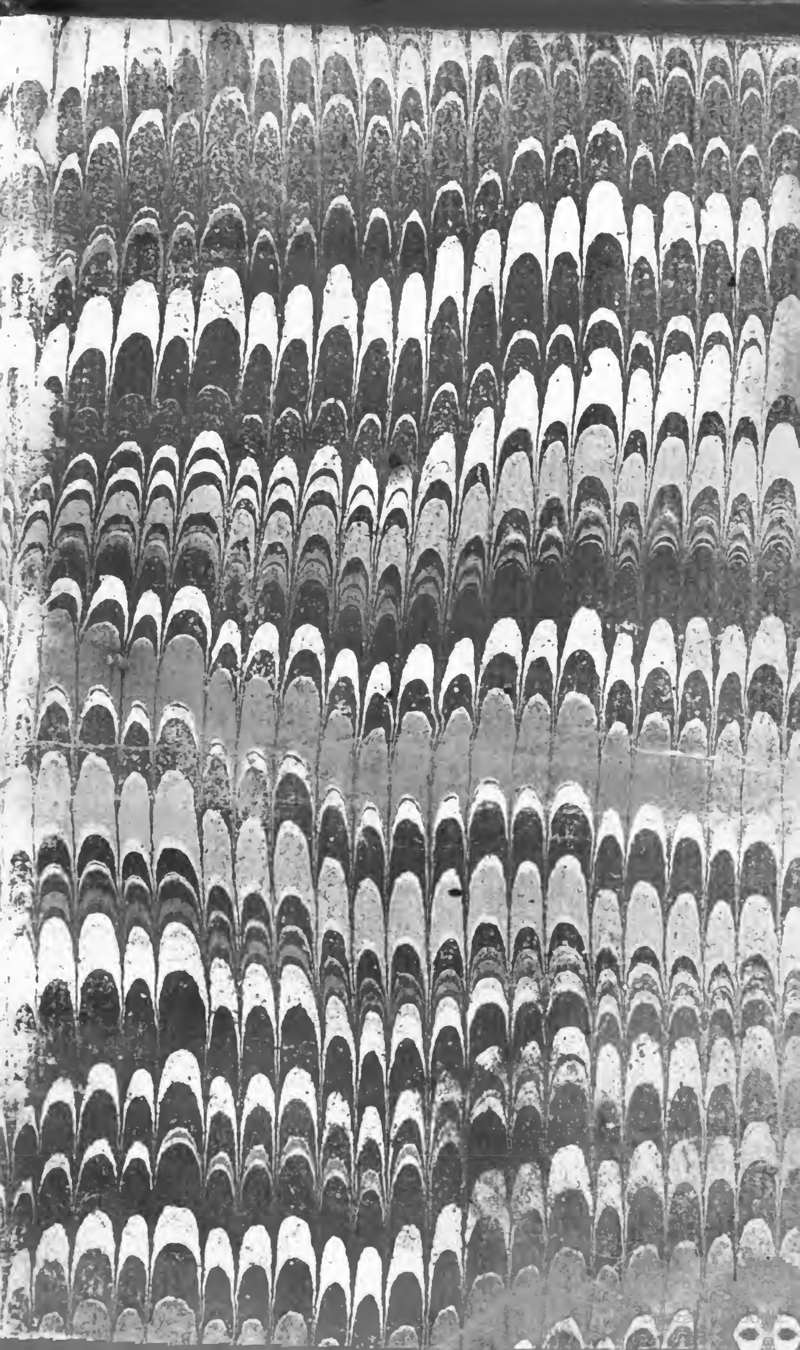

BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
8
9/7G
66



L'AVMOSNE CHRESTIENNE, OV LA TRADITION DE L'EGLISE, TOVCHANT LA CHARITÉ ENVERS les pauures.

RECVEILLIE DES ESCRITVRES diuines, & des saints Peres Grecs & Latins.

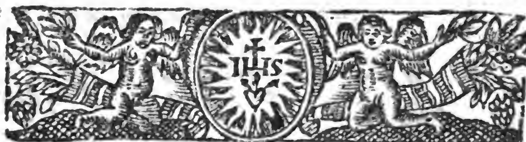
AVEC LES EXEMPLES LES PLVS remarquables tirez de l'Histoire ecclesiastique.



A PARIS,
Chez la Veuue MARTIN DVRAND, ruë S. Iacques, au Roy David.
ET
IEAN LE MIRE, ruë S. Iacques, au chef S. Iean, au dessus de S. Benoist.

M. DC. LVIII.

Auec Priuilege du Roy, & Approbations.



PREFACE.

LA FRANCE *ayant esté affligée d'une grande famine sur la fin de l'année 1649. vn tres pieux & tres charitable Magistrat excité par la parole de Dieu, qui oblige à donner du pain à celuy qui n'en a point, & persuadé par cette mesme parole, que les riches ne sçauroient se preparer vne autre voye royale pour aller au ciel, qu'en rachetant leurs pechez par des aumosnes, se sentit émeu de Dieu & animé par cette occasion à se consacrer tout à la charité, & à se ioindre dans vn commerce si saint auec quelques vns de ses amys, & quelques Dames*

encore plus illustres par leur pieté solide & par leur charité exemplaire, que par leur condition & par leur naissance.

Et veritablement *il n'y a que l'esprit de Dieu, qui puisse produire vne merueille aussi rare en nostre siecle, qu'est celle de voir des Officiers de la justice royale, & d'autres personnes tres vertueuses vnir leurs cœurs & leurs biens pour les distribuer en aumosnes : se dérober à toutes les affaires ciuiles des hommes pour ne s'occuper qu'à cette affaire de Dieu : pour se rendre de juges des riches, les soliciteurs des pauures, & de compagnons des personnes de qualité releuée, les pouruoyeurs & les seruiteurs des dernieres personnes du monde selon le monde : pour faire reuiure dans le declin des temps & dans la vieillesse de l'Eglise ce premier esprit du Christianisme, qui estoit tout em-*

brasé des flammes de la Pentecoste, & qui excitoit tous ceux qui en estoient animez à s'assister mutuellement comme des enfans de Dieu, & de veritables freres, par les soins ardents d'vne charité sincere & par vne distribution liberale de leurs biens.

MAIS *les succez tres aduantageux, qui ont suiuy cette vnion si loüable ont encore iustifié bien clairement que Dieu auoit conduit des ames si pures & si desinteressées: qu'il estoit l'vnique auteur de leurs intentions si nobles, & de leur entreprise si genereuse: de leurs trauaux tant chrestiens dans leur fin, & tous spirituels & diuins dans leur principe. Car comme il ne leur suffisoit pas d'auoir de l'argent, s'ils n'auoient des personnes fidelles pour le donner fidellement, le mesme Dieu, qui tira autrefois vn saint Diacre & vn Pere de l'Eglise de sa* S. Ephr.

solitude, pour le rendre le dispensateur irreprochable des charitez de toute vne ville, leur a fait trouuer sur les lieux en toutes les prouinces qu'ils ont aßistées, diuers particuliers tres pieux qui ont esté cōme les mains de ces cœurs, les aumosniers de ces Laïques, & les mediateurs entre les riches charitables de Paris & les pauures miserables de la campagne. Ces seruiteurs de Dieu ont agy auec tant de soin, de vigilance, & d'exactitude, & ont exposé si courageusement leur vie aux visites des malades, dont le nombre estoit tres grand, que quelques vns d'eux y ont trouué la vie eternelle en mourant pour la charité qui ne meurt iamais, & benissans Dieu, de ce qu'il leur auoit ouuert le chemin du ciel par le seruice qu'ils auoient rendu à IESVS-CHRIST *en la personne des pauures.*

MAIS *comme la ville de* PARIS *est*

le centre du Royaume, où toutes choses abondent, & où toutes sortes de personnes se viennent rendre pour trouuer quelque soulagement à leur necessité dans son abondance, lors qu'elle faisoit part de ses biens à ceux de dehors, elle receut vn grand nombre de miserables qui s'y refugioient comme à vn azile. Et alors ce mesme esprit, qui auoit porté ces personnes d'honneur & de vertu à chercher les pauures éloignez, ne leur fit pas oublier ceux qui estoient proches & domestiques. Il se forma parmy eux vne sainte societé, qui resolut de les visiter & de les secourir: qui prit vne cõnoissance particuliere de tout le détail de la misere & des souffrances extremes d'vn nombre prodigieux de familles des fauxbourgs, dont le pain n'estoit pas meilleur que celuy des plus pauures de la campagne, puis que l'auoine & le son leur tenoit lieu du plus pur

froument ; & qui par ses soins & ses aßistances tira des bras de la mort & des tourmens de la faim & du desespoir, beaucoup plus cruels & plus redoutables que la mort mesme, ceux qui ne pouuoient plus subsister que par ce secours extraordinaire.

CERTAINEMENT *tous les veritables Chrestiens doiuent leuer les yeux au ciel en cette rencontre, comme ont fait Meßieurs les Curez des parroisses tant des champs que de la ville, par l'ordre desquels on a presque tousiours agy en ces charitez, pour adorer cét œil toûjours veillãt de la haute & celeste prouidence, qui a eu vn soin si particulier de cette multitude presque infinie de personnes languissantes & affligées, lors que les hommes les regardoient comme abandonnez de tout le monde : qui par sa sagesse a trouué des remedes assez puissans pour de si*

grands maux: qui les a formez luy-mesme par sa bonté: qui les a appliquez par sa grace; & qui ayant escouté les gemissemens des vns, & ouuert le sein de la misericorde des autres, oblige les vns & les autres d'ouurir leurs bouches pour loüer au milieu de l'Eglise, & dans l'assemblée des saints, comme dit le Prophete, celuy qui est au dessus de toutes loüanges, & pour luy rendre des actions de graces qui soient en quelque sorte proportionnées à l'excellence de ces dons qu'ils ont receus, & à la majesté du donateur.

MAIS *lors que l'esperance d'vne abondante moisson faisoit esperer, que la fin de l'année* 1650. *mettroit fin à ces miseres, comme elle fit à l'égard de plusieurs aux fauxbourgs & aux enuirons de Paris, Dieu, qui a voulu affliger la France & les royaumes voisins par vne si longue suitte de sanglantes guerres, permit*

que toute cette riche recolte fut consumée par les troupes ennemies & par le campement des armées dans les prouinces de Picardie & de Champagne. Le soldat recueillit ce que le laboureur auoit semé : la licence des armes dissipa en peu de mois vne partie de ce qui eust pû nourrir ces deux Prouinces durant vne année : le reste fut emporté dans les places fortes, & le pillage des bleds estant accompagné des violences ordinaires aux gens de guerre, apres que ces troupes qui donnoient de la terreur se furent retirées dans les garnisons, on vit de nouuelles troupes de familles éplorées & ruinées, de nouuelles armées de pauures, qui faisoient pitié aux plus inhumains: qui ayant esté ou fuyans deuãt la force & l'épée de ces estrãgers, & errans de village en village pour mendier leur pain, ou renfermez dans des villes assiegées,

comme Guise & Retel, ou en d'autres menacées de siege, qui toutes n'auoient fait aucune recolte des fruits de la terre, ny aucunes prouisiõs de viures durant plusieurs mois, se trouuerent accablez de tant de necessitez & de miseres, que l'esprit frappé de douleur dans la veuë de ces objets si tristes & si deplorables, ne trouue point de paroles qui égalent la grandeur de son idée; l'image tragique & funeste qui se forme de ces maux tirant plustost des soûpirs de son cœur & des larmes de ses yeux, que des discours de sa bouche; & luy faisant plustost conceuoir des sentimens de pieté, pour plaindre ceux qui les souffrent, ou d'indignation pour accuser ceux qui les leur font souffrir, que des termes & des expressions estudiées pour les depeindre sur le papier, & les representer aux lecteurs.

COMME donc ce nouueau mal

estoit sans comparaison plus violent & respandu sur plusieurs peuples que n'auoient esté tous les autres, & que les courses des ennemis, les passages des gens de guerre, la cherté du bled, le pillement de leurs maisons, la rigueur de l'hyuer, le defaut de logement, d'habits, de nourriture, de feu, de remedes dans leurs maladies, ou de soustien dans leur langueur & dans leur foiblesse, les auoient reduits à vn estat lamentable, où il n'y auoit que Dieu qui leur pust procurer quelque ressource & quelque assistance: & comme la multiplication des affligez en demandoit vne des consolateurs, l'Esprit saint vnit ensemble par le lien sacré de sa charité vn plus grand nombre de personnes, aussi riches des biens du ciel que de ceux du monde, pour le soulagement de ces deux prouinces.

QVELQVES *Ecclesiastiques feruẽs*

pour le seruice de Dieu & du prochain & parfaitement desinteressez se donnerent & se sacrifierent eux mesmes à l'assistance spirituelle & temporelle de tant d'ames & de tant de corps. Ils prirent la place des pauures pasteurs, que le malheur de la guerre auoit ou tuez ou mis en fuite; & par leur exemple animerent les seculiers, qui ne donnoient que leurs biens & non leurs personnes, à le faire auec plus de plenitude.

AVSSI le zele & les soins de ce pieux Magistrat estãt secondez & soustenus pour ceux des autres; cette entreprise si glorieuse de sauuer deux Prouinces de la mort, qui estoit ineuitable, a esté tellemẽt benie de Dieu, qui fait fleurir les plãtes qu'il a semées, & fauorise le progrés des ouurages dont il a formé les commencemens & les desseins, que tout Paris a esté touché d'admiration de voir naistre

l'abondance au milieu de la pauureté; *& qu'encore que plusieurs personnes de cette grande ville eussent receu des pertes notables par la ruine de la campagne & des desordres des guerres ciuiles & estrangeres; neantmoins on a fait passer de Paris en six ou sept mois, depuis celuy de Septembre de l'année derniere iusques à celuy de Mars de l'année presente, plus de* quatre vingt mille liures *en Champagne & en Picardie, & que depuis le mois de Mars & d'Auril iusques au premier iour de May où nous sommes, on a fourny* trente deux mille liures *pour nourrir chaque iour* huict ou dix mille *tant malades que veuues, orphelins, & languissans*, & vingt mille liures *pour acheter des semences, dont quatre seules personnes emportées par vn mouuement de Dieu, qui fait ceder la prudence humaine, qui est ménagere & folle dans son ménage-*

ment & dans son espargne, à la charité diuine, qui est liberale & sage de la sagesse des Anges & des Bienheureux, ont donné elles seules par vn de ses efforts qui peuuent rauir le ciel, douze mille liures.

DVRANT *le temps de ces huict mois on a trauaillé à restablir les Eglises desolées, en leur fournissant des ornemens necessaires pour celebrer le saint Sacrifice. On a soulagé de pauures Curez en leur donnant dequoy subsister pour pouuoir veiller sur le débris de leur troupeau. Quelques Religieux qui ont esté enuoyez par l'ordre de Messeigneurs les Euesques, ont esté entretenus par ces personnes. Il n'a pas seulement fallu du pain, mais vne quantité prodigieuse de couuertures & d'habillemens pour garantir du froid ceux qui estoient nuds. On a estably des hospitaux pour assister des malades, qui estoient au nombre*

de plus de huit cens en vn mesme temps. Et on a fourny des outils & des instrumens à ceux qui estoient gueris, afin qu'ils puissent trauailler de leur mestier, & gagner leur vie.

MAIS *comme les miseres éloignées sont souuent inconnuës à plusieurs, à cause qu'on ne les publie pas par des escrits, ce Magistrat ioignant la prudence au zele s'auisa de les faire sçauoir à tout Paris & mesme à toutes les grandes villes de France par des* RELATIONS *tres-veritables & tres exactes, qu'il prit la peine de faire luy-mesme, en composant vn narré de plusieurs extraits des lettres que tous ceux qui assistent les pauures sur les lieux luy adressent toutes les semaines. On voit dans ces Relations le détail de ces miseres & des secours que l'on en apporte, on voit les maux gueris & ceux qui restent à guerir: on voit*

le fruit des aumosnes passées, & le besoin des presentes; & partout vn si fidelle & si religieux employ de l'argent, que ce qui est vn suiet d'extreme consolation pour ceux qui le donnent, est vn suiet d'vn horrible chastiment pour ceux qui ne donnent rien, ou qui donnent sans comparaison moins qu'ils ne doiuent selon leur pouuoir; puis que cette excuse de la dissipation de l'argent, qui est assez raisonnable, & qui arrestoit autrefois les habitans d'Edesse en Syrie, est vaine en cette rencontre, ceux qui distribuent les aumosnes de Paris estant des hommes de Dieu, qui ne sont capables que d'y adiouster du leur par leur propre charité, & non d'en retrancher la moindre partie par vn execrable sacrilege; & qui regardent cet argent, non seulement cõme celuy du prochain, qu'on doit garder auec vne integrité toute entiere, ou cõme

celuy du Prince, qu'on doit conseruer auec des mains toutes pures, estant le thresor public de l'Estat, mais comme l'argent de Dieu mesme, comme vn depost sacré des fidelles & de l'Eglise, qui doit estre employé auec vne fidelité digne de Dieu, *selon* Coloss. 1. 10. *le langage de l'Apostre, puis que c'est pour Dieu mesme qu'on l'employe pour* IESVS-CHRIST *son vnique fils, & pour les pauures qui sont les freres de ce Roy du ciel, egallement adorable & formidable aux Rois de la terre.*

CES RELATIONS, *dont il fait tirer trois ou quatre mille exemplaires, estant des peintures viues & parlantes, qui representent aux yeux d'vn nombre infini de lecteurs la verité des choses en particulier, qu'ils n'eussent pû apprendre que confusement par le bruit commun, qui est tousiours vague, incertain, & meslé de faussetez, elles en ont*

émeu qui paroissoient insensibles, elles en ont échauffé qui sẽbloient plus froids que les marbres, & quant à ceux qui par leur pieté n'auoient besoin que d'estre informez de l'indigence de tant de pauures, pour se porter aussi tost à contribuer à leur secours, ils ont fait des efforts & des actions de charité extraordinaires. On en a veu, qui n'ayant point d'argent sont venus chez ce Magistrat auec vn Notaire pour prendre à rente vne somme considerable, laquelle ils ont toute mise entre ses mains; sçachans bien que le pretexte des riches, qui s'excusent sur ce qu'ils n'ont point d'argent comptant, lors qu'ils en peuuent emprunter ou en prendre à rente, sera rejetté comme criminel deuant le throsne de Dieu, qui ne dit pas seulement dans son Euangile: Donnez *ce que vous auez d'argent comptant du reuenu de vos biens, mais:* Vendez ce que vous

Luc.12. 3. possedez, & donnez l'aumosne.

Il s'est *aussi trouué quelques Dames qui ont vendu leurs pierreries & leur vaisselle d'argent pour satisfaire à leur deuoir de Chrestiennes ; Et la Reyne mesme, iusqu'au Cabinet de laquelle ces Relations ont porté le recit des maux extremes de ces Prouinces, donna sur le champ ses pendans d'oreilles de tres grands prix, qui est vne action qui deuroit faire rougir toutes les Princesses & les Dames, qui lors mesme qu'elles asseurent, qu'il leur est impossible d'assister les pauures comme elles souhaitteroient le pouuoir faire, portent sur elles quand elles se parent ce qui suffiroit à remedier aux necessitez pressantes de toute vne Prouince, & preferent ainsi les ornemens superflus d'vne vanité cruelle & impitoyable, à l'entrete-*

Ils ont esté vendus seize mille liures.

nement le plus necessaire des membres de IESVS-CHRIST. *Il me seroit aisé de releuer maintenant par des eloges cette action si loüable & si exemplaire de cette grande Princesse, si ie ne craignois de ternir en quelque sorte par des paroles humaines le lustre d'vne vertu que Dieu forme dans le cœur & qui est toute diuine, à laquelle* IESVS-CHRIST *s'est reserué de donner deuant tout le monde les loüanges & les recompenses qu'elle merite, promettant aux ames qui auront exercé la charité sur la terre, vne couronne de diamans celestes & incorruptibles, & vn royaume qui n'a point de fin.*

MAIS *il ne suffit pas de commencer à secourir* huit & dix mille personnes, *qui n'ont autre fondement de leur subsistance que la charité de Paris, & qui ne peuuent viure qu'autant que viura cette vertu*



dans l'esprit des riches, il faut que la perseuerance couronne vne si bonne œuure, & qu'elle s'efforce de conseruer en vie jusques à la recolte des fruits dont elle a fourny les semences, ceux qu'elle a empeschez jusqu'à cette heure de mourir de faim. Et comme ce seroit vne lascheté honteuse de les abandonner maintenant, & de monstrer à toute la France qu'on n'auroit fait autre chose que differer leur mort de quelques mois, & tuer en 1651. par vn refroidissement de la charité, ceux que la froideur de l'auarice auroit tuez dés 1650. ce religieux Magistrat, qui a autant de confiance en la bonté toute puissante de Dieu, que de défiance de la foiblesse & de la dureté des hommes, a creu que pour recueiller dauantage ceux qui dorment encore dans le doux, mais lethargique sommeil de l'amour des biens & des thresors de ce monde, & pour faire

un eſclat extraordinaire dans vne neceßité ſi extraordinaire, & ſi deplorable, il eſtoit à propos de mettre en lumiere la doctrine de l'Egliſe ſur ce ſujet auſſi important pour tous les fidelles, qu'eſt celuy de la charité & de l'aumoſne, & de propoſer les preceptes de Dieu, & de IESVS-CHRIST *dans les Eſcritures ſaintes, & les oracles des Papes, des Conciles, & des ſaints Peres auec les plus celebres exemples tirez de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, enchaiſnez enſemble par la ſuitte de la Tradition des cinq premiers ſiecles pour confirmer les vns dans les exercices de leur vertu, & pour faire connoiſtre aux autres qu'ils ſeront reſponſables de la mort de tant de pauures, s'ils ne contribuent à leur ſoulagement par vn genereux effort; & pour leur apprendre s'ils ne le ſçauent pas encore, que ſelon l'Euangile & tous ſes ſaints interpretes, il n'y*

a point de salut pour ceux qui aiment mieux leur argent que leur salut, en aimant mieux perdre leur ame pour l'eternité, que de ne pas garder tout leur bien durant leur vie quelque
Iacob. 1. 13. *grand qu'il soit*, & estre iugez de Dieu sans misericorde, *selon l'arrest infaillible du saint Esprit; c'est à dire estre asseurez de l'Enfer, selon S. Augustin & toute l'Eglise, que d'exercer autant qu'ils le doiuent raisonnablement & qu'ils le peuuent, les œuures de misericorde enuers les pauures.*

ET CERTES *l'on peut dire hardiment sur la foy des Escritures & sur la parole de Dieu mesme, que quiconque aura vn cœur de pierre en voyant des objets si dignes de la compassion des plus barbares, merite de trouuer, selon le langage du Pro-*
Deut. 28. 23. *phete*, vn ciel d'airain & vne terre de fer: *que quiconque se rendra inflexible aux prieres, aux gemisse-*

mens

mens aux larmes, & au sang mesme de tant de pauures, qui crient vangeance contre le luxe des riches & l'inhumanité des auares, merite de trouuer ce souuerain Iuge inexorable dans son iugement; & que quiconque ne reconnoistra pas ces pauures pour ses vrais freres, nais d'vne commune patrie qui est la France, & renez d'vn mesme Pere qui est IESVS-CHRIST, *& d'vne mesme mere qui est l'Eglise, merite d'estre traitté du pere celeste comme vn enfant bastard, digne d'estre des-herité & priué de l'heritage eternel.*

MAIS *si c'est l'Esprit de Dieu, qui a inspiré ce Magistrat dans le dessein de produire aux yeux du public cette Tradition sainte, il y a quelque sujet d'esperer qu'il donnera l'accroissement à ce que les hommes ont planté & arrosé dans ce liure, & qu'il fera germer & fleurir dans*

les ames des fidelles ces ſemences diuines, leſquelles ont eſté recueillies & tirées du threſor ſacré de l'Egliſe qui les a receuës du ciel, ces maximes euangeliques & apoſtoliques, qui ſont eſtablies ſur les fondemens inébranlables de noſtre foy, & ſur l'immobilité de la pierre.

CAR *il ſemble qu'elles ne doiuent pas demeurer ſteriles dans les cœurs des hommes, à moins qu'il ne reſte plus aucun amour pour* IESVS-CHRIST *: à moins qu'il n'y ait plus qu'indifference pour le chef & la teſte, & que froideur & inſenſibilité pour les membres : à moins qu'il n'y ait plus de chaleur pour les chreſtiens dans ſon adorable ſang, qui eſt le lien de grace qui nourrit & ſcelle la charité & la fraternité chreſtienne : à moins qu'il n'y ait plus de zele & d'ardeur pour racheter ſes pechez, & pour acquerir le Paradis en at-*

tirant les benedictions de Dieu & la conuersion de son ame par les gemissemens de la penitence, par les prieres & par les aumosnes : à moins qu'il n'y ait plus de crainte des suplices de l'enfer, & que l'horreur de ces flammes, qui brûleront eternellement les ames dures & impitoyables, soit esteinte dans l'esprit des catholiques, c'est à dire à moins que nous approchions de ces derniers temps, où le Fils de Dieu venant pour iuger le monde ne trouuera presque plus de foy dans la terre. Luc, 18, 8.

Mais ie passe plus auant & i'ose dire, que parmy tant d'exemples celebres de charité qui sont honnorez des loüanges & des applaudissemens de tout Paris, quand des personnes d'honneur & de condition ne seroient pas charitables par inclination & par amour, ils le deuroient estre en cette rencontre par

vne honte loüable & vne religieuse pudeur, & que quand ils ne le seroient pas comme chrestiens & comme des hommes deuots & spirituels; ils le deuroient estre au moins comme honnestes gens, & comme des hommes iustes & raisonnables. Car dans l'extremité des maux que souffrent huit & dix mille pauures *de deux prouinces, & dans la cherté du bled qui augmente tous les iours & qui les menace de la famine, il faut que ceux qui ne sont pas liberaux par les mouuemens de la foy, le soient au moins par les sentimens de la nature: & s'il est inutile de les prier d'agir par l'amour de* IESVS-CHRIST *& par les sentimens de pieté que doiuent auoir tous les baptisez, nous les prions & coniurons au nom des pauures d'agir au moins auec la tendresse toute humaine de quelques Iuifs, & mesme des in-*

fidelles, dont plusieurs n'ont iamais esté si durs & si inhumains qu'ils seroient enuers leurs concitoyens affligez & miserables, s'ils les abandonnoient dans vne misere si extréme.

Mais nous esperons par la bonté de celuy, qui selon la parole de l'Escriture, eſt riche en misericordes *à l'égard des pauures & des riches, que ces mesmes personnes seront animées en cette rencontre par des pensées plus saintes & plus genereuses, & que se souuenant non seulement qu'ils sont hommes aussi bien que ceux qu'ils sçauent estre si miserables, mais encore qu'ils sont Chrestiens aussi bien que ceux qui les assistent dans leur misere, ils seront d'autant plus touchez des mouuemens d'vne charité sincere & vrayement diuine, qu'ils se croiront mesme obligez de reparer leur dureté passée par leur libe-*

ralité presente, & qu'attirant sur eux tout ensemble les graces de Dieu & les benedictions des hommes, ils feront part aux pauures des biens qu'ils possedent sur la terre, pour auoir part selon l'Euangile à ces recompenses eternelles, qui sont reseruées aux vrays pauures dans le Ciel.

APPROBATIONS DES DOCTEVRS.

CE liure de l'Aumosne Chrestienne estant vn sommaire du sentiment des Peres de l'Eglise, n'a pas besoin d'approbation, mais d'vn tesmoignage seulemét que sa doctrine est sainte & tres vtile pour exciter fortement les cœurs des fidelles par les instructiós & les exemples qu'il contient, à secourir les pauures en leurs necessitez pressantes que la misere de nos temps leur fait souffrir. A Paris, ce 22. Iuin 1651.

A DEBREDA Docteur en Theologie de la societé de Sorbonne, & Curé de S. André des Arcs.

CE n'est point pour approuuer cet ouurage que les noms des Docteurs paroissent icy, n'estant composé que des pures pensées de Dieu, inspirées aux Apostres, aux Conciles, & aux saints Peres de l'Eglise. Quelle apparence, que les esclaues & les sujets voulussent iuger des loix de leur souuerain? Que les disciples osassent toucher aux escrits de leurs Maistres, & croire qu'ils eussent besoin de leurs censures & de leurs approbations? Nous n'estudions pas dans les Academies Chrestiennes comme dans celles des Philosophes, pour nous faire les arbitres de la doctrine de ceux qui nous ont precedé: Pour donner à la Religion vne nouuelle face, de nouueaux sens à nos Mysteres, & vne nouuelle morale aux Fidelles. Nostre Philosophie est plus humble, & plus respectueuse; nous y receuons la Religion, nous ne l'y faisons pas; nous y escoutons IESVS-CHRIST, les Apostres, & les Docteurs de tous les siecles, pour prendre de ces diuins Maistres les sentimens que nous deuons auoir des mœurs & de la foy de l'Eglise. Tellement que ce n'est ny nostre voix ny nostre estime qui donne du credit & de la reputation à leurs ouurages parmy les peuples; c'est nostre doctrine qui a besoin de leur auctorité & de la maiesté de leurs noms: Et quand la

corruption & les mauuaiſes pratiques du ſiecle, quand noſtre laſcheté & noſtre molleſſe nous auroient donné d'autres opinions de la charité du prochain, & de l'aumoſne que celles-cy, nous deurions ceder à des auctoritez ſi ſaintes, ſi puiſſantes, & ſi infaillibles, bien loin de nous en conſtituer les Iuges, de nous en faire les cenſeurs, ou de chercher des temperamens & des adouciſſemens pour accommoder la foy des temps auec celle des Euangiles. Nons ſerions bien temeraires, d'eſleuer la voix dans ce ſuiet de l'aumoſne, où celle du Verbe eternel eſt ſi eclatante, où la parole des deux Teſtamens eſt ſi claire & ſi expreſſe; nous ſerions bien imprudens de croire que nous peuſſions donner quelque creance & quelque force à des veritez que les Conciles ont maintenuës par tant de Canons, que tous les ſaints & les ſçauans de l'Egliſe ont ſi noblement exprimées dans leurs mœurs & dans leurs eſcrits; à des veritez que *Dieu* a cõfirmées par tant de miracles, pour leſquelles les Auguſtins, les Gregoires, les Chryſoſtomes ont employé toute la puiſſance de leur zele, toutes les lumieres de leur eſprit, tous les ornemẽs de l'eloquence Chreſtienne. Ce Traitté de l'Aumoſne a autant d'Approbateurs qu'il y a d'autheurs ſacrez, & de ſaints Peres dans l'Egliſe: Chaque page eſt marquée d'vn nom illuſtre; toutes les Egliſes d'Orient & d'Occident l'ont ſigné par les mains de leurs Patriarches & de leurs plus celebres Eueſques Qui pourroit adiouſter à ces ſuffrages ſi grands, ſi publics, & ſi vniuerſels l'Echole de Sorbonne, quelque fameuſe qu'elle ſoit? ſa gloire n'eſtant fondée que ſur le reſpect qu'elle porte à ces hommes diuinement inſpirez, & ſur le zele qu'elle a de conſeruer leur creance; Quelle gloire & quelle nouuelle foy pourroit-elle donner à leurs eſcrits? Nous ne ſouſcriuons point auſſi à cet ouurage pour auoir occaſion d'exhorter les riches au ſoulagement de la miſere de leurs freres; Cet Autheur s'en eſt acquitté auec vn zele qui a ſurmonté l'ardeur & les deſirs que nous en pouuions auoir, auec vne ſcience ſi haute, ſi diffuſe, ſi vaſte, qu'il a épuiſé toute cette matiere, qu'il l'a ſouſtenuë de tout ce qu'il y a de fort, & ornée de tout ce qu'il y a d'éclatant dans les ſaintes Eſcritures, dans les anciens Peres, & dans la Tradition. Il ne nous laiſſe plus rien à dire ſur ce ſuiet; il ne nous laiſſe que le

ſou-

souhait de voir cet ouurage dans le cabinet des riches, cette doctrine dans leur cœur, & l'aumosne entre leurs mains, que IESVS-CHRIST leur demande par la bouche de tous ses ministres, par la profusion de son propre sang, & de ses paroles. Ce n'est donc que pour recommander ce liure aux lecteurs Chrestiens que ie parois dans cet ouurage; que pour les asseurer de la fidelité de la traduction: du rapport tres sincere & tres religieux des sentimens des saints Docteurs sur cette matiere, de la pieté des reflexions que ce traducteur y a faites, de la force des consequences qu'il a tirées de ces beaux & de ces solides principes; que pour leur faire connoistre & admirer la dignité de la science Ecclesiastique, & les argumens de la Philosophie Chrestienne; enfin pour leur faire remarquer l'art & l'ordre de ce trauail, le zele, la suffisance, & la peine de celuy qui l'a entrepris pour faire le premier à nos ames l'aumosne qu'il veut que nous fassions aux corps de nos freres. Vous pouuez receuoir ces lumieres non seulement auec seureté, mais aussi auec de tres grāds auantages; les receuoir comme vne sainte semence dans vostre sein, afin que les pauures recueillēt les fruits de cette lumiere auec abondance *fructus enim lucis est in omni bonitate & iustitia*, afin qu'estant chargez de ces fruits, & en ayant soustenu la vie de tant de miserables, vous ne soyez pas coupez & iettez au feu comme des arbres infructueux, mais que vous soyez éleuez comme des Cedres sur le Liban, comme des Cyprés sur la montagne de Sion, comme des Palmes auprés de IESVS-CHRIST, qui est par sa grace l'autheur des triomphes que nous remportons sur la concupiscence des biens, des plaisirs, & de la gloire. Fait ce 20. Iuin 1651.

GRENET, Curé de S. Benoist.

HENRY DV HAMEL, Curé indigne de S. Mederic.

I. BLONDEL, Curé de S. Hippolyte.

I. B. CHASSEBRAS. Archip. & Curé de sainte Magdelaine.

I. Le NOIR Curé de S. Hilaire.

NOus soubsignez Docteurs en Theologie, certifions auoir leu vn liure qui a pour Titre *l'Aumosne Chrestienne* qui est vne Tradition tres excellente de tout ce que les Saints Peres ont dit d'aduantageux & de fort pour l'Aumosne & pour marquer les obligations qu'ont les fidelles de la faire, dans lequel nous n'auons rien trouué qui ne fust conforme à la foy de l'Eglise, & tres efficace pour persuader aux cœurs suspendus la charité enuers les pauures. Fait à Paris, ce 23. Iuin 1651.

TAIGNIER.

MARLIN, Curé de S. Eustache.

C'EST la charité qui brûlant heureusement les ames qu'elle possede, & les remplissant du saint desir de secourir les Chrestiens dans les miseres extraordinaires où ils sont auiourd'huy, s'est aduisée de rechercher la science & la charité de ceux que Dieu luy a fait connoistre s'estre consacrez à l'estude de la Tradition sainte de l'Eglise, pour venir à son secours en les excitant à donner aux fidelles ce qu'ils sçauent que les saints Peres animez du S. Esprit ont enseigné touchant l'obligation qu'ont les chrestiens de faire l'aumosne, & de la maniere toute Chrestienne selon laquelle ils la doiuent faire. C'est aussi la charité de ces Theologiens non moins pieux que sçauans, laquelle n'obmet iamais rien de tout le bien qu'elle peut faire, qui respondant au zele de quelques personnes de condition, dont tout Paris & des Prouinces toutes entieres de la France connoissent, honorent & ressentent si heureusement les soins & les trauaux charitables, a produit ce liure, qui ne presche que la charité enuers les pauures par les seules paroles de la verité diuine, ecclesiastique, & apostolique. Ainsi ce liure est tout de charité, soit dans l'occasion & dans le motif qui l'ont fait produire, soit dans la matiere qui le compose, soit dans le fruit qu'on en peut attendre : & nous prions Dieu que ceux d'entre les fidelles qu'il a rendu riches

temporellement dans l'Eglise, où la pauureté Chrestienne est vne grace toute singuliere qu'il ne leur a point faite, afin qu'ils y puissent auoir quelque part en secourant les pauures abondamment, lisent ce liure auec la mesme charité qu'il l'a fait composer & mettre en lumiere, non seulement pour le soulagement corporel des pauures, mais pour l'vtilité spirituelle des riches, qui courent fortune de perdre la vie eternelle s'ils ne donnent, comme les pauures la vie temporelle s'ils ne reçoiuent. C'est la priere que nous nous sentons obligez de faire pour obtenir la benediction de Dieu sur cet ouurage de charité, & l'approbation que nous soubsignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, luy donnons auec d'autant plus de ioye, que nous esperons qu'elle sera suiuie de celle de toutes les personnes veritablement pieuses & charitables. Fait à Paris le premier iour de May 1651.

BOVRGEOIS, RETART,

CORDON, FEYDEAV.

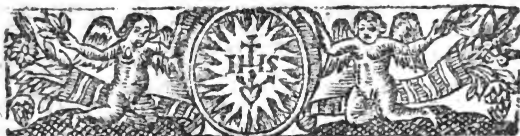
DORAT.

Extrait du Priuilege du Roy.

PAR Grace & Priuilege du Roy, il est permis à CATHERINE LE CLERC, veufue de feu MARTIN DVRAND, & à IEAN LE MIRE, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer vn Liure intitulé, *L'Aumosne Chrestienne & Ecclesiastique, ou la Tradition de l'Eglise touchant la charité enuers les pauures, &c.* Et defenses sont faites à tous Imprimeurs, Marchands Libraires & autres, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre ny debiter ledit Liure, durant le temps & espace de cinq ans entiers, à peine de quinze cens liures d'amende, & confiscation de tous les Exemplaires, comme il est plus amplement porté par ledit Priuilege. Donné à Paris le 5. iour de Iuillet 1657. Signé par le Roy en son Conseil, BERAVD, Et seellé.

Acheué d'imprimer le 26. Auril 1658.

Les Exemplaires ont esté fournis.



L'AVMOSNE CHRESTIENNE, OV LA TRADITION de l'Eglise, touchant la charité enuers les pauures.

Recueillie des Escritures diuines, & des saints Peres, grecs & latins.

Auec les Exemples les plus remarquables tirez de l'Histoire ecclesiastique.

CHAPITRE I.

ESCRITVRE SAINTE.

I.

Commandement de Dieu de faire l'Aumosne.



VOvs ne manquerez iamais de pauures dās la terre que vous habitez. C'est pourquoy ie vous commande d'estre liberal enuers vostre frere : de

ſecourir charitablement les pauures; & de faire du bien à ceux, qui viuant parmy vous auront beſoin de voſtre aſſiſtance. *Deuteron.* 15. 11.

II.

Aduis du Sage.

Les vns donnent liberalement aux pauures leur propre bien, & en deuiennent plus riches: les autres rauiſſent le bien d'autruy, & demeurent touſiours pauures. 12. 24.

Celuy qui eſt liberal enuers ſon prochain, trouue Dieu liberal en ſon endroit: & celuy qui arroſe par les influences de ſes aumoſnes les neceſſitez de ſon prochain, ſera arroſé des pluyes de la grace. *Ib. v.* 25.

Celuy qui cache ſon bled pour ne le vendre que lors qu'il ſera le plus cher, eſt en execration au peuple: mais ceux qui le vendẽt pour ſubuenir au beſoin commun, ſont benis de tous. *Ib. v.* 26.

Celuy qui meſpriſe ſon prochain peche contre Dieu: mais celuy qui aſſiſte le pauure, ſera bien-heureux. Celuy qui ſe confie au Seigneur, ayme à faire charité. *Ib.* 14. 21.

Celuy qui fait injuſtice au pauure

fait iniure à Dieu qui l'a rendu pauure: mais celuy qui en a pitié fait honneur à Dieu. *Ib. v.* 31.

Celuy qui aſſiſte le pauure preſte à vſure au Seigneur, & Dieu le recompenſera de ſa charité. *Ib.* 19.17.

Celuy qui ferme l'oreille au cris du pauure, ſe trouuera vn iour en eſtat, qu'il criera luy meſme vers Dieu, & que Dieu ne daignera pas l'eſcouter. *Ib.* 21.13.

III.

Le Prophete Iſaïe.

Que vous demande-je, dit le Seigneur, ſinon que vous faſſiez part du pain que vous mangez à ceux qui ont faim : que vous retiriez les pauures dans voſtre maiſon : que vous reueſtiez ceux qui ſont nuds ; & que vous ne détourniez pas vos yeux de ceux qui ſont hommes comme vous ? Ce ſera alors que voſtre lumiere éclattera comme celle de l'aurore : que vous ioüirez d'vne heureuſe & longue ſanté : que la juſtice marchera deuant vous ; & que vous ſerez receu dans la gloire du Seigneur. Vous inuoquerez le Seigneur, & il vous exaucera ; &

à peine aurez vous crié pour l'appeller à vostre secours, qu'il respondra, Me voicy. *Isai.* 58. 7.

IV.

Le Prophete Daniel à vn grand Roy.

O Roy, suiuez mon conseil. Rachetez vos pechez par des aumosnes; & vos iniustices par des œuures de misericorde enuers les pauures. Peut-estre que Dieu vous pardonnera vos pechez *Daniel.* 4. 24.

V.

Tobie.

Faites l'aumosne de vostre bien, & ne détournez point vos yeux d'aucun pauure: & par là vous meriterez, que Dieu ne détourne point aussi ses regards fauorables de dessus vous. Soyez misericordieux & charitable autant que vous le pourrez. Si vous auez beaucoup de bien, donnez beaucoup: si vous en auez peu, ne laissez pas de faire part aux pauures de bon cœur & auec ioye de ce peu que vous auez. Car par là vous vous amasserez vn riche thresor, & vne grande recompense pour le iour de la necessité: parce que l'aumosne deliure de tout pe-

ché, & de la mort; & empesche l'ame de tomber dans les tenebres. L'aumosne sera vn grand sujet de confiance deuant Dieu, à tous ceux qui l'auront exercée. *Tob* 4.7.

VI.

Iesus fils de Sirach.

Comme l'eau esteint le feu plus ardent: ainsi la misericorde enuers les pauures expie les pechez. Dieu la recompensera, & s'en souuiendra en son temps; & l'homme charitable trouuera de la protection & de l'appuy, lors qu'il tombera dans quelque malheur. *Eccles.* 3. 33.

Mon fils, ne refusez point au pauure la nourriture dont il a besoin; & ne laissez point languir ses yeux dans vne vaine attente. N'affligez point son cœur qui est déja dans le trouble & dans l'amertume; & ne le faites point attendre apres ce que vous luy voulez donner. Que l'impatience ou la colere ne vous porte point à détourner vos yeux de celuy qui vous demande l'aumosne; & ne luy donnez point lieu de vous charger de maledictions. Car celuy qui l'a creé, exau-

cera la priere qu'il luy fera contre vous dans l'amertume de ſon ame. *Ib.* 4. 1.

VII.

Saint Iean Baptiſte.

Tout arbre qui ne portera point de bon fruit, ſera coupé, & ietté au feu. Et ceux d'entre le peuple qui l'eſcoutoient, luy demanderent; Que ferons-nous donc? A quoy il leur reſpondit: Que celuy qui a deux robbes en donne à celuy qui n'en a point; & qu'il faſſe la meſme choſe en ce qui regarde la nourriture. *Luc.* 3. 9.

VIII.

IESVS-CHRIST.

Vendez ce que vous poſſedez, & donnez l'aumoſne: faites vous vn threſor dans le ciel qui ne deperiſſe iamais. Car où eſt voſtre threſor, là eſt voſtre cœur. *Luc.* 12. 33.

Faites-vous des amis des fauſſes richeſſes, afin qu'apres voſtre mort ils vous reçoiuent dans les tabernacles eternels. *Luc.* 16. 9.

Par où il nous a voulu marquer ſelon la parabole qu'il auoit propoſée de l'Oeconome, qui ſe fait des amis en leur donnant le

bien de son Maistre, que le bien que nous possedons le plus legitimement, est plus à Dieu qu'à nous ; & qu'à proprement parler, nous n'en sommes que les dispensateurs: de sorte qu'il n'y a entre nous & cét Oeconome autre difference, sinon qu'il donnoit contre la volonté de son Maistre, ce bien dont il auoit la charge, au lieu que c'est Dieu mesme qui veut que nous employions le bien, dont il nous a rendus les depositaires, à nous acquerir des amis qui nous reçoiuent dans son royaume. Et c'est pourquoy IESVS-CHRIST *adjouste.*

℟ Celuy qui est fidelle dans les petites choses, sera fidelle aussi dans les grandes: & celuy qui sera iniuste dans de petites choses, le sera aussi dans les grandes. Si donc vous n'auez pas esté fidelles dans la dispensation des fausses richesses de la terre, pretendez-vous qu'on vous confie les vrayes richesses, qui sont celles de l'ame? & si vous n'auez pas esté fidelles dans vn bien que vous deuiez regarder comme vn bien estranger, & qui n'estoit point à vous, pensez-vous que Dieu vous donne les biens spirituels, qui seuls sont propres à ceux qui les pos-

ſedent ? Nul ſeruiteur ne peut ſeruir deux maiſtres. Car s'il ayme l'vn, il haïra l'autre ; s'il s'attache à l'vn, il mépriſera l'autre. Vous ne pouuez eſtre à Dieu & à l'argent. Or les Phariſiens eſcoutoient toutes ces choſes, & parce qu'ils eſtoient auares, ils ſe mocquoient de luy. C'eſt pourquoy il leur dit : Vous autres, Phariſiens, vous faites les iuſtes deuant les hommes ; mais Dieu connoiſt vos cœurs, & ce qui paroiſt grand & éleué à la veuë des hommes, eſt abomination deuant Dieu. *Luc.* 16.10.

Ayez ſoin de vous garder de toute auarice. Car vn homme n'eſt pas plus aſſeuré de ſa vie pour eſtre dans vne grande abondance de richeſſes, & lors qu'il croit auoir amaſſé de grands biens, Dieu luy dira : Fou & inſenſé que tu es ! cette nuit meſme ie te redemanderay ton ame, & alors à qui ſeront tous les biens que tu as acquis auec tant de peine ? Voila ce qui arriuera à ceux qui trauaillent à s'enrichir en ce monde, & qui n'ont pas ſoin de ſe rendre riches deuant Dieu, en vertus & en bonnes œuures. *Luc.* 12. 15.

Lors que le Fils de l'homme viendra en sa majesté, accompagné de tous ses Anges, il dira à ceux qu'il aura mis à sa droitte: Venez, vous que mon Pere a benis, entrez en la possession du royaume, qui vous a esté preparé auant la creation du monde. Car j'ay eu faim, & vous m'auez donné à manger: j'ay eu soif, & vous m'auez donné à boire: j'ay eu besoin de logement, & vous m'auez logé: j'ay esté sans habits, & vous m'auez reuestu: j'ay esté malade, & vous m'auez assisté: j'ay esté en prison, & vous m'estes venu visiter. Il dira en suitte à ceux qui seront à sa gauche: Retirez-vous de moy, maudits, & allez au feu eternel, qui a esté preparé pour le Diable, & pour ses Anges. Car j'ay eu faim, & vous ne m'auez pas donné à manger: j'ay eu soif, & vous ne m'auez pas donné à boire: j'ay eu besoin de logement, & vous ne m'auez pas logé: j'ay esté sans habits, & vous ne m'auez pas reuestu: i'ay esté malade & en prison, & vous ne m'auez pas visité. Et les méchans luy diront aussi: Seigneur, quand est-ce que

nous auons manqué à vous assister, vous voyant dans la faim, dans la soif, sans logement, sans habits, malade, ou en prison? Mais il leur répondra : Ie vous dis en verité, que toutes les fois que vous auez manqué à rendre ces assistances aux moindres de ces pauures, vous auez manqué à me les rendre à moy-mesme. Et alors ils seront enuoyez aux supplices eternels, au lieu que les iustes iront en la vie eternelle. *Matth. 25. 31.*

IX.

Saint Paul.

Parlant des Aumosnes qui se recueilloient dans les Eglises des Payens conuertis à la foy, pour assister les pauures de Ierusalem.

Il faut, mes freres, que ie vous dise la grace particuliere que Dieu a faite aux Eglises de Macedoine, qui est, que leur joye s'est d'autant plus redoublée, que les afflictions, dont Dieu les esprouuoit, ont esté plus violentes, & qu'ils sont deuenus d'autant plus riches dans la simplicité de leur cœur & leur bonne volonté, qu'ils se sont trouuez plus pauures, & reduits ius-

ques à la necessité la plus extreme. Car il est vray, & il faut que ie leur rende ce témoignage, qu'ils se sont portez d'eux mesmes à donner autant qu'ils pouuoient, & au delà de ce qu'ils pouuoient, nous suppliant & nous coniurant de receuoir les charitez qu'ils recueilliroient parmy eux pour l'assistance des saints qui sont en Ierusalem, & de leur porter aussi leur don. En quoy ils ont surpassé mon attente, donnant & leurs biens & leurs propres personnes, premierement au Seigneur, & puis à nous-mesmes, par la volonté de Dieu. C'est ce qui m'a porté à supplier Tite, qu'il acheue de recueillir cette charité parmy vous, ainsi qu'il auoit déja commencé. Mais comme vous estes riches en toutes choses dans la foy, dans le don de la parole, dans la science, dans toute la vigilance, & dans l'affection particuliere que vous auez pour nous, ie vous supplie aussi de faire largement & richement ce don, & cette grace à vos freres.

Ce que ie ne vous dis pas neantmoins comme vn commandement

que ie vous fasse: mais pour vous exhorter à donner des preuues de vostre charité sincere & veritable, en voyant l'exemple de l'ardeur des autres. Car vous sçauez bien quelle a esté la grace & la magnificence de IESVS-CHRIST nostre Seigneur, lequel estant riche s'est fait pauure pour l'amour de vous, afin de vous enrichir par sa pauureté. Ie vous dis donc cecy comme vn conseil que ie vous donne, qui vous est tres-vtile, & lequel vous deuez suiure d'autant plus, que ce n'est pas d'auiourd'huy que vous faites cette charité, mais que vous en auez formé le dessein dés l'année passée. Acheuez donc maintenant ce que vous auiez commencé deslors, afin qu'ainsi que vous auez vne si promptevolonté d'assister vos freres, vous les assistiez aussi effectiuement selon vostre pouuoir. Car si on a dans le cœur vne grande volonté de donner, elle est receuë de Dieu en donnant autant qu'on peut, & non pas plus qu'on ne peut.

Et ainsi ie ne vous dis pas de vous ietter dans l'extreme incommodité pour accommoder les autres: mais

ſeulement que par vne proportion, & vn commerce reciproque, vos richeſſes ſuppleent maintenant à leur pauureté, afin que leurs richeſſes *ſpirituelles*, ſuppleent auſſi à voſtre pauureté *ſpirituelle*: & qu'ainſi il ſe faſſe comme vn partage égal entre vous, ſelon ce que l'Eſcriture dit de la Manne, que celuy qui en recueillit beaucoup, n'en eut pas plus que les autres; & que celuy qui en recueillit peu, n'en eut pas moins.

C'eſt ce qui nous a fait juger neceſſaire de ſupplier nos freres de vous aller trouuer deuant nous: afin qu'ils donnent ordre, que la charité que vous auez enuie de faire, ſe trouue toute preſte à noſtre arriuée: mais de telle ſorte que ce ſoit vne benediction; c'eſt à dire, vne effuſion liberale & volontaire, & non pas le don forcé d'vn eſprit auare. Car vous deuez conſiderer que celuy qui donne peu recueillera peu, & que celuy qui ſeme abondamment, recueillira auſſi abondamment. Auſſi que chacun donne de bon cœur ce qu'il aura reſolu en luy-meſme de donner, non auec

tristesse,ou comme par necessité & par contrainte. Car Dieu ayme qu'on donne gayement. Or le Seigneur est tout-puissant,pour vous rendre auec multiplication & auec vsure le bien & la charité que vous aurez faites aux autres:afin qu'ayant tousiours ce qui suffit pour l'entretenement de cette vie, vous vous portiez de plus en plus à l'exercice des bonnes œuures, selon ce que l'Escriture dit de l'homme juste: Il a dispersé & cõme semé son bien en le distribuant aux pauures. 2. *Cor.* 8. *&* 9.

X.

L'Apostre saint Iean.

SI quelqu'vn a des biens de ce monde,& que voyant son frere en necessité, il ne soit point touché de compassion pour luy, & ne l'assiste point dans ses besoins, comment est-ce que l'on peut croire, qu'il a de l'amour pour Dieu? Mes freres, n'aymons pas de parole ny de la langue, mais par œuure & en verité. 1. *Ioan.* 3. 17.

XI.

L'Apostre saint Iacques.

Celuy qui n'aura point fait misericorde à son prochain, sera jugé de

Dieu ſans miſericorde. *Iacob. 2. 3.*

CHAPITRE II.

SAINT CLEMENT PAPE, diſciple des ſaints Apoſtres.

Exemple de la charité des premiers Chreſtiens.

SAINT CLEMENT PAPE, *diſciple & ſucceſſeur des Saints Apoſtres, comme diſent Euſebe & Ruffin anciẽs hiſtoriens eccleſiaſtiques, dans cette lettre qu'il eſcriuit aux Corinthiens, qui a eſté ſi eſtimée des premiers Peres de l'Egliſe, & que l'on a tirée en ce dernier ſiecle d'vn manuſcrit grec, que fut enuoyé d'Oriẽt au Roy d'Angleterre, teſmoigne :* Qu'il auoit connu pluſieurs Chreſtiens de ſon temps, qui pour rendre la liberté à d'autres Chreſtiens captifs, s'eſtoient eux meſmes rendus captifs en leur place: qui s'eſtoient faits eſclaues pour deliurer leurs freres de la ſeruitude; & qui trauaillant de leurs mains, employoient le prix de leur trauail à en nourrir ceux qui eſtoient dans la pauureté & dans l'indigence.

CHAPITRE III.

L'EPISTRE GRECQVE attribuée à S. BARNABE' APOSTRE.

Exhortation à l'aumosne.

L'AVTEVR *de cette Epistre grecque, qui a passé dãs l'antiquité sous le nom de* S BARNABE' APOSTRE: *qui est cité par S.Clement d'Alexandrie, Origene, Tertullien, & autres Peres comme Canonique & Apostolique, & que le sçauant Pere Menard Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur a donnée au public, rassemblant dans la seconde partie plusieurs excellens preceptes, qui regardent la vie Chrestienne, a marqué ceux-cy en peu de paroles touchant la charité enuers les pauures.* Ayez soin, *dit-il*, de faire part à vostre prochain de tout ce que vous auez. Ne vous attribuez rien de propre, & comme appartenant à vous seul. CAR si les biens incorruptibles & spirituels sont communs entre vous tous, combien plus les corruptibles & temporels le doiuent-ils estre ? N'ouurez pas vostre main

main pour receuoir, & ne la fermez pas pour donner. Trauaillez de vos mains pour racheter vos pechez; & soyez liberal à faire la charité, & à la faire sans murmurer. Donnez à tous ceux qui vous demanderont quelque aumosne; & vous connoistrez qui est celuy qui donne la recompense des bonnes œuures. C'est là la voye de lumiere.

CHAPITRE IV.

S. IVSTIN MARTYR.

I.

Il represente la charité des Chrestiens de son temps.

SAINT IVSTIN MARTYR, *dans la seconde Apologie qu'il a faite pour les chrestiens, & qu'il adressa à Marc Aurele & à Luce Vere Empereurs, rend vn tesmoignage illustre de leur charité enuers les pauures.* Nous ne consumons pas, *dit-il*, par le feu les choses que Dieu a creées pour la nourriture de l'homme : mais nous nous en seruons pour viure, & pour faire viure ceux qui ont besoin de nostre assistance à

cause de leur pauureté. Lors que nous auons vne fois embrassé le culte du vray Dieu & de son Fils, qui est son Verbe & sa pensée, si l'impudicité nous plaisoit auparauant, nous n'aymons plus apres que la chasteté: si nous estions passionnez pour la multiplication du reuenu de nos heritages & du profit de nostre argent, nous mettons en commun apres nostre conuersion, les biens mesmes que nous possedons; & nous en faisons part à tous les pauures.

II.

Ordonnances de IESVS-CHRIST *touchant l'Aumosne.*

Ce saint voulant rapporter deuant ces Princes les principales ordonnances de IESVS-CHRIST, *il rapporte d'abord pour la premiere, celle qui regarde la chasteté, pour la seconde, celle qui concerne l'amour du prochain; & pour la troisieme, celle qui touche la charité pour les miserables:* Voicy, *dit-il*, ce que IESVS-CHRIST a ordonné pour establir vne communication de biens entre les riches & les pauures. Donnez à tous ceux qui vous demanderont quelque assistance, &

ne reiettez pas celuy qui vous demande de l'argent à emprunter. Si vous ne prestez qu'à ceux dont vous esperez receuoir, que faites-vous que ne facent les publicains ? N'amassez pas des thresors dans la terre, mais dans le ciel. Soyez bien-faisans & misericordieux, comme l'est vostre pere, qui fait leuer son soleil sur les justes & sur les injustes.

Et il finit le rapport de ces ordonnances du Sauueur par ces paroles : Vous deuez iuger, Tres-illustres Princes, que ceux qu'on voit ne pas viure selon les ordonnances de ce diuin legislateur, certainement ne sont pas chrestiens ; quoy qu'ils confessent de bouche la doctrine de IESVS-CHRIST. Car il n'a pas promis le salut à ceux qui confesseroient son nom, mais à ceux qui confirmeroient leur foy par leurs œuures.

III.

Excellente idée de la vertu chrestienne.

Le mesme Saint Martyr dépeignant le christianisme dans vne lettre, dit ces paroles tres-remarquables : Les chrestiens, *Epist. ad Diogen.*

dit-il, n'habitent point d'autres villes, ny ne parlent vn langage different des autres, ny ne font profession d'aucune ſcience humaine, que la curioſité des hommes ait inuentée : mais ils pratiquent aux yeux de tous dans leur viure, leurs veſtemens, & tout le reſte de la vie, vne morale & vne police qui eſt admirable, & qui eſt preſque incroyable à ceux meſmes qui la voyent. Ils demeurent dans leur propre pays où ils ont pris leur naiſſance: mais ils y viuent comme s'ils n'eſtoient pas originaires. Ils y poſſedent tout ce qui eſt commun entre tous les habitans, eſtãt citoyens comme les autres : mais ils y ſouffrent toutes ſortes de maux & de violences, comme s'ils y eſtoient nouueaux venus. Toute region eſtrangere eſt leur patrie : & toute patrie leur eſt eſtrangere. Ils ſont couuerts d'vne chair mortelle : mais ils ne viuent pas ſelon la chair. Leur demeure eſt dans la terre : mais leur conuerſation eſt dans les cieux. Ils obeyſſent aux loix qui ſont eſtablies : mais la pureté de leurs mœurs eſt plus grande que celle des loix. Ils ayment tout le monde; & tout

: monde les persecute. On ignore la
ıinteté de leur conduitte, & on la
ondamne. On les punit de mort; &
ans cette mort ils trouuent la vie. Ils
ɔnt pauures, & ils nourrissent plu-
eurs pauures. Ils sont dans vne indi-
ence de toutes choses, & rien ne leur
ıanque. On les deshonnore; & ce des-
.onneur leur est vn sujet de gloire. On
échire leur reputation; & en mesme
emps on rend tesmoignage à leur ju-
.ice & à leurs bonnes œuures.

CHAPITRE V.

. CLEMENT D'ALEXANDR.

I.

Que l'Aumosne est enfermée dans le commandement d'aimer son prochain comme soy-mesme.

CET ANCIEN PERE, *maistre d'Origene, qui a pû voir les disci-'es des Apostres, ayant vescu sur la fin u second siecle, & est appellé par Theo-ɔret homme saint & le plus sçauant des recs, ce que S. Hierosme a reconnu auant* Theodoret l. 1. her. fab. c 6. Hier. Ep. 84 ad Maga.

luy, ayant rapporté plusieurs passages des Escritures anciennes & nouuelles, escrit ce
Strom. l 3 *qui suit:* Dieu ne monstre-t'il pas par toutes ces ordonnances de la sagesse, que comme l'harmonie du monde est composée de qualitez contraires, du chaud & du froid, de l'humide & du sec, elle l'est aussi de personnes qui donnent, & de personnes qui reçoiuent? Et lors que le Sauueur dit en vn autre lieu: Si vous voulez estre parfait, vendez ce que vous auez & donnez-en le prix aux pauures, ne refute-t'il pas celuy qui se glorifioit d'auoir gardé tous les commandemens de Dieu dés sa ieunesse? Car il n'auoit pas accomply celuy d'aymer son prochain comme soy-mesme. Mais le Seigneur voulant le mettre dans vn estat plus parfait, il luy enseigne de distribuer son bien par la charité & par l'amour du prochain: En quoy il a monstré qu'il ne deffendoit pas de-stre riche: mais d'estre riche estant injuste & insatiable dans les richesses.

II.

ue le retranchement du desir du bien est le propre effect de la grace chrestienne.

Saint Clement marque encore fort bien, *Ibid.*
ue ce precepte de la Loy de Dieu: ous ne vous laisserez point aller à la ›nuoitise & à la cupidité; est le re- ıussement de la Morale chrestien- : sur celle des philosophes grecs: ıi faisoient profession de retran- ıer les actions, mais non pas les sirs de la conuoitise, comme fait la y de Dieu, qui demande vne conti- :nce & vne chasteté d'esprit & de eur: laquelle aussi ne se peut acque- que par la grace de Dieu qui a dit: emandez, & il vous sera donné. *Et adjouste excellemment*: Que comme vaut mieux estre sain que discourir la santé estant malade, & estre es- ıiré de la lumiere que d'en parler: ssi cette continence & cette vertu restienne, qui est veritable & ef- :tiue, vaut mieux que celle des phi- :ophes, qui ne va qu'au retranche- :nt des actions exterieures d'auari- , & non de la corruption interieu-

re, qui eſt le deſir & la conuoitiſe des richeſſes. *C'eſt pourquoy il dit :* Que les chreſtiens ne doiuent deſirer que les choſes qui ſont neceſſaires, parce qu'ils ne ſont pas enfans de la conuoitiſe de-reglée & exceſſiue, mais de la volonté iuſte & moderée : Et que ce qui fait, que l'auarice & l'idolatrie ſont appellées fornication & adultere dans l'Eſcriture, eſt, que l'auarice eſt vn deſir de plus de richeſſes qu'il ne ſuffit, l'idolatrie vn culte de plus de Dieux, l'adultere vn vſage de plus de femmes, & que dans ces trois excés on paſſe de l'vnité à la multiplication. *Excellente doctrine, qui tend à purifier la ſource de l'ennemie des charitez, & des aumoſnes, qui eſt l'amour & la conuoitiſe des biens, non ſeulement neceſſaires mais ſuperflus, puis que quiconque en eſt poſſedé ne ſatisfait pas au precepte Euangelique & à la Tradition de tous les Peres, de donner de ſon ſuperflu & de ſon abondance ce qui eſt neceſſeire pour la vie des pauures.*

CHAP

CHAPITRE VI.

TERTVLIEN.

I.

ue le détachement du bien est la source de la charité enuers les pauures.

TERTVLIEN *dans cét excellent liure, qu'il a composé*, De la patien-, *marque fort bien, que la vraye source la charité est le détachement des biens nporels.* Nous n'auons point, *dit-il*, cause d'impatience qui ne nous it retranchée par les ordonnances Dieu. Si nous sommes émeus par perte de quelque interest temporel, us sommes aduertis presque en us les lieux des Escritures diuines mespriser ce qui est du monde: & il y a point de plus puissante exhorta-n au mespris de l'argent que de ir, que le Seigneur ne se trouue int auoir possedé aucunes riches- mondaines. Il preuient le dernier gement en prononçant par auance iustification des pauures, & la connnation des riches. Et ainsi il nous Cap. 7.

a preparez à ſouffrir auec patience les pertes de biens, en nous inſpirant le meſpris du bien; & il nous a monſtré par le meſpris, que nous deuons auoir des richeſſes, à ne pas compter entre les maux ce que nous venons à perdre de ces richeſſes. Nous ne deuons donc pas ſouffrir auec vn regret ſenſible, qu'on nous oſte en tout ou en partie ce que nous n'auons point beſoin de deſirer & de rechercher, puis que le Seigneur de l'vniuers eſtant au monde ne l'a point deſiré ny recherché.

L'Eſprit ſaint du meſme Seigneur a prononcé par l'Apoſtre: que le deſir de s'enrichir eſt la racine de tous les maux; & nous ne deuons pas entendre, qu'il ait voulu marquer la paſſion de s'enrichir du bien d'autruy. Car ce qui ſemble nous appartenir en propre & n'eſtre qu'à nous, appartient en effet à vn autre, ſçauoir à Dieu, & non pas à nous: parce que tous les biens appartiennent en propre à celuy, à qui nous appartenons nous-meſmes. C'eſt pourquoy ſi nous reſſentons quelque perte auec vne

xtreme impatience, & si nous som-
nes sensiblement affligez en perdant
e qui en effet n'est pas nostre, nous
erons trouuez coupables du vice que
. Paul condamne. Car c'est vne mar-
ue que nous auons vn amour de con-
oitise pour ces richesses, qui ne sont
as proprement à nous, lors qu'en les
erdant nous ressentons du déplaisir
c de la douleur. Celuy qui est trou-
lé de chagrin dans vne perte tempo-
elle en preferant les biens de la terre à
eux du ciel, peche contre Dieu mesme
ar vne passion iniuste: parce que
amour dont il est touché pour les
chesses du siecle luy fait perdre cette
aix & cette tranquillité de l'esprit
int qu'il a receu du Seigneur. Apre-
ons donc à perdre auec patience &
e bon cœur les biens de la terre, &
conseruer auec soin les biens du ciel.
ue tout ce que i'ay des richesses
ı monde perisse, pourueu que ie
gne dans cette perte le don de la
tience.

Mais de plus ie ne sçay, si celuy
ıi n'est pas disposé à souffrir auec
nstance quelque petite perte, qu'vn

larcin, ou vne violence, ou vne negligence luy peut causer, pourra se porter sans peine & auec affection à s'oster à luy-mesme quelque chose de son bien pour le donner en aumosne. Car qui est celuy qui ne pouuant souffrir qu'vn autre fasse vne incision dans sa chair, aura le courage d'y faire luy mesme entrer le fer? La patience que nous auons dans nos pertes est vn exercice, qui nous prepare à la distribution des charitez. Celuy qui ne craint pas de perdre, ne regrete pas de donner. Et comment vn Chrestien qui a deux robes en donnera-t'il vne à son frere qui est nud, selon l'Euangile, s'il n'est pas dispose à offrir mesme son manteau lors qu'on luy veut oster sa robe? Comment nous ferons nous des amis auec nos fausses richesses, si nous les aymons auec tant d'ardeur, que de ne pouuoir souffrir auec patience d'en perdre la moindre partie? La perte d'vn peu de bien nous fera-t'elle perdre nostre ame? Que pouuons-nous trouuer & posseder de precieux icy-bas, où nous auons à perdre le salut, dont le prix est inestimable?

:ſt aux Payens à ne pouuoir endu-
patiemment aucune perte, puis
'ils ſemblent preferer la multipli-
ion de leur bien à leur vie; com-
: ils le teſmoignent aſſez, lors que
paſſion qu'ils ont pour le gain,
ır fait exercer vn trafic ſi perilleux
: la mer: lors que pour de l'argent
ne doutent point d'entreprendre
e accuſation tres-dangereuſe ſans
ıindre d'eſtre condamnez: lors
'ils ſe loüent pour gladiateurs dans
mphitheatre, ou s'enrollent pour
ldats dans le camp; & enfin lors
ı'ils ſe retirent comme les beſtes
ns des foreſts & des lieux détour-
z pour y faire le meſtier de brigans
dc voleurs. Mais puis que nous
mmes animez d'vn autre eſprit que
s Payens, il ne faut pas que nous
ɔandonnions noſtre ame pour con-
ruer de l'argent: mais pluſtoſt que
ɔus abandonnions de l'argent pour
uuer noſtre ame, ſoit par la charité
ı le donnant, ſoit par la patience en le
:rdant.

II.

Image de la charité enuers les pauures du temps de Tertullien.

Il reste maintenãt à faire voir vn tableau de la charité de ces premiers Chrestiens, dont cét Auteur deffendit la cause auec tant de gloire, dans cette excellente Apologie qu'il composa pour toute l'Eglise de IESVS-CHRIST *vers l'année* 204. *qui estoit le dixiesme de l'Empire de Seuere.*

Apol. c. 39.

Nos assemblées, *dit-il*, sont gouuernées par des Prestres qui y president, qui ont donné des preuues de leur vertu; & qui n'ont pas acquis cét honneur à prix d'argent; mais par le tesmoignage aduantageux que chacun a rendu à leur merite. Car l'argent n'a point de part dans tout ce qui est de Dieu: les choses diuines ne se mettent point à prix. Que si nous auons quelque espece de thresor, l'argent qui s'y recueille n'est pas comme vn tribut ordinaire, que l'on impose pour la grace qu'on reçoit d'estre admis à cette Religion: mais vne liberalité gratuite d'vne somme tres-mediocre, que chacun y apporte vne fois le mois, ou quand il veut: mais

ɔre s'il le veut, & s'il le peut: per-
ıe n'y estant contraint, & cette au-
ne estant toute volontaire & toute
e. Ce qu'on amasse de ces dons
:omme vn depost de pieté & de cha-
, ne s'employant point en festins,
dissolutions, & en excés deshon-
tes: mais à nourrir des pauures,
nseuelir des morts, à entretenir
; enfans de l'vn & de l'autre sexe
i sont orphelins, & qui n'ont plus
bien, ny pere, ny mere, des Chre-
ens qui souffrent les incommodi-
z de la vieillesse, ou qui ont tout
:rdu dans quelque naufrage: & par-
:ulierement ceux qui pour s'estre
ıoüez de la secte & de la Religion de
ieu, sont condamnez aux minieres,
:leguez dans les isles, ou renfermez
ans les prisons, & qui estant com-
ıe les enfans de la maison de ce Dieu
ıpréme, & souffrant pour la confes-
on de son nom, sont nourris des au-
ıosnes de ses seruiteurs.

Cependant il est estrange, que cét
ffet si loüable de l'amitié commune
[ui est entre nous, ne laisse pas de
rouuer quelque censeur, & de leur

ſeruir de pretexte pour nous blaſmer. Voyez, diſent-ils, comme ils s'entr'aiment, & comme ils ſont preſts de mourir les vns pour les autres. Mais il ne faut pas trouuer eſtrange, s'ils ſont eſtonnez & offenſez de noſtre affection mutuelle, parce qu'eux s'entrehayſſent, & ſeroient pluſtoſt preſts d'oſter la vie à leur prochain, que de donner la leur pour ſauuer la ſienne. Et ie croy qu'ils ne nous décrient auſſi à cauſe du nom de freres que nous nous donnons, que parce qu'entre eux tous les noms de ſang & de parenté ne marquent qu'vne affection feinte & déguiſée. Et comment ne ſerions-nous pas freres entre nous, puis que nous ſommes auſſi les voſtres par le droit de la nature, qui eſt la commune mere de tous les hommes, quoy que vous ayez peu les ſentimens naturels des hommes, nous eſtant auſſi mauuais freres que vous nous eſtes.

Mais combien plus iuſtement ceux-là ſont-ils nommez & eſtimez freres, qui ſe reconnoiſſent enfans d'vn meſme pere, qui eſt Dieu, qui ſont animez

nplis d'vn mesme esprit de sainte-
&c qui estant sortis des tenebres
: mesme ignorance, comme du
d'vne mesme mere, ont esté sur-
l'vne mesme admiration, lors que
yeux ont esté frappez des mesmes
ns de la verité diuine? Mais peut-
qu'on iuge, que le nom de frere
ous appartient pas legitimement,
e que la fraternité chrestienne
point violée comme la vostre par
discordes sanglantes & tragiques,
on represente sur les theatres; ou
ce que nous viuons en freres en
dant nos biens communs entre
s, au lieu que parmy vous le parta-
es biens rompt d'ordinaire l'vnion
re les freres. C'est pourquoy il ne
t pas s'estonner, si estant vnis en-
ble par la communication d'vn
sme esprit & d'vn mesme cœur,
is le sommes encore par celle des
ns.

III.

la mesme charité des premiers Chre-
tiens, confirmée par Minuce Felix.
Sur ce que les Payens disoient, que de-
s que les Chrestiens s'estoient multipliez

on ne donnoit plus rien à ceux, qui auoient la garde des Temples & des lieux sacrez, pour l'entretenement du seruice de leurs Dieux, qui consistoit en immolations & en sacrifices, il respond agreablement en ces termes: Nous ne pouuons pas suffire à soulager & les hommes & vos Dieux, qui implorent vostre liberalité; & nous croyons ne deuoir donner qu'à ceux qui nous demandent l'aumosne. Que Iupiter tende la main, & il receura de nous, comme font les autres. Et apres tout, nostre charité dépend plus d'argent à soulager les pauures dans chaque ruë, que vostre religion n'en dépend à offrir des sacrifices dans chaque Temple.

MINVCE FELIX insigne Aduocat de Rome, *comme Lactance & S. Hierosme l'appellent, qui viuoit du temps de Tertullien, & a veu son illustre Apologie publiée à Rome; de laquelle mesme il a pris beaucoup de pensées & de paroles qu'il a fait entrer dans son Dialogue, intitulé* Octaue, *où il deffend aussi la Foy chrestienne, marque l'amour de la pauureté qui regnoit dans le cœur des Chrestiens de ce siecle, & cét effet si noble & si memorable*

Lact. lib. 5. Hier. de script. Eccl. & Ep 84. ad Magn.

fection fraternelle, dont l'esprit de les vnissoit tous ensemble, qui estoit es pauures ne manquoient de rien qui estoit necessaire pour leur subsi-. Car apres que dans cét insigne Dia-, Cecile Orateur payen, que Baro-roit estre celuy qui estant conuerti de- comme dit Felix, instruisit saint ien, a reproché aux Chrestiens: Qu'ils connoissoient par quelque signe t, & qu'ils s'aymoient l'vn l'au-presque auant mesme que s'estre is connus, (*ce qu'il attribuoit selon iit commun à vne cause honteuse & ne*) qu'ils estoient tous de la lie euple, & que la plus grande & la leure partie d'entre eux, comme disoient eux-mesmes, souffroit aim, le froid, & toutes les ne-itez de la vie: *Il respond*: Qu'ils toient pas tous de la lie du peu-, quoy qu'ils mesprisassent & tassent l'éclat & la pourpre des neurs & des dignitez: qu'ils se onnoissoient l'vn l'autre par le si- de l'innocence & de la modestie reluisoit en leurs mœurs: qu'ils moient tous, parce qu'ils ne sça-

uoient haïr perſonne; & qu'ils s'appelloient freres, comme eſtant enfans d'vn meſme Pere qui eſtoit Dieu, participans d'vne meſme foy, & heritiers d'vne meſme eſperance: que leur pauureté ne leur eſtoit pas honteuſe, mais glorieuſe, l'eſprit qui ſe laſche par le luxe & par les delices ſe fortifiant par vne vie ſobre: & qu'à proprement parler il n'y auoit point de pauure parmy eux, puis que ce n'eſt pas eſtre pauure que de ne manquer de rien; que de ne deſirer point le bien d'autruy; que d'eſtre riche deuant Dieu: mais que c'eſt eſtre veritablement pauure, que d'auoir beaucoup de bien, & en deſirer beaucoup dauantage.

CHAPITRE VII.

BANQVETS DE CHARITÉ, DANS LES QVATRE PREMIERS ſiecles de l'Egliſe.

I.

De ceux qu'on appelloit AGAPES.

IL *n'y a gueres dans l'Egliſe, de plus anciennes ny de plus belle marque de l'a-*

r de la tendresse des premiers Chre-
nuers les pauures, que ces banquets
ters de charité & d'affection, que
s grecs appelloient Agapes, *où les*
traittoient les pauures, & tesmoi-
t en se meslant auec eux, qu'ils se
eroient tous comme freres, & que la
n chrestienne les égaloit tous.

uis S. Paul qui en a parlé le premier, *Apol. c. 39.*
RTVLLIEN dans son Apologie
ces paroles remarquables: Le nom
ious donnons à nostre souper en
jue la qualité. Il est appellé Aga-
vn nom grec, qui signifie amour
lection. Quelque dépense qu'on
ploye, c'est gagner que dépendre
: la charité. Car par cette table
mune nous aidons à viure les plus
gens: non parce que nous voulons
ser de leur pauureté, comme vous
sez de celle de vos Parasites;
t la bonne chere qu'ils font chez
s, est le prix & la recompense de
seruitude, & de cette prostitu-
ı auec laquelle ils font gloire de vos
leries & de vos iniures: mais par-
jue nous sçauons, que les pauures
t cheris de Dieu; & que cette dou-

ceur par laquelle nous soulageons leur necessité luy est vniquement agreable. *Tertullien décrit en suitte la sobrieté, la chasteté, & la modestie de ces banquets, comme a fait Minuce Felix peu d'années apres luy, & à son exemple.*

SAINT CRRYSOSTOME *appelle cette ancienne coustume* tres-belle & tres-salutaire, *& dit*, qu'elle estoit le fondement de la charité, la consolation de la pauureté, & l'escole d'humilité. *Et il marque*, que dés le temps des Apostres, apres la celebration du sacrifice & la communion des diuins mysteres, tous les Chrestiens en certains iours estoient appellez à vn banquet commun & general, où les riches fournissoient les mets & les viandes, & où les indigens & ceux mesmes qui n'auoient rien du tout, estoient admis indifferemment comme les autres. C'est pourquoy, *il dit*, que saint Paul reprend les Corinthiens, de ce que quelques riches d'entre eux mangeoient à part: & dédaignans de manger auec les pauures, deshonnoroient l'Eglise de Dieu & l'assemblée des Saints, & couuroient de confusion

In 1. ad Cor. c. 11. hom. 27.

qui n'auoient point de logis où ils
t manger, & qui estoient dans
mmodité toute entiere.
s ce Pere remarque fort bien, qu'ils
oient Dieu, lequel par vn chef-
ire de sa bonté admettoit à sa ta-
rée & à la participation des biens
l les pauures comme les riches; &
se rendoient coupables d'vn or-
& d'vne ingratitude insupporta-
uis qu'ils iugeoient indignes de
able humaine & terrestre, ceux
Dieu iugeoit dignes de son ban-
diuin & celeste, & qu'ils vou-
: priuer des consolations tempo-
& sensibles, ceux que Dieu ho-
t autant qu'eux des spirituelles
s inuisibles.
s banquets de charité ont esté si pre- Can. 11.
à l'Eglise primitiue, que le CON-
DE GANGRES, *plus ancien que ce-*
Nicée, a fait ce Canon. Si quel-
n mesprise ceux qui celebrent fi-
ment les Agapes; c'est à dire, qui
ne pieuse liberalité font des ban-
s aux pauures & aux indigens, &
ar vn mouuement d'amour & de
ct enuers Dieu, conuient les fre-

res à ces repas charitables: & si quelqu'vn dédaigne de se trouuer en ces assemblées, lors qu'il y est appellé auec les autres, & n'a qu'vne basse estime de ces actions de religion & de charité, qu'il soit anatheme.

Aug 10. in Faust. cap. 20.

SAINT AVGVSTIN *deffend cette coustume si sainte & si loüable contre les reproches de Fauste Manicheen, & luy respond*: Qu'il auoit tort d'objecter aux Catholiques, qu'ils auoient conuerti les sacrifices des Iuifs en banquets qu'ils faisoient aux pauures, qu'ils n'y celebroient autre sacrifice que celuy dont Dieu a dit; qu'il aime mieux la misericorde & la charité que le sacrifice. Que ces banquets seruoient à nourrir les personnes necessiteuses: qu'on leur y presentoit ou des fruits ou de la chair, & qu'il n'y auoit qu'vn heretique Manicheen, qui à cause qu'il condamnoit l'vsage de la chair comme mauuais, & que souuent on en seruoit aux pauures dans ces repas, les comparoit aux sacrifices des Iuifs.

Ce que les Peres y reformerent fut qu'ils les separerent de la celebration du saint sacrifice

ce de la Messe, & ordonnerent qu'on ne eroit plus dans les Eglises: mais au re. ils les ont tousiours loüez comme vne que de la premiere ferueur de cét âge de l'Eglise catholique.

II.

Banquets de charité aux funerailles des morts.

Nous trouuons dans l'Eglise primitiue, ntre les bõnes œuures qu'elle a tousiours iquées pour le repos des ames des fide- ces banquets de charité estoient des plus bres, comme estant des aumosnes gene- s qui se respandoient sur plusieurs pau- , & vn ornement sacré des funerailles ersonnes chrestiennes.

AINT CHRYSOSTOME *mar- nt cette religieuse coustume, dit:* Pour- oy apres la mort d'vn de vos pro- s appellez vous les pauures? Pour- oy suppliez vous les Prestres de vou- prier pour luy? Ie sçay que vous ondrez: afin que celuy qui est mort e dans le repos eternel, & qu'il ue vn iuge misericordieux & fa- able. *In Mat hom. 32*

t il adjouste excellemment apres quel- lignes: Vous vous plaignez de la

mort de vostre fils, & vous dites : A qui laisserons nous nos precieux vestemens, nos magnifiques maisons, nos esclaues, nos terres & nos seigneuries? Ie vous responds, que vous les deuez laisser à luy-mesme, & que vous le ferez plus seurement encore que s'il viuoit. Car si plusieurs nations barbares ont accoustumé de brusler auec vn mort sur le bucher funebre, tous ses biens meubles qui pouuoient estre consumez par le feu, combien deuez-vous plus iustement donner à vostre fils le bien qui estoit à luy; non afin qu'il soit reduit en cendres, mais afin qu'il serue à augmenter la gloire & la felicité de son ame? S'il est sorty de ce monde estant pecheur, (*c'est à dire, selon la doctrine des Peres, n'ayant pas expié tous ses pechez veniels par de bonnes œuures, ny satisfait entierement pour la peine des mortels*) elles luy seruiront à se purifier & à se deliurer de ses pechez : & s'il est mort iuste, elles seruiront à faire croistre sa recompense & couronne.

S. HIEROSME *en sa lettre 26. parlant de l'illustre* S. *Pammaque gendre de*

nte Paule, à qui sa femme Pauline
oit laissé tout son bien desirant qu'il le
stribuast aux pauures pour le repos de son
ne, il dit. Les pauures marys respan-
ent des fleurs, des violettes, des lys,
des roses sur le tombeau de leurs
emmes, & soulagent leur douleur
ar ces offices d'affection & de ten-
dresse: mais nostre Pammaque a res-
pandu les baumes plus precieux de
l'aumosne sur les reliques saintes, &
les os venerables de la sienne. Il a
comme arrosé de ces parfums & de
ces huiles sacrez les cendres seches &
mortes de son espouse, sçachant qu'il
est escrit: qu'ainsi que l'eau esteint le
feu, de mesme l'aumosne esteint le
peché.

Mais S. PAVLIN *Euesque de Nole escriuant à vn autre tres-noble & tres vertueux gendre de sainte Paule sur la mort de Ruffine sa femme, fille de la sainte, releue auec tant de force & tant d'esclat cette ancienne coustume de l'Eglise, qu'il doit faire rougir l'heresie Caluiniste qui condamne tout ce que la pieté chrestienne fait pour le repos des morts.*

Ie viens maintenant, *dit il*, à vos *Paulin, ep. 36. ad Alethiũ.*

actions si loüables ; & ie veux passer de la sainteté de vos larmes, à la pieté & à la charité de vos œuures. Vous auez rendu à chaque partie ce qui luy estoit deu. Vous auez respandu des larmes pour le corps, & des aumosnes pour l'ame. En quoy vous auez monstré estre disciple de la verité & enfant de la lumiere, puis que vous auez versé des pleurs où vous sçauiez qu'estoit la mort, & que vous auez exercé la charité où vous auez creu qu'estoit la vie : employant pour vn corps insensible des larmes inutiles & perissables, & pour vne ame viuante, des œuures viuantes. C'est ce qui vous a porté à assembler dans la nef de l'Eglise de l'Apostre, toute la multitude des paures qui viuent d'aumosnes dans Rome, & qui sont les patrons & les protecteurs de nos ames. Certes ce beau spectacle de vostre magnifique charité me rauit de ioye. Car il me semble que ie voy ces religieuses troupes de personnes necessiteuses & affligées d'incommoditez, que la bonté diuine nourrit, se venir rendre en foule dans la grande Eglise de S. Pierre ; en sorte

e la nef, le portail, & les degrez ne
uuent les contenir tous. Ie les voy
rangez en diuerses tables: Ie les voy
:uis de bonnes viandes : Ie les voy
us pleinement rassasiez: & il me sem-
e que i'ay deuant les yeux vne image
: cette abondance de la benediction
uangelique sur ces cinq mille person-
es, qu'auec cinq pains & deux pois-
ons IESVS CHRIST qui est le
eritable poisson d'eau viue, nourrit
niraculeusement dans le desert.

CHAPITRE VIII.

I.

S. GREGOIRE THAVMATVRGVE.

CE GRAND EVESQVE DE NEOCESARE'E, *que S. Basile dit*, auoir esté remply de l'esprit des Apostres & des Prophetes, auoir esté consideré des Chrestiens comme vn insigne & brillant flambeau de l'Eglise, & appellé vn second Moyse par les ennemis mesmes de la verité, a laissé, *comme dit Eusebe*, de grandes marques

Basil. de Spirit. sanc. c. 29.

Euseb. 7. hist. c. 25.

de sa suffisance dans le peu d'ouurages qu'on a de luy, *& entre autres dans vne excellente paraphrase sur l'Ecclesiaste de Salomon, laquelle cet Auteur appelle* tres magnifique; *& S.Hierosme* tres vtile: *C'est là qu'il recommande en peu de paroles la charité & l'aumosne.*

Hier. de ser. Eccl.

Metaphr. in Eccles. c. 11.

Il est iuste, *dit-il*, de donner du pain & les choses necessaires pour l'entretenement de la vie à celuy qui en a besoin. Car encore que quelques-vns puissent iuger que vous aurez perdu ce que vous aurez donné, comme si vous auiez ietté du pain dans l'eau (*qui est l'expression de Salomon*) toutefois vous trouuerez par succession de temps que vostre charité ne vous aura pas esté infructueuse. Au reste donnez liberalement & pleinement; & distribuez vostre argent à plusieurs personnes. Car vous ignorez si vous deuez viure encore long-temps, & n'estes pas asseuré du lendemain. Reglez vous sur l'exemple des nuées, qui ne retiennent point l'abondance des eaux dont elles sont pleines, mais la respandent sur la terre.

II.

Exemples & instructions de ce saint, rapportez par saint Gregoire de Nysse.

Voyons maintenant ce que saint Gregoire Euesque de Nysse rapporte de remarquable sur ce suiet dans la vie de ce saint qu'il escrit, & qui est vne histoire tres-fidele & tres-veritable; quoy que quelques Escriuains heretiques estant contraints d'auoüer que saint Gregoire de Nysse en est l'autheur, ayent eu la hardiesse de la vouloir faire passer pour vn songe & pour vne fable: *sans y estre poussez par vn autre mouuement, sinon de ce qu'ils y trouuent quelques points qui blessent leur heresie Caluiniste, & sans qu'ils apportent eux-mesmes, pour appuyer leur pretension, que des songes ridicules, & des mensonges honteux.*

Scallet. Medulla Patrum. Riuet. Critic. sac. in Greg. Nyssen.

Il dit: Qu'aussi-tost que ce saint eut embrassé la philosophie chrestienne, il se dépoüilla de tous ses biens au profit des pauures, & s'en déchargea comme d'vn pesant fardeau: qu'il ne se reserua rien de toutes les choses necessaires à la vie, ny champ, ny lieu, ny maison: mais qu'il estoit luy-mesme toutes choses à luy-mesme

ou pluſtoſt que ſa vertu & ſa foy eſtoit ſa patrie, ſa demeure, & ſes richeſſes. Et que lors qu'il fut ſacré Eueſque de Neoceſarée, où il ne trouua que dix-ſept Chreſtiens, comme remarque auſſi ſaint Baſile, ſes eccleſiaſtiques eſtant en peine d'vne maiſon pour ſe retirer auec luy, parce qu'il n'en auoit point, il les reprit, leur demandant, ſi Dieu, par la prouidence duquel nous viuons, leur paroiſſoit vne maiſon trop petite, & leur repreſentant qu'ils ne doiuent ſe mettre en peine que de tenir bien preparée & bien ornée la maiſon qui leur eſtoit propre; ſçauoir celle de leur ame, qui s'edifioit & s'éleuoit en vn palais haut & magnifique par la ſublimité des vertus.

Baſil. de Spirit. S. c. 29.

Il dit: Qu'il enſeignoit aux pauures, qu'il n'y auoit point de veritables richeſſes que la pieté: laquelle il eſtoit permis à tout le monde d'acquerir auec le plus de ſoin & d'abondance que l'on pouuoit; & qu'il preſchoit aux riches, qu'ils deuoient ſe conſiderer comme adminiſtrateurs & diſpenſateurs de leurs biens, & non pas

pas comme maistres & proprietaires.

Il represente sa charité en rapportant vn miracle de deux Iuifs, pareil à celuy de S. Pierre enuers Ananie & Saphire: Car il escrit, que l'vn ayant exhorté l'autre à se coucher nud sur la terre & à contrefaire le mort; & ayant demandé au saint qui passoit quelque robe ou vestement pour enseuelir ce faux mort, le saint qui n'en auoit point ietta son manteau sur cét homme nud, qui expira aussi-tost, & changea la ioye de l'autre Iuif qui se railloit de la simplicité du saint, en vne soudaine confusion, & vn estonnement prodigieux de la puissance diuine, *qui vangeoit par ce miracle l'illusion qu'il auoit voulu faire à l'esprit de Dieu, qui agissoit par son seruiteur, & à la bonté si charitable de ce saint Euesque.*

III.

De saint Alexandre Charbonnier, & depuis Euesque & Martyr.

C'EST *aussi dans cette Oraison, que décriuant l'élection miraculeuse du tres-saint Alexādre charbōnier (depuis Martyr sous l'Empereur Dece) à l'Eueschê de Comane, auquel S. Gregoire Thaumaturge l'appella*

il rapporte, que ce saint estoit vn homme de Dieu, qui ne s'estoit pas porté à cette profession si vile & si basse par la pauureté, mais par l'amour d'vne vie humble & cachée, qui rẽdist & sa vertu & son visage si défigurez, & si meconnoissables, que la difformité exterieure & visible seruist de voile pour couurir la beauté interieure & spirituelle, n'employant tout le gain qu'il faisoit par le trauail de ses mains, que pour en viure, & pour aider les pauures à en viure comme luy, selon le precepte de l'Euangile.

CHAPITRE IX.

S. CYPRIEN EVESQVE DE CARTHAGE.

I.

Combien les Vierges chrestiennes doiuent auoir soin d'employer leur bien en aumosnes.

CET ILLVSTRE MARTYR DE IESVS-CHRIT, *& cet eloquent Pere de l'Eglise, dont saint Hierosme dit,* que les ouurages sont plus connus &

Hier. de ser. Eccl.

plus éclattans que le soleil, *dans le Traitté qu'il a composé*: De la discipline & de l'habit des Vierges, *leur parle de cette sorte*:

Vous declarez, que vous estes riche, & croyez deuoir vser de ce que Dieu a voulu que vous possediez. Ie ne m'y oppose pas: vsez en; mais en des choses vtiles & salutaires: vsez-en; mais en de bonnes œuures: vsez-en, mais selon les ordres que Dieu a establis, & que le Fils de Dieu a pratiquez. Que les pauures esprouuent que vous estes riche: que ceux qui sont en necessité se sentent de vostre abondance. Prestez à Dieu à interest & à vsure: nourrissez IESVS-CHRIST; & demandez luy par les prieres de plusieurs personnes que vous aurez assistées, qu'il daigne vous éleuer à la gloire de la virginité sainte, & vous couronner des recompenses du ciel.

Vous pechez contre Dieu, si vous croyez qu'il vous a donné des richesses, afin que vous les employiez en de vaines superfluitez, & des excés d'éclat & de luxe, qui n'ont rien

de bon ny de salutaire. Car encore que Dieu ait donné la voix à l'homme, ce n'est pas afin qu'il s'en serue pour châter des vers d'amour & des chansons deshonnestes : encore qu'il ait donné le fer, qui sert à labourer & à cultiuer la terre, il n'en faut pas faire vn instrument des meurtres & des homicides : encore qu'il ait creé l'encens, le vin, & le feu, il n'en faut pas sacrifier aux idoles : & encore que vôs champs soient couuerts de troupeaux de bestes, vous ne deuez pas immoler des victimes & des hosties. C'est pourquoy c'est vne grande tentation que de grands biens, si l'on ne les employe en de bons vsages, & si plus on est riche, plus on trauaille, comme on le doit, à se seruir plustost de ses richesses, pour en racheter ses pechez, que pour les accroistre.

Nous deurions rapporter icy les belles & excellentes pensées de cét Orateur diuin, qu'il a exprimées auec tant de noblesse & tant d'eloquence dans son liure: De bõnes œuures & des aumosnes. *Mais nous reseruons à le donner traduit tout entier.*

II.

Du soin que ce saint Martyr a eu d'assister les pauures.

QVE *si l'on demande comment ce saint, qui a porté les autres à cette vertu par des discours si persuasifs & si enflammez, l'a pratiquée luy mesme dans le gouuernement de son Eglise de Carthage, ie respons, qu'il paroist par trois de ses lettres, que lors mesme qu'il estoit caché durant la persecution, qui depuis luy osta la vie pour le faire viure eternellement, il supplie les Ecclesiastiques de son Clergé*, de ne laisser manquer de rien ceux qui estoient pauures, & estant accablez de necessité, ne laissoient pas de perseuerer dans la foy & le culte du vray Dieu; *& il leur escrit*: qu'il auoit preparé vne somme d'argent du bien de l'Eglise pour vn vsage si salutaire. Epist. 5.

Il manda à ses Prestres & à ses Diacres par vn autre lettre, qu'il auoit enuoyé vne autre somme d'argent qui estoit de son propre; *c'est à dire de sa portion du reuenu Episcopal (car nous apprenons de saint Hierosme, que par le conseil du prestre Cecile qui l'auoit conuerty & baptisé, il auoit distribué tout son patrimoine* Epist. 36 De scrip. Eccl.

aux pauures aussi-tost apres son baptesme) afin qu'ils l'employassent à nourrir les veuues, les malades, & tous les pauures; & qu'il en enuoyoit encore vne autre par vn Acolythe, afin que l'assistance qu'on leur rendoit fust plus entiere & plus prompte. *Et il enuoya encore d'autres Officiers de son Eglise auec de l'argent* pour acquitter toutes les debtes des pauures.

Epist. 38.

Tant il est vray ce que dit S. Augustin de cette brillante lumiere de l'Afrique, qu'encore qu'il se considerast prés de la mort selon la reuelation qu'il en auoit euë, la vigilance pastorale ne mouroit point dans l'esprit de ce Pasteur: qu'il retenoit iusques au dernier iour de sa vie, le soin de conseruer le troupeau de son Seigneur & de son Maistre: que la veuë des tourmens qui l'attendoient ne diminuoit en rien la vigilance & l'exactitude d'vn tres fidelle dispensateur des mysteres du ciel & des biens de son Eglise; & que lors qu'il pensoit le plus qu'il seroit bien-tost Martyr, il n'oublioit point qu'il estoit encore Euesque; *laissant vn illustre exemple à tous les Prelats, de ne tenir point de soin plus*

Serm. S. Aug. de S. Cypr.

digne d'vn Primat de plus de trois cens Euesques, que de veiller à l'entretenement des pauures de son diocese: d'y employer tous ses biens, & de leur donner sa propre substance comme vn pere fait à ses enfans, auant qu'il donnast, comme vn bon pasteur, son sang & sa vie pour ses brebis, & qu'il la confirmast par sa genereuse mort dans la confession de la verité.

CHAPITRE X.

EVSEBE DANS SON HISTOIRE ECCLESIASTIQVE.

Exemple rare de la charité des Chrestiens d'Alexandrie, durant la famine & la peste.

EVSEBE, *Euesque de Cesarée en Palestine, descrit au long cette famine horrible, qui desola l'Empire Romain en 312. & fut suiuie d'une grande peste,* qui emportoit les maisons & les familles toutes entieres à Alexandrie, & principalement ceux que la faim n'auoit pû tuer, à cause qu'ils estoient pourueus de toutes sortes de viures: Entre lesquels paroissoient sur tous les Ma- *Lib. 9. hist. Eccl. c. 7.*

giſtrats & les Gouuerneurs des villes & des prouinces : qui ayant toute authorité & tout pouuoir, auoient en abondance tout ce qui eſt neceſſaire à la vie : de ſorte qu'il sembloit que la famine les euſt épargnez à deſſein, afin de les liurer à la peſte qui leur faiſoit ſouffrir vne tres cruelle & tres prompte mort.

Toutes les ruës, *dit-il*, & toutes les places retentiſſoient du bruit des plaintes, des gemiſſemens, & des pleurs, & l'on ne voyoit dans toutes les villes qu'vn triſte & miſerable ſpectacle de perſonnes qui fondoient en larmes : Ces deux fleaux de Dieu, comme deux dards lancez de la main diuine, conſumerent en peu de temps preſque toutes les familles. Et l'on voyoit tirer en vn meſme iour deux ou trois corps morts d'vne maiſon. C'eſtoit le fruit & la recompenſe des decrets pleins d'oſtentation & de cruauté du ſuperbe Tyran Maximin, qui auoient eſté publiez dans toutes les villes contre la religion chreſtienne.

Ce fut en ce temps & en cette occa-

ſion que tout le monde vit paroiſtre des marques illuſtres de la charité nomparcille, & de la pieté rare des chreſtiens enuers toutes ſortes de perſonnes. Car ils eſtoient les ſeuls qui dans ce comble de maux teſmoignoient de la bonté & de la tendreſſe par leurs bonnes œuures, & par leur officieuſe aſſiſtance. Les vns s'employoient tout le iour à enſeuelir & à enterrer les morts, (y en ayant vn nombre infiny qu'on laiſſoit ſans ſepulture.) Les autres aſſembloient en vne troupe tous ceux de la ville qui eſtoient preſſez de la faim, & leur diſtribuoient du pain à tous. La renommée conſtante & certaine de ces actions ſi excellentes & ſi genereuſes ſe reſpandit auec tant d'éclat & tant de celebrité dans toutes les Prouinces de l'Empire, que chacun publioit les loüanges & la gloire du Dieu des chreſtiens, & confeſſoit qu'ils monſtroient par effect & par œuures, qu'eux ſeuls eſtoient les veritables adorateurs du Dieu tout-puiſſant. Ce fut ainſi que le grand & celeſte protecteur du Chriſtianiſme rendit

son pouuoir & son indignation redoutable aux infidelles qui auoient persecuté son Eglise, & qu'il fit reluire de nouueau des tesmoignages si glorieux & si éclattans de sa prouidence pour ses seruiteurs, leur enuoyant du Ciel la lumiere fauorable de sa paix, lors qu'ils estoient enuironnez des tenebres d'vne nuict profonde.

CHAPITRE IX.

L'ANCIEN AVTEVR GREC DE LA VIE DE S. PACOME Abbé de Tabenne, en 316.

Que la feruente charité des Chrestiens d'une ville de l'Egypte porta S. Pacome à se faire Chrestien.

L'AVTEVR GREC *de la vie originale & tres-fidelle de S. Pacome, traduite en latin il y a desia plus douze cent ans, par le celebre Denis le Petit, Abbé Romain, rapporte un exemple presque pareil de la charité des Chrestiens en ce mesme temps, dont ce saint, qui estoit alors ieune soldat & idolatre, fut si touché qu'il en conceut*

le premier dessein d'embrasser les Christianisme.

Ayant esté enrollé à l'aage seulement de vingt ans, & embarqué sur vn vaisseau auec d'autres, ils arriuerent à l'entrée de la nuict en vne ville, dont les habitans ayant veu, que l'on gardoit auec grand soin ces ieunes soldats, & appris qu'on les menoit à la guerre contre leur gré, ils en furent touchés de compassion, suiuant le precepte de IESVS-CHRIST, & les assisterent dans leur extréme déplaisir de tout ce qui leur estoit necessaire. Pacome considerant & admirant leur charité, demanda qui estoient ces gens, qui tesmoignoient tant de bonté & d'humilité. On luy respondit, que c'estoient des Chrestiens, qui rendoient à chacun auec grande ioye toutes sortes de bons offices, & particulierement aux estrangers. S'estant enquis de ce que vouloit dire ce nom de Chrestien, il apprit, que c'estoient des personnes fort pieuses, qui faisoient profession de la religion veritable : qui croyoient en IESVS-CHRIST Fils vnique de Dieu ; & Cap. 2.

qui s'efforçoient de tout leur pouuoir de faire du bien à tout le monde, auec esperance d'en estre recompensez en l'autre vie. Il fut extremement touché de ce discours, & vne diuine lumiere esclairant son ame, il admira la foy des Chrestiens & fit vœu à Dieu de l'embrasser, & de le seruir tout le reste de ses iours.

CHAPITRE XII.

LACTANCE DEFFENSEVR DE LA RELIGION Chrestienne.

I.

Que la liberalité deuant estre toute gratuite, ne peut estre mieux employée qu'enuers les pauures.

CET ILLVSTRE *Orateur, disciple d'Arnobe, qui à l'imitation de cét Apologiste des Chrestiẽs a deffendu la sainteté de nostre foy: que l'Empereur Constantin premier Chrestien, choisit entre les sçauans hommes de l'Empire, pour le rendre Precepteur de son fils Crispe, sur la fin de sa longue vie; & qui dans son extréme vieillesse consacra tout son esprit & toute son elo-*

quence à l'éclairciſſement de la verité diuine, & à la refutation des vaines ſublimitez des Philoſophes de ſon temps, comme il dit luy meſme, entreprend dans le 6. de ſes liures contre les Payens, de leur monſtrer l'excellence & l'eminence de la Religion chreſtienne, touchant l'exercice de la charité enuers les pauures & les miſerables, au deſſus de la ſageſſe & du plus ſolide eſprit des Romains, non moins grand Philoſophe que grand Orateur, qui rend l'vſage de la liberalité ſi petit & ſi reſerré, qu'il ne l'eſtend qu'aux perſonnes de merite, & dignes de receuoir quelque don : ne meſurant ainſi en effet les deuoirs de la bonté & de l'humanité naturelle & ciuile que par l'intereſt de celuy qui les pratique : au lieu que la Sageſſe incarnée eſt venuë apprendre aux hommes, que la liberalité doit eſtre gratuite pour eſtre vraye : que la vertu ne doit pas eſtre mercenaire : que la charité doit eſtre genereuſe, magnanime, vniuerſelle, & s'eſtendre ſur toutes ſortes de perſonnes de toutes conditions, principalement de la plus baſſe, & dont on ne peut rien eſperer quand on les aſſiſte.

Lib de opificio Dei, ad Demetr.

Ciceron.

Lib. 6. Si la vertu, *dit-il*, ne desire point de recompense: si elle doit estre embrassée par elle-mesme; comme vous dites, estimez donc la iustice, qui est la mere & la reyne des vertus par son prix & son excellence, & non pas vostre interest, & faites principalement du bien à celuy dont vous n'esperez rien receuoir. Pourquoy faites-vous vn choix entre les personnes, à qui vous voulez donner? Pourquoy considerez-vous, s'ils sont bien-faits ou mal-faits de corps? s'ils ont perdu quelqu'vn de leurs membres, ou s'ils l'ont tous? Il suffit, que vous reconnoissiez pour homme celuy qui ne vous prie de l'assister que parce qu'il vous croit homme. Reiettez ces ombres & ces apparences de iustice, & embrassez la vraye & l'originale. Donnez aux aueugles, aux infirmes, aux boiteux, aux miserables, destituez de tout secours, & qui mourront si vous ne les secourez. Ils sont inutiles aux hommes, mais ils sont vtiles à Dieu, qui les retient en vie, qui les conduit par son esprit, & qui les éclaire par sa lumiere. Assistez-les

utant qu'il vous est possible, & entre-
enez par des offices d'humanité & de
harité les vies des hommes qui sont
restes à s'esteindre. CELVY QVI
EVT apporter du soulagement à
ne personne, qui mourra si elle n'est
oulagée, est en effect cause de sa mort
'il ne la soulage pas.

Il n'y a donc point d'autre exercice
olide & veritable de la liberalité, que
le nourrir les necessiteux & les inuti-
es. C'est là cette parfaite iustice, qui
conserue la societé humaine, dont les
Philosophes parlent si souuent. Le
plus grand & le plus honneste fruict
des richesses est de n'en vser pas pour
son seul plaisir; mais pour le bien de
plusieurs: ny pour la commodité pre-
ente & passagere, mais pour la iu-
tice qui seule ne passe point. Il faut
donc establir pour vne maxime cer-
aine, que toute esperance de rien re-
ceuoir, doit estre bannie des œuures
le misericorde & de charité. Car
c'est de Dieu seul qu'il faut attendre
a recompense de ces actions. Que si
on l'attend d'vn homme, ce ne sera
plus vn don gratuit d'vn cœur gene-

reux & liberal ; mais vn prest interessé d'vn esprit mercenaire & vsurier : & ce sera plus faire plaisir à son prochain, puis que ce sera pour soy & non pour autruy, qu'on exercera la charité; quoy que d'ailleurs il se trouue par vn effet noble & tout diuin, que le plaisir que nous faisons à autruy & pour autruy, sans en attendre aucun fruict pour nous, en produit vn tres-grand pour nous mesmes, parce que nous en receurons de Dieu le merite & la recompense.

II.

Response à vne obiection : Qu'on ne peut pas suffire à assister tous les pauures.

Quelqu'vn me dira peut-estre : Si ie pratique toutes ces œuures de misericorde, ie n'auray plus rien. Car si vn grand nombre de personnes meurt de faim, de froid, de captiuité, & de misere, en sorte qu'il faudroit employer tout mon bien pour les assister seulement vn iour, prendray-ie tout ce que ie possede & tout le fruict du trauail de mes ancestres, pour ne pouuoir plus viure moy-mesme que par la charité d'autruy ? Quoy donc ?

Auez

Auez-vous l'ame si petite & si timide que de craindre la pauureté ; laquelle a esté loüée de vos Philosophes mesmes, & qu'ils ont tesmoigné estre la condition de toutes la plus seure & la plus tranquille ? Ce que vous craignez tant, est le port, où l'on est à labry des inquietudes & des soins. Ignorez-vous à combien d'accidens & de dangers vous estes exposé auec ces mauuaises richesses que vous possedez ? Craignez vous de rendre eternel vn bien fragile & passager ; & de confier vos thresors en la main & en la garde de Dieu, où vous ne craindrez ny que les larrons vous les dérobent, ny que les brigans vous les emportent, ny que la roüille les ronge, ny qu'vn tyran vous les rauisse ? CELVY QVI EST riche deuant Dieu ne peut iamais estre pauure. Si vous auez l'estime que vous deuez auoir de la iustice, défaites-vous de ce fardeau pesant qui vous arreste, pour la suiure auec plus de liberté. Deliurez-vous de ces liens & de ces chaisnes, afin que vous couriez à Dieu auec plus de promptitude & plus de force.

C'EST LE PROPRE d'vne grande ame, & d'vn esprit noble & genereux de mespriser & de fouler aux pieds les grandeurs & les biens du monde.

Cette belle & sainte parole doit estre d'autant plus estimée en la bouche de Lactance, que nous apprenons de la Chronique d'Eusebe, que cét Orateur vrayement chrestien la pratiquoit en sa vie; honorant ainsi la pauureté, & par son eloquence & par sa vertu; & n'ayant point trauaillé à acquerir des richesses, ny par sa profession de la rhetorique qu'il enseignoit dans la Bithynie, comme il dit luy-mesme, sçauoir à Nicomedie, ny par le credit qu'il auoit en la Cour de Constantin, dont il a instruit le

Eib. s. *fils. Car voicy le tesmoignage que luy rend Eusebe.* Lactance apprit la langue latine à Crispe fils de l'Empereur. C'estoit l'homme le plus eloquẽt de son siecle: mais tellement pauure, que non seulement il manquoit des choses delicieuses, mais des necessaires. *Et ainsi lors qu'il rend vn tesmoignage si glorieux à la pauureté euangelique, sa bouche parle de l'abondance de son cœur.*

Mais si vous n'estes pas capable de

ce haut poinct devertu,qui vous feroit transferer vos richesses dans les thresors de Dieu, & acquerir des biens durables pour perissables, ie vous deliureray de vostre apprehension. Tous ces preceptes d'assister les indigens ne sont pas donnez à vous seul: mais à tout vn peuple, qui est vny auec vous par vn mesme esprit, comme vn homme est vny auec soy-mesme. Si vous ne pouuez suffire seul à ces grandes actions de misericorde, contribuez y ce que vous pourrez pour vostre part: EN SORTE neantmoins que vous surpassiez autant les autres en bonnes œuures que vous les surpassez en richesses.

Et ne croyez-pas, que l'on vous veüille porter à retrancher ce dōt vous auez besoin pour vostre propre subsistance; & encore moins à épuiser vostre bien: mais seulement à employer en choses bonnes & salutaires, ce que vous employeriez en superfluës. EMPLOYEZ à racheter des captifs l'argent dont vous acheteriez des bestes rares: employez à nourrir des pauures l'argent dont vous nourrissez

vous tente, pour esprouuer si vous estes digne qu'il vous exauce. Faites vne exacte reueuë de toute vostre conscience; & trauaillez autant qu'il vous est possible à la guerison de vos playes.

ET NEANTMOINS ne croyez pas, qu'à cause que les pechez s'expient par les aumosnes, vous ayez plus de liberté de pecher. Ils s'expient si vous donnez de vostre bien à Dieu, parce que vous auez peché contre luy; mais non si la confiance que vous auez en vos aumosnes vous rend plus libre à pecher. Car Dieu desire tres fort, que les hommes soient purifiez de leurs pechez. C'est pourquoy il leur ordonne d'en faire penitence: Et faire penitence n'est autre chose que professer & declarer, que l'on ne pechera plus desormais.

TOVTEFOIS encore que quelqu'vn fust purifié de toute tache de peché, il ne doit pas croire qu'il doiue cesser de faire l'aumosne, parce qu'il n'a pas des pechez à effacer. Au contraire, il ne doit iamais pratiquer dauantage ces œuures de iustice & de pieté, que

lors que la grace l'a rendu iuste, afin que ce qu'il auoit fait auparauãt pour la guerison de ses playes, il le fasse apres pour l'honneur & pour la gloire de la vertu. Que si la condition mortelle ne souffre pas qu'vn homme soit pur de toute tache, il doit rendre sa charité perpetuelle pour effacer les pechez que la foiblesse de la chair rend perpetuels.

III.

Difference entre les riches & les pauures, selon le vray esprit du Christianisme.

Lib. 5. *Ce mesme Auteur en vn autre endroit de ce mesme ouurage où il deffend la foy chrestienne contre les payens, escrit ces paroles remarquables.* Vous m'obiecterez, *dit-il*, qu'il y a aussi parmy les chrestiens des pauures & des riches, des seruiteurs ou esclaues, & des maistres, & qu'il y a difference entre ces personnes de diuerses conditions, mesme parmy eux. A quoy ie responds, que pour ce qui regarde la religion il n'y en a aucune. Et la seule raison pour laquelle nous nous appellons du nom de freres, est parce que nous

nous croyons tous égaux. Car mesurant toutes les choses humaines, non selon le corps, mais selon l'esprit, quoy que les conditions soient differentes pour ce qui regarde le corps: neantmoins en ce qui concerne l'ame, nous ne tenons point les seruiteurs & les esclaues inferieurs à leurs maistres: mais les estimons & les appellons nos freres selon l'esprit, & seruiteurs comme nous d'vn mesme maistre en ce qui regarde la religion. Les richesses aussi ne releuent point la condition des chrestiens, sinon en ce qu'elles peuuent les rendre illustres par les bonnes œuures. Car on les tient riches, non parce qu'ils ont des richesses; mais parce qu'ils en vsent en exerçant des œuures de justice & de charité. Et ceux qu'on voit pauures, ne laissent pas d'estre riches en ce qu'ils ne manquent de rien, & qu'ils ne desirent rien. Et ainsi l'humilité du cœur nous rendant tous égaux ensemble, & égalant les libres aux esclaues, & les riches aux pauures, il n'y a que la vertu qui mette de la difference & de l'inegalté entre

nous aux yeux de Dieu; deuant lequel chacun est d'autant plus grand & plus noble, qu'il est plus iuste & plus charitable.

CHAPITRE XIII.

CONSTANTIN PREMIER EMPEREVR CHRESTIEN, ET SAINTE HELENE Imperatrice sa mere.

I.

Belle loy de cet Empereur pour faire assister les peres, qui n'auoient pas le moyen de nourrir leurs enfans.

IL PAROIST *par l'histoire ecclesiastique & par les anciens Auteurs, que l'vne des premieres & des plus fortes impressions que l'esprit du christianisme fit dans le cœur du grand* CONSTANTIN, *fut la bonté & la charité enuers les pauures.*

La pauureté, qui estoit extreme, portant quelques peres à donner la mort à leurs enfans, parce qu'ils ne pouuoient les nourrir & leur conseruer la vie, cet Empereur fit vne loy digne d'vn Prince vrayement chrestien, par laquelle sa charité apporta *En l'an 315.* *vn*

vn remede à vn si grand mal.

Ie veux, *dit-il*, que l'on graue sur des tables d'airain ou d'autre matiere par toutes les villes d'Italie cette loy nouuelle, qui arrestera les mains parricides des peres enuers leurs enfans, & changera en mieux leurs vœux & leurs esperances : Ayez vn soin particulier, qu'aussi-tost qu'vn pere vous apportera vn de ses enfans, peu de iours apres qu'il sera venu au monde, lequel il ne puisse pas nourrir à cause de sa pauureté, vous fournissiez aussi-tost ce qui est necessaire pour la vie & le vestement de l'enfant; vne necessité si pressante ne pouuant souffrir de delay ny de lenteur. Et ie veux que vous preniez, tant sur nostre domaine public & Imperial que sur nostre reuenu particulier, les dépenses qu'il conuiendra faire pour cet office de charité.

l. 1. Code Theod D. a'iment.

II.

Autre charité du mesme Empereur enuers toutes sortes de personnes.

EVSEBE *ayant descrit cette victoire celebre, que Constantin remporta pres de Rome sur le Tyran Maxence par le secours*

de la croix de IESVS-CHRIST, *qu'il auoit veu peinte en l'air auec des rayons de lumiere, & que le Sauueur luy auoit promis deuoir estre l'instrument de sa victoire, il marque sa pieté & sa charité enuers les Eglises & enuers les pauures en ces termes.*

Euseb vita Constant. lib. 1. c 35. & 36.

Il fournit, *dit-il*, aux Eglises de grands & riches secours d'argent, & fit de grands dons pour soulager la necessité des personnes incommodées. Quant aux mendians & aux miserables, qui demandoient leur pain dans les places publiques des villes, il ne leur fit pas seulement donner de l'argent & des viures, mais aussi des habits honnestes pour couurir leur corps. Et quant à ceux qui auoient passé les premiers temps de leur vie dans vne condition heureuse, & n'auoient manqué de rien; & qui apres par vn dur & deplorable changement estoient tombez dans l'incommodité & l'affliction, il respandoit sur eux sa liberalité auec plus d'estenduë & plus d'abondance; agissant à leur égard en Prince tres-magnifique, & dont le cœur estoit veritablement

royal. Il donna à quelques-vns d'eux des métairies & des terres, & éleua les autres aux charges & aux offices de l'Empire. Quant à ceux qui estoient deuenus abandonnez de toute assistance en deuenant orphelins, il en auoit soin comme leur pere. Il assistoit & protegeoit de mesme les femmes veuues, & employoit de grandes sommes pour leur subsistance. Et quant aux filles, qui auoient aussi perdu leur pere & leur mere, & estoient demeurées destituées de biens & de conduitte, il les faisoit marier à des hommes de leur connoissance & riches en leur donnant autant de bien en dot qu'il en falloit pour leur procurer des mariages aduantageux.

L'esprit de la religion chrestienne, qui est tout de charitez & d'humilité, auoit rabaissé dans son cœur ce faste & cet orgueil imperial, qui fait considerer les peuples comme des esclaues; & luy auoit inspiré vne humble & tendre affection pour tous ses sujets, laquelle mesme, comme dit Eusebe, il tesmoignoit dans les lettres qu'il escriuoit aux habitans des villes & des bourgades, appellant les moin- Euseb. Vita Constant. lib. 3. c. 43.

dres du peuple ses freres, & seruiteurs comme luy d'vn mesme maistre. *C'est pourquoy il n'y a pas lieu de s'estonner, si* ayant escrit vne lettre au peuple d'Heliople ville de Phenicie, apres y auoir fait abattre vne Idole de Venus, & l'auoir exhorté auec douceur à embrasser le culte du vray Dieu, il voulut l'y exciter plus puissamment, en faisant fournir auec abondance tout ce qui estoit necessaire aux pauures qui se feroient chrestiens.

Euseb. it. l. 3. c. 56.

III.

Autre de luy pour empescher que les peres ne fussent reduits par leur pauureté à engager ou à vendre leurs enfans.

En l'an 321.

l. 2. Cod. Theod. de aliment.

CE FVT *par ce mesme mouuement qu'il publia encore cette loy si charitable.* Nous auons appris, *dit-il*, que les habitans des villages & des bourgs de la campagne sont reduits par la cherté du bled & par le defaut des viures, à vendre ou à engager leurs propres enfans. Or nous voulons, que tous ceux qui seront en cét estat, qui n'auront aucuns biens, & qui ne pourront qu'auec difficulté & auec peine nourrir leurs enfans, soient assistez par les Thresoriers

de noſtre domaine, auant qu'ils ſe trouuent reduits à l'extremité: que les Proconſuls, les Gouuerneurs, & les Receueurs ayent ce ſoin & ce pouuoir dans toute l'Afrique: qu'ils donnent des viures neceſſaires à tous ceux qu'ils reconnoiſtront dans vne neceſſité deplorable; & qu'ils tirent de nos greniers telle portion de bled qu'ils iugeront à propos pour leur ſubſiſtance. Car nous croyons, qu'il eſt indigne de la iuſtice de noſtre gouuernement, que nous ſouffrions que quelques vns de nos ſujets periſſent de faim; ou ſe portent par vne extreme indigence, à des actions inhumaines & funeſtes. *Excellente leçon pour les Princes chreſtiens*

IV.

Remiſe de la quatrieſme partie des tailles; & ſon extreme ſoin afin que le reſte fut impoſé également.

CE FVT *encore par ce meſme eſprit de bonté qu'il remit la quatrieſme partie des tailles & des tributs.* Il eſt aiſé, *dit Euſebe*, de iuger par vn ſeul exemple qui eſtoit tres-vtile pour ſoulager les incommoditez de la vie, & qui s'eſten- *Euſeb. ib. lib. 4. c. 2. 3. 4.*

doit par tout l'Empire, l'extreme soin qu'il a eu de consoler & resiouyr le menu peuple, & les plus pauures de ses sujets. Car luy payant tous les ans vn tribut pour chaque mesure de terres qu'ils possedoient, il leur en remit vn quart: Et ainsi cette remise faisoit que de quatre ans en quatre ans ils auoient vne année franche, & ne payoient point de tribut. Ce qui fut estably par vn Edit, qui a esté obserué depuis comme vne loy inuiolable, & a rendu sa liberalité non seulement vtile à ceux qui viuoient alors, mais perpetuelle & immuable pour leurs enfans & leurs successeurs. Et parce que quelques-vns se plaignoient que la distribution des territoires faite par les Empereurs estoit inégale & les rendoit surchargez, il leur enuoya des arbitres, qui ayant examiné la chose, deuoient leur oster tout sujet de plainte, & il escoutoit luy-mesme les causes des autres où il s'agissoit du payement de l'argent; & parce qu'il ne vouloit pas que ceux qui auoient perdu leur cause fussent en vn estat plus mal-heureux que ceux

qui l'auoient gagnée, il leur donnoit souuent de ses biens, ou quelque heritage, ou quelque somme d'argent, voulant que celuy qui auoit succombé en iugement s'en retournast de deuant luy aussi gay que sa partie, parce qu'il auoit esté jugé digne de comparoistre deuant le throsne de l'Empereur de tout le monde. Ce qui fit admirer à tous la magnanimité de son ame imperiale.

Par où il paroist que l'esprit du christianisme luy faisoit pratiquer cette maxime de la plus sainte & de la plus solide politique des grands Princes, dont il auoit veu vn exemple si celebre & si admirable en son pere Constance tres-bon & tres-sage Empereur, que l'affection des peuples est le plus riche thresor des Rois, & que le retranchement de quelque partie des tributs & des impots est le moyen le plus naturel de gagner le cœur des peuples, aussi biē que d'attirer, comme il fit, les benedictions de Dieu sur la personne & sur le regne des Princes, par le soulagement d'vn nombre infiny de pauures familles, dont Dieu exauce souuent les prieres & les vœux, comme il vange quelquefois leurs cris & leurs larmes.

Euseb. vit Constant. lib. 3 c. 10

V.

Charitez qu'il fit le iour de Pasques, & ses grandes aumosnes aux Eglises, pour faire assister les orphelins, les veuues, & les vierges.

Euseb ib. 4 c. 22.

Ce fvt *par ce mesme esprit*, que pour celebrer plus dignement la feste de Pasques, apres auoir rendu la nuit de la resurrection du Sauueur aussi claire que le iour par vn nombre infiny de flambeaux de cire, qu'il fit allumer par toute la ville ; lors que le soleil fut leué imitant la bonté du Sauueur, qui ressuscita du tombeau pour combler les hommes de ses biens & de ses graces, il ouurit sa main liberale sur les moindres & les plus pauures du peuple ; & n'en laissa aucun de quelque basse condition qu'il fust, à qui il ne fist sentir quelque effect notable de sa charité. C'estoit ainsi que comme s'il eust esté vn sacré Pontife, il offroit des sacrifices au Dieu que sa foy adoroit.

Et ce fut par ce mesme mouuement qu'il enrichit au de-là de ce qu'on peut croire, les Eglises du vray Dieu, donnant aux vns des fonds de terres,

& aux autres des rentes en bled ou en
pain ; afin qu'elles puſſent nourrir les
pauures, les enfans orphelins, & les
femmes veuues & miſerables : Et
qu'il auoit encore ſoin de les pour-
uoir de veſtemens comme de viures.
Mais il honnoroit ſur tout ceux qui
auoient conſacré leur vie à la pureté
angelique & celeſte. Et c'eſt pour-
quoy il reueroit extraordinairement
la tres-ſainte troupe des Vierges,
croyant que Dieu meſme, à qui elles
ſe dedient, habitoit dans leur eſprit
& dans leurs cœurs. *D'où l'on peut con-
clure, que cet Empereur eſtoit animé de l'eſ-
prit de ces Peres, qui ont appellé les Vier-
ges ſacrées*, la plus illuſtre portion du
troupeau de IESVS-CHRIST, *&
les ont conſiderées comme le plus ſaint objet
de la charité des Eueſques & des Egliſes,
lors que leur pauureté leur rend les au-
moſnes neceſſaires.*

IV.

Charitez de ſainte Helene ſa mere.

MAIS *nous apprenons du meſme Euſebe, de Socrate, & de Sozomene, anciens hiſto-riens eccleſiaſtiques; qu'en toutes ces actions ſaintes de pieté & de charité; Conſtantin*

Euſ. vit. Conſtant. l. 3. c. 43. Socrat. 1. hiſt. c. 13. Sozom l. 2. hiſt c. 1.

ne faisoit qu'imiter l'Imperatrice sainte Helene sa mere. Comme saint Ambroise l'a marqué en general dans le grand eloge qu'il fait de cette Princesse, & comme nous le voyons iustifié en particulier. Car ils escriuent : Que pendant qu'elle estoit en Ierusalem, où elle fit bastir des Eglises magnifiques, elle estoit si pieuse & si modeste, qu'elle assistoit au seruice diuin parmy la troupe des plus simples femmes, & qu'elle inuitoit mesmes à sa table les Vierges qui s'estoient consacrées à la regle de la vie Euangelique establie par les canons de l'Eglise: qu'elle les seruoit elle-mesme: qu'elle apportoit les viandes: qu'elle leur donnoit à boire; & s'humilioit ainsi deuant elles, comme vne seruante deuant ses maistresses. Qu'ayant fait en suite vn voyage par les villes de l'Orient, elle paroit les Eglises d'ornemens tres precieux: elle donnoit de l'argent à plusieurs personnes qui estoient deuenuës incommodées; & fournissoit des viures & des habillemens aux plus pauures: qu'elle tiroit les vns des prisons, & les autres des minieres, & deliuroit les foibles & les opprimez de

Ambros. in obitu Theodosij

violence & de l'iniustice. *Apres cela ne faut pas s'estonner, si Constantin reueant la sainteté & la charité vrayement hrestienne & royalle de sa mere*, faisoit rauer son image sur la monnoye d'or, & s'il luy permettoit d'vser auec toute iberté du thresor imperial, & d'en dispenser telle partie qu'elle vouloit, & à eux qu'elle vouloit, *voyant que les Eglises & les pauures estoient depositaires de ses richesses & de ses aumosnes.* *Eus. vita Constant. l. 3. c. 49.*

CHAPITRE XIV.

S. HILAIRE EVESQVE DE POITIERS.

Que l'argent n'est vtile aux riches que lors qu'ils l'employent en charitez.

IL y a des riches, *dit-il*, que leur opulence rend insolens : Et rien ne détourne plus le cœur de la crainte de Dieu, que la vaine confiance qu'on a aux richesses. Pauures insensez, qui ne considerent pas qu'ils doiuent estre d'autant plus pieux qu'ils sont plus riches : parce qu'il est iuste qu'ils *In Psal. 51.*

soient reconnoissans enuers Dieu, cõme enuers le distributeur des biens qu'ils aiment Et leur auarice est d'autant plus inexcusable, que leur abondance leur oste toute l'excuse, que le besoin & la necessité leur laisseroit dans leur épargne. D'ailleurs combien sont-ils mal-heureux de mettre leur confiance en vne chose aussi vaine, qu'est de mespriser Dieu parce qu'on possede de l'or: comme si l'or n'estoit pas du nombre de ses creatures: comme si au iugement des sages, vn homme rendoit sa vie beaucoup plus heureuse, parce qu'il a beaucoup d'argent caché dans la terre: comme si pour estre plus riche, il en auoit l'ame plus noble, & le corps plus sain: comme s'il pouuoit deuenir vn autre homme qu'il n'estoit par ses qualitez naturelles, ou que lors qu'il part de cette vie il pouuoit vser de son argent dans la mort?

Il est vray neantmoins qu'il en peut vser, si de son pain il nourrit les pauures, si de ses habillemens il reuest les nuds, si de son argent il assiste les malades, ou rend la liberté aux captifs.

Ces distributions de richesses tempo-
elles, sont comme de magnifiques
mbassades que l'on enuoye vers Dieu:
e sont de puissantes & veritables in-
ercessions pour obtenir de luy le par-
on de ses offices. C'EST DE cette
orte qu'il se fait en nous vn change-
nent & vne metamorphose par la for-
e & pat la vertu de l'or, puis que de
errestres il nous fait deuenir celestes,
x de mortels immortels.

CHAPITRE XV.

Belle action d'vn GOVVERNEVR DE ROME *Chrestien. Sage ordonnance du* SENAT DE ROME, *aussi Chrestien.*

IL PAROIST *par vn historien celebre, qui, bien que payen, a meslé diuers poincts de l'histoire de l'Eglise auec celle de l'Empire, que* LAMPADE, *qui fut Gouuerneur de Rome, en 366. apres Symmaque idolatre*, donna aux pauures du Vatican (*qu'il choisit entre les autres, parce qu'ils estoient chrestiens*) les gran- *Ammian Marc. lib. 27.*

des sommes d'argent, qu'il eust employées à donner des ieux au peuple.

Ennod. Ticin in deffens. libel.

Et nous apprenons d'vn Auteur ecclesiastique, que 130. *ans depuis le* SENAT DE ROME *abolit la despense excessiue que faisoient les deux nouueaux Consuls, pour donner au peuple romain le plaisir des jeux du Cirque : Et qu'encore qu'ils eussent voilé cette magnificence payenne du nom de* IESVS-CHRIST, *à la gloire duquel ils protestoient de les consacrer estant chrestiens, ils iugerent plus digne de l'Euangile de ce Dieu, qui s'est fait pauure en sa personne durant sa vie, & apres sa gloire mesme en la personne des pauures, d'employer ces sommes immenses à leur donner des habits.*

Des troupes de pauures, *dit-il*, attendent auec impatience vostre promotion au Consulat : parce qu'ils en esperent vn soulagement de leurs miseres. Car vostre pourpre, qui marque l'année de vostre nom, en secourãt tant de personnes indigentes chasse le froid par la largesse que vous leur faites d'habillemens qui les couurent. C'est vn heureux spectacle de voir, que la gloire des Fastes, & la magni-

cence du nouueau Consulat apporte n secours notable aux necessitez publiques ; & que l'ancienne infidelité estant reiettée, l'employ si iuste & si eligieux de cét argent, fait passer vne dépense ciuile en vn gain spirituel pour les ames.

CHAPITRE XVI.

S. CYRILLE EVESQVE DE IERVSALEM.

Qu'il ne faut point chercher d'explication aux paroles claires de IESVS-CHRIST, *qui nous menace de l'Enfer, si nous ne faisons part aux pauures du bien, dont il nous a fait les dispensateurs.*

CE SAINT DEFFENSEVR *de la foy Orthodoxe, contre l'impieté Arienne sous l'Empereur Constance ; qui a esté chassé de son siege par les heretiques, & restably par les catholiques, donne ce sage aduertissement à tous les fidelles dans l'vne de ses Catecheses.*

Quelqu'vn me dira : Comment pourrons-nous éuiter le feu eternel, *Catech. 15.*

& comment pourrons-nous entrer dans le Royaume des cieux? Escoutez la responſe de IESVS-CHRSIT: I'ay eu faim, *dit-il*, & vous m'auez donné à manger. Apprenez de là, quelle eſt la voye qui conduit au ciel. CAR IL ne faut point chercher icy de ſens myſtique ou allegorique. I'ay eu ſoif, continuë-t'il, & vous m'auez donné à boire. I'eſtois nud, & vous m'auez habillé; & le reſte. Si vous faites ces choſes en cette vie, vous regnerez dans le ciel: Si vous ne les faites pas, vous ſerez damné dans les enfers.

Commencez-donc dés maintenant à agir, & ayez ſoin de perſeuerer dans la foy: de peur qu'allant acheter de l'huile, commes les Vierges imprudentes, vous ne ſoyez exclus, comme elles, de l'entrée du Paradis. Ne vous fiez pas ſur ce que vous auez vne lampe: mais taſchez de la conſeruer touſiours ardente; afin que voſtre lumiere éclatte aux yeux des hommes par les bonnes œuures, de peur que le nom de IESVS-CHRIST ne ſoit blaſmé & deshonnoré à cauſe de vous. Gardez la

pureté

pureté de vostre ame en exerçant des actions saintes & charitables & dignes d'vn chrestien; en accomplissant auec fruict & auec vtilité, les deuoirs ausquels Dieu vous engage par sa prouidence; & en dispensant auec largesse & auec fidelité le bien, dont il a confié l'administration à vostre conduitte.

CHAPITRE XVII.

L'EMPEREVR IVLIEN L'APOSTAT.

I.

Que cét Empereur, qui auoit esté instruit parmy les Chrestiens, a fait tout ce qu'il a pû pour porter les Payens à donner l'aumosne.

IL FAVT *que l'excellence de la charité & de l'aumosne soit bien venerable, non seulement à la pieté chrestienne, qui consiste tout en l'amour de Dieu & du prochain: mais mesme à la fausse vertu payenne, qui depuis l'auenement du Sauueur, s'est voulu rendre imitatrice de cette premiere & toute diuine sagesse; puis que*

l'Empereur Iulien, qui estoit le singe des chrestiens dans la profession qu'il faisoit des vertus morales & ciuiles, voyant que la dureté impitoyable des idolatres seruoit à acheuer de ruiner le culte profane des idoles qu'il taschoit de restablir, & que la bonté charitable des chrestiens seruoit au contraire à faire fleurir le culte du seul & unique Dieu viuant, prit vn soin particulier d'exhorter ceux qui estoient payens comme luy, à se rendre liberaux enuers les pauures.

Et parce que l'exercice de cette vertu paroissoit auec vn éclat extraordinaire en la personne des Euesques & des Prelats de l'Eglise, comme on le voit par les escrits des anciens Peres, cét Apostat escriuant à vn Pontife idolatre, & luy marquant les deuoirs de la charge pontificale, luy recommande surtout le soulagement des necessiteux & des indigens. C'est dans vne fameuse lettre, dont il ne nous reste qu'vne partie, mais longue & considerable, où il s'efforce de monstrer combien cette assistance est iuste & fondée dans le droit des gens & de la nature: Et quoy qu'il y parle comme vn payen, les Chrestiens neantmoins peuuent voir auec edification & auec

joye, que cet ennemy mortel de IESVS-CHRIST *a esté contraint, pour tascher de ressusciter le paganisme mourant, de prescher à vn faux Pontife la iustice & l'excellence de la charité, qui estoit, comme nous verrons plus bas par la confession mesme de cét impie, l'vne des plus glorieuses marques de la religion chrestienne.*

Puis que les Dieux, *dit-il*, nous enrichissent de tant de biens, ne laissons pas les pauures sans secours, de peur que nostre negligence ne retombe sur les Dieux mesmes, qui les ont fait pauures, & ne les charge d'vn reproche iniurieux : veu principalement que quelques-vns de ces pauures semblent auoir de la vertu, & souffrir leur pauureté, qui leur est hereditaire, auec vne grandeur de courage qui est loüable, parce qu'ils ne desirent point les richesses, mais les mesprisent. Et il ne faut pas imputer leur indigence aux Dieux immortels : mais l'attribuer à l'insatiable auarice de nous autres riches ; qui prenons plaisir à respandre dans les esprits vne mauuaise opinion de la nature des Dieux ; & à reietter sur la diuini-

te les fautes dont nous sommes coupables nous mesmes. Demanderons nous, que Dieu fasse tomber de l'or comme de la pluye; ainsi qu'il fit autrefois aux Rhodiens ? Quand il le feroit, n'enuoyerions nous pas aussitost tous nos valets auec des vases pour le recueillir, & chasser tous ceux qui y viendroient pour le mesme effet? Et ainsi ne rauirions nous pas nous seuls le bien commun que les Dieux feroient aux hommes ? Ne desirons donc point ce qui est impossible & inutile, puis que nous ne faisons pas ce qui est en nostre puissance & en nos mains. Et qui est celuy qui est deuenu pauure pour auoir assisté les pauures? Certes dans les frequentes liberalitez que i'ay exercées enuers eux, i'en ay tousiours receu auec vsure le fruit & la recompense; quoy que d'ailleurs ie ne sois point touché de l'amour du bien, & ie ne me suis iamais repenty d'auoir esté charitable, non seulement depuis que ie suis Empereur, mais mesme lors que i'estois encore particulier.

Nous deuons donc estre aumos-

niers enuers tous les hommes : mais l'estre dauantage enuers ceux qui ont de la probité & de la vertu ; quoy que la mesure qu'on y doit garder soit de soulager simplement leur necessité. Ie passe plus auant, sans m'arrester à l'opinion commune qui est contraire, & soustiens : QVE C'EST vne chose legitime & sainte de donner du pain & des habillemens à nos ennemis mesmes lors qu'ils en manquent ; par-ce que ce n'est pas aux mœurs, mais aux personnes qu'on fait charité : Ce qui nous engage à donner aux prisonniers, les innocens estans meslez dans les prisons auec les coupables. Nous deuons aussi exercer l'hospitalité, n'estant pas iuste que puisque nous attribuons le tiltre d'hospitalier au premier des Dieux, nous soyons inhospitaliers comme des Scythes.

Ne pouuons nous pas dire icy de ce discours de la charité & de l'aumosne, ce que saint Augustin dit d'vn sage raisonnement de l'Orateur Romain : Que vous semble-t'il de ces paroles ? N'ont elles pas esté dittes par la verité mes- *August. ep. 121.*

me, quelle qu'ait esté la bouche qui les prononce? *Et ce qu'il escrit du sage conseil que Ietro idolatre donna à Moyse:*
Auguſt. ep. 18.
Qui que ce soit qui dise vne verité, il l'a dit par le don de celuy qui est la verité mesme. *Mais il ne faut pas s'estonner de la conformité du discours de cet Apostat auec ceux des saints Peres sur ce sujet, parce qu'il auoit esté instruit dans la religion catholique, & que ces veritez qu'il dit sont autant de larcins qu'il fait à l'Eglise, & des diamans & des perles qu'il a tirez & dérobez du sacré thresor de* IESVS CHRIST.

II.

Tesmoignage auantageux, que cét Apostat a esté contraint de rendre à la charité des chrestiens.

APRES *auoir rendu ce tesmoignage à l'inhumanité des Payens, il ordonne sur la fin de sa lettre*, d'élire dans les villes pour Prestres & pour Pontifes ceux qui sont les plus innocens & les plus vertueux de tous, & qui sont le plus amateurs de Dieu, qui est, *dit-il*, la premiere chose, & puis des hommes, qui est la seconde, soit qu'ils soient pauures ou riches, & nobles ou ro-

turiers. La marque, *continue t'il*, de l'amour du Pontife enuers Dieu sera, s'il attire tout le monde à la pieté enuers les Dieux; & celle de son amour & de sa bonté enuers les hommes sera, si quelque peu de bien qu'il ait il en fait part liberalement aux pauures, & à plusieurs pauures Cette derniere partie de son ministere est celle à laquelle il doit s'appliquer auec plus de soin, pour apporter quelque remede à la decadence de nostre religion. Car à cause qu'il est arriué, que les Pontifes n'auoient aucun soin d'assister les pauures, les abominables Galileens (*c'est ainsi que cet Apostat foudroyé depuis par le Dieu de ces Galileens appelle les seruiteurs de* IESVS-CHRIST) ayant reconnu ce defaut des Prestres se sont attachez aux exercices de la charité, & ont estably & fortifié leur erreur pernicieuse par ces tesmoignages specieux d'vne bonté apparente. C'est ce qui a donné lieu à leurs Agapes, à leurs banquets, & à leurs tables des pauures. Car ces choses, comme ces termes, sont ordinaires parmy eux. C'est par là qu'ils

ont commencé, & c'est par là qu'ils continuent encore à porter les fideles au mespris des Dieux, & à les engager dans limpieté.

Mais puis que cet impie reconnoist, que ses faux Pontifes deuoient aimer Dieu & les hommes pour estre vrayement iustes & charitables, & non selon l'apparence, en qui deuoit-il reconnoistre cette iustice plus vraye & plus pure que dans les chrestiens; puis qu'il reconnoissoit malgré luy leur prodigieuse & sincere charité, qui ne pouuoit venir que de ce double amour enuers Dieu & enuers les hommes, qui compose le cœur & l'esprit de toute la pieté chrestienne? Et comment vne religion, dont la loy, *dit saint Augustin*, n'est que l'amour & la charité, (*qui estoit la sublime idée que Platon auoit conceuë dans l'establissement de sa Republique imaginaire & intelligible, que* IESVS-CHRIST *a renduë reelle & visible plus excellemment & plus purement que n'auoit pensé ce Philosophe*) *pouuoit elle estre fondée d'vne maniere plus conforme à son excellence, & par consequent plus sainte, que par la charité mesme, qui estoit* ce feu celeste que le Fils de Dieu a rapporté dans le monde, *qui embrazant*

August. ep. 5.

Luc. 12. 49.

embrazant toute la terre par l'effusion de la grace chrestienne, a fait fondre tout le Paganisme comme de la neige & de la glace, puis que tous les cœurs des idolatres, par la confession mesme de cet Empereur, estoient tout froids & tout glacez pour la charité enuers les pauures, & qu'en les conuertissant à la foy de IESVS-CHRIST *elle faisoit couler partout comme des fleuues & des torrens de charitez & d'aumosnes, selon l'expression ordinaire des Peres grecs, & faisoit verser des larmes de dépit & de tristesse à cet Apostat, comme de tendresse, d'amour, & de ioye aux chrestiens, qui triomphoient également de la veritable inhumanité de ses faux Pontifes, & de la fausse diuinité de ses Dieux.*

III.

Autre endroit où il tesmoigne la mesme chose.

Mais il tesmoigne encore sa douleur plus expressement dans sa lettre 49. à Arsace Pontife de Galatie en ces termes. Ce qui empesche la religion payenne de se remettre en éclat, comme nous le souhaittons, est le peu de vertu de ceux qui en font profession. Que ne jettons nous les yeux sur les moyens,

par lesquels l'impie religion des chrestiens s'est accreuë ; SÇAVOIR la charité enuers les pauures, le soin d'enseuelir les morts, & la saincteté de vie, dont l'image & l'apparence reluit dans leurs mœurs, qui sont trois choses que nous deuons executer auec verité & sincerité ? C'est pourquoy construisez dans toutes les villes plusieurs hospitaux, pour y receuoir & nourrir les estrangers, non seulement ceux de nostre religion, mais mesme les autres s'ils sont pauures. I'ay donné les ordres pour auoir tout ce qui est necessaire pour cet effet : ayant commandé de fournir trente mille mesures de bled pour toute la Galatie, & soixante mille septiers de vin tous les ans : dont ie veux que la cinquiesme partie soit employée aux pauures qui seruent les Prestres, & le reste distribué aux voyageurs & aux mendians. Car il est honteux de voir, que nul ne mendie son pain parmy les Iuifs, & que les impies Galileens nourrissent non seulement leurs pauures, mais aussi les nostres, qui de cette sorte paroissent destituez de l'assi-

ſtance qu'ils doiuent receuoir de nous. Ne ſouffrons donc pas, que ces nouueaux venus en imitant cette bonté, dont nous auons parmy nous l'original & le modele, nous rauiſſent l'honneur & la loüange que nous deuons conſeruer, & couurent d'opprobre & d'infamie noſtre negligence & noſtre inhumanité.

Comme il n'y a point de témoignage plus certain de la vertu des hommes que celuy que la force de la verité contraint leurs ennemis meſmes de leur rendre : auſſi ces loüanges que la pieté chreſtienne tiroit de la bouche de cét Apoſtat, ſont les plus honorables, que IESVS-CHRIST *qu'il perſecutoit, & dont il a ſenty la haute & prompte iuſtice, ainſi que reconnurent meſme quelque payens, pouuoit receuoir. Mais ce Prince n'eſt-il pas ridicule de pretendre, que la charité des chreſtiens n'eſtoit qu'vne copie, ou pluſtoſt vne fauſſe peinture de la charité originale des Idolatres; puisqu'il reconnoiſt luy-meſme que cet original ne ſe trouuoit point parmy eux; que tous les traits de cette vertu eſtoient effacez du fond de leur cœur : & que celle des Chreſtiens au cõtraire eſtoit le modele qu'il propoſoit luy-*

mesme à ses Pontifes pour imiter? Mais ceux qui auoient consacré tous les vices, & deshonoré leurs Dieux en les figurant tels que des hommes mesmes ne deuoient pas estre, comme dit Tertullien, estoient aussi mauuais imitateurs de cette grande & heroïque vertu des chrestiens, que les singes sont mauuais imitateurs des plus nobles actions des hommes. C'est à nous qui sommes les enfans de ces peres si saincts & si charitables, dont la pieté a receu de si magnifiques eloges de la bouche de ce blasphemateur du nom de Dieu, à les imiter auec zele dans la distribution liberale de nos biens, & à ne pas demeurer couuerts d'opprobre & d'infamie, *selon les termes de Iulien, si nous imitons plustost la dureté payenne & brutale de ces anciens aduersaires de nostre Sauueur, & des auares prestres de cet Apostat, que la tendresse & la charité de ces premiers fondateurs du christianisme, qui ont semé la religion diuine dans toute la terre, en y semant leurs aumosnes, & qui ont planté la foy par la charité.*

In Apolog.

CHAPITRE XVIII.

S. BASILE ARCHEVESQVE DE CESAREE EN CAPADOCE.

I.

Exemple de la grande charité de S. Basile dans le Pont, n'estant encore que Prestre.

PVIS que les actions sont plus eloquentes que les paroles, & que les exemples rares de la charité du grand Basile lors qu'il n'estoit que prestre, doiuent estre encore plus efficaces & plus puissans sur l'esprit des chrestiens, que les graues & excellens discours qu'il a prononcez depuis lors qu'il estoit Euesque de Cesarée, il est à propos, ce me semble, en suiuant l'ordre des temps, de faire voir icy aux pieux Lecteurs, auec quel zele & quelle ferueur il s'est employé pour le soulagement des miserables : afin qu'apres que leurs yeux l'auront veu agir si sainctement & si apostoliquement, selon le rapport que les anciens Auteurs Ecclesiastiques & les Peres grecs ont fait de sa vie, leur cœur soit plus émeu par ses viues & ardentes exhortations, lors

qu'ils l'entendront parler des exercices d'vne vertu, qu'il a si hautement pratiquée auant que de la recommander aux peuples, & qu'ils verront enseigner aux autres ce qu'il auoit accomply luy-mesme auec vne plenitude & vne perfection toute euangelique.

Ruff. hist. lib. 2. c. 9. *Ruffin, qui a continué l'histoire de l'Eglise apres Eusebe, ayant parlé des estudes de Theologie, que saint Basile & saint Gregoire de Nazianze auoient faites ensemble, en lisant durant plusieurs années les Peres Grecs, qui auoient receu l'intelligence des escritures par la succession & la tradition Apostolique, il dit ce qui suit.*

Estant tous deux remplis des thresors de la science diuine, la prouidence de Dieu les appella à l'instruction des peuples : mais les y conduisit par deux chemins differens, Basile visitant les villes & la campagne du Pont, excitoit par ses paroles & eschauffoit par ses predications les cœurs lasches de ces peuples, qui estoient peu touchez de l'esperance des biens auenir. Il leur enseigna de s'assembler pour la celebration du diuin seruice ; de bastir des Monasteres;

de s'appliquer au chant des Pseaumes, des hymnes, & des cantiques, & à la priere: d'auoir soin des pauures, de leur donner des logemens commodes & honnestes, & ce qui leur estoit necessaire pour viure: de consacrer des Vierges à Dieu, & de rendre la vie chaste & continente desirable à tous. Ainsi l'on vit en peu de temps la face de cette prouince deuenir toute autre qu'elle n'estoit; & la secheresse si sterile de ce champ se changer heureusement en vne fecondité & vne abondance de toutes sortes de fruits. Gregoire de son costé ne souffroit pas que la semence du ciel, ou tombast sur des espines, ou fust dissipée parmy des cailloux: mais il cultiuoit l'excellente terre de son cœur par des exercices continuels de vertu; & recueilloit encore beaucoup plus de fruits en soy-mesme, que Basile dans les autres CELVY LA (*sçauoir Basile*) receuoit l'argent que ceux qui renonçoient au siecle jettoient à ses pieds, & prenoit le soin de le distribuer à chacun selon ses besoins. Mais l'autre se contentant de

ce myſtere ſacré de la foy chreſtienne & euangelique, qui conſiſte à n'auoir rien & à poſſeder toutes choſes, il n'eſtoit auare que des richeſſes du ciel, & n'eſtoit attaché par vn violent deſir qu'aux ſeuls threſors de la ſageſſe diuine.

II.

Extraordinaires aumoſnes que le ſaint fit de ſon bien, & fit faire aux autres durant vne grande famine.

Socr. l. 4. cap. 10. Orat. 5 VNE *grande & prodigieuſe greſle ayant deſolé vne partie de l'Orient, comme Socrate le rapporte de Conſtantinople, & ſaint Gregoire de Nazianze de la Cappadoce, dans cette Homelie celebre qu'il prononça à Nazianze ſur le ſujet de cette playe, la perte des grains fut ſuiuie d'vne cruelle famine, laquelle le meſme ſaint* Orat. 20. *Gregoire deſcrit dans l'oraiſon funebre qu'il fit en l'honneur de ſaint Baſile, où apres auoir dépeint les miſeres que cauſoit ce fleau de Dieu, il rapporte ce que fit ce ſaint pour trouuer vn remede à vn ſi grand mal.*

Ibid. Il n'y a rien, *dit-il*, de plus dur ny de plus cruel que l'auarice inſatiable de ceux qui ont de grandes proui-

ıs de bled, & qui obſeruent les
ıps & les ſaiſons où il eſt le plus
:r : qui trafiquent de la neceſſité
ɔlique ; & qui font leur moiſſon
la miſere des autres: qui n'eſcou-
ıt point l'Eſcriture qui declare, que
uy qui cache ſon bled attendant le
nps où il ſera le plus cher, eſt en
ecration aux peuples; ET QVI FER-
ANT les entrailles de leur charité à
ırs freres, ſe ferment celles de la
iſericorde de Dieu, ne conſiderant
ıs que leur aſſiſtance n'eſt pas ſi ne-
eſſaire aux pauures, que celle de
ieu leur eſt à eux-meſmes. MAIS
ASILE fit ouurir les greniers des ri-
hes par ſes prieres & ſes exhorta-
ıons, & par ce moyen il donna du
ain aux pauures & les nourrit du-
ant la famine. Il les faiſoit aſſembler
ous en vn lieu, de tout ſexe & de
out âge, hommes & femmes, jeunes
& vieux, & leur ſeruoit de toutes
ortes de viures: il leur faiſoit appor-
ter de grandes marmites toutes plei-
nes de potage & d'herbes cuittes auec
du ſel: Il prenoit vn linge deuant ſoy,
& leur lauoit les pieds à l'imitation

de IESVS-CHRIST & les faisoit aussi lauer à ses compagnons : ayant soin d'édifier leurs ames par cét honneur qu'il leur rendoit, comme il soulageoit leurs corps par la nourriture, & adoucissant ainsi en ces deux manieres leur déplorable condition. Tel estoit ce second Ioseph, qui me sembloit en ce poinct plus admirable que le premier : parce qu'il ne tiroit pas du profit de la famine comme l'autre, & n'achetoit pas la seruitude de l'Egypte par la distribution des bleds : mais exerçoit vne liberalité toute gratuite. ET DE PLVS, il adjoustoit l'aumosne spirituelle à la corporelle : ce qui est vn don beaucoup plus parfait, & vne charité vrayement celeste & sublime. Car la parole sainte est le pain des Anges, dont les ames qui ont faim de Dieu, sont nourries & rassasiées. Basile estoit le plus riche dispensateur que j'aye veu de cette nourriture qui n'est pas materielle & passagere, mais diuine & perpetuelle, quoy qu'il fust l'homme le plus pauure que j'aye conneu.

Mais S. Gregoire Euesque de Nysse son frere, dans l'oraison funebre qu'il a composée en sa loüange releue encore plus hautement sa charité, lors qu'il dit : On peut voir en nostre sainct vne image du soulagement, & de la consolation qu'Elie apporta à cette veuue durant la famine. Car vne tres grande & tres cruelle famine affligeant la ville où il demeuroit, & tout le pays d'alentour, il vendit ses terres & ses heritages, & en employa le prix à la nourriture des pauures : Et quoy que l'on trouuast rarement des personnes, qui bien qu'ils se fussent pourueus de viures, peussent auoir ce qui leur estoit necessaire pour leur table & leur subsistance, il continua tousiours de nourrir ceux qui venoient à luy de toutes parts & la ieunesse de la ville, & mesme il estendit sa charité iusques sur les ieunes enfans des Iuifs.

Gregor. Nyss. or. in Laud. fratris Basil. Tom. 3.

EXEMPLE *celebre & tres-remarquable du zele d'vn sainct pour exercer vne pleine charité dans vn temps de misere extraordinaire ; & qui peut estre consideré en ce temps par ceux qui sont eminens en pieté, & qui par vn zele vrayement catholi-*

que se rendent imitateurs des vertus & des conduites des Peres, ne pouuant se proposer de plus purs modeles que ces regles viuantes de la charité chrestienne, & de la perfection euangelique; ny attendre pour les suiure des occasions de miseres plus pressantes, plus generales, plus funestes, & comme il paroist par les fideles relations qu'on en a veuës, plus tragiques mesmes & plus deplorables, que celles qui sont aujourd'huy si communes dans plusieurs prouinces de France, & sur tout dans la Champagne & la Picardie.

III.

Que nous ne sommes proprement que les dispensateurs de nostre bien, & que c'est voler les pauures de ne leur donner pas ce qui nous est superflu.

NOVS *auons veu S. Basile agir auec la charité des Apostres: entendons-le maintenant parler auec vne voix du fils du tonnerre; qui est vne qualité que* IESVS-CHRIST *a donnée à deux Apostres. Escoutons auec quelle force & quelle eloquence, mais toute sainte & toute diuine, il combat la dureté des riches auares en l'vne de ses Homelies, qu'il a composée sur la parabole du riche, qui se disposant à faire*

baſtir de nouueaux greniers deuoit mourir la nuict meſme.

Vous me direz: A qui fay-je tort, ſi ie retiens & conſerue ce qui eſt à moy? Et moy ie vous demande, quelles ſont les choſes que vous dites eſtre à vous? De qui les auez vous receuës, & d'où les auez vous apportées pour paſſer la vie preſente? Car vous faites comme vn homme, qui eſtant entré dans l'amphitheatre, auſſi toſt qu'il ſe ſeroit haſté de prendre les places que les autres pourroient prendre, les voudroit tous empeſcher d'entrer: appliquant à ſon ſeul vſage ce qui eſt expoſé à l'vſage commun de tous. C'eſt ainſi que font les riches, s'eſtant mis les premiers en poſſeſſion des choſes qui ſont communes, ils ſe les rendent propres en les poſſedant. Car ſi chacun ne prenoit que ce qui luy eſt neceſſaire pour ſa ſubſiſtance, & qu'on donnaſt le ſuperflu aux indigens, il n'y auroit ny riche, ny pauure. *Homil. de auarit. Tom. 1.*

N'eſtes vous pas ſorty nud du ventre de voſtre mere, & ne retournerez-vous pas nud dans la terre? D'où vous ſont donc venus ces biens preſens; ſi

vous dites que c'est du hazard; vous estes impie, puis que vous ne reconnoissez pas celuy qui vous a creé, & n'auez que de l'ingratitude pour ses bien-faits. Que si vous confessez, que vous les auez receus de Dieu, dites-moy, pourquoy ils vous sont écheus plustost qu'à vn autre? Car Dieu n'est pas iniuste dans le partage inégal qu'il fait entre les hommes de ce qui est necessaire pour la vie. Pourquoy donc estes-vous riches, & pourquoy celuy-là est-il pauure? Certes, ce n'est pour autre sujet, sinon afin que vous qui estes riches receuiez la recompense d'vne fidelle administration, & d'vne liberale dispensation de vostre bien, & que ce pauure soit honoré des recompenses illustres de la patience. Cependant, lors que vous embrassez & retenez tout auec les bras d'vne insatiable auarice, & que vous priuez tant de personnes du secours qu'elles en pourroient receuoir, vous croyez n'offenser personne.

Dites-moy, ie vous prie, qui est celuy qu'on doit estimer auare? C'est

celuy qui n'eſt pas content de ce qui luy doit ſuffire. Qui eſt celuy, qu'on doit regarder comme vn voleur? C'eſt celuy qui s'approprie à luy ſeul ce qui eſt à pluſieurs particuliers. N'eſtes-vous donc pas vn auare & vn voleur, vous qui rendez propre à vous ſeul ce que vous auez receu pour le communiquer & le diſtribuer à plupeurs? Si on appelle voleur celuy qui a dérobé vn habillement, doit-on donner vn autre nom à celuy, qui pouuant ſans s'incommoder habiller vn homme qui eſt tout nud, le laiſſe tout nud? Le pain que vous retenez chez vous, & dont vous auez trop pour voſtre famille, eſt aux pauures qui meurent de faim: les habillemens, que vous gardez dans vos armoires, ſont à ceux qui ſont tous nuds: les ſouliers qui ſe moiſiſſent chez vous, ſont à ceux qui n'en ont point: l'argent que vous tenez caché dans la terre eſt à ceux qui ſont ruinez. Comment eſtes vous ſi dur, que de faire injure à tant de perſonnes, à qui vous pouuez faire tant de bien?

Ces diſcours ſont beaux, me reſ-

pondrez-vous ; mais l'or eſt encore plus beau. Il eſt certain qu'il arriue, lors que nous preſchons l'aumoſne à des auares, ce que l'on voit arriuer lors qu'on parle de la chaſteté à des impudiques. Car comme ceux-cy entendant parler auec meſpris des courtiſanes qu'ils ayment, & deshonorer leur infame paſſion, s'irritent de ces diſcours, & s'embrazent d'vn nouueau feu, qui les deuore auec plus de violence qu'auparauant, de meſme ceux-là conçoiuent vn nouuel amour pour les richeſſes, plus ils entendent auec aigreur les reproches qu'on leur fait de leur honteuſe auarice.

IV.

Combien les riches ſe trompent, qui ſe perſuadent de n'auoir point de ſuperflu, qu'ils ſoient obligez de donner aux pauures, lors qu'ils employent leur argent en luxe & en ſuperfluitez.

Homil. in ditescent. DANS *vne autre Homelie, où il combat la paſſion qu'ont les hommes de s'enrichir, expliquant l'Euangile du jeune Prince Iuif, qui vint gay à noſtre Seigneur, & qui s'en retourna triſte ayant oüy parler de vendre*

vendre son bien, & le donner aux pauures, il dit ce qui suit.

Il y en a plusieurs qui ne desirent pas des richesses pour estre vestus somptueusement, & faire grande chere : mais il y a vne methode, que suit le diable, pour inspirer aux riches mille occasions de vaines dépenses, & leur faire tenir pour necessaires les choses les plus superfluës : Ce qui fait que voulant satisfaire à ces despenses, ils croyent n'en auoir jamais assez. Ils veulent estre accompagnez d'vn grand train lors qu'ils vont à la campagne ; & que demeurant en leur logis tout y soit riche, precieux, & magnifique. Il leur faut plusieurs chariots & plusieurs carrosses couuerts de cuiure ou d'argent. Il leur faut plusieurs cheuaux, les vns fins & delicats, pour se faire traisner par la ville auec ostentation, les autres legers pour la chasse, les autres vigoureux pour les voyages. Et il faut pour ces cheuaux des brides, des selles, & des harnois, où brille l'or & l'argent, & des housses de poupre & d'écarlatte, telle qu'au-

roit vn espoux le iour de ses nopces. Il leur faut plusieurs mulets de different poil, & plusieurs valets qui les gouuernent.

Il leur faut vn nombre infiny de seruiteurs & d'officiers, qui entretiennent toute cette magnificence, des maistres d'hostel, des receueurs, des sommeliers, & d'autres qui soient instruits de tous les arts & de tous les mestiers, qui seruent ou à la necessité, ou à la volupté, comme sont des cuisiniers, des boulangers, des gourmets, des veneurs, des bouffons, des peintres, & semblables ministres de leurs delices & de leurs plaisirs. Il leur faut des bains en leur maison de la ville, & en celle de la campagne. Et il leur faut des maisons, où l'on voye reluire toutes les especes de marbre de Phrygie, de Laconie, de Thessalie. Il leur en faut qui soient chaudes en hyuer, & d'autres qui soient fraisches en esté. Il faut que les planchers soient tout compassez par carreaux & par parquets, & enrichis d'ouurages de marqueterie. Et que les voutes & les lambris qui couurent les murailles

ſoient embellis de peintures, & releuez d'or.

V.

De ceux qui ont de l'argent en reſerue pour les accidens inopinez.

APRES qu'on a fourny à tous ces dépenſes ſuperfluës, & qu'il reſte encore beaucoup d'argent, on en cache dans les lieux ſecrets, & ſous la terre. Et l'on dit pour pretexte : l'aduenir eſt incertain : il faut pouruoir aux neceſſitez & aux beſoins, qui pourroient bien arriuer. Mais l'vſage d'vn threſor caché de la ſorte eſt encore bien plus incertain que l'auenir : puis qu'il eſt certain au contraire, que l'on n'en vſera point. Et neantmoins la peine qui doit chaſtier voſtre inhumanité n'eſt pas incertaine. Inſigne folie des hommes ! Ils trauaillent auec ardeur pour tirer l'or du fond des minieres ſouſterraines ; & apres l'en auoir tiré ils le cachent de nouueau ſous la terre, & y cachent leur cœur en meſme temps ; puis que ſelon l'Euangile, leur cœur eſt où eſt leur threſor. Ainſi les commandemens de Dieu leur cauſent de la tri-

ſteſſe,parce qu'ils croyent que leur vie eſt miſerable, ſi elle n'eſt occupée en mille ſomptuoſitez inutiles.

Que ſi vous donnez de l'or de ſi bon cœur pour acheter des cheuaux pourquoy, lors qu'on vous exhorte à en acheter pluſtoſt le royaume de Dieu, vous affligez vous, & pourquoy en refuſez-vous à celuy, qui vous en demande pour cet effet, & alleguez-vous pour excuſer voſtre refus mille pretextes de folles deſpenſes ? Miſerable que vous eſtes ! que reſpondrez-vous au grand Iuge ? vous couurez de tapiſſeries la nudité des murailles, & ne couurez pas de veſtemens celle des hommes. Vous parez des cheuaux de houſſes precieuſes & tres-riches, & vous meſpriſez voſtre frere couuert de haillons. Vous laiſſez pourrir ou ronger du bled dans des granges ou des greniers, & ne daignez pas jetter les yeux ſur ceux qui n'ont point de pain. Vous gardez de l'argent en reſerue, & vous n'auez aucun ſoin de releuer ceux que la neceſſité abbat & opprime.

VI.

Contre les femmes, qui par leurs folles dépenses engagent leurs marys à ne point faire d'aumosne.

QVE si vous auez encore vne femme auaricieuſe, vous auez vne double maladie. Elle n'ayme que les vanitez & les delices : elle vous augmentera tous les attraits des voluptez ſenſuelles : elle rendra plus viue & plus enflammée voſtre paſſion pour le luxe & les ſuperfluitez. Elle bruſle pour eſtre toute brillante de pierreries. Il faut que l'or ſorte auec abondance, comme d'vn fleuue, pour pouuoir fournir aux dépenſes qu'elle fait, pour rendre auſſi communs ſur elle les parfums les plus rares, & qui viennent des nations barbares & eſloignées, que l'huile l'eſt par tout, & les coquilles prés de la mer. Il luy faut de la pourpre & des broderies de fleurs. Il luy faut des enchaſſures d'or pour des diamans qui deſcendent ſur ſon front, des colliers de perles, des ceintures de rubis, des braſſelets, & des carquans meſme ſur ſes ſouliers. Ces femmes vaines & amoureuſes de l'or

veulent bien estre liées de chaisnes, pourueu que ce soit de chaisnes d'or.

Quand est-ce donc qu'vn homme, qui suit la passion de sa femme, aura soin de pouruoir à son salut ? Car comme les tempestes & les vagues de la mer dissipent & submergent les vaisseaux foibles & mal equipez : aussi les passions dereglées des femmes corrompent & perdent les foibles ames de leurs marys.

A quoy vous seruent ces couches d'argent, ces tables d'argent, ces lits d'yuoire, ces sieges d'yuoire, sinon à nourrir vostre vanité, & à vous empescher de respandre vne partie de vos richesses sur les pauures ? Car ils ont beau se presenter à vostre porte, & implorer vostre assistance auec vne voix triste & des accens pitoyables, vous la leur refusez, en leur asseurant que vostre bien ne peut pas suffire à tout. Et lors que vostre langue commet vn parjure, vostre main vous en rend conuaincu. Elle est muette par elle mesme : mais elle publie vostre mensonge, parce qu'elle est luisante par vne bague & vn diamant qu'elle

a en vn doigt. Combien cette bague pourroit-elle acquitter de debtes, & conseruer de ménages, que la necessité ruine? vne seule armoire, où sont vos habillemens, pourroit vestir tout vn peuple gelé de froid.

Cependant vous demeurez inflexible & inexorable à toutes les supplications des pauures, & vous ne redoutez point les menaces du juge terrible, qui a promis de traitter les riches, comme ils traitteront les autres. Vous n'estes point touché de misericorde: vous ne trouuerez point aussi de misericorde. Vous n'auez pas ouuert vostre maison à la charité: vous trouuerez celle du Royaume de Dieu fermée pour vous. Vous n'auez pas donné du pain: vous ne receurez pas la vie eternelle.

Mais vous me direz: Que vous estes pauure vous-mesme. Helas! il n'est que trop vray. Vous estes pauure: j'en suis d'accord auec vous. N'est-ce pas estre pauure, que d'estre dans l'indigence de plusieurs choses? y en a-t'il de plus pauures, que ceux qui sont tourmentez par vne passion

insatiable de s'enrichir ? Mais quel est cet aueuglement, qui vous fait abuser de ce dont vous pourriez faire vn si bon vsage, & vous fait tourner contre vous mesme ce qui vous a esté donné pour seruir à vostre salut ? C'est pour estre vn soustien de la vie, que l'argent a esté départy aux hommes, & non pour estre vne source de maux & de peines. Il doit estre la rançon de l'ame, & non l'occasion de sa perte.

VII.

De ceux qui s'excusent de donner l'aumosne sur ce qu'ils ont des enfans.

MAIS j'en ay besoin, dites-vous, pour mes enfans. Cette excuse de l'auarice est plausible. Vous vous couurez du pretexte de vos enfans, & sous ce voile vous satisfaites à l'inclination de vostre cœur. Ie n'accuse point vostre fils qui est innocent. Il a son seigneur, il a son conducteur qui le gouuerne, Ce n'est pas de vous qu'il a receu la vie ; mais de Dieu : & c'est aussi de Dieu, & non pas de vous, qu'il doit attendre le soustien & la durée de sa vie. Mais dites-moy de grace,

ce, lors que vous auez prié Dieu de vous rendre pere, luy auez dit : Seigneur, donnez-moy des enfans, afin qu'ils ſoient cauſe, que ie n'obeyſſe point aux preceptes de voſtre Euangile ? Donnez-moy des enfans ; afin que ie n'aye point d'entrée dans le Royaume des cieux ?

De plus, qui vous reſpondra de la qualité de leur eſprit & de leur conduite, & qui vous aſſeurera qu'ils vſeront bien de ce que vous leur donnerez & leur laiſſerez ? Combien y en a-t'il, à qui les richeſſes ſont la premiere cauſe de leurs vices & de leurs débauches ? N'auez-vous pas entendu l'Eccleſiaſte, qui dit : I'ay veu vne grande & vne extreme folie, des richeſſes qui deuiennent vn ſujet de ruine & de malheur à ceux qui les gardent. Et ailleurs : Ie laiſſeray du bien à vn heritier ; & qui ſçait s'il ſera ſage, ou s'il ſera vicieux & déreglé ? Prenez donc garde qu'apres auoir amaſſé des biens auec mille peines, vous ne laiſſiez dans voſtre ſucceſſion à vos enfans, qu'vne matiere de pechez & de deſordres, & que

vous ne ſoyez puny d'vn double ſupplice, & à cauſe de vos crimes propres, & à cauſe de ceux des autres, dont vous aurez eſté le premier autheur.

Voſtre ame ne vous eſt-elle pas plus proche que tous vos enfans? Ne vous eſt-elle pas plus amie & plus chere que qui que ce ſoit? C'eſt à elle à qui vous deuez donner la principale part dans le partage de vos biens; & il eſt raiſonnable que cette part ſoit pour vous vne riche acquiſition du ciel, & vne ſemence feconde de la vie eternelle. Apres cela, vous deuez diſtribuer à vos enfans ce dont ils ont beſoin pour la vie. Car il arriue aſſez ſouuent, que des enfans ne ſuccedant pas à tous les biens de la maiſon de leur pere, en eſtabliſſent vne autre par leur trauail: mais ſi vous negligez & abandonnez voſtre ame, à qui pourra t'elle auoir recours, & qui aura compaſſion d'elle?

VIII.

Que ceux qui n'ont point d'enfans sont encore plus coupables.

VOILA pour ce qui regarde les peres. Mais pour ceux qui n'ont point d'enfans, quelle raiſon apportent-ils de leur épargne ſi reſerrée ? Ie ne veux rien vendre, diſent-ils : Ie ne veux rien donner aux pauures, afin de me reſeruer tout mon bien pour les vſages neceſſaires de la vie. Vous ne reconnoiſſez donc pas IESVS-CHRIST pour voſtre legiſlateur, & pour voſtre maiſtre : vous ne reconnoiſſez pas ſon Euangile, pour la regle de voſtre conduitte & de vos mœurs : mais vous vous ferez vne loy particuliere, & vous vous preſcrirez des regles de conſcience à vous meſme. Conſiderez en quel peril vous eſtes preſt de tomber. Si vous eſtes dans cette diſpoſition d'eſprit, que de reietter, comme impoſſible, ce que Dieu meſme nous a commandé comme neceſſaire, vous ne faites autre choſe, ſinon vous croire plus ſage, que celuy qui a eſtably cette loy.

X.

De ceux qui ne voulant point faire d'aumosnes durant leur vie, attendent à leur mort à en faire par leur Testament.

MAIS vous dites : Ie veux jouyr de mes biens tant que ie viuray; & par mon testament ie rendray les pauures heritiers & proprietaires de mes richesses apres ma mort. O pauure mal-heureux que vous estes ! vous ne voulez donc estre liberal & charitable enuers les hommes, que lors que vous cesserez de viure parmy les hommes? Lors que ie ne verray plus de vous qu'vn corps mort aussi inanimé qu'vne pierre, ie vous regarderay comme vn amy secourable de vos freres. Veritablement vous serez bien digne d'estre loüé de liberalité, & on vous deura vn grand honneur & vne grande reconnoissance, si estant estendu dans le sepulchre & conuerty en terre, vous paroissez liberal & magnifique.

Dites-moy vn peu, de quel temps desirez vous principalement de receuoir recompense ? Du temps de vo-

ſtre vie ? ou de celuy qui a ſuiuy voſtre mort ? Car ſi vous auez employé en voluptez & en delices, tout le temps qui vous a eſté donné pour meriter & pour acquerir le ciel, & auez détourné durant toute voſtre vie vos yeux de deſſus les pauures ; apprenez moy, ie vous prie, quelle eſt l'action d'vn mort, & quelle recompenſe luy eſt deuë pour vne œuure qu'il ait faite ? Monſtrez des œuures, & alors demandez des recompenſes. Mais trafique-t'on apres que le commerce eſt ceſſé ? Eſt-on honnoré de la couronne, lors qu'on n'arriue à la carriere qu'apres le combat ? Signale-t'on ſa valeur apres la guerre finie, & receura-t'on des loüanges & des recompenſes de la pieté, apres que la mort ne laiſſe plus de lieu, ny au merite, ny aux bonnes œuures ? Belle pieté veritablement, de ne pratiquer de bonnes œuures, & de ne rien faire de loüable qu'auec de l'encre & ſur du papier.

En vain donc vous dites : Ie veux iouyr de tout mon bien tant que ie viuray, & en mourant, i'accompliray le precepte de l'Euangile. Vous vous

trompez : vous vous trompez : Abraham ne laiſſera pas de vous dire alors: Vous auez jouy de vos biens & de vos plaiſirs durant voſtre vie. Et ne dites vous pas en vous-meſme : Ie voudrois encore viure & joüir de mes richeſſes ? C'eſt donc à la mort qu'on doit ſçauoir gré, & non pas à vous. Car ſi vous auiez eſté immortel, vous ne vous ſeriez iamais ſouuenu des Commandemens de Dieu, & des preceptes de l'Euangile. Ne vous abuſez pas. On ne trompe point Dieu, on ne ſe joüe point de Dieu. Ce qui eſt mort, ne s'offre point au Sanctuaire. Offrez vne hoſtie viuante. Celuy qui n'offre que les reſtes d'vne victime, eſt ingrat Et apres que vous auez acheué toute voſtre vie, vous ne laiſſez à Dieu, de qui vous tenez tout voſtre bien, que ce qui reſte apres voſtre mort. Si vous receuiez vne perſonne illuſtre dans voſtre maiſon, luy feruiriez-vous les reſtes de voſtre table ? Comment donc croyez-vous appaiſer Dieu par vn procedé ſi peu honneſte & ſi peu reſpectueux ? Conſiderez, ô riches,

quelle est la fin de vostre amour des richesses, & cessez d'en estre si passionnez. Plus vous en serez passionnez, & moins vous en remporterez auec vous. Faites par l'aumosne que tout ce bien vous deuienne propre : emportez le tout auec vous ; & n'en laissez rien à des estrangers.

Voila comme ce saint combat la mauuaise disposition de ceux, qui ayant le cœur remply d'auarice, & n'ayant que de la dureté pour les pauures, se persuadent qu'ils sont dispensez de faire des aumosnes durant leur vie, parce qu'ils remettent à en faire par leur Testament. Mais nous monstrerons en un autre, que le zele si iuste de ce saint contre cet abus ne condamne pas les Testamens des personnes charitables, ou mesme de ceux qui n'ayant pas fait autant d'aumosnes qu'ils deuoient durant leur vie, s'efforcent au moins à leur derniere heure de satisfaire à ce manquement, ayant regret de ne l'auoir pas fait plustost ; & estant disposez à le faire par eux-mesmes & non seulement par leurs heritiers, si Dieu les retenoit en ce monde.

X.

Que dans les grandes necessitez chacun doit faire l'aumosne selon son pouuoir.

Homil in diuites, habita tempore famis & siccitatis.

LE *mesme saint dans vne Homelie qu'il fit sur le sujet d'vne grande famine & d'vne grande secheresse, qui arriua de son temps, exhorte les personnes de toutes conditions à faire l'aumosne selon leur pouuoir.*

Vous estes pauure, *dit-il* : mais vous en pouuez trouuer vn autre, qui est encore beaucoup plus pauure que vous. Vous auez du bled pour dix jours ; & luy n'en a que pour auiourd'huy. Si vous estes bon & charitable, partagez également ce qui vous reste auec celuy qui n'a rien. Ne soyez pas retenu de donner, par le peu de bien que vous possedez ; de peur que vous ne preferiez vostre interest & vostre commodité au peril commun de plusieurs pauures. Car quand vous n'auriez plus qu'vn pain, si vn miserable vous en demande vn morceau à vostre porte, ne le luy refusez-pas. Et en le luy donnant, leuez les mains vers le ciel, & dites ces tristes

& charitables paroles : SEIGNEVR, ie n'ay plus que ce pain que vous voyez, & ie me voy en danger de n'en auoir plus : mais ie prefere vostre commandement à mon amour propre ; & du peu que i'ay, ie fay charité à mon frere qui est pressé de la faim. donnez aussi l'aumosne de vostre costé, mon Dieu, à vostre seruiteur, qui court fortune de manquer de viures. Ie connois vostre bonté ; & i'ay cette confiance en vostre souuerain pouuoir, que vous ne differerez pas longtemps le secours de vostre main liberale, & que vous respandrez pleinement dans peu de iours les dons de vostre magnificence.

Il est certain que ceux, qui en donnant s'appuyent sur la grace diuine, imitent les puits & les fontaines, qui estant épuisez ne se sechent pas ; mais poussent leur eau auec deux fois plus de force qu'auparauant. Si vous estes pauures ; prestez à interest à Dieu qui est riche.

XI.

Combien c'eſt vne grande barbarie, de laiſſer mourir des hommes de faim.

IL *repreſente en ſuite le mal & la douleur de la faim.* C'eſt le comble, *dit-il*, des afflictions humaines, & le genre de mort le plus dure de tous. L'eſpée fait mourir en vn moment : la violence du feu eſtouffe bien-toſt ; & vne beſte qui nous deſchire nous tuë preſque tout d'vn coup. Mais la faim eſt vn mal qui dure bien plus de temps. C'eſt vne maladie qui ne cauſe pas vne douleur paſſagere, mais durable & continuelle. Elle conſume lentement, & elle ne tuë que peu à peu. Elle deſſeche l'humidité naturelle, refroidit la chaleur, mine & détruit la viuacité de la complexion la plus vigoureuſe : affoiblit les forces inſenſiblement ; & ne laiſſe plus qu'vne peau attachée aux os, pareille à vne toile d'araignée. Toute la fleur du teint s'efface, parce que le ſang ſe retire. La chair ceſſe d'eſtre blanche, & deuient paſle & liuide. Les genoux ployent ſous le faix, & ne ſe traiſnent qu'auec peine. La voix deuient greſle, &

mourante. Les yeux se cauent & sont enfoncez.

OR IE DEMANDE maintenant de quel supplice est digne celuy qui voit l'image de la mort, peinte sur le visage d'vn pauure, qui est reduit en cet estat, & n'en est point touché de pitié: si cette espece de cruauté n'est pas extreme: s'il ne doit pas estre mis au nombre des bestes les plus farouches: s'il ne doit pas estre consideré comme vne personne execrable, & comme vn homicide des hommes?

XII.

Que les riches auares sont plus impitoyables que les bestes.

CE *viuant organe du S. Esprit, comme l'appelle S. Gregoire de Nazianze, estant blessé de cette cruauté des riches auares, & en ayant conceu vne grande idée, & proportionnée à la grandeur de cette barbarie honteuse à toute la nature humaine, il éleue sa voix, & à l'imitation des Prophetes anciens, luy qui estoit vn des Prophetes de la loy de grace, vn interprete des escritures diuines, & vne brillante lumiere de tout l'vniuers, comme dit Theodoret, leur fait vne preface prophetique, pour leur*

dire vne verité, qui n'est pas seulement prophetique, mais apostolique.

ESCOVTEZ, *dit-il*, peuples Chrestiens, soyez attentifs à mes paroles. Voicy ce que dit le Seigneur, non parlant par luy mesme, mais par ses seruiteurs, qui sont ses organes. QVE LES HOMMES, qui sont éclairez de la raison, ne se monstrent pas plus cruels que les animaux irraisonnables. Car les animaux vsent tous indifferemment des herbes & des fruits que produit la terre, comme des biens qui sont naturellement communs entre eux. Les troupeaux de moutons & les haras de cheuaux paissent dans les mesmes pasturages, sans en prendre chacun que ce qui luy est necessaire : Et nous au contraire nous nous rendons propres les choses qui sont communes : & nous possedons seuls ce qui est à plusieurs & à tous nos freres.

XIII.

Que les riches deuroient regarder la vie presente & la vie celeste, comme deux filles qu'ils doiuent au moins partager égallement.

ET ENFIN *apres qu'il a conuaincu leur*

ſprit & émeu leurs cœurs, il leur propoſe vne image & vne peinture tres-ingenieuſe, pour toucher encore leurs yeux & leurs ſens, & leur rendre la verité moins auſtere, en la leur repreſentant ſous vne figure qui eſt belle & agreable.

Ne donnez pas tout, *dit-il*, à la volupté & au plaiſir: reſeruez quelque choſe pour voſtre ame. Suppoſez que vous auez deux filles; l'vne, qui eſt la proſperité de la vie mondaine: l'autre, qui eſt la vie celeſte & eternelle. Si vous ne voulez pas donner tout à la meilleure, faites au moins vn partage égal entre vne fille intemperante & folle, & entre vne modeſte & ſage: afin que vous ne rendiez pas cette vie preſente ſi abondante en richeſſes & en delices, que vous laiſſiez la vie celeſte & eternelle qui eſt voſtre autre fille, toute pauure, toute miſerable, toute dechirée, & couuerte de haillons, pluſtoſt que d'habits. Et ne prenez pas ce que ie vous dis pour vn conte & pour vne fable; mais pour vne expoſition de la pure verité, eſtablie & confirmée ſur la voix infaillible du S. Eſprit dans les eſcritures.

que ie vous ay rapportées.

XIV.

Fruits des exhortations de ce Saint, rapportez par S. Gregoire de Nazianze.

QVE si les pieux lecteurs, qui seront sans doute charmez de l'eloquence de ce grand Saint, desirent de sçauoir, s'il paroist par les écrits de ce Pere, ou par ceux des autres, quelle impression ses graues & puissans discours faisoient dans le cœur de ses auditeurs; voicy dequoy satisfaire leur curiosité si loüable. Saint Gregoire de Nazianze, qui a composé vne oraison funebre du grand Basile son amy intime, nous fait connoistre la benediction & la grace, que Dieu auoit donnée à ses exhortations touchant l'aumosne, en parlant d'vn magnifique Hospital pour les lepreux, que ce Orat. 20. *Saint fit bastir prés de Cesarée.*

Si vous auancez vn peu, *dit-il*, hors de Cesarée, vous verrez comme vne nouuelle ville, vne demeure de la charité, vn commun thresor des riches, où ses exhortations ont fait respandre, non seulement ce qui seruoit à la superfluité & à l'abondance; mais mesme ce qui estoit employé pour quelques necessitez de la vie. C'est

là où la maladie se souffre auec joye: où la misere mesme de la lepre paroist heureuse; & où la charité est esprouuée & se reconnoist veritable. Compareray-je à cet ouurage cette fameuse ville de Thebes, les murailles de Babylone, le tombeau de Mausole Roy de Carie, les pyramides d'Egypte, le colosse de Rhodes, & ces temples, que leur grandeur & la beauté de leur architecture a rendu si admirables, qui sont des-ja tous ruinez, & dont il n'est reuenu à ceux qui les ont fait bastir, qu'vne tres-petite & tres-vaine gloire?

Pour moy ie ne voy rien de si merueilleux, que cette voye accourcie, qu'il a tracée aux fidelles pour affermir leur salut, & ce chemin facile qu'il leur a ouuert pour monter au ciel. Nous ne voyons plus deuant nos yeux ce triste & miserable spectacle de personnes, qui auant la mort n'auoient plus l'vsage de la vie: qui estoient morts de plusieurs membres de leur corps; qui estoient chassez des villes, des maisons, des marchez, & des fontaines publiques; qui

estoient plus reconciliables par leurs noms à leurs parens mesmes, que par les traits & les lineamẽs de leurs visages; qui par l'horreur de leur mal causoient plustost de l'auersion que de la pieté, & qui déploroient leur condition par des accens funestes & lugubres, au moins ceux à qui il estoit resté quelque vsage de la voix. Ces miseres qui surpassent les paroles les plus tragiques, & qui ne trouuent point dans l'éloquence de discours qui les égallent, ne trouuoient point de soulagement. Mais ce grand Prelat nous a persuadez auec force qu'estant hommes nous ne deuons pas mespriser des hommes, ny des-honorer IESVS-CHRIST, qui est l'vnique chef de nous tous, par nostre inhumanité enuers ceux qui sont ses membres: mais tirer du fruit pour nous des calamitez des autres, & prester à Dieu comme à interest la misericorde, que nous auons besoin nous mesmes de receuoir de luy-mesme.

A quoy l'on peut adiouster ce que S. Gregoire Euesque de Nysse remarque en parlant de cet Hospital, dans l'oraison qu'il a composée

composée en la loüange de S. Basile son frere, & l'appellant vn tabernacle du tesmoignage pareil à celuy de Moyse: Qu'il auoit eu soin de faire par ses excellentes instructions, que ceux qui estoient pauures de corps le fussent aussi d'esprit & d'affection: de sorte que leur pauureté estoit illustre & heureuse, à cause qu'elle leur procuroit le don & la grace du veritable royaume. *Ce qui peut seruir d'instruction pour les personnes pieuses & charitables, qui ont soin des pauures dans les Hospitaux, la pauureté des ames ayant encore d'ordinaire plus de besoin des aumosnes spirituelles, que celle des corps des temporelles.*

Orat. in laud Bas. fil. frat. Tm. 3.

X.

Deux Aduis importans que ce Saint donne pour bien faire l'aumosne. LE I. *qu'on la doit faire par l'entremise de ceux qui connoissent les vrays pauures.*

QVE *si la puissance de l'Esprit saint a paru dans l'efficace des paroles de ce grand Euesque, pour exciter les riches à secourir les indigens, sa sagesse & sa discretion dans l'exercice de cette vertu ne paroissent pas moins admirables en deux aduis impor-*

tans, qu'il a marquez sur ce sujet.

LE I. est à l'égard de ceux, à qui Dieu inspire de vendre leur bien, pour acheter de ce prix le diamant celeste qu'ils ont trouué, selon la parabole de IESVS CHRIST. Il adjoustoit, *dit le jeune Heraclide en parlant de S. Basile à S. Amphiloque Euesque d'Icone*; QVE CELVY qui quitte tout pour ne suiure plus que Dieu, ne se doit pas reseruer la distribution de son bien en charitez : mais confier ce ministere à vne personne, à qui le soin & l'entendement des pauures est commis. Ce qu'il confirmoit par les Actes, où les Chrestiens qui auoient vendu ce qu'ils possedoient, en mettoient le prix aux pieds des Apostres, qui le distribuoient apres selon que chacun en auoit besoin. Car il disoit, QV'IL FALLOIT vne grande experience pour discerner ceux, qui sont vrayement pauures, d'auec ceux qui mendient par auarice : que celuy qui donne à vne personne affligée & incommodée, donne à Dieu, & en receura la recompense de Dieu : mais que celuy qui donne à des coureurs & à

Basil. Ep. 391.

des vagabonds, iette son argent à des chiens, qui sont plus dignes d'auersion pour leur impudence; que de compassion pour leur pauureté.

Ce qu'il confirme ailleurs en ces termes: IL N'EST PAS vtile de faire de grandes charitez à ceux qui composent des chansons pitoyables, afin de tromper les femmes: qui contrefont des dislocations de membres & des vlceres, pour entretenir ce trafic & ce commerce de mendicité. Car ces aumosnes qu'on leur fait, ne seruent qu'à nourrir leur vice & leur fourberie. Il suffit de leur donner peu, & seulement assez pour chasser d'aupres de soy ces impudens & ces importuns: mais il faut exercer sa charité auec plenitude sur ceux qui ont appris à supporter auec patience & auec égalité d'esprit leurs incommoditez & leurs miseres. *Concio 4. de eleem. To. 3.*

Par où paroist, que les personnes charitables ne sçauroient garder vn meilleur ordre, selon S. Basile, que de distribuer leurs aumosnes par l'entremise des Curez & des Vicaires; qui connoissent les vrays pauures de leurs parroisses, ainsi qu'il

s'obserue maintenant à Paris & à la campagne.

XVI.

II. *Aduis, que l'on ne doit pas faire des aumosnes du bien mal acquis, mais que celuy que nous possedõs le plus iustement se change en vn bien de rapine & de volerie, si nous n'en faisons l'aumosne.*

LE 2. ADVIS qu'il donne est, de ne pretendre pas faire vne aumosne agreable à Dieu du bien qu'on n'a pas legitimement acquis : mais de satisfaire à la justice, auant que de satisfaire à la charité.

Si vous donnez aux pauures, *dit-il*, ce que vous auez pris sur les pauures, vous feriez mieux de ne rien prendre, & de ne rien donner. Car ny celuy qui fait des charitez d'vn gain illegitime ne fait vne action agreable à Dieu : ny celuy qui s'abstient de ces gains illegitimes, & ne donne pas l'aumosne du bien qu'il possede legitimement, ne plaist à Dieu. Il est escrit de ceux qui possedent du bien auec iniustice & en font des offrandes, que le sacrifice des meschans est abominable au Seigneur. Et il est escrit de ceux,

qui ne ſont point touchez de miſericorde : Que celuy qui bouche ſes oreilles, pour ne pas eſcouter la priere que luy fait le pauure, innoquera Dieu ſans que Dieu l'eſcoute.

C'eſt pourquoy le ſage nous exhorte à honnorer le Seigneur de noſtre juſte trauail, & à luy offrir les premices des fruicts de noſtre iuſtice : DE SORTE que ſi nous manquons à luy faire des offrandes dont les pauures ſoient nourris, la plus iuſte poſſeſſion de noſtre bien ſe change en poſſeſſion injuſte, en gain illicite, en larcin & en rapine, ſelon le Prophete, qui dit: Parce que vous retenez chez vous les premices & les dixmes, que vous deuriez donner pour les pauures, il n'y aura plus dans vos maiſons que larcin & que rapine.

Pourquoy donc, ô chreſtien, corrompez-vous vos richeſſes en y adjouſtant des gains iniuſtes? Pourquoy rendez-vous par voſtre iniuſtice voſtre aumoſne adominable, lors que vous en voulez ſoulager des pauures? vous la deuez faire à celuy à qui vous auez fait iniure : Car Dieu ne peut

auoir aucune communication auec l'auarice. Le Seigneur n'a point de commerce auec les iniuſtes & les voleurs. Il ne nous a pas laiſſé des pauures à nourrir, parce qu'il ne pouuoit pas les faire viure: mais nous demandant des fruicts de iuſtice & de miſericorde auec abondance, il nous a fait vne inſigne faueur en nous les recommandant pour noſtre aduantage & noſtre ſalut.

L'AVMOSNE ne doit point ſortir de l'iniuſtice, ny la benediction de la malediction, ny le bien de la charité des maux & des larmes des miſerables. Ces aumoſnes ſont des productions de la vaine gloire, qui attirent les loüanges des hommes & non pas celles de Dieu. Lequel auſſi n'en rendra point de recompenſe, comme il fait des autres. Car il n'en rend qu'à ceux qu'il loüe de leur vertu. Or Dieu ne louë point vn iniuſte & vn auare. Ne vous laiſſez-donc pas tromper, mes chers freres, IESVS-CHRIST n'acceptera point nos aumoſnes, ſi auparauant nous ne ſommes tout à fait quittes de tout ce que nous deuons reſtituer à autruy.

Excellente instruction pour tous les possesseurs de biens mal acquis ; & aduis salutaire & necessaire pour eux, s'ils ont quelque crainte de l'enfer, & s'ils ne peuuent se resoudre à la chose du monde la plus horrible, qui est de se fermer infailliblement la porte du Paradis.

Chapitre XIX.

SAINT EPHREM DIACRE D'EDESSE DE SYRIE.

Charité de ce saint durant une grande famine.

APRES *auoir veu quelle a esté la charité de S. Basile pour les pauures, voyons quelle a esté celle du grand* SAINT EPHREM *Diacre d'Edesse en Mesopotamie, que Sozomene escrit* auoir esté l'admiration de S. Basile, *& que S. Hierosme dit* estre venu à vn si haut poinct de reputation & de gloire, qu'apres qu'on auoit leu les Escritures, on lisoit publiquement ses escrits en quelques Eglises. *Nous n'en rapporterons qu'vn exemple pris de l'ancien historien Sozomene qui dit ce qui suit.*

Sozom. lib 3 hist. c. 15.

Hier de script. Ecc.

Encore que les Syriens d'Edesse racontoient plusieurs choses de ce grand saint, ie me contenteray neantmoins d'en rapporter vne seule, parce qu'elle est arriuée peu de temps auant sa mort, & qu'elle m'a paru tres memorable. Apres que la famine eut des-ja long-temps affligé la ville d'Edesse, il sortit de la maison où il menoit vne vie solitaire pour venir reprendre aigrement les riches de leur dureté. Il leur reprocha, qu'ils n'auoient aucun soin d'assister leurs freres, qui estoient accablez de necessité & de misere ; mais qu'ils en auoient beaucoup pour conseruer leur argent & leurs richesses. Ce qui tourneroit à leur propre perte & au tourment de leur ame, laquelle il leur monstroit sagement qu'ils deuoient preferer à tous leurs biens temporels, à leur corps mesme, & à toutes choses. A quoy ces riches qui auoient de la reuerence pour sa personne & pour ses paroles, respondirent: Qu'ils n'estoient pas attachez d'affection à la garde de leur argent; mais qu'ils ne sçauoient à qui en commettre la distribution: parce

parce qu'ils voyoient presque tous leurs concitoyens si ardents au gain, qu'ils ne desiroient d'estre les dispensateurs de leurs charitez, que pour en trafiquer & s'en enrichir. Alors le Saint leur ayant demandé, quelle opinion ils auoient de luy; & eux luy ayant respondu, qu'ils le tenoient pour vn homme d'vne probité & d'vne fidelité irreprochable, & dont la vertu respondoit à la creance si aduantageuse qu'ils auoient de luy, il leur dit: Que pour le bien de leurs ames il s'offroit tres-volontiers pour se charger de cette administration & de cet employ: & ayant en suitte receu leur argent il fit disposer trois cent lits dans des portiques publics, pour ceux que la famine auoit rendus infirmes & malades, & non seulement il prit le soin de ces paures de la ville, mais il pourueut encore de viure ceux de dehors que le manquement des choses necessaires à la vie auoit contraints de quitter les champs & de se retirer à Edesse pour pouuoir viure. Mais aussi-tost que la famine fut passée, il retourna

dans sa maison de solitude, où il auoit estably sa demeure perpetuelle.

Hist. Lau siac. c. 101. *Pallade Euesque d'Helenopole amy de S. Chrysostome, a rapporté cette mesme histoire, & adiouste à la fin*, que s'estant retiré dans son hermitage, à cause que la fertilité de l'année suiuante auoit terminé son employ de charité, il mourut au bout d'vn mois, Dieu luy ayant, *dit-il*, donné cette occasion de gagner cette couronne aux derniers iours de sa vie.

On pourroit encore produire deux choses de ce mesme Saint touchant ce mesme sujet si elles n'estoient rapportées dans vne oraison que l'on a attribuée à S. Gregoire de Nysse, & qui se trouue dans la derniere edition de ses œuures, mais que l'on peut juger par plusieurs raisons solides n'estre pas de luy, mais plustost de quelqu'vn de ces Grecs qui sont venus depuis, & qui Bell. de scrip. Eccl. ou; Metaphr. *selon la remarque du Cardinal Bellarmin ont debité des romans au lieu d'histoires, & n'ont manqué ny d'inuention ny de hardiesse pour supposer des contes ingenieux, & des miracles ornez de quelques circonstances vrayes-semblables au lieu de la verité. Ce qui estant auec raison odieux & insup-*

portable, non ſeulement aux ſçauans & aux habiles, mais auſſi aux perſonnes ſages & pieuſes, i'ay creu ne deuoir rien tirer de cette oraiſon pour noſtre ſujet, afin que ce petit liure, qui eſt conſacré à la charité, le ſoit auſſi à la verité.

CHAPITRE XX.

S. GREGOIRE DE NAZIANZE, Patriarche de Conſtantinople.

I.

Que les riches doiuent d'autant plus aſſiſter les pauures, qu'ils ſont eux-meſmes pauures à l'égard de Dieu.

CE GRAND SAINT, *que S. Baſile appelle* vn vaze d'élection, vne profonde ſource de ſcience, & vne bouche de IESVS CHRIST, *& S. Auguſtin* vn des plus illuſtres & des plus fameux Eueſques de l'Orient, *a compoſé vne celebre oraiſon*, de l'amour des pauures, *ou de la pauureté, laquelle S. Hieroſme a marqué particulierement ſous le titre grec qu'elle porte* περὶ φιλοπτωχίας *& Suidas apres luy. Il la commence par ces termes remarquables.*

Baſil. Ep. 141.

Aug. lib. 1. contra Iulia.

Orat. 16.

Hier. de ſcr. Eccl.

Vous deuez vous considerer, mes freres, comme estant compagnons de pauureté auec ceux qui sont dans la pauureté. Car en effet nous sommes tous pauures, & auons tous besoin de la grace de nostre Dieu, quoy que l'indigence ne soit pas égale en tous, & qu'elle paroisse plus grande dans les vns que dans les autres. C'est pourquoy ie vous exhorte à ne receuoir pas cette oraison de l'amour des pauures auec vn esprit pauure, bas & abiect: mais auec vn esprit noble, riche, & genereux, afin qu'il vous serue à acquerir vn royaume & vne couronne.

Et il confirme encore apres cette verité, qui est l'vne des plus puissantes raisons pour se porter à donner l'aumosne en disant: Puis que selon le precepte du grand Apostre nous deuons nous resiouyr auec ceux qui se resiouyssent, & pleurer auec ceux qui pleurent, nous sommes obligez d'ouurir les entrailles de la misericorde à tous les pauures, de quelque cause que soit venuë leur incommodité & leur indigence, soit de la perte d'vn mary ou d'vn pere &

d'vne mere, ſoit du banniſſement hors de leurs pays, ſoit de la dureté de leurs maiſtres, ſoit de la rigueur des Gouuerneurs de villes & de Prouinces, ſoit de l'inhumanité preſſante & violente des Officiers des tailles & des impots, ſoit de la cruauté meurtriere des brigans, ſoit de l'auidité inſatiable des larrons, ſoit de la proſcription de leurs biens, ſoit du naufrage d'vn vaiſſeau. Car ils ſont tous également miſerables, & ils regardent nos mains, comme nous regardons les mains de Dieu lors que nous auons beſoin de receuoir de luy quelqu'aumoſne. Que s'il y a quelque difference entr'eux, c'eſt que les perſonnes, qui ſont tombées d'vn eſtat releué au deſſus du peuple dans vne pauureté diſproportionnée à leur naiſſance & à leur condition, ſont plus dignes de pieté, & meritent plus qu'on les aſſiſte; que ceux qui ſont accouſtumez à vne vie pauure & miſerable.

II.

Qu'il faut, ou renoncer à son bien pour IESVS-CHRIST, *ou le partager auec* IESVS-CHRIST *en secourant les miserables.*

IL *leur presente apres deux partys: dont il declare, qu'ils doiuent prendre l'vn ou l'autre.* Ou quittons tout, *dit-il*, pour IESVS-CHRIST: renonçons à tous nos biens pour acquerir l'auteur de tous les biens: éleuons nous en nous rabaissant de cette sorte: enrichissons-nous en nous appauurissant de cette maniere: ou au moins partissons nos richesses auec IESVS-CHRIST; afin qu'estant possedées legitimement, elles deuiennent comme sanctifiées par la portion que nous en donnerons charitablement aux pauures.

Comment donc, *escrit-il au mesme endroit*, ne secourons-nous pas la nature humaine dans ses afflictions & dans ses souffrances, pendant que nous viuons sur la terre? Comment estant reuestus de chair, ne couurons nous pas la nudité de cette chair dans les autres? Comment voyant nos freres dans la misere, auons-nous le

courage de viure dans les delices? Seigneur, ne permettez pas qu'il m'arriue iamais de me voir dans l'abondance, & de les laisser mourir de faim: de me voir dans vne santé vigoureuse, & de ne les pas assister dans leurs maladies: de me voir pourueu de tout ce qu'il me faut pour viure, le vestement, & le logement, & de ne leur donner pas selon mon pouuoir du pain, des habits, & le couuert. Si ie seme du grain sur mes terres, que ce soit afin que les pauures mangent aussi des fruits que i'y pourray recueillir. Que si ie suis si malheureux, que de ne semer que pour moy seul; ie veux bien, Seigneur, pour vser des termes de Iob, qu'au lieu de bled, la terre ne produise pour moy que des chardons, & au lieu d'orge que des ronces. Que si ie bastis de nouueaux greniers, ayant resolu d'amasser des thresors de fausses richesses, comme vous les appellez dans l'Euangile; ie consens, mon Dieu, que dés la nuict mesme vous me veniez demander mon ame en m'ostant la vie, pour me faire rendre

compte de mon auarice criminelle.

III.

Que c'est faire vne prouision saincte pour l'aduenir, que d'employer vne partie de son bien en aumosnes.

IL n'y en a point de plus sages que ceux, qui ne s'asseurant pas sur l'incertitude des choses presentes, font des prouisions saintes & des reserues bien heureuses pour l'auenir, & qui voyant l'inconstance des prosperitez humaines embrassent de tout leur cœur les exercices de la charité, qui ne perira jamais: afin qu'au moins ils tirent d'elle vn des trois aduantages qu'elle produit: le premier, de ne point tomber dans de grands malheurs (car Dieu rend souuent heureux en cette vie les personnes pieuses & charitables, afin de les exciter par les bien-faits dont il les comble, à faire aussi du bien aux autres:) le second, d'auoir tousiours en eux-mesmes vne ferme confiance en Dieu dans les necessitez qui leur pourroient arriuer, puis qu'elles ne leur viendroient pas des vices ny des débauches; mais des assistances chari-

tables qu'ils auroient exercées enuers leurs freres; & le dernier, d'auoir comme droit de demander à ceux qui sont à leur aise la mesme charité & la mesme affection, qu'ils ont tesmoignée aux pauures, lors qu'ils estoient aussi à leur aise.

Donnez quelque chose à Dieu, en reconnoissance de ce que vous estes du nombre de ceux, qui peuuent faire du bien aux autres, & qui n'ont pas besoin que les autres leur en fassent: de ce que vos yeux ne regardent pas les mains d'autruy; mais de ce que les autres regardent les vostres. Ayez soin de ne vous rendre pas seulement riche en biens, mais en pieté, ny seulement en or, mais en vertu. Trauaillez à vous rendre meilleur que vostre prochain, en vous rendant plus charitable que luy; & en imitant la misericorde de Dieu; faites que vous deueniez le Dieu du pauure & du miserable. Car l'homme n'a rien qui soit plus de Dieu que de faire du bien aux autres hommes, soit qu'on leur en fasse plus ou moins, chacun selon son pouuoir.

IV.

Contre ceux qui se couurent du precepte de la prouidence de Dieu, pour excuser leur dureté.

IL y en a de si cruels & de si audacieux que de dire : la pauureté de ces personnes vient de Dieu, comme ma prosperité vient de luy. Et qui suis-je moy pour m'opposer au decret de Dieu, & me monstrer plus doux & plus charitable que Dieu-mesme ? Qu'ils soient malades, qu'ils soient affligez, qu'ils soient miserables, Dieu veut qu'ils soient tels. Ainsi ces auares ne tesmoignent de l'amour pour suiure l'ordre de Dieu ; que lors qu'ils s'en seruent de pretexte pour garder leur argent, & pour insulter aux malheureux. Et qui est le chrestien, qui reconnoissant qu'il tient tous ses biens de la liberalité de Dieu, traite les pauures de cette sorte ? sçachez, que c'est vn ordre infaillible dans les vrais fidelles, de tenir leur bien de la main de Dieu, & d'vser selon Dieu du bien qu'ils tiennent de luy.

V.

Que l'aumosne est de precepte, & non seulement de conseil.

IL *conclut son Sermon en leur disant*: Croyez-vous que l'aumosne soit de deuotion seulement, & non de necessité? de conseil & non de precepte? Certes, ie desirerois fort que cela fust, & ie serois dispose à le croire comme vous: mais ie suis effrayé par cette expulsion des boucs à la gauche, & par ces reproches que leur fera IESVS-CHRIST, non de ce qu'ils auront commis des vols, des sacrileges, des adulteres, & autres crimes semblables: mais de ce qu'ils ne l'auront point assisté luy-mesme en la personne des pauures.

IV.

Ingenieuse response de ce Saint en faueur des pauures.

L'AMOVR, *que ce grand personnage auoit pour la charité luy fit écrire à vn Rhetoricien, nommé Adamance, à qui il auoit enuoyé des liures de Rhetorique, qu'il le supplioit de luy en payer le prix, & il en escrit à cet Orateur d'vne maniere saincte & ingenieuse, en luy disant*: Vous m'ob-

jecterez, que ce n'est pas vne action de generosité philosophique, de vous demander le prix de ces liures: Mais ie vous supplie neantmoins de me satisfaire touchant cet argent; & ie donneray ordre, que les pauures vous satisfassent touchant vostre objection.

VII.

Testament de ce Saint, qu'il executa de son viuant.

Ce Testament est rapporté par Baron. en 389. p. 593.

L E *mesme Saint estant Patriarche de Constantinople fit son testament, signé de sept Euesques, par lequel il laissa tout son bien aux pauures de l'Eglise de Nazianze. Et il paroist, qu'il l'executa de son viuant en la plus grande partie, puis qu'il témoigne en l'vne de ses Oraisons qu'il fit en suitte*; qu'on ne luy pouuoit non plus oster de l'argent, que couper des ailes qu'il n'auoit point: *Et dans le Poëme de sa vie*; qu'il auoit renoncé contre son gré aux biens de l'Eglise de Constantinople; mais volontairement, & de bon cœur aux autres qu'il possedoit.

Or. 28.

Mais ce testament contient vne clause remarquable, qui est. Qu'il demande pardon à sa chere niepce Alypienne

(qu'il appelle sa chere fille, laquelle estoit mariée à Nicobule; & aussi petite de taille, que grande en vertu, comme il paroist par une lettre du Saint) de ce qu'il ne luy peut rien laisser de son bien, parce qu'il auoit resolu il y auoit long-temps de le laisser tout aux pauures, ou plustost, parce qu'il auoit executé la promesse de son pere & de sa mere tres-saints, qui auoient offert & consacré tous ses biens à Dieu, & dont il croyoit qu'il deuoit suiure l'esprit & la volonté pour faire vne action sainte & vtile à son salut. Naz. ep. 155

VIII.

Combien toute sa famille estoit affectionnée à la charité enuers les pauures.

MAIS *il n'y a pas trop de sujet de s'estonner de son amour pour les pauures, puis qu'estant Saint, & fils de Gregoire, depuis tres-saint Euesque de Nazianze & de sainte Nonne, il se peut dire, qu'il auoit esté conceu & éleué dans le sein de la charité mesme: puis qu'il dit de son pere dans l'oraison funebre qu'il a composée en son honneur*, qu'il donnoit son bien aux pauures auec plus de satisfaction & plus de ioye, que les autres n'en ont Orat. in Greg.

à en acquerir; *& de ſa mere*, qu'elle eſtoit auſſi inſatiable dans l'amour de la charité, que la concupiſcence l'eſt dans l'amour du gain; & qu'il luy auoit oüy dire pluſieurs fois que ſi elle euſt pû ſe vendre auec ſes enfans pour en donner le prix aux pauures, elle l'euſt fait de bon cœur.

Il teſmoigne auſſi, que ſon frere Ceſaire, vn des ſçauans hommes de ſon ſiecle, laiſſa par ſon teſtament les pauures heritiers de tous les biens, voulant ainſi partir riche de ce monde, & emporter auec luy toutes ſes richeſſes dans le Ciel. Ce qui ſeruit à conſoler ſa mere Nonne, qui promit d'executer à ſes funerailles cette donation aux pauures, *ſelon la couſtume de ce temps, comme nous auons veu cy-deſſus.*

Et il nous apprend dans la meſme oraiſon, que ſa ſœur Gorgonie, qui eſtoit mariée & auoit des enfans, du nombre deſquels eſtoit Alipienne, niepce du Saint, mariée à Nicobule, dont il parle dans ſon teſtament, oſta tout ce qu'elle pût au Prince du monde & transfera tout ſon bien dans les threſors du Paradis: qu'elle ne laiſſa rien à la terre que

ſon corps : qu'elle fit vn échange de tout ce qu'elle poſſedoit en cette vie pour tout ce qu'elle eſperoit en l'autre ; & qu'elle ne laiſſa point de plus precieuſes richeſſes à ſes enfans que l'imitation de ſa vertu, & l'amour de ſa charité.

Mais il adjouſte une conſideration tres-remarquable qui eſt. QV'ELLE ne ſe fioit point ſur ſes liberalitez & ſes aumoſnes ; pour ſe laiſſer aller plus facilement aux voluptez & aux plaiſirs, comme pluſieurs, *dit-il*, ont accouſtumé de faire : qui rachetent leur luxe & leurs delices par leur miſericorde enuers les pauures ; & ne gueriſſent pas vn mal par vn bien, mais ne reçoiuent que du mal, qui eſt la peine & le chaſtiment, pour ce bien qu'ils font aux pauures d'vne maniere ſi peu chreſtienne. *Il paroiſt par ces exemples, que la grace auoit rendu la charité comme naturelle dans cette famille ſainte.*

CHAPITRE XXI.

L'IMPERAT. FLACCILLE PREMIERE FEMME DU SAINT Empereur Theodose.

I.

Eloge de la charité de cette Princesse par S. Gregoire de Nysse.

SAINT AMBROISE *dans l'oraison funebre de l'Empereur Theodose met dans le ciel l'Imperatrice* FLACCILLE, *& appellée Placille par les Peres Grecs, qui a esté la premiere femme de ce grand & saint Empereur, & eut de luy les Empereurs Arcade & Honoré, outre le petit Gratien & la petite Pulcherie qui moururent jeunes. Il y parle d'elle comme d'une Princesse tres-chrestienne, & d'une ame bien-heureuse qui estoit unie auec Theodose dans le Paradis. Mais S. Gregoire de Nysse, qui se trouua à Constantinople en 385. qui est l'année où l'on croit qu'elle mourut, ayant esté choisie comme l'vn des plus saints & des plus eloquens Euesques grecs pour faire son oraison funebre*

Gregor. Nyss. or. fun de Placilla. To. 3.

nebre, il releue sa pieté par ses hautes & memorables loüanges.

La lumiere de toutes les vertus est esteinte dans la mort de cette auguste Imperatrice, la gloire de l'Empire est morte en elle, la regle viuante de la justice, l'image ou plustost la forme mesme de la clemence royale, la profonde humilité de l'esprit & la rare modestie, le zele de la foy orthodoxe, la colomne de l'Eglise, la magnifique dispensatrice des ornemens des autels, le thresor & les richesses des pauures, la main qui distribuoit à tant d'indigens & de necessiteux des viures & des vestemens, le commun port des miserables & des affligez. Que les Vierges la regrettent, que les veuues & les orphelins la pleurent, & qu'ils reconnoissent le bien qu'ils possedoient apres qu'ils ont cessé de le posseder.

Et plus bas la canonisant il dit: Elle a quitté l'empire de la terre pour entrer dans celuy du ciel: Elle a deposé la couronne enrichie de diamans & de perles; mais elle s'est enuironnée de celle de la gloire du pa-



elle en a deliuré par ses charitez.

II.

Soin merueilleux qu'elle auoit des pauures & des hospitaux, au rapport de Theodoret.

MAIS *écoutons Theodoret qui fait vn éloge magnifique de cette sainte Princesse dans son histoire.* Deux choses, *dit-il*, ont extremement seruy à l'Empereur Theodose pour l'affermissement de sa vertu & de son salut, l'vne de ce que S. Ambroise le reprenoit auec liberté, & luy enseignoit le deuoir d'vn Empereur chrestien, selon les vrayes regles de IESVS-CHRIST & de l'Eglise : l'autre de ce que sa femme Flaccille ne cessoit iamais de le faire souuenir des loix diuines, ausquelles elle s'estoit auparauant instruite elle-mesme auec tres-grand soin, n'ayant point tiré de l'éclat de la principauté Imperiale, dont elle se voyoit enuironné, vn sujet de faste & de vanité : mais s'en estant seruie au contraire comme d'vne occasion qui l'engageoit à redoubler son affection pour Dieu, & à reconnoistre par vn amour encore plus ardent le *Lib. 5. histor. c. 18.*

Elle viſitoit de meſme les hoſpitaux des Egliſes, elle ſeruoit les malades couchez dans leurs lits, elle faiſoit boüillir les marmites, gouſtoit des boüillons, leur portoit leurs plats, leur coupoit du pain, leur preſentoit leur viande, leur donnoit à boire, & lauoit leurs coupes, & enfin leur rendoit tous les ſeruices, que les ſeruiteurs & les ſeruantes ont accouſtumé de rendre. Et lors qu'on la vouloit détourner de ce miniſtere, qui paroiſſoit ſi peu proportionné à ſa dignité, elle reſpondoit: Que c'eſtoit à l'Empereur à faire de grandes largeſſes aux pauures: mais que pour elle elle eſtoit obligée d'offrir ces œuures de charité au meſme Dieu qui luy auoit donné l'empire de l'vniuers, comme vne reconnoiſſance de ce don qu'elle auoit receu de ſa majeſté. Et meſme elle auoit accouſtumé de dire ſouuent à Theodoſe : Vous deuez touſiours vous ſouuenir qui vous eſtiez, & qui vous eſtes, afin que cette penſée & cette reflexion vous porte à n'eſtre point ingrat enuers voſtre ſeigneur & voſtre maiſtre : mais à gouuerner ſe-

Chapitre XXII.

L'EMPEREVR THEODOSE I.

I.

Il ordonne que les Idoles des faux Dieux soient employées au soulagement des pauures.

NOvs *auons veu quelle a esté la vertu & la charité de cette sage Princesse, voyons maintenant quelle a esté celle de l'Empereur Theodose son mary, que M. le Cardinal du Perron appelle tres-justement* le Dauid des Chrestiens. *Les preuues que nous en trouuons dans l'histoire Ecclesiatique, ne sont que du temps qui a suiuy la mort de cette Reyne, arriuée en 385. Ce qui justifie, que l'amour & la reuerence qu'il a tousiours conserué pour cette grande & pieuse Imperatrice, comme Theodoret le tesmoigne, auoit rendu l'exemple & l'image de sa vertu, si profondement grauée dans son cœur, qu'il l'a aussi parfaitement imitée apres sa mort, qu'il eut pû faire durant sa vie. Il executa en* 389 *ce qu'elle disoit.* Que c'estoit à l'Empereur a faire de grandes larges-

Theodoret. 5. hist. c. 19.

Ib. lib. 5. hist. c. 18.

ses, & à distribuer de l'or & de l'argent aux necessiteux. *Car apres auoir ordonné par vn Edit, que tous les Temples des Idolatres seroient démolis : afin que les Payens ne creussent pas, que c'estoit plustost par vn mouuement d'auarice, que par vn instinct de religion qui les détruisoit, il ordonna, comme dit Socrate*, qu'on fit fondre les Statuës & les Idoles d'airain, & qu'on en fit des vases vtiles aux vsages de la vie : parce qu'il auoit donné toutes les figures des faux Dieux à l'Eglise d'Alexandrie, voulant que l'argent qu'on en tireroit fust employé au soulagement des pauures.

Socrat. histor. c. 16.

II.

Il diminuë les tributs dans la preparation d'vne grande guerre.

MAIS *il n'a point paru depuis que* IESVS-CHRIST *a esté adoré par des Empereurs & par des Rois, de plus magnanime & de plus sainte preparation pour soustenir l'effort d'vne tres-perilleuse guerre, que celle dont il vsa pour attirer la grace de Dieu sur ses armes contre Eugene, vsurpateur de l'Empire ; & le Cardinal Baronius a raison de l'appeller* tres-digne d'admiration & de loüange. Car au lieu, *dit, il,*

Baro. an. 393.

il, que les autres Empereurs auoient accouſtumé d'impoſer de nouueaux tributs & de nouuelles contributions ſur leurs peuples, pour fournir aux grandes dépenſes de quelque nouuelle guerre. Ce qu'il auoit fait luy-meſme, lors qu'il s'eſtoit preparé pour combattre le Tyran Maxime, d'où eſtoit arriuée la ſedition d Antioche, où le peuple abbatit & traiſna honteuſement vne ſtatuë de l'Imperatrice Flaccille ſa premiere & tres-chere femme. *Sa foy croiſſant auec l'aage, & ſe confiant plus en l'aſſiſtance de Dieu qu'en la puiſſance des hommes, comme le marque S. Auguſtin*; non ſeulement il ne leua pas de nouueaux tributs, mais il remit entierement celuy que Tatien grand Maiſtre du Palais, qui auoit eſté Conſul deux ans auparauant, auoit impoſé. *Voicy les termes de la loy.* Nous jugeons que l'augmentation des trtbuts & des contributions, qui a eſté impoſée par Tatien ſur les peuples des prouinces contre l'ancienne couſtume, doit eſtre entierement oſtée par vne ſalutaire moderation.

Aug de ciu. Dei lib. 5; c. 26.

l. 23. Cod. Theod. de annon. & trib.

l. 12. Cod. Theod. de bon. proscript. Et il ordonna encore, *dit-il*, par vne auguste liberalité & vne compassion chrestienne : Que tous les biēs de ceux qui auoient esté proscrits, lesquels Tatien auoit confisquez & reunis au domaine Imperial, seroient rendus, sans aucun empeschement ny aucun obstacle, ou à ceux qui deploroient leur propre nudité & dépoüillement, ou à ceux qui estant reduits à vne pauureté extréme pleuroient la mort de leurs proches ; *c'est à dire, ou aux coupables mesmes qui auoient esté dépoüillez de leurs biens, ou à leurs parens.*

Baron. an. 393. p. 684. *Sur lesquelles loix le Cardinal Baronius fait cette graue & tres-importante reflexion.* Ie souhaitterois, que cette conduitte de Theodose fust considerée attentiuement par ceux, qui dans les preparatifs d'vne guerre, ne se mettent point en peine de se procurer les vœux & les prieres des pauures par les remises & par les aumosnes : mais qui au contraire par les plaintes & par les cris, que les exactions rigoureuses arrachent de la bouche des pauures, attirent la colere de Dieu sur leurs ames, & se le rendent entiere-

ment ennemy ſelon cette parole de Dauid: Ie me leueray maintenant, dit le Seigneur, à cauſe de la miſere des indigens, & des gemiſſemens des pauures. Car il ſe rencontre quelquefois, que les ſujets ſouffrent de plus grands maux par l'injuſtice des Princes, qu'ils n'en ſouffriroient meſme par la violence des eſtrangers. D'où il arriue quelque juſte qu'ait eſté la premiere cauſe de la guerre, Dieu eſt contraint dans ſon indignation, de prononcer cette triſte parole qu'il a dictée à l'vn de ſes Prophetes: Helas, ie me conſoleray dans mes auantages qu'auront mes ennemis ſur mes ſeruiteurs: parce qu'il eſt contraint, comme malgré luy, ſi cela ſe peut dire, de tourner contre ſes ſeruiteurs les armes, que ſon juſte zele auoit pris d'abord contre ſes ſeuls ennemis.

III.

Reglemens pour empeſcher les exactions des ſoldats.

CE *genereux Prince animé de l'Eſprit de Dieu, & de cette Sageſſe diuine, par laquelle les Rois regnent, & plus chreſtiennement pour leurs ames, & plus heureuſe-*

ment pour leurs peuples, & plus glorieusement pour leurs estats, que par la sagesse mondaine & payenne, comme il a paru par les triomphes & la felicité du regne de Constantin & de Theodose, selon la remarque de S. Augustin, ayant peur auec tres-grande raison, *dit le mesme Cardinal*, que les desordres des gens de guerre n'excitassent la vengeance diuine contre luy, il resolut de reprimer la licence de ses troupes, par vn ordre qu'il enuoya à ses Generaux, par lequel il deffendoit expressément à tous les soldats de demander rien à leurs hostes sous le nom de chair salée; c'est à dire, ny bois, ny huyle, ny matelas. Il leur deffendit encore par vne autre ordonnance d'exiger aucun prix d'argent pour les especes de pain qu'on leur fournissoit: ny de prendre d'autres logemens que ceux qui auroient esté marquez par les fourriers. *Aumosnes vrayement royales, qui entretiennent la discipline militaire, & empeschent la desolation & la ruine d'vn nombre infiny de pauures familles, que le soldat qui suit impunement son auarice & son insolence naturelle reduit en peu de iours*

Aug. de ciu. Dei lib. 5. c. 25. & 26.

l. 3. Cod. Theod. De salsam.

l. 18. 19. 20. Cod. Theod. De erog. milit. annon.

l. 4. Cod. Theod. De metator.

vne mendicité deplorable.

IV.

Pardon des injures, qui est la plus grand des aumosnes, selon les Peres.

MAIS *comme les Peres de l'Eglise ont dit, qu'il n'y a point de plus grande charité enuers le prochain que le pardon des offenses: qu'il est plus aisé de souffrir la diminution de son bien par des charitez qu'on fait soy-mesme, que de souffrir celle de sa reputation par les reproches qu'on reçoit d'autruy; & que si c'est vne action chrestienne de donner de son argent à vn pauure, c'est vne action heroïque & le chef-d'œuure du Christianisme, de donner comme de son honneur à vn médisant, en remettant vne injure, & en pardonnant vne calomnie, aussi l'action que Theodose fit encore apres ces premieres, en est la perfection & le comble.*

Si quelqu'vn, *dit-il*, oubliant toute modestie, & passant au delà des bornes de la retenuë & de la pudeur, entreprend de diffamer nostre nom par quelque action & insolente médisance, & qu'estant emporté par vn esprit turbulent & seditieux il s'efforce de décrier nostre gouuernement & no- *lib. 1. C. Theod. si quis maled. Imper.*

ſtre conduite, nous ne voulons point qu'il ſoit ſujet à la peine ordinaire portée par les loix, ny que nos officiers luy faſſent ſouffrir aucun traitement rude ny rigoureux, parce que nous croyons que ſi c'eſt par vne legereté indiſcrete qu'il a mal parlé de nous, nous le deuons meſpriſer, ſi c'eſt par vne aueugle folie, nous deuons en auoir compaſſion; & ſi c'eſt par vne mauuaiſe volonté, nous luy deuons pardonner. C'eſt pourquoy nous ordonnons, que ſans vſer d'aucune pourſuite on rapporte ſeulement à noſtre majeſté ce qu'on aura dit: afin que nous iugions des paroles par les perſonnes, & que nous puiſſions reſoudre, ſi l'on en doit faire quelque recherche ou la negliger.

V.

La pieté & les bonnes œuures de ce Prince obtiennent de Dieu des victoires miraculeuſes.

PAR ces bonnes œuures enuers les pauures, *continuë Baronius*, & par ces loix ſi ſaintes il s'ouurit vn chemin à vne victoire aſſeurée, ayant combattu

ſes ennemis par ſa charité & par ſa clemence, *qui ſont les deux plus excellentes aumoſnes qu'on puiſſe faire*, auant que de les combattre par ſes forces & par ſes armes. *Ce fut ainſi qu'il merita*, que Dieu luy promit cette victoire par la bouche de Iean fameux ſolitaire d'Egypte & celebre Prophete qu'il enuoya conſulter, *comme S. Auguſtin & les anciens auteurs eccleſiaſtiques l'aſſeurent*: qu'il la luy promit encore la nuict meſme qui preceda le iour de la bataille par vne viſion, où Dieu luy monſtra, *ſelon le rapport de Theodoret*, les deux Apoſtres S. Iean l'Euangeliſte, & S. Philippe, qu'il enuoyeroit pour le ſecourir, *leſquels, Theodoſe fit grauer depuis ſur des murailles, dont il en reſte encore quelques-vnes aujourd'huy: qu'il luy inſpiraſt cette noble & auſſi ſaine que magnanime confiance auec laquelle, au rapport de S. Ambroiſe*, ſes troupes marchant trop lentement pour donner bataille, il deſcendit de ſon cheual, & s'auançant luy ſeul à la teſte de ſon armée, & à la veuë des ennemis, il dit tout haut *cette genereuſe parole, auec vne aſſeurance certaine du ſecours du ciel*: Où

Aug. De ciu. Dei l. 5. c. 26.

Theod. l. 5. hiſt. 24

Annal. Eccl. an. 394.

Aug. Ib.

est-ce Dieu de Theodose? *Vbi est Theodosij Deus?* *Et qu'en fin*, il fit leuer vn vent si violent, qui souffloit du lieu où estoit ce Prince sur les escadrons d'Eugene, qui estoit plus fort que luy, qu'il emportoit par des tourbillons les traits & les fleches de ses soldats, & les lançoit sur ses ennemis, faisant au contraire retourner les leur contre eux,
Aug. ib. *comme S. Augustin, outre les historiens Ecclesiastiques, dit* l'auoir sceu des soldats mesme de Theodose. *Ce qui obligea le Poëte Claudien*, quoy que non Chrestien, *selon que le declare ce Pere, de rendre tesmoignagne à la verité de ce miracle par de tres-beaux vers, en flattant neantmoins ridiculement l'Empereur Honoré; & attribuant au destin du fils, qui n'estoit encore presque qu'vn enfant, ce qui estoit deu à la seule foy & à la seule pieté du pere.*

Claudian. Panegyr. in 3. consulat. Honor.

Te propter gelidis aquilo de monte procellis
Obruit aduersas acies, reuolutaque tela
Vertit in auctores, & turbine reppulit hastas.
O nimiùm dilecte Deo, cui fundit ab antris

Æolus armatas hyemes, cui militat æther,
Et coniurati veniunt ad classica venti.

Mais nous auons perdu vne docte, & eloquente Apologie, *comme l'appelle S. Hierosme, ou vn excellent* panegyrique, *comme l'appelle Gennade, que S. Paulin estant solitaire à Nole fit en l'honneur de ce Prince: dont Gennade parlant dit:* qu'il monstroit dans ce discours, que cet Empereur Chrestien auoit vaincu les vsurpateurs de l'Empire plustost par sa foy & par ses prieres, que par sa puissance & par ses armes; *& dont S. Paulin parlant luy-mesme dans vne lettre à Seuere Sulpice son amy, dit* qu'il n'auoit pas tant loüé en la personne de Theodose vn Empereur, qu'vn seruiteur de IESVS CHRIST; vn Souuerain qui exerçast sa puissance en dominant auec orgueil, qu'vn Roy qui ne l'exerçoit qu'en obeyssant à Dieu auec humilité, comme à son Seigneur & à son maistre, vn Prince qui fut Prince par son authorité royale, mais vn qui l'estoit par sa foy viue & ardente.

Hier. ep. 13. Gennad. de script. Eccles.

Paulini Ep. 9.

VI.

Il confirme par son testament la remise d'vn tribut, & le pardon des rebelles.

CET *amour de Dieu & du prochain, dont le cœur de ce Prince estoit remply, le* fit souuenir, *comme dit S. Ambroise*, de deux principales choses dans son testament; l'vne d'ordonner l'execution, qu'il auoit solemnellement promise de son Edit, par lequel il auoit aboly l'augmentation du tribut que Tatien auoit imposé, & dont l'effet auoit esté retardé pac quelques-vns de ses officiers. *Ce qui fut executé religieusement par l'Empereur Honoré son fils, comme Claudien le marque en ces vers.*

Ambros. Ibid.

Claudia. Panegyr. in Consul. Honor.

Impia continuis cessant augmenta tributi.
Non infelices tabulæ, non hasta refixas
Vendit opes auidus, emptor non voce citatur:
Nec tua priuatis crescunt æraria damnis.

L'autre, d'ordonner aussi que ceux qui s'estoient declarez pour Eugene contre luy iouyroient du pardon de leur reuolte qu'il leur auoit accordé

à tous, & qu'il leur confirmoit de nouueau par la loy ſacrée & inuiolable de ſon teſtament: ayant eu ainſi cette ſupréme gloire dans ſa mort de laiſſer entre les biens de la ſucceſſion l'heredité ſi pretieuſe de la remiſe d'vne nouuelle contribution au profit de tant de pauures, & du pardon des injures.

Et qu'ant à ce dernier poinct, S. Auguſtin en fait vn recit & vn eloge particulier en ces termes. Ses ennemis, *dit-il*, ayant eſté emportez par le ſort des armes, & non tuez par ſon ordre, il pardonna à leurs enfans, qui bien que non Chreſtiens, ſe refugierent à l'azile de l'Egliſe. Il voulut que cette occaſion leur ſeruit à embraſſer le Chriſtianiſme; & il les anima d'vne affection toute chreſtienne, ayant eſté ſi éloigné de les priuer de leurs biens, qu'il les honora au contraire de charges & de dignitez. Il ne ſouffrit point qu'il reſtaſt aucune inimitié particuliere contre perſonne apres la victoire, n'ayant pas imité Cinna, Marius, & Sylla, & autres ſemblables, qui n'ont point voulu finir les guer-

Aug. Ibid.

res ciuiles apres qu'elles estoient finies : mais estant seulement affligé de ce qu'elles s'estoient émeuës, il ne vouloit pas qu'elles nuisissent à qui que ce fust apres qu'elles estoient terminées.

Or S. Ambroise parlant de l'aumosne dans cette mesme oraison dit cette parole remarquable : La justice n'empesche point la misericorde, parce que la misericorde est elle-mesme vne justice. Il a dispersé son bien, dit le Prophete-Roy, il l'a donné aux pauures, sa justice demeure eternellement. Car le juste sçait qu'il doit secourir les pauures & les miserables.

Et parlant de l'autre partie de la misericorde qui est le pardon des offenses de nos ennemis, il dit ce qui suit en l'honneur de Theodose. Si c'est vn grand & rare bon heur, selon le Sage, de trouuer vn particulier qui soit misericordieux & fidelle, combien en est-ce vn plus grand de trouuer vn Empereur qui le soit ; & qui estant porté par sa puissance à se vanger de ses ennemis, est retenu de se vanger par sa bonté & par sa clemence? Theodose d'au-

uſte memoire croyoit receuoir vne
aueur lors qu'on le prioit de pardon-
er quelque offenſe qu'on auoit com-
miſe contre luy ; & lors que ſon émo-
ion eſtoit plus grande, c'eſtoit alors
qu'il eſtoit plus prés d'accorder le
pardon qu'on luy demandoit. La cha-
eur de ſon indignation eſtoit vn pre-
ugé qu'il pardonneroit ; & au lieu
qu'on craint dans les autres Princes
qu'ils ne ſe mettent en colere, on ſou-
haittoit au contraire qu'il s'y miſt.
Nous en auons veu ſouuent qui trem-
bloient lors qu'ils eſcoutoient les
reproches qu'il leur faiſoit ; & qui
eſtant au deſeſpoir, parce qu'ils ſe
voyoient conuaincus par luy de leur
crime, eſtoient tous eſtonnez qu'ils
en obtenoient le pardon en ſuite. Il
les vouloit vaincre & non pas pu-
nir. Il ſe rendoit arbitre d'équité, &
non pas juge de rigueur ; & il n'a
iamais refuſé de pardonner à celuy
qui luy confeſſoit ſa faute : ou ſi ces
coupables luy cachoient quelque cho-
ſe qu'ils retenoient dans le fond de
leur conſcience, il leur diſoit qu'il
en laiſſoit le jugement à Dieu. On

apprehendoit plus cette parole de luy que le chastiment : parce qu'on voyoit cet Empereur si moderé & si retenu, qu'il aymoit mieux attacher les hommes à son seruice par la religion que par la crainte.

Aussi nous voyons que Synese Philosophe chrestien, depuis Euesque de Ptolemaïde dans cette excellente harangue; de la royauté, *qu'il prononça deuant Arcade Empereur d'Orient fils aisné de Theodose, luy propose l'exemple de son pere comme vne parfait exemple de bonté & de clemence; que le Philosophe Themiste quoy que Payen dit:* Qu'il n'auoit tant de facilité à exercer cette vertu souueraine, que parce qu'il estoit tres-semblable à Dieu, & participant de la nature diuine; *& que Claudien releue par de beaux vers ce que S. Ambroise louë dans cette oraison funebre, & S. Augustin dans la cité de Dieu, comme vn effect de la grace chrestienne.*

Claudian. Ibid.

Non insultare iacenti
Malebat, mitis precibus, pietatis abundans.
Pœnæ parcus erat; paci non intulit iram.

Poſt acies odijs idem qui terminus armis.
Profuit hoc vincente capi, multoſque ſubactos.
Aſpera laturæ commendauere catenæ.
Magnarum largitor opum, largitor honorum
Pronus, & in melius gaudens conuertere fata.
Hinc amor, hinc validum deuoto milite robur:
Hinc natis manſura fides.

VII.

Que les actions de miſericorde & de charité, ſoit enuers les pauures, ſoit enuers ſes ennemis, viennent de l'amour de Dieu & du prochain.

S. Ambroise *marquant le merite, & a ſource de ces vertus de Theodoſe dit e qui ſuit.* C'eſt vne choſe excellente qu'vn homme miſericordieux, qui en ſecourant les miſerables ſe procure à ſoy-meſme vn puiſſant ſecours; & en apportant des remedes aux playes des autres guerit les siennes. Car celuy qui ſçait pardonner, ſe reconnoiſt homme; & ſuit les tra- *Ambr. Ibid.*

ces de IESVS-CHRIST, qui a mieux aymé venir en ce monde pour le racheter que pour le juger. Aussi lors que i'entends ces paroles du Prophete-Roy : I'ay aymé ; c'est pourquoy le Seigneur escoutera ma voix & ma priere, il me semble que i'entends Theodose qui les dit. Car il a aymé veritablement, puis qu'il a accomply les deuoirs de celuy qui ayme, puis qu'il a sauué la vie à ceux qui luy auoient fait la guerre : qu'il a aymé ses ennemis : qu'il a pardonné à ceux qui s'estoient éleuez contre luy ; & qu'il n'a pas voulu endurer, qu'on fist perir ceux qui auoient voulu luy rauir l'Empire. Lors donc que cette ame charitable, pieuse, & remplie du saint Esprit est montée au ciel, si les Anges & les Archanges luy ont demandé ce qu'elle a fait dans la terre, elle leur a respondu : I'ay aymé. Ce qui est autant que dire : I'ay accomply la loy : I'ay obserué l'Euangile.

CHAPITRE

CHAPITRE XXIII.

SAINT GREGOIRE EVESQVE DE NYSSE.

I.

Des pauures paysans que la necessité contraint de sortir de leurs villages.

CE SAINT EVESQVE *digne frere du grand S. Basile, qui a esté longtemps banny de son siege pour la deffense de la foy Catholique, qui parut comme vne des lumieres de l'Eglise dans le Concile general de Constantinople, & dans celuy d'Antioche; & que S. Gregoire de Nazianze releue hautement en peu de paroles dans la lettre, où il le console de la mort de la tres-sainte Theosebie, qui auoit esté sa femme auant son sacerdoce, & qui depuis estoit deuenuë sa sœur & diaconesse de l'Eglise, comme ce Saint le declare en termes formels, a composé deux oraisons, dont l'vne est intitulée :* de l'amour des pauures, *comme celle de S. Gregoire de Nazianze; & il y parle au long de la lepre & des lepreux, comme luy: ce qui nous dispense d'en rien rap-*

vous oste ce que vous auez de trop, & leur donne ce qu'ils ont de trop peu. C'est ainsi qu'agissent les medecins. Ils font jeusner les vns, & ils font manger les autres, afin de leur procurer à tous la santé, en tirant les vns de l'excés de la nourriture, & les autres du defaut.

II.

Assister ses voisins, & auoir sur tout grand soin des malades.

AYEZ grand soin de rendre toutes sortes d'assistances à vos voisins. Ne permettez pas que les autres vous preuiennent dans les offices de charité que vous leurs deuez; & vous rauissent le thresor qui vous est propre & qui vous est reserué.

Que les pauures malades vous soient aussi pretieux que l'or, & soulagez-les auec soin, comme croyant que vostre santé & la vie de vostre femme, de vos enfans, de vos seruiteurs, & de toute vostre famille est enfermée dans leur maladie. Car de tous les pauures, il n'y en a point qui meritent de receuoir tant d'assistance que les malades, leur indigence &

leur mal estant vne double pauureté. Ceux qui se portent bien vont de porte en porte, & trouuent enfin quelqu'vn qui leur donne. Ils se tiennent dans les places publiques, & implorent la misericorde de tous les passans. Mais ceux qui sont abbattus de langueur & que la maladie tient couchez & renfermez dans quelque petite maison, ou plustost dans quelque cabane, ou dans le coin de quelque estable, y sont reserrez & prisonniers, comme le Prophete Daniel l'estoit dans la demeure des lyons & ils vous attendent comme vn second Abacuc, c'est à dire ils attendent en vostre personne vn amy des pauures, & vn charitable bien-faicteur des affligez. Rendez-vous donc par l'aumosne compagnon de ce Prophete, & hastez-vous de venir apporter à vn pauure miserable ce qui luy manque pour sa nourriturre.

III.

Que tous doiuent assister les pauures chacun selon son pouuoir; & qu'on les doit honorer comme estant reuestus de IESVS-CHRIST.

NE vous excusez pas de donner aux pauures, sur ce que vous pretendez vous mesme estre pauure. Quand vous le serez, donnez tousiours ce que vous pouuez: Dieu ne demande rien de vous au delà de vostre pouuoir. Si vous donnez du pain, vn autre donnera du vin, vn autre vn habillement; & ainsi la necessité sera soulagée par la charité de plusieurs. Moyse mesme ne receut pas d'vn seul homme, mais de tout le peuple ce qu'il employa au tabernacle. Les vns donnerent de l'or, les autres de l'argent selon qu'ils estoient plus ou moins riches: & les pauures donnerent des peaux.

Ne mesprisez pas les pauures comme des creatures viles & abjectes, lors que vous les voyez couchez par terre. Considerez quels ils sont, & vous reconnoistrez leur dignité. Ils sont reuestus de la personne du Sau-

ueur mesme. Car comme ceux qui sont poursuiuis ont recours à la statuë de l'Empereur, comme à vn azile, & se couurent de cette image du Prince pour se garantir de la violence: ainsi IESVS-CHRIST a voulu que les pauures se puissent couurir de sa personne royale & sacrée; pour adoucir & fléchir par cet object venerable la dureté inhumaine de ceux qui les rejettent & qui les hayssent. Ce sont les thresors des biens eternels que nous attendons: Ce sont les portiers du Paradis. Ils ouurent la porte du ciel aux bons & aux charitables, & la ferment aux méchans & aux cruels. Ce sont de vehemens accusateurs, & d'excellens deffenseurs. Et il nous accusent & nous deffendent sans vser de discours; mais par leur presence seule deuant le Iuge qui les regarde.

IV.

Fruits de la charité. Riches, fontaines publiques.

LA charité embrasse dans son estenduë toutes les parties de la vie & toutes les conditions des hommes. C'est

la mere des pauures, la maiſtreſſe des riches, la nourriſſe des orphelins, la conſeruatrice des vieillards, le threſor des indigens, le commun port des mal-heureux, la tutrice de tous les aages, la liberatrice de tous les maux & de toutes les miſeres. Car comme ceux qui propoſent des prix dans ces combats, que la vanité rend ſi celebres, ſont ſçauoir au ſon de la trompette quelle ſera leur gratification, & de quelle largeſſe d'argent ils recompenſeront l'adreſſe & la force de ceux qui combattent dans la carriere: de meſme la charité appelle à ſoy tous ceux qui ſont dans l'incommodité & dans la ſouffrance; & elle ne leur donne pas des prix de leurs bleſſures & de leurs playes: mais elle diſtribuë à ceux qui s'approchent d'elle des remedes & des ſoulagemens à leurs maux. Et comme l'eau d'vne ſeule fontaine peut arroſer vne grande campagne, & la rendre feconde en fruits: ainſi l'opulence d'vne ſeule maiſon peut tirer de la neceſſité vne grande multitude de pauures, pourueu qu'elle ne trouue point vn eſprit

d'épargne & d'auarice, qui comme vne pierre arreste le cours de la charité, & empesche que les ruisseaux de cette source publique ne coulent sur la face de la terre.

V.

Que les biens de la nature estant pour tous les hommes on ne peut sans injustice les retenir pour soy seul.

APPORTEZ quelque moderation à l'vsage que vous faites des richesses. Ne croyez pas que tout ce que vous possedez ne doiue seruir qu'à vous seul. Reseruez-en quelque partie pour les pauures, & pour les amys de Dieu; à qui nos biens appartiennent veritablement, parce qu'il est nostre pere, & que nous sommes tous freres. C'est pourquoy il eust esté meilleur & plus juste, qu'estant tous vnis ensemble pour le lien du sang & de la nature, nous partageassions tous également cette heredité. Mais puis que cela n'a point esté fait; & qu'vn ou deux se sont emparez de la plus grande partie de cette succession, il est raisonnable, qu'il en reste au moins vne part aux autres, & qu'elle leur

soit

ſoit diſtribuée. Que ſi vn ſeul veut ſe rendre maiſtre de tout le bien, le poſſeder tout, & exclure ſes freres de la troiſieſme ou de la cinquieſme partie, celuy-là n'eſt pas vn frere, mais vn tyran inhumain, vn barbare cruel, ou pluſtoſt vne beſte farouche carnaciere, inſatiable, dont la gueule eſt touſiours ouuerte pour deuorer elle ſeule toute la nourriture des autres. Er j'oſe dire qu'il eſt meſme plus auide & plus impitoyable que les beſtes, puis qu'vn loup ſe joint auec vn autre loup pour deuorer vne proye, & que ſouuent pluſieurs chiens déchirent vn meſme corps : au lieu que cet auare ne veut donner aucune part à vn homme comme luy dans les reuenus & les fruits des richeſſes qu'il poſſede.

VI.

Charitez de la famille de ce Saint. Et ce qu'il rapporte de ſon frere Naucrace.

CE SAINT EVESQVE *dans l'hiſtoire qu'il a eſcrite* ; De la vie & de la mort de ſainte Macrine vierge ſa ſœur aiſnée, qu'vn Ange dans vne viſion

qu'eut sa mere estant grosse d'elle, auoit nommée Thecle, pour marquer sa future sainteté, *represente aux yeux des Lecteurs* l'amour extreme de Naucrace & de S. Pierre ses deux freres, & de cette admirable fille pour la pauureté & pour les pauures, *digne de cette famille toute sainte*, dont la mere nommée Emmelie estant deuenuë veuue s'estoit fait Religieuse auec sa fille : dont l'ayeul maternel, & aussi noble que riche, auoit perdu tous ses biens pour auoir confessé la foy chrestienne contre les edits des Empereurs payens, qui l'auoient persecuté, & dont l'ayeule estoit cette grande & illustre sainte Macrine disciple du grand saint Gregoire Thaumaturgue, Euesque de Neocesarée & maistresse du grand S. Basile son petit fils, qui se glorifie d'auoir appris d'elle les mysteres de la foy & les enseignemens qu'elle auoit retenus de ce grand Euesque.

Basil. Ep. 75.

Naucrace, *dit S. Gregoire de Nysse*, estant pourueu de toutes les qualitez aduantageuses tant du corps que de l'esprit : n'ayant encore que vingt-

deux ans, & s'estant signalé par vne harangue publique iusques à tel poinct, que toute l'assemblée qui l'escoutoit admiroit son eloquence, conceut par l'esprit de Dieu qui le conduisoit, vn tel mespris de tous les aduantages temporels qui s'offroient à luy, qu'il embrassa d'vne pleine & impetueuse volonté vne vie solitaire & pauure, & ne porta auec soy que soymesme dans vn lieu desert, où il se retira auec vn seruiteur nommé Chrysaphe, employant tout le temps qui luy restoit apres ses prieres & ses exercices, à chasser dans les lieux voisins, pour employer tout ce qu'il prenoit à la chasse, à laquelle il estoit fort adroit, à nourrir de vieilles personnes qui estoient incommodées de pauureté & de maladie. Ce qu'il fit durant cinq ans, & iusqu'à sa mort auec vne pieté exemplaire, se conduisant tousjours par les conseils de sa sœur.

VII.

Admirable charité de S. PIERRE *son frere qui auant qu'estre Euesque s'estoit retiré au dehors d'vn monastere de filles, d'où sa sœur sainte Macrine estoit superieure.*

IL *descrit ensuite* les dons merueilleux de la grace & de la nature, qui éclatoient en S. PIERRE le plus jeune de ces quatre freres, qui fut instruit par sainte Macrine leur sœur aisnée, qui fut fait Prestre par leur frere S. Basile, auquel *S. Gregoire de Nysse declare*, qu'il n'estoit pas inferieur en vertu & en sainteté, qui par l'eminence de son merite merita d'estre éleu depuis Euesque de Sebaste en Armenie, & qui auant son Episcopat se retira auec sa mere & sa sœur dans le monastere où sa sœur Macrine estoit superieure des filles au dedans, & luy superieur des solitaires au dehors.

Il remarque entr'autres choses. Qu'estant arriué vn temps d'vne extraordinaire necessité, & d'vne grande famine, plusieurs furent attirez par le bruit de sa charité & de ses aumosnes, &

vinrent en foule de tous coſtez dans ce deſert écarté où ils demeuroient, & par ſon induſtrie (qui eſtoit incroyable dans tous les arts & tous les ouurages des mains, les apprenant tous de ſoy-meſme en perfection, & en peu de temps, ſans que perſonne les luy monſtraſt) il trouua moyen de fournir du pain & des viures à vn ſi grand nombre de pauures, que ce lieu n'eſtoit plus vne ſolitude, mais vne eſpece de ville.

VIII.

Charité & pieté admirable de SAINTE MACRINE *ſa ſœur.*

ENFIN *il rapporte* que ſa ſœur SAINTE MACRINE ayant partagé également la ſucceſſion de leur pere auec ſes freres, ne s'eſtoit rien reſerué de ſa part ; mais que ſelon l'ordre de IESVS-CHRIST, elle l'auoit toute diſtribuée aux pauures par les mains de ſon Eueſque ; & que Dieu luy auoit fait la grace de regler tellement ſa vie, que iuſques à ſa mort elle n'auoit iamais ceſſé de pratiquer le precepte de l'Apoſtre en trauaillant de ſes mains, qu'elle n'auoit iamais at-

tendu d'aucune creature humaine ce qui luy estoit necessaire pour subsister honnestement, que comme elle n'auoit iamais refusé la charité à ceux qui la luy auoient demandée, elle n'auoit aussi iamais cherché des personnes qui luy fissent quelque don, & que Dieu comme par vne secrette influence auoit respandu vne telle benediction sur les petits ouurages de ses mains, qu'ils auoient esté comme des semences fecondes en toutes sortes de fruits. *Ce qu'il dit auoir appris de la propre bouche de sa sœur, qu'il alla visiter y estant conduit de Dieu, afin de la consoler par sa presence, & de recueillir les dernieres paroles de cette Sainte qui estoit mourante, auant qu'elle passast dans le ciel.*

CHAPITRE XXIV.

SAINT AMBROISE.

I.

Que c'est voler les pauures de ne leur donner pas ce qui nous est superflu.

COMME le cœur de S. AMBROISE *s'estoit vny par l'amitié auec celuy de S. Basile, aussi son esprit a esté vny auec celuy de ce Saint par vne telle conformité de sentimens, & vne telle reuerence pour la sublimité des escrits de ce diuin Pere, qu'ainsi qu'il a traduit en latin vne grande partie de l'ouurage des six iours du grec de ce saint Docteur, & plusieurs choses du S. Esprit, il a traduit aussi presque tout entier vn de ses sermons, dont nous auons rapporté cy-dessus les plus beaux endroits, monstrant par là, combien il approuuoit & reueroit sa doctrine: C'est pourquoy il dit comme luy :* Qu'on ne peut estre plus injuste, plus auide, ny plus auare, que de ne faire pas vn bon vsage de ce qui pourroit nourrir plusieurs pauures, mais son abondance & ses de-

V Ep. 55. Basil ad Ambros.

Basil. Homil. de auar.

Ambr. serm. Domin. 8. post. Pentec.

lices, que ce n'est pas vn plus grand crime d'oster le pain à celuy qui en a, que d'en refuser à ceux qui n'en ont point, lors qu'on peut leur en donner, & qu'on en a pour soy, & pour eux. *Et il prononce, comme S. Basile, cette parole apostolique, & capable de toucher tous les vrais fidelles :* Le pain, que vous retenez chez vous, & dont vous auez trop pour vôtre famille, est aux pauures qui meurent de faim ; les habillemens que vous gardez sont à ceux qui sont tout nuds, l'argent que vous tenez caché dans la terre est aux captifs, qui en deuroient estre rachetez : Sçachez donc, qu'autant de bien, que vous pouuez & ne voulez pas faire, est autant de bien que vous retenez injustement, que vous vsurpez, que vous dérobez.

§ II.

Que ceux qui par foiblesse ne peuuent jeusner durant le caresme en doiuent faire d'autant plus d'aumosnes.

Feria 1. post diem cinerum.

ET *dans vne autre sermon du caresme il donne vn aduis tres-salutaire en ces termes.* Celuy, *dit-il*, qui ne peut jeusner, en doit donner dauantage aux

pauures : afin qu'il puiſſe racheter par l'aumoſne les pechez qu'il ne peut purger par le jeuſne. Il eſt bon de jeû-ner, mes freres ; mais il eſt encore meilleur de donner l'aumoſne. C'eſt vn double bien ſi l'on peut faire l'vn & l'autre. Que ſi l'on peut faire l'aumoſne, & qu'on ne puiſſe jeuſner, l'aumoſne ſuffit à elle meſme ſans le jeuſne ; mais le jeuſne ne ſuffit pas ſans l'aumoſne. Si quelqu'vn ne peut jeuſner, ſon aumoſne eſt bonne ſans le jeûne : mais le jeuſne ſans l'aumoſne n'eſt pas beaucoup bon ; ſi ce n'eſt peut-eſtre que l'on ſoit ſi pauure, qu'on ne puiſſe rien donner. Il faut donc que nos jeûnes ſoient comme nourris & engraiſſez par l'aumoſne. Car le jeuſne ſans l'aumoſne eſt comme vne lampe ſans huile, puis qu'ainſi qu'vne lampe ſans huile eſtant allumée ne peut que fumer, & non éclairer : ainſi le jeuſne ſans l'aumoſne mortifie la chair, mais il n'illumine pas l'ame interieurement par vne claire lumiere. Au reſte nous ſommes obligez par l'ordre du jeuſne de donner noſtre diſner aux pauures, c'eſt à

dire de mettre dans leurs mains, & non pas dans nostre coffre, ce que nous auroit cousté nostre disner. (*Car les Chrestiens ne faisoient qu'vn repas, sçauoir le souper apres vespres durant le Caresme*) la main du pauure estant le thresor de IESVS-CHRIST.

III.

Qu'il faut conuertir en charitez l'instrument de l'auarice.

De Elia & ieiun. c. 20.

DIEV n'est pas à vendre, *dit ce Pere en vn autre endroit*, mais c'est vous qui estes à vendre. Vous estes vendu au Demon par vos pechez : rachetez-vous par vos bonnes œuures : rachetez-vous par vostre argent. L'argent est vil & abject : mais la charité est noble & pretieuse. On fait quelquefois vn antidote du venin mesme, lors qu'on le prepare & qu'on le tempere auec science. Le poison est guery par le poison ; & le mesne venin, qui tuë de soy-mesme, est vne remede qui chasse la mort, & qui conserue la vie. Ainsi faites de l'argent, qui est l'instrument de l'auarice, le secours de la charité, & conuertissez cette amorce de vice & de corruption, & en effect

de grace & de sanctification pour vostre ame.

IV.

Regles de discretion pour bien faire l'aumosne.

MAIS *il n'y a rien plus considerable dans les écrits de ce Pere sur ce sujet, que ce qu'il dit en ses Offices touchant le reglement des aumosnes.* Il est constant, *dit-il*, qu'il doit y auoir vne mesure dans la liberalité, de peur qu'elle ne deuienne inutile. Et cette discretion doit estre principalement pratiquée par les Euesques & les Pasteurs : afin qu'ils n'exercent pas cette vertu pour la vanité, mais pour la justice. Car il y a vne auidité insatiable en ceux qui demandent. Il en vient qui sont forts & vigoureux. Il en vient qui sont des coureurs & des vagabonds, qui veulent espuiser ce qui doit estre employé au soulagement des pauures : Ils ne se contentent pas de peu : mais demandent beaucoup. Ils sont bien vestus : afin qu'en passant pour des personnes de naissance & de condition, ils ayent plus de droit & plus de couleur, de tirer quelque somme conside- Offic. lib. 2. c. 16.

rable de la ſimplicité de ceux qu'ils trompent par leur déguiſement & leur artifice. Or celuy qui les croit ſur leurs diſcours, conſomme bien-toſt ce qui eſt deſtiné à la nourriture des vrais pauures. Il faut donç eſtre fort retenu en leur donnant : afin qu'ils ne s'en retournent pas ſans rien receuoir, & que la vie des neceſſiteux & des affligez ne ſoit pas la proye & la dépoüille des fourbes & des trompeurs. La meſure qu'on y doit garder eſt de n'abandonner pas l'humanité à l'égard d'eux, & de ſatisfaire à la neceſſité à l'égard des autres. Pluſieurs feignẽt qu'ils ſont accablez de debtes: Il faut examiner s'ils diſent vray. Ils deplorent la perte de leur argent, qu'ils diſent leur auoir eſté pris par des voleurs : Il faut s'informer de cet accident, & taſcher de connoiſtre les perſonnes ; afin qu'on ſe porte dauantage à les aſſiſter.

Ainſi celuy qui garde cette moderation n'eſt auare à aucun, mais eſt liberal à tous. Car nous ne deuons pas ſeulement preſter l'oreille pour eſcouter la voix de ceux qui nous prient:

nous deuons auſſi ouurir les yeux pour conſiderer leur neceſſité. La foibleſſe & l'incommodité d'vne perſonne crie plus hautement deuant vn ſage diſpenſateur, que la voix du mendiant. Il ne ſe peut guere faire neantmoins, que l'impetuoſité de ceux qui crient, ne tire & n'arrache plus que la modeſtie des autres : mais il ne faut pas touſiours ſouffrir l'impudence. Il faut aller voir celuy qui ne vous voit point. Il faut aller chercher celuy qui rougit d'eſtre connu. Il faut que vous alliez trouuer celuy qui eſt enfermé dans vne priſon ; & qu'vn malade ſe faſſe entendre à voſtre eſprit, ne le pouuant faire à vos oreilles. Plus le peuple vous verra trauailler pour la charité ; & plus il vous aymera. Ie ſçay pluſieurs Eueſques, qui auoient touſiours d'autant plus d'argent à donner, qu'ils en donnoient dauantage : parce que lors qu'on voit vn pieux & fidelle diſtributeur des aumoſnes, on luy donne les ſiennes à diſtribuer, chacun eſtant aſſeuré que ſa charité ſera employée au ſoulagement des pauures. Car nul ne donne,

qui ne veüille que ce qu'il donne ferue seulement à ceux qui sont pauures. Prenez donc garde de ne pas enfermer dans vos coffres la substance des miserables, & de ne pas ensevelir en des tombeaux la vie de ceux qui meurent de faim.

CHAPITRE XXV.

VIES DES SAINTS PERES DES DESERTS.

I.

Que la crainte qu'il ne nous arriue quelque maladie ne nous doit point empescher de donner l'aumosne.

RVFFIN *Prestre d'Aquilée, qui a escrit l'histoire Ecclesiastique apres Eusebe, & celle des saints Peres des deserts, qu'il a veus luy-mesme, rapporte dans le liure qu'il a composé de leurs paroles & de leurs conduites plus remarquables, quelques exemples de ces Saints, qui peuuent seruir à redoubler la ferueur pour la charité, en diminuant l'esprit d'épargne & de reserue, & en faisant croistre celuy de la confiance en Dieu, & de l'abandonnement à sa prouidence.*

VN ſolitaire, *dit-il*, ayant demandé à vn Saint vieillard, s'il approuuoit, que de l'argent qu'il auoit receu de ſon trauail, il retint deux eſcus pour le beſoin qu'il en pourroit auoir dans quelque maladie corporelle: le ſeruiteur de Dieu jugeant, qu'il deſiroit de retenir ces deux eſcus, luy dit qu'il le pouuoit faire. Mais le ſolitaire eſtant retourné dans ſa cellule, il ſe trouua combattu de differentes penſées, & il diſoit en luy-meſme: Ce bon pere a t'il approuué ou improuué mon deſſein? Enfin il le vint retrouuer, & luy dit: Mon pere, ie vous conjure au nom de Dieu de me dire auec vne ſincerité toute entiere voſtre veritable ſentiment touchant ces deux eſcus, dont ie vous auois parlé. Car ie ſens beaucoup de trouble & d'agitation dans mon eſprit ſur ce ſujet Alors le ſaint vieillard luy reſpondit: Ie vous ay teſmoigné que vous les pouuiez retenir, parce que i'ay veu que vous en auiez la volonté formée dans le cœur; mais en ſoy il n'eſt pas bon d'auoir plus que ce qui eſt neceſſaire pour ſe nourrir,

Ruffin: Vit. PP. atr. lib 3. n. 69.

Vostre esperance n'est elle fondée que sur ces deux escus que vous pouuez perdre? Dieu n'a t'il pas soin de nous? Mettez donc toute vostre confiance en luy, il ne vous abandonnera pas.

Ruffin n'en dit pas dauantage, mais on ne doit point douter, que ce solitaire ne distribua ces deux escus en aumosne selon le conseil de ce saint vieillard. Surquoy ie diray en passant pour l'edificatiõ des lecteurs, que ie connois vn Ecclesiastique de pieté signalée, à qui vn homme deuot & prudent auoit conseillé de garder six cens escus pour le mesme sujet que ce solitaire; & à qui vn grand homme de Dieu conseilla depuis de les donner pour les necessitez presentes des pauures, & de se mettre pour l'auenir à la prouidence de Dieu, qui est le thresor des vrais fidelles, & de ceux qui se conduisent plus par la foy diuine, que par la raison humaine.

II.

Liure des Euangiles vendu pour donner l'aumosne.

VN AVTRE solitaire nommé SE-
Ib. n. 70. RAPION ne possedant plus que le liure des Euangiles, le vendit, & en donna l'argent à des pauures. Surquoy

quoy il dit cette parole remarquable : Qu'il auoit enfin vendu le liure mesme qui luy disoit tousiours : Vendez ce que vous possedez, & donnez en le prix aux pauures.

Ie sçay que cette action est extraordinaire, & que plusieurs Saints ne se sont pas creus obligez de la pratiquer, la lecture pieuse de ce grand & celeste quoy que petit liure pouuant plus seruir à l'ame, que l'aumosne qu'on en pourroit faire du prix qu'on en receuroit, sans parler des Ecclesiastique & des Theologiens qui sont obligez de s'instruire des escritures diuines, & du sens mesme de ces escritures dans les escrits des saints Peres, des Papes, & des Conciles qui en sont les intrepretes. Mais ces sortes d'actions ayant esté vray-semblablement inspirées à des Saints par le saint Esprit mesme, qui les anime tous d'vn mesme feu, mais qui les conduit par differens mouuemens ; quoy qu'elles soient plus admirables qu'imitables, elles peuuent seruir tousiours, sinon en leur propre espece, au moins en d'autres, & par des consequences que la charité feruente & discrete en peut tirer : comme cet exemple peut porter à se defaire des liures superflus &

inutiles, pour en assister les pauures en de pressantes necessitez.

III.

A qui l'on doit laisser son bien quand on s'en veut dépoüiller pour Dieu.

Verba senior. lib. 20. n. 56. VN SOLITAIRE à qui vne succession estoit écheuë, estant venu consulter l'Abbé PASTEVR pour sçauoir de luy ce qu'il en feroit, ce Pere luy demanda trois jours pour y penser deuant Dieu, au bout desquels il luy dit: Si vous donnez ces biens à l'Eglise, les Ecclesiastiques l'employeront en festins. Si vous les donnez à vos parens, vous n'en aurez pas de merite deuant Dieu, & n'en receurez point de recompense: Que si vous les donnez aux pauures, vous serez en seureté. Apres cela faites-en ce que vous voudrez: pour moy ie ne puis vous dire autre chose.

IV.

Charité qu'vn solitaire fit faire à vne Vierge auare par vne sainte tromperie dont elle luy sceut gré depuis.

Pallad. histor. Laus. c. 6. PALLADE *Euesque d'Helenople, qui a visité les saints Peres des deserts comme Ruffin, rapporte cette histoire tres-agrea-*

ble. Il y auoit, *dit-il*, à Alexandrie vne vierge, qui ne meritoit pas de porter ce nom ; laquelle paroiſſoit humble par ſon habit ; mais qui dans le fond du cœur eſtoit ſuperbe, inſolente, & auare, & aymoit plus l'argent que IESVS-CHRIST, ne donnant iamais rien en aumoſne, ou à vn eſtranger, ou à vn pauure, ou à vn affligé, ou à vn ſolitaire, ou à vne vierge, ou à l'Egliſe ; & quelques exhortations, que pluſieurs ſaints perſonnages luy fiſſent ſur ce ſujet, ne pouuant ſe reſoudre à ſe décharger de la moindre partie de ce peſant fardeau des richeſſes.

Elle auoit choiſi entre ſes parens vne de ſes niepces fille de ſa ſœur qu'elle auoit adoptée, & à qui elle promettoit continuellement de donner ſes biens temporels, lors qu'elle auroit perdu elle-meſme les biens celeſtes. Car l'vne des tromperies du diable eſt de nous faire aymer l'auarice ſous pretexte d'aymer nos parens, dont il eſt ayſé de juger qu'il ſe ſoucie fort peu, puis qu'il paroiſt clairement par l'Eſcriture ſainte, qu'il

nous porte à respandre le sang de nos freres, de nos peres, & de nos meres. Ce n'est pas que l'on ne puisse par vn mouuement de pieté, & par vne affection inspirée de Dieu, & ne point negliger son ame, c'est à dire son propre salut, & assister ses parens, lors qu'ils sont dans le besoin. Mais quand on se conduit de telle sorte qu'on n'a point de soin de son ame; & qu'on la laisse comme accabler par celuy qu'on a de ses proches, on tombe dans la malediction de ceux qui negligent si fort leur ame, qu'il semble qu'ils l'ayent receuë en vain, selon l'expression du Prophete-Roy. Car ceux-là reçoiuent leur ame en vain, qui viuent comme si elle deuoit mourir auec le corps, & qui méprisent les vertus spirituelles.

Saint Macaire, Prestre, & administrateur de l'hospital des estropiez, voulant par vne espece de saignée guerir de la maladie de l'auarice cette vierge, qui n'estoit pas digne de ce nom, puis que ses mœurs estoient si éloignées de la maniere de viure des vrayes vierges, s'auisa d'vne telle in-

uention. Ayant esté lapidaire en sa jeunesse, il l'alla trouuer, & luy dit: Il m'est tombé entre les mains des émeraudes & des hyacinthes parfaitement belles; & ie ne sçay si elles viennent de quelque marchand, ou si on les a dérobées. Car elles n'ont point de prix, neantmoins celuy qui les a les laisse à cinq cens escus. Que si vous desirez de les acheter donnez-moy cette somme, que vous pourrez retirer d'vne seule de ces pierreries, & ainsi sans qu'il vous en couste rien vous parerez vostre niepce auec les autres. Cette vierge, qui aymoit vniquement cette fille, fut si touchée du desir de la parer, qu'elle se jetta aux pieds de ce saint homme, & luy dit: Ie vous prie de tout mon cœur que personne que moy ne les achete. A quoy luy ayant respondu, qu'elle n'auoit donc qu'à venir iusqu'à son logis pour les voir, elle luy repartit, qu'il n'estoit point necessaire, & luy dit: Ie ne desire point de voir celuy qui les vend; mais voila les cinq cens escus que ie vous donne pour les acheter.

Le Saint qui a vescu iusques à cent ans, & estoit encore au monde quand nous fusmes en Egypte, ayant receu cet argent, l'employa aux besoins de l'hospital. Et parce qu'il auoit acquis vne grande reputation dans Alexandrie, à cause que sa pieté & sa charité estoient également eminentes, il se passa beaucoup de temps sans que cette fille osast luy parler de ces pierreries. Enfin l'ayant rencontré dans l'Eglise, elle luy dit : Dittes-moy ie vous prie ce que sont deuenuës ces pierreries, pour lesquelles ie vous ay donné cinq cens escus : Ie les ay achetay à l'heure mesme, luy respondit-il, & si vous desirez de les auoir, venez où ie loge, & vous les verrez. Luy ayant parlé de la sorte, elle le suiuit auec joye; & quand ils furent entrez dans l'hospital, où le logement des femmes estoit en haut, & celuy des hommes en bas, S Macaire luy dit : Lesquelles desirez-vous de voir les premieres, ou les hyacintes, ou les émeraudes ? Celles qu'il vous plaira, luy répondit-elle. Alors il la mena en haut, & luy monstra des femmes estropiées, & à qui

diuers maux auoient tout défiguré le visage, puis luy dit: Voila les hyacintes. Il la mena en suite en bas, & luy monstrant les hommes luy dit: Voila les émeraudes, & ie ne croy pas qu'on en puisse trouuer de plus grand prix. Que si vous n'en estes pas satisfaite, vous n'auez qu'à reprendre vostre argent.

Ces paroles firent tant de honte à cette fille, qu'elle s'en retourna sensiblement touchée de douleur, de voir qu'elle n'auoit pas fait cette aumosne par l'esprit de Dieu, mais comme y estant contrainte par vne espece de necessité; & cette niepce qu'elle aimoit si fort ayant esté mariée & estant morte sans enfans, elle rendit de grands remerciemens au saint de la charité qu'il luy auoit fait, & employa depuis tout son bien en bonnes œuures.

V.

Deux objets de nostre compassion, les pauures & les pecheurs.

LE MESME *Pallade raconte* Qu'vn *Ib. c. 153.* Solitaire s'estoit proposé deux objets continuels de ses larmes: l'vn estoit le malheur des pauures, que la necessité

reduit à l'indigẽce & à la misere, à qui il donnoit tout ce qu'il auoit, ne se reseruant pour soy que son propre corps: l'autre le malheur des pecheurs, qui tombent dans des offenses mortelles, dont il auoit attiré plusieurs à la penitence par ses larmes. *En quoy ce Solitaire suiuoit l'esprit & le sentiment des Peres, qui regardent l'indigence corporelle des pauures, comme vn image & vne peinture de l'indigence spirituelle des pecheurs: ceux-la comme les mendians des riches, ceux-cy comme les mendians de Dieu: ceux-là, comme ayant besoin de la charité des bons & de l'argent de la terre, pour viure de la vie humaine & naturelle, ceux-cy, comme ayant besoin de la charité du souuerainement bon, & de l'or du ciel; pour reuiure d'vne vie diuine: ceux-là, comme ne pouuant subsister que par l'aumosne qui les rassasie, ceux cy comme ne pouuant subsister que par la grace de la penitence qui les renouuelle & les soustient: ceux-là, comme estant miserables d'vne misere qui leur donne de l'affliction, & nuds d'vne nudité, qui leur cause de la confusion & de la hõte, & ceux-cy, comme estant miserables d'vne misere qu'ils ne sentent point, & nuds d'vne*

ne nudité, qui leur cause plustost une folle & vaine joye, qu'une sage & honneste pudeur.

Il adjouste. Que ce Solitaire luy dit qu'il auoit prié Dieu de ne donner aucun mouuement de charité enuers luy aux riches du monde qui estoient méchans & vitieux : afin qu'il ne receust rien d'eux en aumosne de ce qui estoit necessaire pour la vie. *Ce qui monstre, que le desinteressement de ces saints estoit si grand, & la pureté de leur conduite si euangelique & si chrestienne, qu'ils ne vouloient, s'il se pouuoit, rien receuoir dans leurs besoins que de la main de Dieu par celle de ses seruiteurs.*

VI.

De deux Solitaires, dont l'vn quitta tout son bien: & l'autre le retint pour l'employer en de continuelles charitez enuers les pauures.

LE MESME *auteur rapporte une histoire tres-edifiante, & qui fait voir le grand merite de la charité enuers les pauures.* Il y auoit deux freres, *dit-il*, nommez PAESE & ISAIE, enfans d'vn marchand Espagnol. Lors que leur pere fut mort, ils diuiserent ensemble leur Ib. c. 15. & 16.

gagner ſa vie, il employoit tout ſon temps au trauail & à la priere. L'autre ne ſe défit point de ſon bien : mais ayant baſty vn monaſtere, & pris quelques Solitaires pour y demeurer auec luy; il exerçoit l'hoſpitalité enuers tous ceux qui y venoient : aſſiſtoit tous les malades : retenoit tous les vieillards : donnoit à tous les pauures; & le ſamedy & le dimanche dreſſoit trois ou quatre tables, où il receuoit tous ceux qui eſtoient en neceſſité.

Apres que ces deux freres furent morts, les Solitaires parloient diuerſement de la beatitude qu'ils poſſedoient, comme ayant veſcu l'vn & l'autre dans vne parfaite vertu. Mais la vie de celuy qui auoit renoncé à tout, plaiſoit dauantage aux vns; & celle de celuy qui auoit retenu ſon bien, & en auoit aſſiſté tous les pauures, agreoit dauantage aux autres. Sur cette conteſtation, & ſur les diuerſes loüanges qu'ils leur donnoient, ils s'en allerent vers le bien-heureux PAMBON, & apres l'auoir informé

du ſujet de leur differend, le ſupplierent de leur dire, laquelle de ces deux manieres de vie eſtoit la meilleure, il leur reſpondit : Ils ſont tous deux parfaits deuant Dieu, puis que l'vn a imité Abraham dans la vertu d'hoſpitalité, & l'autre le zele ardent du prophete Elie pour ſe rendre agreable à Dieu.

Sur quoy les vns & les autres ſe jetterent à ſes pieds, pour le conjurer de leur dire, comment il ſe pouuoit faire qu'ils fuſſent égaux : Et en ſuite ceux qui tenoient le party de celuy des deux freres, qui auoit donné tout ſon bien, ſouſtenant qu'il deuoit eſtre preferé à l'autre; puis qu'il auoit accompli le precepte de l'Euangile en vendant tout ce qu'il auoit, & en le donnant aux pauures, en paſſant les jours & les nuits en oraiſon, en portant ſa croix, & en ſuiuant le Sauueur : Et au contraire ceux qui tenoient pour l'autre frere diſant ; que celuy pour lequel ils parloient auoit vne ſi extréme compaſſion de tous les pauures, qu'il alloit dans les grands chemins, & s'y arreſtoit pour aſſembler tous les affli-

gez & les assister ; & qu'ainsi il ne s'estoit pas seulement fait du bien à luy mesme, mais en auoit aussi fait aux autres, en traittant & en secourant tous les malades, S. Pambon leur repartit : Ie vous declare encore vne fois, qu'ils sont tous deux égaux deuant Dieu ; & pour satisfaire chacun de vous ie n'ay qu'à vous dire : Que si le premier n'auoit pas vescu dans la perfection qu'il a fait en donnant tout son bien & en trauaillant de ses mains pour gagner sa vie, il ne seroit pas digne d'estre comparé à son frere, qui ayant pratiqué la vertu d'hospitalité, & seruy les pauures auec tant de soin, s'est efforcé d'imiter autant qu'il pouuoit nostre Sauueur, lequel dit dans l'Euangile : qu'il est venu pour seruir, & non pas pour estre seruy : & qui bien que ce seruice qu'il rendoit au prochain semblast luy deuoir estre penible, y trouuoit de la consolation & des delices. Mais ayez vn peu de patience jusqu'à ce que Dieu m'ait fait connoistre ce qui en est, & puis ie vous le diray quand vous reuiendrez icy. En suite de cette responce, ils re-

tournerent quelques jours apres vers ce grand ſaint, pour eſtre éclaircis de leur doute, & il leur dit : Ie vous parle en la preſence de Dieu, & ſelon la verité. I'ay veu ces deux freres enſemble, & en vn meſme degré de gloire dans le Paradis.

CHAPITRE XXVI.

S. IEAN CHRYSOSTOME, PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.

I.

Excellence de l'Aumoſne.

ON POVRROIT *faire vn tres-beau volume, ſi l'on vouloit recueillir enſemble tout ce que ce grand Eueſque, & ce miracle de l'eloquẽce grecque a écrit d'excellent & de rare touchant l'aumoſne. Ie me contenteray d'en rapporter icy quelques-vns des plus ſublimes & des plus edifians.*

Hom. 6. in Ep. ad Tit. 2. 3. L'Aumoſne, *dit-il*, rend les hommes ſemblables à Dieu : Et quoy que la virginité, le jeuſne, & les autres auſteritez de la penitence ſoient plus penibles & plus laborieuſes, elle a neant-

moins plus de force qu'elles pour éteindre les embrasemens des pechez, la charité estant la plus grande de toutes les vertus, & faisant approcher jusques au throsne du Roy ceux qui sont ses amateurs. Et certes auec sujet, puis que la virginité, le jeusne, & l'austerité de coucher sur la terre ne seruent qu'à ceux qui les pratiquent, & ne s'estendent point au delà pour le salut de personne : au lieu que l'aumosne se respand sur tous, & embrasse tous les membres de IESVS-CHRIST. Or il n'y a point de vertu si grande, que celle qui reünit des parties dispersées & separées. Car elle est la mere de la charité, qui est la marque particuliere de la religion chrestienne, & à laquelle on reconnoist les disciples de IESVS-CHRIST. C'est elle qui guerit nos crimes : c'est elle qui purifie les taches de nos ames: c'est elle qui est l'échelle pour monter au ciel : c'est elle qui joint ensemble toutes les parties du corps de IESVS-CHRIST.

A quoy il adjouste en vn autre endroit cette parole celebre. L'AFFECTION à la Hom. 18. in Ep. 2. ad Cor. c. 8

charité & à l'aumosne, est vne chose si noble & si pretieuse, que cette grace est plus grande que celle de ressusciter des morts. Car c'est vne action plus excellente de nourrir IESVS-CHRIST lors qu'il a faim, que de tirer vne personne de la mort à la vie au seul nom de IESVS-CHRIST. Dans l'aumosne vous donnez à Dieu: dans cette resurrection c'est luy qui vous donne. Or la recompense n'est pas ordonnée pour ceux qui reçoiuent; mais pour ceux qui donnent. Dans l'operation des miracles vous estes debiteur de Dieu; & dans l'aumosne Dieu est le vostre.

II.

Vtilité de l'aumosne pour flescbir la colere de Dieu.

Homil. 55 quæ est 5. de pœnit. Tom. 1.

PLEVREZ, *dit-il*, vostre peché en ce monde par la penitence; de peur que vous ne pleuriez vostre supplice dans l'enfer. Taschez d'adoucir vostre juge, auant qne de comparoistre deuant luy. Ceux qui desirent se rendre vn juge doux & fauorable, n'attendent pas à le faire lors qu'on examine leur cause: mais ils le font auparauant, ou

par quelques amys, ou par quelques personnes qui les deffendent & qui les protegent, ou par quelque autre maniere. Il faut faire le mesme enuers Dieu. Il faut tascher de le fléchir auant qu'il monte sur le tribunal. Car quand il y est vne fois assis, il n'y a point d'art de rhetorique qui puisse tromper ce grand juge. Il ne s'adoucit point pour la puissance : il n'épargne point la dignité, il ne respecte point les personnes : il ne se corrompt point par argent : mais il est terrible & inexorable dans les iugemens de sa justice.

On le peut neantmoins en quelque sorte gagner par argent : non que luy en reçoiue par ses mains, mais il en reçoit par les mains des pauures. La penitence sans l'aumosne est morte. Elle n'a point d'ailes, elle ne peut voler en haut. Et c'est pourquoy l'aumosne seruit d'aile à la pieté du Centenier : Vos aumosnes, dit l'Ange à Corneille, & vos prieres sont montées au ciel. Les lieux où beaucoup de pauures se rencontrent sont comme les assemblées & les foires des chre-

ie réponds pour luy, & vous engage toutes mes richesses pour la seureté de vostre debte.

Mais quand promet-il de rendre cét argent au creancier? lors qu'il sera assis sur le throsne de sa majesté. Il dira alors: I'ay eu faim; & vous m'auez donné à manger. O bonté admirable! sa clemence le porte à abaisser sa grandeur. Celuy qui nourrit toutes les creatures dit qu'il a eu faim. Pourquoy ne parle-t'il que de la charité, & ne dit-il point: Venez, car vous auez esté chastes, vierges, obseruateurs de la vie euangelique? Il ne parle point de ces vertus, parce qu'elles sont moindres que la charité. Et il ne reproche point aux reprouuez la fornication, l'adultere, le larcin, le faux témoignage, le parjure; quoy que ce soit manifestement des crimes, parce qu'ils sont moindres que la dureté de celuy qui refuse l'aumosne aux pauures.

Prestons donc à Dieu à interest; afin qu'il soit plustost nostre debiteur, que nostre juge. Car vn de-

biteur honnore ſon creancier. S'il eſt pauure, & qu'il le voye venir en ſa maiſon, il eſt honteux de ſe preſenter deuant luy, & il s'enfuit: mais s'il eſt riche, il le reçoit auec joye. Que ſi vn homme eſtant dans la pauureté emprunte, & qu'apres il ſe voye dans l'éclat des richeſſes, il rendra ſecrettement ce qu'il doit, de peur que ſa debte, qui marque ſa premiere condition, ne luy donne de la honte. Il rend graces à ſon creancier; mais il cele le bien-fait qu'il a receu de luy, rougiſſant de ſa premiere pauureté. Dieu ne fait pas de meſme. Il reçoit en ſecret ce qu'on luy preſte, & rend publiquement ce qu'il doit. Il le reçoit ſecrettement par l'aumoſne, & lors qu'il le rend, il le rend aux yeux de toutes les creatures.

IV.

Qu'on donne à IESVS-CHRIST *on donne aux pauures, & que l'on fait plus que les saintes femmes, qui l'ont nourry lors qu'il viuoit en ce monde.*

PVISQVE IESVS-CHRIST dit, qu'on fait à luy mesme ce qu'on fait au moindre de ses seruiteurs, il n'y a point de difference entre donner à ce pauure, & à IESVS CHRIST luy-mesme. Vous ne serez pas moins recompensé que ces femmes, qui nourrissoient alors IESVS CHRIST, & mesme, si ie l'ose dire ; (que personne ne se trouble de cette parole,) vous le serez beaucoup dauantage. Car il faut moins de vertu, pour donner à manger au Sauueur lors qu'il est present, & que sa presence est capable d'amollir vn cœur de pierre, que pour nourrir & assister les pauures, les mendians, & les malades, par le seul respect que l'on porte à ses paroles. En l'vn le visage & la dignité d'vn Dieu homme viuant & parlant, a beaucoup de part à vostre action ; mais en l'autre le merite de vostre liberalité & de vostre charité

Id. Hom. 89. in c. 27. Matth.

est tout à vous : Et de plus c'est vne tres-grande marque de la reuerence que l'on porte à IESVS-CHRIST, de se resoudre sur vne seule de ses paroles à prendre tout le soin possible de ceux qui ne sont que seruiteurs comme nous. Secourez donc les pauures, & vous confiez en celuy qui reçoit de vous, & qui vous dit, c'est à moy que vous donnez. CAR SI ce n'estoit à luy que vous donnez, il ne recompenseroit pas vostre don de la gloire de son royaume ; Et si ce n'estoit aussi luy que vous mesprisez, lors que vous renuoyez vne personne abjecte & miserable sans assistance, il ne vous condamneroit pas aux feux eternels Mais parce que c'est IESVS-CHRIST luy-mesme que l'on méprise, ce mépris est vn grand crime. C'estoit ainsi que S. Paul le persecutoit lors qu'il persecutoit ses disciples.

Lors donc que nous donnons à vn pauure, donnons luy, comme si c'estoit à IESVS-CHRIST mesme, puis que nous deuons croire plus ses paroles que nos yeux. Et quand nous voyons vn pauure, souuenons-nous

de ses paroles, par lesquelles il declare, que c'est à luy que l'on donne. Car encore que ce qui nous paroist deuant nos yeux ne soit pas IESVS-CHRIST, c'est luy neantmoins qui reçoit, & qui demande du pain sous l'habit & sous la figure de ce pauure. Mais vous rougissez lors que vous entendez dire, que IESVS-CHRIST demande du pain. QVE NE rougissez-vous plustost de ce que vous luy refusez du pain, lors mesme qu'il vous en demande? L'vn peut causer quelque honte & quelque pudeur: mais l'autre est digne de peine & de supplice. Car c'est sa bonté qui le porte à nous demander du pain, & vne action de sa bonté ne nous peut estre qu'vn sujet de gloire, au lieu que c'est nostre propre cruauté, qui nous porte à luy refuser ce qu'il nous demande. Que si vous ne croyez pas maintenant, que vous rejettez IESVS-CHRIST lors que vous rejettez vn pauure chrestien qui vous demande l'aumosne, au moins est-il asseuré, que vous le croirez lors qu'il vous amenera deuant tous les hommes au

dernier iour, & qu'il vous dira : C'est à moy-mesme que vous n'auez pas fait ce que vous n'auez pas fait au moindre de mes seruiteurs. Ie souhaite, que nous n'apprenions iamais de sa bouche cette verité funeste ; mais que le croyant dés cette heure sur sa parole, nous escoutions plustost cette heureuse voix, qui nous appelle à la felicité de son royaume.

V.

Que l'obligation de faire l'aumosne est renfermée dans le commandement d'aimer son prochain comme soy-mesme.

Homil. 38. in Ioan.

IL REPRESENTE *encore tres-fortement la juste & necessaire obligation de faire l'aumosne, lors qu'il dit :* IESUS-CHRIST a renfermé tous les commandemens de la loy dans celuy d'aimer son prochain comme soy-mesme. Et ainsi quoy que quelqu'vn entendant parler ce jeune Prince, qui dit dans l'Euangile, qu'il auoit gardé tous les commandemens de Dieu, puisse dire à son exemple : Nous conseruons nostre bien, nous ne dérobons point, nous ne tuons point, nous ne corrompons ny fille ny femme, toute-

toutefois il ne pourra pas dire qu'il a aymé ſon prochain ſelon qu'il le doit, c'eſt à dire autant que ſoy-meſme. Car vous n'aymez pas voſtre prochain, ſi vous ne le ſecourez point, lors qu'il eſt accablé d'enuie & de perſecutions, & ſi vous ne luy donnez pas dequoy viure, lors qu'il eſt en neceſſité. C'eſt pourquoy ce ieune Prince ſe trompoit lors qu'il ſe glorifioit d'auoir gardé tous les commandemens de Dieu: puis qu'eſtant ſi riche & ayant ſi peu d'amour pour les pauures, il eſtoit impoſſible qu'il euſt accomply celuy de l'amour de ſon prochain qui les comprend tous. Ne l'imitons pas donc; mais ſecourons charitablement nos freres.

Et certes ſi nous expoſons quelquefois tout noſtre bien pour obtenir vne dignité ſeculiere, qui ne dure qu'autant que noſtre vie: Et ſi pluſieurs meſme expoſent leur vie pour acquerir vne charge qu'ils peuuent perdre de leur viuant peu de temps apres, ne ſommes nous pas bien miſerables de ne vouloir pas donner vne partie de noſtre bien, que nous laiſſerons ne-

cessairement au iour de nostre mort, pour vne gloire qui ne finira iamais, & qui ne nous sera iamais ostée? N'y a t'il pas de la folie à donner de si bon gré pour les choses que l'on nous fait perdre malgré nous, & à ne vouloir rien donner pour ce que nous posséderons eternellement? Si quelqu'vn estant condamné à la mort pouuoit à son choix racheter sa vie en donnant tout son bien, il le tiendroit à grace & à faueur: Et lors que nous pouuons nous deliurer de la mort eternelle en donnant moins que la moitié de nostre bien, nous aymons mieux brusler dans les flammes, que de rien donner, comme si en donnant quelque chose nous perdions tout.

VI.

Qu'au regard de Dieu, & de l'obligation de faire charité aux pauures, les seculiers ne sont que les dispensateurs de leur bien, non plus que les beneficiers des biens de l'Eglise.

Id. Hom. 78. in c. 24. Matth. VOVS N'ESTES que dispensateur de vostre bien, non plus que ceux qui gouuernent les Eglises: de sorte qu'ainsi que les Prelats n'ont pas le

pouuoir de diſſiper indiſcretement ce que vous auez donné pour les pauures, parce que vous auez deſtiné vos charitez & vos dons à leur nourriture; auſſi vous ne deuez pas conſumer voſtre bien temerairement. Car encore que vous ayez receu la ſucceſſion de voſtre pere, & que par cette raiſon tout ce que vous auez ſoit à vous; neantmoins tout ce que vous poſſedez eſt à Dieu. Que ſi vous voulez que l'on diſtribuë auec ſoin & auec prudence ce que vous auez donné à l'Egliſe, croyez-vous que Dieu ne nous demandera pas compte auec plus de ſeureté de l'adminiſtration de noſtre bien, & qu'il ſouffrira que nous le prodiguions en des choſes ſuperfluës & inutiles? Il n'en eſt pas ainſi, mes chers freres. Il a depoſé de l'argent entre vos mains, afin que vous donniez aux pauures dequoy viure lors qu'ils en auront beſoin, lors qu'ils en manqueront, lors qu'ils ſentiront la faim. Comme donc vous auez donné de l'argent à celuy qui eſt ſeruiteur comme vous, afin qu'il le diſtribuë: ainſi Dieu vous en donne,

afin que vous l'employiez vtilement ; & dans les besoins publics ou particuliers. Il pouuoit vous l'oster, mais il vous le laisse pour vous donner moyen d'exercer la vertu de charité, & pour lier tous les chrestiens par vn amour naturel, en faisant soulager l'indigence des vns par l'abondance des autres.

VII.

Que nostre bien propre est vn bien commun, que Dieu nous a confié pour en assister les autres dans leurs besoins, & que Dieu punira ceux qui ne l'auront pas fait.

Ibid. VOVS N'AVEZ pas receu vostre bien pour le deuorer & le prodiguer, mais pour en faire l'aumosne. Pensez vous qu'il vous soit propre à vous seul ? C'est le bien commun des pauures, que Dieu vous a confié, quoy que vous l'ayez acquis par des trauaux iustes & legitimes, & quoy qu'il vous soit venu de la succession paternelle. CONSIDEREZ auec soin, que presque en toutes les paraboles de l'Euangile celuy qui n'a pas bien vsé de son argent est puny. Car les vierges n'ont pas rauy le bien d'autruy :

mais n'ont pas donné le leur. Et celuy qui cacha le talent dans la terre n'a pas dérobé ce qui estoit à vn autre, mais a manqué à faire profiter ce qu'on luy auoit mis entre les mains; & ceux qui n'ont rien donné à celuy qui auoit besoin de pain, ne sont pas tourmétez pour auoir vsé d'exactions & de rapines enuers leurs freres, mais parce qu'ils n'ont point fait part de leur bien aux necessitenx. Si vous auez presté de l'argent à vn homme, afin qu'il en acquiere quelque terre, vous ne croyez pas que cet argent soit absolument à luy, & que vous n'ayez pas droit de l'obliger à vous le rendre : Dieu vous a donné de l'argent en la mesme sorte, afin que vous en acqueriez le ciel. Vous ne deuez donc pas ruiner le comble de sa grace & de son bien-fait par vne ingratitude signalée.

VIII.

Quelle joye ce nous doit estre d'auoir vn moyen de racheter nos pechez, contre ceux qui employent plus en dépenses inutiles, qu'en charitez necessaires.

REMETTEZ-vous deuant les yeux, *Ibid.*

combien vn homme ſouhaiteroit de trouuer vn moyen de racheter ſes pechez apres le bapteſme, ſi Dieu ne nous auoit point accordé l'aumoſne pour les effacer. COMBIEN de perſonnes diroient : Pleuſt à Dieu que nous puiſſions par noſtre argent nous racheter des maux auenir, Et maintenant qu'ils le peuuent faire par l'aumoſne, ils ſont froids & inſenſibles.

Mais ie donne, me direz vous. Que donnez-vous ? Certes vous n'auez iamais autant donné que cette femme, qui ne donna que deux deniers : vous n'en auez pas meſme donné la moitié, & vous employez beaucoup plus d'argent en deſpenſes inutiles, qu'en charitez neceſſaires. Vous faites de magnifiques banquets, où l'on ſe remplit de vin iuſqu'à s'enyurer. Tantoſt vous y conuiez les autres, tantoſt les autres vous y conuient. Par là vous vous rendez coupable & de vos profuſions, & de celles des autres ; & vous vous preparez vn double tourment, l'vn pour le mal que vous faites de vous meſme, l'autre pour celuy

que vous faites faire par vostre sugge-
stion & par vostre exemple.

IX.

Que celuy qui jeusne sans faire l'aumosne est pire que celuy qui s'enyure. Ibid.

EMBRASSONS donc ces vertus, qui nous sont salutaires, & qui sont tres-vtiles à nostre prochain. Telle est l'aumosne, telle est la priere; & celle-cy prend sa force & comme ses aisles de celle là. Vos prieres & vos aumosnes sont montées iusques au throsne de Dieu, dit l'Ange à Corneille. Et la priere n'en est pas seulement fortifiée, mais aussi le jeusne: CAR si vous jeusnez sans faire l'aumosne, vostre jeusne ne sera point compté, celuy qui jeusne de cette maniere estant pire que celuy qui se saoule & qui s'enyure, & se trouuant en vn estat d'autant plus mauuais, que la cruauté est plus mauuaise que les delices. Mais pourquoy parlay-je du jeusne, puis que la continence mesme & la virginité est chassée du lit de l'espoux, si elle n'est accompagnée de l'aumosne? Que si la virginité, quoy que ce soit vn si grand don, & que

dans le nouueau Testament mesme elle ne soit pas establie par vne loy de necessité à cause de son excellence, est rejettée, si elle n'a l'aumosne pour sa compagne; qui pourra obtenir le pardon de ses pechez s'il n'a aucun soin de faire l'aumosne? Il faut donc conclure qu'il est impossible de se sauuer sans l'aumosne, & que quiconque ne la fera point perira eternellement.

X.

Que ceux qui viuant bien d'ailleurs manquent à donner l'aumosne, sont semblables aux vierges folles de l'Euangile.

Homil. 57 To.1. CE N'EST *pas seulement en ce lieu, que nous venons de rapporter, mais en beaucoup d'autres, qu'il compare aux vierges folles de l'Euangile, ceux qui viuant bien d'ailleurs manquent de charité enuers les pauures; & il prend sujet d'vn ancien vsage de l'Eglise, d'exhorter les Chrestiens à purifier leurs ames par les aumosnes.*

La folie des vierges de l'Euangile, *dit-il*, consiste en ce qu'ayant gardé leur virginité elles n'ont pas donné l'aumosne. C'est auec raison qu'elles sont appellées folles; puis qu'ayant vaincu la plus forte passion, elles ont

esté vaincuës par la moindre. La virginité est le feu, l'aumosne est l'huile. Comme le feu de la lampe s'esteint s'il n'est accompagné d'huile; aussi la virginité s'esteint si elle n'est jointe à l'aumosne. Et qui sont ceux qui vendent cette huile : Les pauures, qui sont à la porte de l'Eglise, afin de receuoir vostre aumosne. Et combien l'achete t'on? Autant que vous voudrez. On n'y met point de prix, afin que personne ne puisse s'excuser sur sa pauureté. Achetez-la autant que vous le pouuez. N'auez-vous qu'vn denier ? Ne laissez pas de le donner, vous en acheterez le ciel. Ce n'est pas que le ciel se vende pour peu ; mais c'est que Dieu est bon & clement. Donnez du pain, & receuez le Paradis. Pour des choses mortelles & perissable achetez en d'immortelles & d'incorruptibles.

S'il y auoit vne foire, & que tout s'y vendit à tres-vil prix, vous vendriez ce que vous auez pour y faire quelque grand achat. Quand on peut faire du gain dans les choses qui perissent & qui se corrompent, tout le

monde y court, & lors qu'on peut gagner l'immortalité, tout le monde est pareſſeux.

Donnez au pauure : Et encore que vous vous taiſiez deuant Dieu, mille bouches reſpondront pour vous L'aumoſne eſt la rançon de l'ame, ſelon l'Eſcriture. C'eſt pourquoy comme il y a des cuues pleines d'eau à l'entrée des Egliſes pour lauer les mains : de meſme les pauures y ſont, afin qu'on laue les mains de l'ame. Vous lauez les mains du corps auec l'eau, lauez les mains de l'ame auec l'aumoſne. N'alleguez point voſtre pauureté. La veuue ſi pauure ne laiſſa pas d'exercer l'hoſpitalité enuers Elie. Vous me direz peut eſtre : Que ie vous donne vn Elie, & que vous ferez ce qu'elle fit. Pourquoy demandez vous Elie ? Ie vous donne le maiſtre d'Elie; & vous ne le nourriſſez pas.

XI.

Que toutes les autres bonnes œuures ne ſeruent de rien ſans l'aumoſne.

Homil. 40. in Ioan. QVE gagne vn Chreſtien en s'appliquant auec ſoin à la priere, s'il ne s'applique pas auec la meſme affe-

ction à la charité enuers son prochain? Que gagne t'il à s'humilier & à se mortifier par le jeusne, s'il est attaché à l'argent; au gain, à la terre, & s'il loge dans son cœur la mere de tous les maux? Car l'auarice en est la mere & la racine, selon l'Apostre. C'est elle que nous deuons redouter, & que nous deuons fuir. Ce peché a perdu tout l'vniuers: ce peché a confondu toutes choses: ce peché nous a reiettez du bien-heureux seruice de IESVS-CHRIST. Car vous ne pouuez, dit l'Euangile, seruir Dieu & seruir l'argent, qui nous ordonne le contraire de ce que IESVS-CHRIST nous commande. IESVS CHRIST dit: Donnez aux pauures. Et l'argent dit: Prenez sur les pauures ce que vous pourrez. IESVS-CHRIST dit: Soyez doux & charitable. Et l'argent dit: Soyez dur & inhumain, & ne soyez point touché des larmes des pauures.

Vous voyez par les paroles que IESVS-CHRIST dira en son dernier jugement, que le seul defaut de charité enuers les pauures engage dans *Homil. 5. in Ep. 2. ad Tim. c. 2.*

les flammes eternelles. Et veritablement à quoy serez vous bon & vtile si vous ne faites pas l'aumosne ? Ieusnez vous tous les iours ? Ce jeusne n'a seruy de rien à ces vierges indiscretes. Priez vous ? La priere est infructueuse sans l'aumosne. Sans elle tout est impur & sterile, & la plus grande partie de la vertu s'esteint & se perd. Celuy qui n'ayme pas son frere, dit l'Apostre S. Iean, ne connoist pas Dieu. Et comment l'aymez-vous, si vous ne souffrez pas que les choses les plus viles & les moins precieuses de cette vie luy soient communes auec vous ?

Mais vous viuez peut-estre selon les loix de la chasteté & de la temperance. D'où vient que vous estes ainsi chaste & temperant ? Est-ce par la crainte de la damnation ? Nullement ; mais par vne pureté toute naturelle. Car si c'estoit par la crainte des feux eternels que vous surmonteriez la violence & la tyrannie de la volupté, vous deuriez beaucoup plus vous appliquer à faire l'aumosne, parce qu'il n'y a pas tant de peine à mespriser

l'argent, qu'à reprimer la passion de l'amour, celle de l'auarice ne nous estant pas aussi naturelle que cette autre, qui est née & respanduë dans nostre sang & dans nos moüelles. Et enfin les œuures de charité & de misericorde sont les seules, qui nous rendent semblables à Dieu; lequel ne pratique ny le jeusne, ny la priere, mais exerce la misericorde, & l'ayme plus que le sacrifice. C'est pourquoy si nous n'auons point de charité pour nostre prochain, nous n'auons plus rien n'ayant pas cette vertu, & nous perdons tout en la perdant.

XII.

Qu'on dépense plus librement pour le diable, que pour Dieu. *Hom 66. in Matth.*

LORS que le diable vous ordonne de donner à des courtisanes, à des bouffons, à des comediens, & à toutes sortes de personnes dereglées, quoy que l'enfer soit le prix de ces liberalitez, vous ne laissez pas de luy obeyr auec joye: mais lors que IESVS-CHRIST vous offre sa gloire & son royaume, si vous donnez l'aumosne

aux pauures, non ſeulement vous ne leur donnez rien, mais vous leur dittes encore des injures. Et ainſi vous aymez mieux obeyr au diable pour eſtre puny, qu'à Dieu pour eſtre ſauué. Y a t'il vne folie pareille à celle de courir à celuy, qui ne vous promet que des tourmens, & de rejetter celuy qui vous promet vne couronne, de meſpriſer vn roy, qui vous preſenteroit ſa pourpre & ſon diadéme, pour vous faire regner auec luy, & de vous rendre à vn voleur, qui ne vous preſenteroit qu'vne eſpée, dont vous vous perceriez vous meſme?

XIII.

Qu'on ne doit pas eſtre reſerré, mais liberal en donnant l'aumoſne.

Hom. 5. in Matth. NE SÇAVEZ vous pas, que ſelon l'Apoſtre celuy qui ſeme peu dans l'aumoſne recueille peu? Pourquoy donc eſtes vous ſi ménager en ce poinct? Appellez vous dépenſe vne miſe qui fait croiſtre la recepte? Appellez vous diminution de reuenu le fruit & la multiplication de ce que vous auez ſemé? Si vous cultiuiez vne terre graſſe & fertile, & qui pour-

roit receuoir beaucoup de ſemence, non ſeulement vous vuideriez voſtre grenier pour la bien ſemer, mais vous en emprunteriez encore d'ailleurs, & croiriez perdre beaucoup que d'épargner en ce poinct. Vous auez icy à cultiuer non la terre, mais le ciel, où l'on ne craint point les injures de l'air, & la corruption des mauuais vents, & où l'on recueille auec abondance & auec vſure tout ce qu'on ſeme. Cependant vous eſtes lent & froid dans vne ſi bonne affaire; & vous ne comprenez pas, qu'en épargnant on y perd, & qu'en n'épargnant point on y gagne. Reſpandez donc, afin de ne pas manquer à recueillir; ne retenez rien, afin que vous reteniez tout, ne ſerrez rien, afin que vous gardiez tout; perdez, afin de gagner. Et s'il faut garder voſtre bien, ne le gardez pas vous-meſme, (car de cette maniere vous perdrez tout, mais donnez-le en garde à Dieu, & perſonne n'y pourra mettre la main pour en oſter quelque choſe. Quittez voſtre commerce de preſts vſuraires, & apprenez comme il faut

gagner. Preſtez à intereſt à celuy qui vous en payera vne vſure beaucoup plus grande que la commune : où il n'y a point à craindre d'enuie, d'accuſation, de fraude, ny de tromperie : Preſtez à celuy, qui n'ayant beſoin de rien vous demande vne aumoſne pour voſtre profit, comme ſi elle luy eſtoit neceſſaire : Donnez à celuy qui nourrit toutes les creatures, & qui a faim pour vous, de peur que vous ne mouriez de faim. Donnez à celuy qui s'eſt fait pauure, afin de vous faire riche : Donnez à intereſt, afin que le fruit de voſtre argent ne ſoit pas la mort eternelle, mais la vie. Car ces vſures acquierent le ciel, au lieu que les autres acquierent l'enfer ; celles-là ſont d'auarice, & celles-cy de vertu ; celles là ſont de cruauté, & celles-cy de charité.

XIV.

Que ce n'eſt pas aſſez de faire l'aumoſne, ſi on ne la fait abondamment, touſiours, & autant qu'on le peut.

Homil. 76. in Ioan. Ne cherchons pas le repos & le loiſir en cette vie, afin que nous en puiſſions iouyr dans le Ciel. Trauail-

lons pour la vertu : retranchons toutes les ſuperfluitez; & ne penſons qu'à diſtribuer aux pauures tout ce que nous pourrons de noſtre bien. Quelle excuſe aurez vous enuers Dieu ; puis qu'il vous promet le ciel, & que vous ne daignez pas ſeulement luy donner du pain ; puis qu'il fait leuer ſon ſoleil pour vous éclairer, & qu'il a aſſuietty toutes les creatures à voſtre ſeruice, & que vous ne daignez pas reueſtir vn chreſtien qui eſt nud ; & luy donner le couuert dans voſtre maiſon ? Mais pourquoy parlay-je ſeulement de ſon ſoleil & de ſes creatures, puis qu'il vous a donné ſon tres-ſacré corps, & ſon tres-precieux ſang ; & que vous ne daignez pas ſeulement luy donner à boire ?

Mais peut eſtre que vous luy en auez donné vne fois. Ce n'eſt pas là faire l'aumoſne. Si VOVS n'aſſiſtez les indigens iuſqu'à la concurrence de voſtre bien, vous n'accomplirez pas ce que vous deuez. Les vierges auoient des lampes & de l'huile ; mais elles n'en auoient pas ſuffiſamment. Quand vous donneriez de ce qui vous feroit

propre & à vous seul, vous ne deuriez pas estre si ménager; mais puis que ce que vous possedez est le bien de Dieu, dont il vous a donné seulement la dispensation, pourquoy estes vous si resserré à le distribuer aux pauures?

Voulez-vous que ie vous dise la cause de cette inhumanité? C'est que ceux qui amassent du bien par auarice, sont froids pour donner l'aumosne. CEVX qui n'apprennent qu'à en gagner ne sçauent point en dépendre: Ils ne peuuent passer d'vn contraire à l'autre; & ne cherchant qu'à s'enrichir aux dépens d'autruy, ils ne peuuét se resoudre à donner aux autres ce qui est à eux. Vn chien, qui est accoustumé à viure de la chair des animaux, n'est pas propre à garder des brebis, & les bergers le tuent, ne pouuans pas s'en seruir. Vn auare ressemble à ce chien: CAR C'EST se nourrir de la chair des hommes, que de laisser mourir des hommes de faim, lors qu'on les peut assister.

ESCOVTEZ auec attention ce precepte de l'Escriture: Que l'aumosne & la foy ne vous abandonnent point, *Præf. in Ep. ad Philipp.*

Elle ne dit pas : Faites l'aumoſne vne fois, deux fois, trois fois, dix fois, ou cent fois, mais touſiours. Elle ne dit pas auſſi : Ne l'abandonnez point, mais, qu'elle ne vous abandonne point, monſtrant par là que c'eſt nous qui auons beſoin d'elle, & non pas elle de nous, & nous enſeignant à faire tout ce que nous pouuons pour la retenir & la conſeruer. Conſiderez vn grand fruit qu'on en recueille, qui eſt que celuy qui donne l'aumoſne de la maniere qu'il la faut donner, apprend à meſpriſer l'argent, & celuy qui ſçait meſpriſer l'argent a coupé la racine de tous les maux. C'eſt pourquoy en faiſant l'aumoſne, on ne fait pas tant du bien à autruy qu'on en reçoit. Car le fruit qu'on en retire, n'eſt pas ſeulement de ce qu'on en reçoit la recompenſe dans l'autre vie, mais de ce qu'elle ſert à rendre l'ame genereuſe, ſage, eſleuée, & riche. L'aumoſne eſt vne eſcole de la philoſophie chreſtienne, où l'on s'inſtruit à ne s'éblouïr plus de l'éclat de l'or & des richeſſes ; & celuy qui a pris cet eſprit & gouſté cette diſcipline, s'eſt

preparé le premier & le plus excellent degré pour monter au ciel.

XV.

Qu'on doit faire l'aumosne auec ioye & plenitude de cœur.

Hom in Ep. ad Cor. c. 8.

DESCRIVANT *ailleurs auec quel esprit vn chrestien doit faire l'aumosne, il dit ce qui suit*: L'aumosne n'est vne vertu, que lors que vous donnez facilement, gayement, liberalement, abondamment: lors que vous estes persuadé, qu'en donnant ce n'est pas vous en effect qui donnez, mais qui receuez, puis qu'au lieu de perdre quelque chose dans ce don, vous y receuez vne grace, & y faites vn grand gain. SI VOUS estes animé d'vn autre esprit, vostre charité n'est pas vne charité. Car celuy qui estant touché de compassion soulage la necessité d'autruy, doit estre gay & content & non pas triste & chagrin. Ne choqueriez vous pas la raison & la bien-seance, si lors que vous dissipez l'ennuy & l'affliction d'vn autre, vous estiez vous mesme affligé & abbatu? Vous ne laisseriez pas mesme à l'aumosne le sens propre & naturel, qu'elle

enferme dans son nom grec, qui signifie douceur & misericorde : puis que si vous estes affligé, de ce que vous auez chassé l'affliction d'vn miserable, vous donnez des marques d'vne extréme cruauté & d'vne barbarie signalée. Il vaut bien mieux que vous ne l'assistiez point, que de l'assister auec cet esprit.

Mais dites-moy encore : pourquoy vous affligez-vous ? Est-ce que vous craignez que vostre bien ne diminuë ? SI VOVS estes touché de ce mouuement, ne donnez rien du tout. Si vous n'auez cette confiance que vostre argent se multiplie pour vous notablement dans le ciel, ne le donnez point : Mais peut-estre, que vous desireriez en receuoir la multiplication icy bas. Comment auez vous cette pensée ? Souffrez que l'aumosne soit aumosne, & la charité charité, & non pas vn trafic humain & vn commerce terrestre. CE N'EST pas qu'il ne soit arriué à plusieurs d'en receuoir la recompense dés cette vie : mais ils ne l'ont pas receuë pour estre plus releuez en vertu & en merite, que ceux

qui n'en recueillent pas le fruit en ce monde. AV CONTRAIRE Dieu n'a traitté ainsi quelques-vns d'eux, que parce qu'ils estoient plus foibles, & qu'ils estoient peu attirez à faire l'aumosne par les attraits des biens spirituels de la vie future.

XVI.

Vehemente reprehension des riches, qui par leur luxe & leur auarice manquent aux deuoirs de la charité.

IL EST *difficile, que les personnes pieuses puissent lire sans estre touchées d'une sainte émotion, ce que le feu de la charité & du zele apostolique a fait prescher à ce grand Docteur, lors qu'il n'estoit que prestre à Antioche, contre le luxe des riches, & leur dureté enuers les pauures.*

Hom. 66. Tom. 1. LE Prophete Amos, *dit-il*; reproche aux Iuifs auec vehemence leurs somptuositez & leurs delices. Ils boiuent, dit l'Escriture, du vin le plus delicieux: ils se parfument des parfums les plus excellens; & dorment dans des lits d'yuoire. Si ces Iuifs estoient dignes de la reprehension du Prophete, lors que parmy eux tout estoit charnel: qu'on ne parloit point

des choses celestes ; & que la religion Iudaïque n'estoit qu'vne introduction à la verité chrestienne, que deuons nous dire aujourd'hüy de la mollesse & du luxe des Chrestiens mesmes? S'il y a sujet de reprendre l'vsage des lits d'yuoire, quel pardon pourront trouuer ceux qui n'ont pas seulement des lits d'yuoire ; mais qui les couurent d'argent, & qui en ont mesme de pur argent: & non seulement des lits, mais des sieges, des marmites, des vases, & jusqu'à des pots de chambre? Quelle raison peuuent-ils apporter pour leur excuse & pour leur deffense?

Mais ce que ie trouue encore de plus criminel, c'est qu'ils ont amassé ces richesses des miseres de leur prochain: ce que le Prophete ne reprenoit point aux Iuifs en les reprenant de leurs delices. Lors donc que ces delices sont accompagnées d'offense & de crime, qui pourra deliurer du dernier supplice, qui est celuy des flammes eternelles, ceux qui en sont coupables? Quel Noé, quel Iob, quel Daniel pourroit interceder pour eux?

Nul ſaint ne le ſçauroit faire. Il faut dire contr'eux cette parole de Dieu dans le Prophete : Ma fureur s'embrazera ; & l'on verra s'éleuer en l'air la fumée de l'embrazement. Ie vous prie de me dire, ſi ce n'eſt pas auec droict & auec raiſon que l'on eſt remply & trãſporté d'indignation & de colere lors qu'on voit qu'vn homme n'a pas meſme ce qui luy eſt neceſſaire pour viure, & que vous cependant ſans ſujet, & par vn luxe vain & abſolument inutile, vous auez tant de meubles & tant de vaiſſelles d'argent, dont vous ne vous ſeruez pas meſme pour l'oſtentation & pour la pompe.

XVII.

Diſcours plein de zele de ce ſaint contre les femmes, qui employent en vanitez & ſuperfluitez le bien dont elles deuroient aſſiſter les pauures.

MAIS *eſcoutons auec reſpect les paroles toutes de flammes, que le ſaint Eſprit mettoit en la bouche de ce grand Predicateur contre le luxe des femmes, à qui il applique en particulier, ce qu'il n'auoit repris dans cette autre Homelie qu'en general.*

Hom. 1. N'EST-CE pas vne folie, d'auoir des

vaſ-

vaſes d'or, des marmites d'or, des boëtes de parfums d'or? Et ne voyons nous pas, que les femmes (j'ay honte de le dire, mais il eſt neceſſaire de le dire) ont meſme des pots de chambre d'argent? N'en deuriez-vous pas rougir? IESVS-CHRIST meurt de faim en la perſonne des pauures; & vous cependant prenez plaiſir à ces ſomptuoſitez & à ces folies. Combien en ſerez-vous chaſtiées vn jour? Et puis vous me demanderez, d'où viennent tant de maux que nous voyons aujourd'huy au monde: & pourquoy Dieu ſouffre tant de brigandages, tant de parricides, & tant d'autres malheurs & de ruines, apres que le Demon poſſede noſtre ame, l'agite, & la déchire en tant de pieces? La ſageſſe & la moderation chreſtienne ne ſouffre pas ſeulement que l'on ait des tables d'argent, & des plats d'argent: & encore cela eſt-il de ſomptuoſité & de luxe. Mais de vouloir, que des vaſes des-honneſtes, & qui ne ſont employez qu'à des vſages tres-bas & tres-vils, ſoient auſſi d'argent; cela n'eſt pas tant de la vanité du luxe, que de *In Ep. ad Col. c. 2.*

l'égarement de l'esprit, & ce qui est pis encore, de l'aueuglement du cœur.

Ie sçay que plusieurs me raillent & me décrient à cause que ie combats cet abus : mais ie ne m'en soucie pas, pourueu que mes discours fassent quelque fruit, & soient vtiles à quelques-vns. Certes il faut aduoüer que les richesses rendent les personnes folles & insensées. S'ils en auoient assez pour changer les elemens, ils seroient capables de vouloir que la terre fust d'or, les murailles d'or; & peut-estre que le ciel & l'air fussent encore d'or. Quelle fureur ? quelle fievre? quelle manie ? Vn homme qui est fait à l'image de Dieu meurt de froid; & vous voulez cependant que des vases qui sont honteux soient aussi precieux & aussi riches, que ceux qui sont honnorables. O faste ! ô vanité ! vn fou feroit-il autre chose? Estimez-vous tant vos excremens, que vous vouliez qu'ils soient receus dans de l'argent?

Ie sçay, mes freres, qu'en escoutant cecy, vous estes tout estonnez & tout honteux : mais ce sont les fem-

mes qui font cela, qui en deuroient eſtre honteuſes. Et leurs marys meſme qui leur complaiſent, & qui les entretiennent dans leurs maladies d'eſprit, en deuroient rougir de honte. Car il y a en cét excés de l'intemperance, de l'inhumanité, de la cruauté, de la barbarie & de l'inſolence. Le Demon feroit-il pis, d'eſtre ſi ſomptueux en meubles, & ſi dur enuers les pauures? A quoy nous ſert-il d'eſtre inſtruits par IESVS-CHRIST? A quoy nous ſert la loy chreſtienne, ſi l'on tolere des abus dignes des payens ou pluſtoſt des diables?

Si ſelon la doctrine des Apoſtres vne femme chreſtienne ne doit pas orner ſa teſte auec de l'or & des pierreries, quel pardon pourront trouuer celles qui font ſeruir l'argent à vn vſage ſi bas & ſi abject? Car il ne leur ſuffit pas d'auoir des chaiſes & des eſcabeaux qui ſont tout d'argent, tant la ſuperfluité & la vaine gloire regne parmy elles. Ie croy que ſi elles oſoient elles paſſeroient plus loin leur folie, & qu'elles voudroient auoir des cheueux enchaſſez dans de l'or, & des

te. PENSEZ-VOVS que pour celebrer l'office j'aye besoin d'vne trouppe de malades d'esprit, comme vous estes, & que ie puisse en vous instruisant ne vous pas deffendre des choses qui ne sont pas seulement superfluës, mais illegitimes; puis que S.Paul a deffendu l'vsage de l'or & des pierreries pour les ornemens des femmes fidelles? Les Payens se mocquent de nous, & voyant la corruption de nos mœurs, ils tiennent les regles de la discipline chrestienne pour des contes & pour des fables. Ce que ie dis pour des femmes, ie le dis aussi pour les hommes. Si vous venez au sermon, pour apprendre à viure selon l Euangile, & comme à vne escolle de la doctrine spirituelle, quittez ce faste & ce luxe. Si quelqu'vn ne le quitte pas, ie ne le souffriray plus. IESVS-CHRIST n'ayant que douze disciples leur dit: Ne voulez vous pas aussi vous en aller comme les autres? CAR SI nous ne faisons autre chose que vous complaire & vous flatter, quand vous edifierons-nous, & quand vous seruirons nous?

XVIII.

Contre ceux, qui ne pouuans souffrir, qu'on les obligeast aux deuoirs de vrais chrestiens, menassoient de se faire heretiques.

Ibid. MAIS il y a en ce temps, me direz-vous, plusieurs sectes & plusieurs heresies. Et si vous les pressez, ils renonceront à la foy catholique, & se feront heretiques. Cette objection est froide & vaine. I'ay appris de l'Escriture; qu'vn homme qui fait la volonté du Seigneur, vaut mieux que mille meschans. Et dites-moy vous-mesme, lequel vous aymeriez mieux, ou d'auoir mille seruiteurs frippons ou larrons, ou d'en auoir vn fidelle & affectionné? Ie vous ordonne donc & vous ordonne de quitter toutes ces parures pretieuses, dont vous enrichissez vostre coëffure, cét or, ces diamans, & ces perles: de faire fondre ou de vendre ces vaisseaux d'argent, dont j'ay parlé: d'en donner le prix aux pauures; & de ne pratiquer plus ces excés & ces folies à l'aduenir. QVE CELVY qui voudra sortir de l'Eglise, & se retirer parmy les heretiques, le

faſſe s'il veut. Que celuy qui voudra m'accuſer & me reprendre, le faſſe s'il veut: Mais ie vous declare, que ie n'en ſouffriray vn ſeul entrer dans cette maiſon de Dieu.

LORS QVE ie comparoiſtray deuant le tribunal de IESVS-CHRIST pour eſtre jugé, vous ne ſerez pas prés de moy pour m'aſſiſter, & toute l'affection que vous pourrez auoir pour moy ne me ſeruira de rien, dans le compte que j'auray à rendre à ce juge redoutable. ON CORROMPT tout, on perd tout lors qu'on nous vient dire: Epargnez-le, de peur qu'il ne ſe retire de la communion de l'Egliſe, & qu'il n'embraſſe l'hereſie. Il eſt foible: abaiſſez vous vn peu, & accommodez-vous à ſa foibleſſe. Mais juſques à quand? Nous pouuons vſer de condeſcendance vne fois, deux fois, trois fois; mais non pas touſiours. C'eſt pourquoy ie vous declare de nouueau, & vous proteſte auec les meſmes paroles de S. Paul, que ſi ie reuiens vers vous, ie n'épargneray perſonne.

Que ſi vous voulez vous conduire

chreſtiennement & ſagement, vous reconnoiſtrez, combien grand eſt le gain & le fruit ſpirituel que vous aurez tiré de ma remonſtrance. Ie vous en prie de tout mon cœur & vous en conjure. Et ie ne ferois point de difficulté de me ietter à genoux deuant vous, pour vous en ſupplier tres-humblement. Car ie ne puis plus ſouffrir cette molleſſe, ce luxe, cette infamie (eſtant pluſtoſt vne choſe honteuſe que ſomptueuſe) cette folie, cette extrauagance. N'EST-IL PAS honteux, que l'Egliſe eſtant enuironnée de tant de pauures, & ayant tant d'enfans qui ſont ſi riches, elle ne puiſſe ſecourir ceux qui ſont pauures: que l'vn meure de faim, & que l'autre creue de vin & de viandes: que l'vn ſe ſerue de vaiſſeaux d'argent pour les vſages les plus abjects, & que l'autre n'ait pas du pain à manger? Qui peut ſouffrir vn ſi grand dereglement, & vne telle cruauté?

XIX.

XIX.

Contre ceux qui par leurs exactions s'enrichissent aux despens des pauures, & ne pensent qu'à entretenir leurs folles & excessiues dépenses.

COMME *il n'y a rien plus contraire à l'esprit du Christianisme, qui est humble & charitable, que ce luxe & cette froideur inhumaine enuers les pauures qui sont nos freres, aussi ce saint les combat encore puissamment sur l'epistre de saint Paul aux Romains en ces paroles courtes, mais fortes & redoutables.*

IL EST aisé, *dit-il*, de se garder des voleurs, qui nous dressent des embusches sur les chemins : parce qu'ils ne nous attaquent pas tousiours. Mais ceux qui au milieu des villes suiuent leur exemple, & les imitent par leurs exactions, & leurs griuelées, sont d'autant plus dangereux que ces premiers, qu'il est bien plus difficile de se garder de ceux-cy que des autres : parce que les autres ne commettent leurs larcins & leurs brigandages qu'en cachette & dans l'obscurité du jour : au lieu que ceux-cy exercent les leur en public, en plein jour, & auec

Hom. 11. in Ep. ad Rom. c. 11

vne confiance toute entiere. Les autres voleurs infames ſont condamnez par les loix ; mais ces honneſtes voleurs ſe ſeruent des loix meſmes pour rapiner. Leur cruauté va au delà des meurtres & des homicides. Car ils reduiſent de pauures perſonnes à mourir de faim, & les font pourir dans vne priſon, ou ils les engagent par leurs vexations, leurs fraudes, & leurs impoſtures à deſirer mille fois la mort, leur faiſant ainſi ſouffrir pluſieurs fois au lieu d'vne ſeule.

Mais ce qu'il y a encore de plus criminel, c'eſt que vous n'eſtes pas auare & exacteur pour auoir du pain, & pour la neceſſité qui vous preſſe : ce n'eſt que pour ſatisfaire à voſtre luxe, pour auoir des brides & des harnois couuerts d'or à vos cheuaux, & pour dorer le toit de voſtre maiſon, & les chapiteaux de vos colomnes. De quelles flammes infernales n'eſtes vous pas digne, lors que vous precipitez dans vn gouffre de malheurs voſtre frere, que Dieu a rendu participant auec vous des biens celeſtes, voſtre Seigneur meſme luy ayant fait cét honneur in-

ſigne ; & que le but de voſtre conduite ſi inhumaine, n'eſt que d'auoir aſſez d'argent pour parer des pierres, pour enrichir le paué & les planchers de voſtre logis, & pour orner de couuertures riches & pretieuſes des animaux irraiſonnables, & qui ſont inſenſibles à ces ornemens ?

N'EST-IL PAS inſupportable, que vous ayez tant de ſoin de nourrir des chiens, & que pour nourrir des chiens, vous reduiſiez à mourir de faim, non ſeulement vn homme ; mais IESVS-CHRIST meſme ? Y a-t'il rien de plus odieux & de plus deteſtable que ce deſordre ? Y a-t'il rien de plus mortel & de plus damnable que cette injuſtice? Y a-t'il aſſez de feux dans l'enfer pour deuorer vne ame qui eſt ſi coupable? DES HOMMES, que Dieu a creez à ſon image ; des pauures ſont couuerts de méchans haillons, & couchez preſque tout nud ſur vn fumier comme des beſtes, ſans que vous en ayez aucune pitié ; & les mulets qui portent voſtre femme ſont couuerts de houſſes magnifiques, & toute ſa litiere eſt enrichie d'or. S'il luy faut des ſieges, des

eſtabeaux & autres meubles, l'or & l'argent y reluiſent de toutes parts. Et les membres de IESVS-CHRIST, pour qui IESVS-CHRIST eſt deſcendu du ciel dans la terre, & a reſpandu ſon precieux ſang, n'ont pas ſeulement ce qui leur eſt neceſſaire pour viure : parce que voſtre auarice le leur refuſe. Vos lits ſont tous reueſtus d'argent: & les corps des perſonnes conſacrées à Dieu manquent des veſtemens, dont ils ont beſoin contre le froid. Ainſi IESVS-CHRIST, qui eſt dans les pauures, vous tient moins au cœur que le grand nombre de vos valets, que vos meubles, que voſtre vaiſſelle, & que le plus vil des vaiſſeaux dont vous vous ſeruez, leſquels vous entendez aſſez ſans que ie les nomme. Que ſi vous auez horreur d'oüir repreſenter ces excés, ayez encore plus d'horreur de les commettre, & renoncez deſormais à ces inhumanitez & à ces folies.

XX.

Contre ceux qui s'estant accommodez du bien d'autruy en donnent quelque partie aux pauures.

SI VOVS donnez en aumosne quelque argent qui soit le prix de quelque violence, ou qui vous vienne du sang & de la substance des pauures, cette aumosne est judaïque, ou plustost diabolique. Il y en a encore maintenant, qui apres s'estre accommodez du bien d'autruy, se croyent excusez de tout crime, s'ils en donnent quelque partie aux pauures. C'est d'eux que le Prophete dit : Vous couurirez mon autel de larmes. IESVS CHRIST ne veut point estre nourry de rapine : cette nourriture luy est odieuse. Comment mesprisez vous le Seigneur iusques à tel point, que vous osiez luy offrir des choses impures ? Il vaut bien mieux qu'il seche de faim, que non pas qu'il soit soustenu par ces sortes d'alimens. L'vn est inhumain, & l'autre est tout ensemble & inhumain, & honteux ; & il vaut mieux ne rien donner du tout, que de donner aux vns le bien des autres. Dittes moy ie vous prie : Si

Hom. 86. in c. 27. Matth.

vous voyiez deux personnes, l'vn nud, & l'autre vestu ne feriez vous pas vne injustice & vne injure à celuy qui est vestu, si vous le dépoüilliez, afin de reuestir celuy qui est nud? Il est certain que vous en feriez vne, & vne tres-grande. Si donc lors mesme que vous donneriez à l'vn tout ce que vous auriez rauy à l'autre, vous n'exerceriez pas vne charité; mais vous commettriez vne injustice, de quel supplice ne serez vous point chastié lors que vous ne donnez pas la trentiesme partie de ce que vous auez rauy, & que vous ne laissez pas de l'appeller vne aumosne? Si l'on accusoit autrefois ceux qui offroient vne victime boiteuse, comment vous sauuerez vous en faisant pis? Et si vn larron apres auoir rendu ce qu'il auoit dérobé estoit encore coupable d'injustice, & ne pouuoit durant l'ancienne loy mesme expier son crime qu'en rendant le quadruple du larcin, quels feux n'attire point sur sa teste celuy qui ne dérobe pas seulement en cachete, mais qui rauit auec violence: qui ne rend pas ce qu'il a pris à celuy à qui il l'a pris,

mais qui le donne à vn autre: qui ne rend pas le quadruple, mais non pas mesme la moitié ; & qui ne vit pas sous l'ancienne loy de Moyse, mais sous la nouuelle loy de la grace? Que s'il n'en est pas encore puny en ce monde, il n'en est que plus digne de larmes, parce qu'il amasse vn thresor de plus grands chastimens & de plus seueres peines, s'il ne fait penitence durant cette vie.

XXI.

Il exhorte les peres à faire IESVS-CHRIST *vn de leurs heritiers auec leurs enfans, au moins par leur Testament.*

NE LAISSONS pas, *dit ce Saint*, écouler cette vie presente sans trauailler pour nostre salut. Et quoy que ce soit durant la santé & durant la vie que l'on doiue faire de bonnes œuures: neantmoins vous pouuez iusques au dernier soûpir tesmoigner à Dieu vostre gratitude des faueurs que vous auez receuës de luy, & en laisser des marques par vn Testament. Me demandez-vous de quelle sorte? En instituant IESVS-CHRIST, l'vn de vos *Hom. 18. in Ep. ad Rom. c. 11.*

heritiers ; & luy donnant sa part dans vostre succession, comme à l'vn de vos enfans. Si vous ne l'auez pas nourry pendant vostre vie, au moins donnez luy vne partie de vostre bien lors que vous n'aurez plus ny la proprieté ny l'vsage de tout ce que vous possedez. Comme il est bon & clement, il ne sera pas seuere ny difficile auec vous. Il est certain que vous rendrez à Dieu vn plus grand tesmoignage de vostre amour, & digne d'vne plus grande recompense, si vous assistez IESVS-CHRIST pauure durant que vous viuez sur la terre: mais si vous ne l'auez pas fait ; apres auoir manqué à ce premier deuoir, ne manquez pas à ce second qui vous reste, rendez-le coheritier auec vos enfans. Car aurez vous quelque excuse, si vous ne le faites pas mesme coheritier de vos enfans dans le partage de vostre succession, apres qu'il vous a fait son coheritier dans le partage de la sienne qui est le ciel, & qu'il a mesme enduré la mort pour vous ?

Et ce qui merite encore d'estre consideré dauantage, c'est qu'en tout ce qu'il a fait pour vous, il ne s'est ac-

quitté d'aucune debte: mais n'a fait que vous departir sa grace. Au lieu qu'apres de si grands bien-faits vous luy estes redeuable en tout. Et cependant il est si bon, qu'il ne laisse pas de vous couronner pour les choses que vous luy rendez, comme si ce n'estoit pas vn acquit de vostre debte, mais vn don tout gratuit que vous exerceriez à son égard; quoy que d'ailleurs il ne puisse rien receuoir de vous, qu'vne partie des biens qui sont tous à luy. Mettez entre ses mains quelque somme de vostre argent, qui vous sera desormais inutile, & dont vous ne pourrez plus estre possesseur à l'auenir; & il vous donnera son royaume, qui vous sera eternellement vtile; & vous fera mesme quelques graces touchant cette vie. CAR si vous le rendez coheritier de vos enfans, il leur seruira de pere lors qu'ils ne vous auront plus: il dissipera les violences & les injures qu'on leur voudroit faire, & les deffendra contre les vexations & les artifices de la calomnie. Laissez donc pour l'vn de vos heritiers celuy que vous aurez seul pour vostre juge.

Si lors que vous estiez sain & vigoureux vous estiez attaché à vostre bien, cõme si vous eussiez esté immortel : au moins puis que vous vous connoissez mortel, ordonnez de vos biens comme mortel, ou plustost comme celuy qui doit joüir d'vne vie immortelle dans l'eternité. Car encore que ce que ie m'en vas vous dire soit estrange, & capable de donner de la honte & de l'horreur, il faut toutefois que ie vous le dise : Mettez au moins IESVS-CHRIST au nombre de vos seruiteurs de la faim, de la necessité, de la prison, de la nudité: deliurez IESVS-CHRIST de ces mémes maux. Auez-vous quelque horreur d'entendre comparer IESVS-CHRIST à vos seruiteurs? Mais il est bië plus horrible de voir, que vous le traitiez auec moins de charité que vos seruiteurs.

Quoy que S. Basile ait eu raison de parler auec zele & auec force contre ceux, qui estãt possedez de l'ambition ou de l'auarice, sõt resolus de ne faire aucunes aumônes durant leur vie, & remettent à en faire par leur testamẽt, neãtmoins S. Cypriẽ, S. Chrysostome, S. Augustin, S. Saluien Euesque de Marseille, & autres Peres ne luy sont pas

cōtraires, lors qu'ils ont exhorté les chrestiēs à faire au moins à leur mort ce qu'ils n'ont pas fait durant leur vie. Car l'vn regarde & condãne cette mauuaise disposition du cœur de ces personnes mondaines, qui ne veulent faire de bonnes œuures qu'apres leur mort: Et les autres considerent deux choses dans ceux dont ils parlent. La premiere, que ce ne peut auoir esté que par vne simple negligence, ou faute d'instruction qu'ils ont manqué à assister les pauures durant leur vie. La seconde, que dans quelque disposition qu'ils ayent esté iusques alors, encore vaut-il mieux, qu'estant sur le poinct de partir du monde ils fassent ce bien par leur testament, que de n'en point faire du tout: quoy qu'il soit vray, qu'afin que cela leur serue deuant Dieu, il ne faut pas qu'ils le fassent dans l'esprit de ceux que S. Basile condamne, qui ne feroient jamais du bien aux pauures s'ils viuoient tousiours: mais il faut qu'ils ayent regret de ne l'auoir pas fait auparauant, & que Dieu voye dans la disposition de leur esprit, & la plenitude de leur cœur, que s'il leur prolongeoit la vie ils seroient plus charitables qu'ils n'ont esté, & executeroient eux-mesmes au moins vne partie de leur testament. A quoy l'on peut adiouster, que

les personnes mesmes les plus saintes & les plus charitables durant leur vie peuuent disposer apres leur mort en faueur des pauures, ou des fonds, dont ils despensoient eux mesmes le reuenu en aumosnes, ou de ce qui leur estoit necessaire pour leur subsistance: comme on en a veu depuis peu de temps vn exemple celebre en vne personne illustre; & que sa pieté rendoit encore plus venerable que sa condition & sa naissance, qui ayant retracé durant sa vie vne image viuante des plus saintes veuues de l'antiquité chrestienne, des Marcelles, des Olympiades, & des Paules, a laissé encore vne nouuelle odeur de sa rare sainteté dans ce Testament si pieux & si charitable, qui a edifié toute l'Eglise de France, & a esté le digne couronnement d'vne si belle & si sainte vie.

Madame la M. de Magnelay.

XXII.

Excellente exhortation de IESVS-CHRIST aux chrestiens, pour les porter à donner l'aumosne.

I'AY CREV deuoir rapporter icy pour edifier les charitables, confondre les auares, & échauffer les froids & les tiedes, vne exhortation que ce Pere met en la bouche de IESVS-CHRIST, pour exciter les chrestiens à faire l'aumosne, estant si eloquente

& si persuasiue, que les auditeurs de cet admirable predicateur furent rauis, & comme emportez par ces charmes de cette diuine Prosopopée, l'honnorerent de leurs applaudissemens, & tesmoignerent par leur battement de mains, qu'ils se rendoient à la force inuincible d'un discours si saint & si pathetique; & qu'ils estoient pleinement persuadez de la justice & de la necessité de ce deuoir. Voicy donc comme il fait parler IESVS CHRIST *aux Chrestiens.*

SI VOVS ne me rendez pas amour pour amour, ny bien-fait pour bien-fait, à moy qui suis mort pour vous, au moins ayez pitié de ma pauureté. Que si vous n'estes point touché de compassion en me voyant accablé de la pauureté, soyez-le au moins en me voyant languissant dans la maladie: soyez le au moins en me voyant miserable dans vne prison. Que si tous ces maux que ie souffre ne peuuent amolir vostre cœur, ny vous exciter à la charité, soyez au moins fléchy par le peu de valeur de la chose que ie vous demande. Car ie ne vous demande rien de precieux; mais seulement du pain, seulement le cou-

Homil. 15 in Ep. ad Rom. c. 8.

uert, ſeulement vne parole de conſolation. Que ſi apres tout cela vous eſtes encore inflexible, que le royaume des cieux & les grandes recompenſes que ie vous ay promiſes faſſent au moins quelque impreſſion ſur voſtre eſprit, & le rendent plus doux & plus charitable.

Que ſi vous n'en eſtes point émeu, laiſſez vous au moins toucher par la force de la nature, en me voyant nud comme vous me voyez : qu'il vous ſouuienne de cette nudité, que i'ay ſoufferte pour vous ſur la Croix; & que ſi celle-là vous eſt deuenuë indifferente, que celle que ie ſouffre encore en la perſonne des pauures ne vous le ſoit pas. Lors que j'eſtois dans le monde i'ay eſté dans l'indigence pour l'amour de vous, & i'y ſuis encore pour l'amour de vous, afin que la veuë de ma condition paſſée ou preſente vous rende ſuſceptible de miſericorde. Ie me ſuis mortifié par le jeuſne pour l'amour de vous; & i'ay encore faim aujourd'huy pour l'amour de vous. I'ay eu ſoif eſtant ſur la Croix, & ie ſuis encore alteré en

tant de personnes necessiteuses, afin que l'vn ou l'autre de ces deux objets excite en vous quelques mouuemens d'affection & de tendresse enuers moy, & que ie vous rende charitable pour vostre salut.

Et quoy que vous me deuiez vne pleine reconnoissance pour ces bien-faits infinis dont vous m'estes redeuable, ie ne vous la demande pas neantmoins comme à des personnes qui me la doiuent, mais si vous me la rendez par justice, ie vous couronneray d'vn diadéme, comme si vous me la donniez par grace; & ie vous promets de vous faire roys dans le ciel, si vous m'accordez le peu que ie desire de vous dans la terre. Car ie ne vous dis pas: Tirez-moy tout à fait de la pauureté, & me mettez dans les richesses, quoy que ie puisse vous le demander, puis que ie me suis rendu pauure pour l'amour de vous. Ie ne vous demande que du pain, que quelque pauure habit, que quelque douceur dans ma faim & dans mes jeusnes. Que si ie suis en prison ie ne vous demande point que vous m'en tiriez:

mais ie vous prie ſeulement de regarder celuy qui eſt priſonnier pour l'amour de vous. Et ſi vous me faites cette grace, ie me tiendray ſatisfait, & pour cela ſeul ie vous donneray le Paradis. I'ay rompu les chaiſnes qui vous retenoient captifs, & i'ay briſé vos liens: Et toutefois ie me contente, que vous iettiez les yeux ſur cet eſtat de captiuité où vous me voyez.

Il eſt vray, que ie puis vous faire regner auec moy, quand vous ne me rendriez point ces deuoirs; mais ie ne refuſe pas de vous eſtre redeuable de ces bons offices afin que vous ayez plus de confiance en mes promeſſes. C'eſt pour cela que pouuant me nourrir moy-meſme, ie paſſe d'vn lieu à vn autre en mendiant ma vie, & que ie vous tends la main en me preſentant à voſtre porte. Car ie deſire que vous m'aſſiſtiez; parce que ie vous ayme auec paſſion: Et comme c'eſt le propre des amis paſſionnez de ſe plaire à la table de ceux qu'ils ayment, ie ſens ce plaiſir lors que ie reçoy quelques viures de la voſtre. Ie vous declareray victorieux dans le theatre

de

de tout l'vniuers, & ie prononceray deuant tous les peuples, que vous estes mon bien-facteur, & que vous m'auez nourry. Les hommes rougissent d'ordinaire lors que la liberalité d'autruy les fait viure; & ils dissimulent cette faueur en la colorant de quelque honneste pretexte. Mais ce Dieu, qui nous ayme souuerainement, la louë luy-mesme, quoy que nous la dissimulions : il la releue iusqu'au ciel par ses loüanges; & il n'a point de honte de confesser, que lors qu'il estoit nud, nous l'auons vestu, & que lors qu'il auoit faim, nous l'auons nourry.

Ce fut en cet endroit que les auditeurs de ce grand Saint tesmoignerent qu'ils ne pouuoient plus retenir leur admiration dans le silence; & que leur cœur estoit trop ardent lors qu'il leur parloit auec tant d'ardeur, pour n'éclatter pas en des acclamations publiques. Apres qu'il les eut laissé quelque temps frapper des mains, il leur dit ces paroles tres-edifiantes.

CONSIDERONS bien toutes ces raisons, mes freres, & ne nous contentons pas seulement de les loüer; mais

accompliſſons ces diſcours par nos actions. Car à quoy ſeruent ces applaudiſſemens & ces cris de joye? Ie ne vous demande autre choſe, ſinon que vous témoigniez voſtre approbation par vos œuures, & voſtre obeyſſance par des effects. C'eſt-là ma loüange: c'eſt-là voſtre gain: c'eſt-là le vray honneur & la vraye gloire pour vous, & pour moy, & que i'eſtime plus illuſtre qu'vn diadéme. C'eſt pourquoy ie vous exhorte à exercer vos charitez au ſortir de cette Egliſe; & par ce moyen vous vous ferez vne couronne & à moy auſſi par les mains des pauures.

XXIII.

Qu'on ne doit point ſe laſſer de recommander l'aumoſne.

Hemil. 85. in c. 27. Matth.

QVELQV'VN me dira peut-eſtre, que ie preſche tous les jours de la charité & de l'aumoſne. A quoy ie reſpons, que i'ay grande raiſon de le faire, & que ie ne ceſſeray point d'en preſcher. Car quand vous executeriez parfaitement ce que ie deſire de vous, ie ne deurois pas ceſſer de vous y exhorter de nouueau, de peur de vous

rendre negligens. Mais puis que vous ne faites pas encore la moitié de ce que ie vous demande, c'est à vous mesmes que vous deuez faire ce reproche, & non pas à moy. Vostre plainte est semblable à celle que feroit vn enfant, qui par negligence ou par stupidité ne pourroit qu'auec peine apprendre à lire, & se plaindroit de ce que son maistre ne luy parleroit que de lettres & de syllabes. Ie souhaiterois moy-mesme, que vous n'eussiez plus besoin de mes conseils & de mes exhortations touchant ce poinct; & que ie n'eusse qu'à vous instruire & à vous fortifier contre les erreurs des Iuifs, des payens, & des heretiques. Mais qui peut armer ceux qui ne sont pas encore gueris; & doit-on mener au combat des hommes, qui sont arrestez au lit par leurs maladies & par leurs blessures?

Par où il paroist que l'ordre legitime, selon les Peres, est d'instruire les enfans de l'Eglise des principaux deuoirs du Christianisme, auant que de combattre ses ennemis; & de trauailler autant qu'on peut à sauuer les catholiques, en leur enseignant

auec soin les veritez capitales de l'Euangile, telles que sont la grace, la penitence, la vocation, l'aumosne, auant que de s'occuper à refuter les heretiques en leur opposant les veritez de la foy, & les confirmant par la Tradition de tous les siecles.

CHAPITRE XXVII.

SAINTE OLYMPIADE VEVVE.

I.

Charitez de cette Sainte estant encore jeune.

IL N'Y A *gueres d'exemple au quatriéme & au cinquiéme siecle de l'Eglise d'vne veuue plus celebre en sainteté & en aumosnes, & plus honorée par les grecs & par les latins, que celuy de la fameuse* OLYMPIADE, *qui a esté à Constantinople ce que sainte Marcelle a esté à Rome, & les deux Melanies & sainte Paule en Ierusalem.* Elle estoit petite fille d'Ablaue son ayeul maternel grand maistre de l'Empire sous Constantin, & fille du Comte Anyse Second, & d'O-

Menelog. Gre. 6

lympiade, qui auoit espousé en premieres nopces Arsace roy d'Armenie.

Saint Chrysostome, à qui elle estoit en quelque sorte ce que sainte Tecle estoit à S. Paul, la consolant lors qu'il estoit banny de son Euesché, tesmoigne que la grace de Dieu auoit preuenu cette sainte ame dés sa jeunesse, & que l'affection à la charité & aux œuures de misericorde estoit comme née & creuë auec elle. Considerez, *luy dit-il*, que vous n'auez iamais cessé depuis vos plus tendres années iusques auiourd'huy de nourrir IESVS-CHRIST lors qu'il a faim, de luy donner à boire lors qu'il a soif, de le vestir lors qu'il est nud, de le visiter lors qu'il est malade, & de l'aller assister lors qu'il est dans les prisons. Considerez quel a esté ce grand fleuue de vostre charité que vous auez fait couler iusques aux extremitez de l'vniuers. Car vostre maison n'estoit pas seulement ouuerte à toutes sortes de personnes; mais vous respandiez le fruit de vostre hospitalité sur les voyageurs, qui venoient de tous les endroits du monde, soit par terre, soit par mer.

Chrys. Ep. 2. in addit.

Cet illustre témoignage, que S. Chrysostome rend à la vertu d'Olympiade, lors qu'elle estoit encore jeune & fille, nous monstre que c'estoit son eminente pieté jointe à la splendeur de sa naissance, qui porta plusieurs Euesques à se trouuer à ses nopces, lors qu'elle fut mariée auec Nebride, & qui fit que Procope (*lequel estoit peut estre son tuteur, car Pallade dit*, qu'elle estoit pupille ; *& comme il estoit son amy particulier on a sujet de le croire*) desira, que S. Gregoire de Nazianze Patriarche de Constantinople y fut present auec les autres. Ce que ce Pere n'ayant pû faire à cause qu'il auoit la goutte, il s'en excuse enuers luy, appellant Olympiade son excellente fille, & l'asseurant qu'il s'y trouueroit en esprit pour ioindre les mains de ces deux jeunes personnes l'vne auec l'autre, & auec celle de Dieu.

Greg. Naz. Ep. 57.

II.

Que la iouyssance de ses biens luy ayant esté ostée, toute l'instance qu'elle fist, fut qu'ils fussent distribuez aux pauures & à l'Eglise.

CETTE SAINTE n'ayant esté ma-

riée que vingt mois, eſtant fort belle, fort riche, & fort noble, l'Empereur Theodoſe I. deſira de la remarier auec vn Seigneur d'Eſpagne nommé Elpide ſon couſin, qui auoit vne paſſion violente de l'eſpouſer (*car Theodoſe eſtoit Eſpagnol, auſſi bien que l'Imperatrice Placcille ſa premiere femme.*) Mais cette Sainte reſpondit : Que ſi Dieu qui eſtoit ſon Roy euſt voulu qu'elle demeuraſt mariée, il ne luy euſt pas oſté ſon mary, & que ſçachant qu'elle n'eſtoit pas propre à la vie conjugale, il l'auoit déchargée du joug ſi peſant du mariage, & de la ſeruile obeyſſance à vn homme, pour la ſoûmettre à la loy plus douce & plus agreable de la continence. *Et parce qu'Elpide s'imagina, que cette jeune veuue ſe porteroit peu à peu à ſatisfaire l'Empereur, & à ſe remarier ſi l'on employoit l'autorité Imperiale contr'elle*, Theodoſe, *à qui la ſainteté d'Olympiade n'eſtoit pas connuë*, ordonna que tous les reuenus de ſes ſeigneuries & de ſes terres ſeroient mis en la main & en la garde du Gouuerneur de Conſtantinople, iuſqu'à ce qu'elle euſt attein t

Pallad. dial. de vita Chryſoſt.

l'aage de trente ans, afin que le déplai-
sir de se voir priuée de la libre dispoſi-
tion de son bien la fist consentir à ce
mariage. Mais elle se réjoüit au con-
traire de cete saisie, & en rendant gra-
ces à Dieu elle escriuit cette *petite* let-
tre *mais qui parloit d'vne grande pieté,* à
l'Empereur Theodose.

VOVS auez tesmoigné, Seigneur,
enuers vostre tres-humble seruante,
vne sagesse & vne bonté, non seule-
ment de Souuerain, mais mesme d'E-
uesque, en ce que vous auez ordon-
né que les biens temporels que ie
possede, & qui me sont vn pesant far-
deau, soient mis en la garde d'vn des
Officiers de vostre Majesté Impe-
riale, me voyant déchargée par ce
moyen du soin & des inquietudes
que me causoit la necessité d'en bien
vser. MAIS vous augmenterez enco-
re ma joye si vous commandez qu'on
les distribuë aux pauures & à l'E-
glise. Car il y a des-ja long-temps
que i'apprehende les mouuemens de
la vanité qui ont accoustumé de sui-
ure cette distribution, lors qu'on la
fait par soy-mesme; & que ie crains
que

que l'embarras des richesses temporelles ne me fasse negliger les veritables, qui sont les spirituelles & les diuines.

Ensuitte dequoy Theodose ayant heureusement acheué la guerre contre Maxime, & conneu apres son retour à Constantinople la resolution & la vertu inflexible d'Olympiade, il la remit dans la joüissance de son bien, & la laissa dans sa liberté.

III.

Remonstrance que luy fit S. Iean Chrysostome, d'estre moins liberale enuers les personnes accommodées, pour estre plus charitable enuers les pauures.

PALLADE *a marqué en particulier les saints exercices de sa vie, & dit*, qu'elle estoit l'admiration de Nectaire Patriarche de Constantinople successeur de S. Gregoire de Nazianze, qu'il la consultoit & se conduisoit selon ses aduis dans les affaires ecclesiastiques; & que S. Amphiloque Euesque d'Icone, S. Pierre Euesque de Sebaste en Armenie frere de S. Basile, S. Epiphane Euesque de Salamine en Cypre, & autres Prelats receurent d'elle non seulement de l'argēt, mais aussi des

Pallad. Ibid.

metairies pour en assister les pauures.

Sozom. lib. 8. c. 9. *Mais Sozomene ancien historien ecclesiastique rapporte vne remonstrance tres-importante, que S. Chrysostome fit à cette Sainte touchant l'administration de son biẽ, & le reglement de ses aumosnes.* Olympiade, *dit-il*, estoit sortie d'vne tres illustre race, & quoy qu'elle fut encore jeune, neantmoins parce qu'estant veuue elle viuoit tres-exactement selon les regles de la sagesse chrestienne & les ordonnances de l'Eglise, le Patriarche Nectaire la crea diaconisse. Or Iean Patriarche voyant qu'elle distribuoit son bien auec trop de profusion à tous ceux qui luy en demandoient quelque partie, & que mesprisant toutes les choses humaines elle n'auoit soin que des diuines & spirituelles, il luy dit: IE loüe la ferueur de vostre pieté. Mais il faut que celuy qui s'efforce de s'éleuer au comble d'vne vertu souueraine au jugement de Dieu, soit vn sage dispensateur de ses biens. Vous ne deuez donc pas accroistre l'opulence des personnes riches & accommodées en leur faisant des dons & des presens à toutes rencontres; puis qu'agir ainsi

c'est comme jetter vostre argent dans la mer. Ignorez-vous, que par vn effusion de vostre cœur, & pour l'amour de Dieu, vous auez destiné vostre argent au soulagement des pauures: que Dieu vous a renduë proprietaire de tant de richesses, afin que vous les dispensiez selon l'ordre de la justice & de la prudence; & que vous serez obligée de luy rendre compte de vostre administration?

IV.

Son amour pour la pauureté & ses admirables charitez enuers toutes sortes de personnes.

IL Y A *sujet de croire, que cette sage remonstrance du grãd Chrysostome fut receuë d'Olympiade comme un oracle du ciel, & qu'elle a gardé durant tout le cours de sa vie cette regle souueraine dãs ses charitez, lesquelles Pallade rapporte en ces termes dans son histoire sainte des amans de Dieu.*

Elle assistoit tous les pauures, *dit-il*, & elle n'employoit qu'à cet vsage ses richesses immenses & presque infinies, Car il n'y auoit point de ville, de bourgade, & de solitude qui ne se ressentist des liberalitez de cette admira- *Pallad. histor. Lausiac. c. 144.*

ble vierge. (Nous dirons plus bas pourquoy il l'appelle ainsi, quoy qu'elle eust esté mariée.) Elle donnoit aussi aux Eglises tout ce qui estoit necessaire pour le seruice des autels, & faisoit du bien aux monasteres, aux prisonniers, & aux bannis; & en vn mot, toute la terre auoit part à ses aumosnes. Sa charité estoit generale, sa conuersation simple, son habit pauure, ses austeritez extraordinaires, ses intentions pures, son esperance en Dieu tousiours immobile, & ses aumosnes prodigieuses.

Elle se soûmettoit humblement aux saints Euesques, reueroit les Prestres, honoroit les Ecclesiastiques, respectoit les solitaires, retiroit les vierges, secouroit les veuues, prenoit soin des orphelins, assistoit les vieillards, visitoit les malades, auoit pitié des pecheurs, & ramenoit au bon chemin ceux qui s'égaroient. Ainsi elle faisoit du bien à tout le monde; mais elle vsoit particulierement de profusion enuers les pauures: Elle instruisoit dans la foy plusieurs femmes infidelles, à qui elle donnoit aussi dequoy vi-

ure: faiſant éclater en toutes ſes actiõs vne bonté ſans pareille, & qui ne peut eſtre trop admirée.

Elle affranchit vn nombre infiny d'eſclaues, qu'elle rendit ſes égaux; ſon humilité luy faiſant oublier la grandeur de ſa naiſſance; & pour en parler ſelon la verité, ils eſtoient beaucoup mieux veſtus qu'elle, ne ſe pouuant rien adjoûter à la pauureté de ſon habit, qui alloit meſme au delà de celle des perſõnes qui mendient. Au reſte on ne doit pas s'imaginer, que ie releue trop les vertus de cette Sainte, qui a eſté cõme vn vaſe precieux tout remply du S. Eſprit; puis que ie ne rapporte rien de ſa vie toute angelique, que ie n'aye veu de mes propres yeux, comme ayãt eſté fort amy de tous ſes proches, & le ſien ſi intime & ſi confident, qu'elle m'a mis entre les mains de tres-grandes ſommes d'argent, que j'ay diſtribuées par ſon ordre.

V.

Des perſecutions qu'elle ſouffrit pour ſaint Iean Chryſoſtome, & de l'argent qu'elle luy enuoya durant ſon exil pour eſtre employé en charitez.

SA MAISON, *comme dit le méme Palla-*

de dans le dialogue qu'il a composé de la vie de S.Chrysostome, estoit ouuerte aux solitaires, aux Ecclesiastiques, & aux Euesques qui venoient à Constantinople. Elle les receuoit auec tant de charité, & comme si c'eust esté IESVS-CHRIST, qu'elle exerça mesme cette hospitalité à l'égard de quelques Prelats, qui estoient ennemis de S. Chrysostome; dont la persecution retomba sur cette Sainte, & l'exposa aux médisances, aux impostures, & aux violences de Theophile Patriarche d'Alexandrie, des Euesques & des Ecclesiastiques de la faction de l'Imperatrice Eudoxe, & de l'Empereur Arcade trompé par les Prelats, & animé par sa femme, qui persecuterent auec elle Pentadie veuue de l'illustre Timase, *comme dit Sozomene*, & Procule diaconisses, sorties de races consulaires, aussi bien que plusieurs Euesques tres-pieux & les plus saints Ecclesiastiques de Constantinople, comme fauteurs & complices d'vn violateur de canons, d'vn superbe, & d'vn heretique, leur donnant le nom injurieux de IOANNITES, à cause qu'ils deffendoient l'inno-

Sozom. lib.8.c.7.

Vita Chrysost. apud Metaph.

Socrat. lib.6 c.18. Sozom. lib.8.c.21

cence des mœurs & la pureté de la foy de Iean leur ſaint Patriarche.

Et parce que la vengeance de Dieu pluſtoſt que la main des hommes, comme il eſt plus vray-ſemblable, alluma vn feu qui brûla la chaire où preſchoit ce grād Docteur, & vne partie de l'Egliſe & du Senat qui en eſtoit aſſez éloigné, Olympiade fut appellée en iugemēt,& eſtant interrogée pourquoy elle auoit mis le feu à cette Egliſe, elle répondit: Que la vie qu'elle auoit menée iuſques alors refutoit cette accuſation, & que celle qui auoit employé de grādes ſommes d'argent pour reparer & pour rebaſtir des temples, n'eſtoit pas diſpoſée à les ruiner & à les brûler. Et ayant demandé la liberté d'inſtruire des Aduocats, pour iuſtifier qu'elle auoit raiſon de ne pas reconnoiſtre Arſace frere de Nectaire pour Patriarche de Conſtantinople, elle fut quelques iours apres condamnée à vne grande amende, les ennemis du Saint croyāt par ce moyen la fléchir; mais elle ne fit aucun eſtat de la perte de ſon argent, & demeurant touſiours ferme ſe retira à Cyſiaque apres auoir eſté bannie de Conſtantinople.

Sozom. lib. 8. c. 24.

Mais toutes les violences de cette cruelle persecution, qui la mirent au nombre des Confesseurs de la verité, *dit Pallade*, & qui fit mesme des martyrs de ceux que l'on condamna à la mort, comme des-obeyssans aux Euesques & à l'Empereur, qui s'estoient joints ensemble dans la deposition de ce Docteur de l'Eglise, & comme incendiaires du Temple, n'empescherent pas qu'Olympiade n'enuoyast beaucoup d'argent à S. Chrysostome banny de son Euesché, dont ce Saint se seruit pour racheter plusieurs Chrestiens captifs, que les Isauriens exposoient en vente, & pour fournir des viures necessaires à vn grand nombre de pauures.

Sozom. lib 8. 27.

VI.

Pourquoy S. Iean Chrysostome l'a traitée de vierge: & combien, selon ce Pere, les vierges Religieuses doiuent auoir soin de ioindre la charité & l'aumosne à la virginité.

CE FVT *durant son exil qu'il luy escriuit plusieurs grandes lettres pour la consoler, & c'est dans l'vne d'elles qu'il tesmoigne la pouuoir iustement traiter de vierge, non en croyant, comme Pallade, qu'elle estoit de-*

meurée vierge ayant esté vingt mois auec son mary, ainsi qu'il est arriué à quelques filles qui ont persuadé la continence à leurs marys dés le premier iour de leur mariage, mais en luy representant: Que la virginité est encore plus en vertu de l'ame que du corps, & que S. Paul n'appelle pas seulement vierge celle qui a conserué l'integrité de la chair, mais celle qui est sainte dans l'esprit & dans le cœur: *A quoy il adjouste ces mots:* IESVS-CHRIST nous a monstré combien la vertu de la charité & de l'aumosne, dont ie puis dire que vous auez acquis la principauté & la couronne, surpasse la virginité & en merite & en excellence; puis que de dix vierges il en rejette cinq, parce qu'elles estoient entrées sans cette vertu, ou pour mieux dire, parce qu'elles ne la possedoient pas auec abondance & plenitude, ayant eu de l'huile, mais n'en ayant pas eu assez; & ayant declaré qu'il receura ceux qui se presenteront deuant le tribunal de sa iustice comme les enfans de Dieu son pere, & les coheritiers de sa gloire, si estant priuez de la virginité corporelle ils sont enrichis des

œuures de la charité & de la misericorde enuers les pauures.

Excellente instruction pour les vierges Religieuses, qui ont souuent beaucoup plus de soin d'estre chastes que d'estre charitables, de vaincre la volupté que l'auarice, d'amasser du bien pour leurs monasteres, que de secourir les necessitez des pauures, d'honorer la charité en general & en idée, que de l'exercer auec foy & auec zele dans les occasions particulieres. Ce mesme Saint declare en vn autre endroit de ses œuures;

De virg. c. 77. & 81.

Qu'vne fille consacrée à Dieu n'est plus du nombre des vierges, si elle est agitée de la mesme conuoitise des biens temporels qu'vne femme mariée: si les espines de soins des richesses du siecle estouffent en elle la semence du ciel & de la grace; & si la virginité ne seche entierement dans son cœur la racine de l'auarice.

CHAPITRE XXVIII.

SAINTE NICARTE VIERGE.

De ses aumosnes dans le peu de bien que la persecution luy auoit laissé, & de son soin à assister les malades, qu'elle guerissoit elle-mesme sans l'assistance des medecins.

LA PERSECVTION, qui s'éleua contre les IOANNITES, sectateurs S. Iean Chrysostome, apres sa deposition & son exil, s'échauffa tellement, que l'Empereur Arcade ayant ordonné à l'vn de ses Capitaines de charger de coups & d'amener prisonniers les principaux d'entr'eux, qui ne vouloient pas communiquer auec Arsace nouuellement éleu Patriarche de Constantinople, comme des criminels de leze majesté diuine & humaine, & des-obeyssans aux Euesques & à l'Empereur, les Dames du party de Iean, qui estoit celuy de Dieu, y furent si mal-traitées des soldats, qu'on leur

Vita Chrys. apud Metaphr.

arracha toutes leurs bagues, leurs diamans, & leurs pendans d'oreilles auec leurs oreilles mesmes. Et parce que ces violences qui venoient d'vn Empereur, & d'Euesques tres-catholiques, mais courtisans, ne refroidirent pas l'amour qu'elles auoient pour la verité & pour la justice, qui estoient violées en la personne de S. Chrysostome, *reueré par elles comme vn Pere de l'Eglise tres-saint & tres-orthodoxe*, & qu'elles n'osoient plus s'assembler en public pour celebrer les diuins mysteres, & ne pouuoient pas mesme demeurer seurement en leurs maisons, plusieurs d'entr'elles se bannirent volontairement de Constantinople, & se retirerent ailleurs. *Entre ces femmes religieuses & deuotes Sozomene en a remarqué vne, comme l'vne des plus grandes Saintes de ce siecle, & des plus amies de S. Chrysostome. C'est* NICARETE, *dont il fait cet insigne & ce magnifique éloge.*

Chrysost. Ep. 94. ad Pentadiam diaconissam.

Sozom. lib. 8. c. 23

Cette fille, *dit-il*, originaire de Nicomedie en Bithynie, estoit illustre par sa noblesse, & a esté celebre par sa perpetuelle virginité, & par l'excellence de

ſa vie. Ie n'ay point connu de Sainte plus modeſte qu'elle de toutes celles que i'ay loüées dans le cours de cette hiſtoire. Ses paroles, ſes actions & toute ſa conduite eſtoient admirablement compaſſées. Elle a preferé iuſques à la mort les choſes diuines aux humaines. Dieu l'auoit tellement fortifiée par vne generoſité & vne prudence merueilleuſe contre toutes les áduerſitez temporelles, qu'elle ne perdit point la patience & la paix du cœur dans l'injuſte dépoüillement de ſes grands biẽs que l'on luy rauit. Et elle gouuerna ſi ſagement le peu qui luy en demeura de reſte, que iuſques à ſa vieilleſſe elle ne manqua point du neceſſaire pour ſoy ny pour ſes domeſtiques, & eut encore dequoy faire pluſieurs aumoſnes aux autres. Sa bonté & ſa charité la porterent à rechercher auec ſoin toutes ſortes de remedes, pour aſſiſter les pauures qui eſtoient malades, & elle les preparoit elle-meſme auec tant d'art & d'induſtrie, qu'elle gueriſſoit pluſieurs de ſes amys ſans qu'ils euſſent beſoin de l'aſſiſtance ordinaire des medecins. Car il ſembloit que

la prouidence de Dieu conduiſoit à vne heureuſe fin tout ce qu'elle entreprenoit par la charité. Et pour dire tout en vn mot, entre toutes les femmes ſaintes & venerables qui ont paru en cet aage, ie n'en ay point veu qui ſoit montée à vn ſi haut poinct de pieté, de grauité, & de toutes les autres vertus. Mais quoy qu'elle fuſt telle que ie dis, elle a eſté neantmoins inconnuë au commun du monde. Car la modeſtie de ſon eſprit, & ſon amour de la vraye ſageſſe l'ont porté à ſe cacher toute ſa vie, en ſorte qu'elle ne deſira point l'honneur de diaconiſſe, & refuſa la ſuperiorité des Vierges de l'Egliſe de Conſtantinople, que S. Chryſoſtome luy offrit.

An. 404. p. 204. Chryſ. Ep. 4. in addit. *Et l'on peut juger auec raiſon, comme a fait le Cardinal Baronius*, que c'eſt de cette ſainte Vierge que ce Pere entend parler eſcriuant à Olympiade lors qu'il luy dit : Que l'intemperie de l'air luy ayant cauſé de frequens vomiſſemens, il s'eſtoit ſerui de diuers remedes, & entre autres de celuy, que luy auoit enuoyé ſon illuſtre

conſeillere & directrice, & que ce remede auoit guery promptement ſon eſtomac, non ſeulement cette premiere fois, mais encore vne ſeconde. Ce qui le porte à conſeiller à Olympiade d'en vſer, à luy en marquer toute la vertu & toutes les proprietez, & à la ſupplier de faire que le Comte Theophile (*qui eſtoit apparemment vn parent de cette ſainte,*) de prendre la peine de le compoſer & de le luy enuoyer. *Tant il eſt vray, que la pieté & la charité eſt ſouuent ingenieuſe & heureuſe dans le deſir de ſoulager les infirmitez du corps, comme dans celuy de ſeruir à la guериſon des maux de l'ame, parce que Dieu la conduit, l'éclaire, & la fortifie par la lumiere de ſon eſprit, & par la vertu de ſa grace & de ſa ſainte benediction.*

CHAPITRE XXIX.

S. GAVDENCE EVESQVE DE BRESSE.

I.

Que ce ne sont pas les richesses, mais l'abus qu'on en fait, & la dureté enuers les pauures qui damnent les riches.

Gaudent serm 16. in sua ordinat. To. 4. Bibli. Patr.

APRES LA MORT de S. Philastre, Euesque de Bresse, qui a escrit le liure DES HERESIES, *si connu parmy les Peres latins*, S. Ambroise Archeuesque de Milan, & tous les autres Euesques de la prouince, reconnurent en S. Gaudence vne telle eminence de pieté, de sagesse, & de doctrine; qu'encore qu'il fust plus jeune qu'il ne deuoit estre par les canons pour estre éleué à l'Episcopat, ils creurent qu'ils l'en deuoient dispenser, & l'élire pour successeur de saint Philastre. Mais parce que son humilité profonde leur estoit connuë, & qu'il estoit allé en Orient; sçauoir à Cesarée en Cappadoce, & autres lieux saints en pelerinage; ils confirmerent

Id. ser. 17. in dedicat. basilica SS. 40. Martyr.

merent le decret de ſon election par vn ſerment ſolemnel qu'ils firent de n'en point élire d'autre que luy; & iugeans qu'auſſi-toſt qu'il auroit aduis de ſa promotion, il ſe reſoudroit à ne point reuenir en Italie, & encore moins à Breſſe; ils enuoyerent des Legats, non ſeulement à luy, mais encore aux Eueſques grecs auec leſquels il eſtoit, pour les ſupplier de le menaſſer de l'excommunier, s'il ne retournoit à ſon nouuel Eueſché. Ce que ces Eueſques ne manquerent pas de faire. Ainſi ce ſaint voyant l'Orient & l'Occident coniurez enſemble pour luy donner la conduite d'vne Egliſe, il creut enfin qu'il deuoit obeyr à la voix de tant de ſaints Prelats, comme à la voix de Dieu meſme, & ſe rendit à Breſſe, *où il reſpondit à l'attente qu'on auoit conceuë de ſes eminentes qualitez. Il nous reſte encore quelques Traittez ou Homelies de ce grand perſonnage, leſquels le Cardinal Bellarmin a raiſon d'appeller* tres-vtiles, *parce qu'ils le ſont en effet, & dignes d'vn Prelat, qui eſtoit entré dans le miniſtere Apoſtolique par vne vocation ſi ſainte, ſi ce-* *Deſcript. Eccleſ.*

lebre, & si extraordinaire.

I'AY CREV *deuoir marquer icy quel estoit ce Saint, à cause que ses escrits sont peu connus, estant cachez dans ce vaste corps de la Bibliotheque des Peres, & que cet illustre témoignage de sa rare suffisance, & de sainteté non commune, doit rendre ses pensées & ses enseignemens plus venerables aux pieux lecteurs. Voicy de quelle sorte il parle* dans la Preface à Beneuole officier de l'Empereur, qui parut vn genereux confesseur de IESVS-CHRIST dans sa resistance à l'entreprise de l'Imperatrice Iustine Arienne contre S. Ambroise.

Quelque riche pourroit peut estre objecter, & dire en voyant celuy de l'Euangile dans les flammes eternelles, qu'il semble que c'est malicieusement que Dieu donne des richesses, si c'est à cause d'elle qu'il fait souffrir de si horribles tourmens. Car la presomption & l'erreur de l'esprit humain est telle, qu'il veut non seulement meriter le pardon dans les fautes qu'il commet: mais mesme faillir auec droit & auec raison. Ie responds donc, que ce n'est point par vn des-

ſein malicieux, mais par vne ſage prouidence que Dieu a fait des riches ; afin que par les œuures de miſericorde ils trouuent vn remede à leurs bleſſures & à leurs pechez. Car l'aumoſne deliure de la mort & purifie de toute offenſe. Le mauuais riche n'eſt pas tourmenté à cauſe de ſes richeſſes ; mais à cauſe de ſon luxe & de ſes delices, pendant que le pauure Lazare mouroit de faim. Abraham eſtoit riche : mais il eſtoit le ſeruiteur des voyageurs & des indigens. Iob eſtoit Roy dans l'Arabie : mais nulle veuue & nul pauure, comme il dit luy-meſme, ne ſortoit de ſon palais les mains vuides. Que les riches qui ſont ſteriles en œuures de charité conſiderent donc auec frayeur cét exemple ſi terrible de leur collegue, de ce riche auare & cruel, de peur qu'ils ne tombent en de ſembblales tourmens ; & que pour s'en garantir ils donnent l'aumoſne auec liberalité, auec aſſiduité, & auec gayeté.

II.

Ne commettre point de pechez mortels & esteindre le feu des autres pechez, qui s'amassent peu à peu par le fleuue des aumosnes.

QVAND L'ESCRITVRE dit: Qu'ainsi que l'eau esteint le feu, de mesme l'aumosne resiste au peché, elle nous marque, qu'ainsi que l'eau salutaire du baptesme esteint les flammes de l'enfer par la grace, de mesme tout ce feu des pechez, qui s'amasse peu à peu apres qu'on a receu la foy chrestienne, s'esteint par le fleuue des aumosnes. Mais ce n'est, qu'au cas qu'apres la conuersion baptismale il ne se r'allume pas de nouueau par de nouueaux crimes ou pechez mortels. Car le penitent, qui cherche vn remede à ses pechez par ses aumosnes, doit ne plus commettre des offenses criminelles, qui soit obligé d'expier par la penitence: de peur que ce qui s'esteint d'vn costé ne se r'allume de l'autre. I'ay dit le fleuue des aumosnes; afin de vous faire sentir auec quelle abondance vous deuez donner: mais combien sont rares ceux

qui ne répandent pas des fleuues, mais qui répandent seulement des pluyes & des rosées en aumosnes, pour procurer quelque rafraichissement à leurs ames? Le Chrestien sort de l'Eglise;& ses oreilles estant sourdes à la priere du pauure il passe sans luy rien donner: C'est ainsi que Dieu nous escoutera dans nos prieres: C'est ainsi que nous trouuans surpris par les incursions des barbares,nous meriterons d'estre protegez par son puissant & diuin secours.

III.

Suppleer par les aumosnes au defaut des jeusnes qu'on ne peut pas faire.

L'ESCRITVRE DIT: Que le jeusne est bon auec l'aumosne. Il faut donc pratiquer l'vn & l'autre pour adoucir la colere du Seigneur. Mais peut estre que vous ne pouuez jeusner: & vous ne le pouuez, parce que vous ne le voulez pas. Que si vous y sentez quelque impuissance, au moins donnez des viures à ceux qui ont faim. Si vous ne pouuez vous abstenir de manger iusqu'à la neuuiesme heure du jour, qui n'est que trois

heures apes midy, où vous auez accoustumé de manger; (*Il n'entend pas les jeusnes de Caresme qui ne se rompoient qu'au soir; mais les jeusnes de deuotion, qui estoient fort communs parmy les personnes de pieté, sur tout en Orient*) vous pourrez juger par là, quelle peine souffre celuy qui par sa pauureté jeusne malgré soy; que vostre cruauté fait jeusner; & dont vous ne soulagez pas la faim par vn peu de nourriture, pendant que vous estes dans la bonne chere, & que vous vous soulez des viandes les plus delicates & les plus exquises. Vous vous excusez sur la sterilité de la terre: vous alleguez des necessitez pretenduës: vous vous plaignez de la misere du temps; & faites paroistre en vous vne mendicité plus honteuse que celle des mendians mesmes, & vne ingratitude criminelle contre Dieu par vos fausses plaintes. Mais supposons, si vous le voulez, qu'il y ait quelque sterilité, dites-moy ie vous prie, si vous estes le seul qui la sentez, & si ce pauure ne la sent point? Mais de quelle maniere la sentez-vous? Ne continuez vous pas

tousiours de trauailler à amasser de nouuel argent? Ne bastissez-vous pas des maisons de marbre? Ne faites-vous pas prouision de robes de soye? N'achetez-vous pas des diamans, des perles, & toutes sortes de pierreries? Ie sens de la douleur à me souuenir, & de la honte à dire, combien de censiers & de paysans, qui demeurent dans les terres & les seigneuries de ces riches qui viuent dans ce luxe & dans cette pompe, ou sont morts de faim, ou n'ont euité la mort que parce qu'ils ont esté nourris des aumosnes de l'Eglise. Qui peut comprendre combien leur auarice est inhumaine & leur aueuglement horrible, puis que contre leur propre interest ils laissent mourir de faim & de misere des hommes qui sont à eux, qui cultiuent leurs terres, & qui font vne partie de leur bien?

IV.

Contre ceux qui disent, qu'ils gardent pour eux & pour leurs enfans ce qu'ils refusent aux pauures.

MAIS PEVT-ESTRE, que vous croyez deuoir garder pour vous &

pour vos enfans ce que vous refusez aux pauures : tant la crainte de l'auenir vous trouble & vous inquiete. Sçachez qu'il y a du peril pour vous en cette crainte excessiue, puis que vous ne sçauez pas mesme ce qui arriuera demain. Dieu est assez riche & assez puissant pour leur donner: comme à vous, ce qui leur est necessaire. Mais i'ose dire bien dauantage, que tout ce que vous donnez aux pauures reuient au profit de vous & de vos enfans, & que rien ne leur pourra manquer si vous donnez part à IESVS-CHRIST auec eux dans vostre bien. Celuy qui declare qu'il reçoit en la personne des pauures, sçait rendre le fruit de ce qu'on luy donne. Ne craignez point de luy donner. Celuy qui promet le royaume des cieux, a dequoy recompenser vostre don.

V.

Contre les hommes & les femmes, qui employent en luxe & en vanitez ce qu'ils deuroient donner aux pauures.

PVISQVE IESVS-CHRIST nous propose dans l'Euangile, de vendre mesme

mesme tout nostre bien pour donner l'aumosne; considerons combien sont criminelles les personnes de l'vn & de l'autre sexe, & combien elles seront chastiées, si portant des habillemens & des robes de soye, de pourpre, & de broderie d'or, ils n'ont aucun soin de couurir de quelque meschant habit les pauures qui sont tout nuds. Il y a des femmes, qui chargent leurs corps & celuy de leurs filles de diamans & de perles; & qui passent deuant des trouppes de pauures qui leur demandent l'aumosne sans leur rien donner. Elles parent des bestes brutes, des cheuaux & des mulets de couuertures enrichies d'or & d'argent; & ne donnent, ny les vestemens les plus vils, ny la nourriture la plus simple à des hommes faits à l'image de Dieu-mesme; & apres cela elles ne laissent pas de croire qu'elles trouueront quelque salut lors qu'elles seront jugées. Cela ne se peut si elles ne changent, & si à l'aduenir elles ne pratiquent les bonnes œuures. Soyons misericordieux enuers les pauures, ie vous en prie & vous en conjure: afin

que selon la parole du Seigneur nous puissions nous-mesmes trouuer misericorde en son jugement. L'Apostre nous aduertit, que nous n'auons rien apporté en ce monde, & que nous n'en pouuons rien emporter. Et certes nul chrestien n'emporte auec soy de toutes les richesses qu'il a receuës que ce qu'il en a employé en œuures de charité; que ce qu'il a fait pour l'amour de Dieu en suiuant ses ordonnances. Car on dira au jour du jugement: voila vn tel, & voila ses œuures. Et on ne dira pas, voila vn tel, & voila sa puissance, ses richesses, & ses heritiers.

VI.

Que la parabole de l'Oeconome nous apprend, qu'au regard de Dieu nous ne sommes que les admirateurs de nostre bien.

DANS LA RESPONSE *qu'il fit à vn nommé Germain, homme sçauant dans les lettres humaines & les escritures saintes, qui l'auoit consulté touchant le vray sens de la parabole du manuais Oeconome de l'Euangile, il dit ce qui suit.*

IESVS-CHRIST, qui est le ve-

ritable predicateur des preceptes ſalutaires, voulant exciter, ou les Apoſtres alors, ou tous les chreſtiens apres, à exercer auec fidelité la miſericorde enuers les pauures, a propoſé la parabole de cét Oeconome, afin de nous marquer par l'exemple de cette perſonne, qu'il n'y a rien dans ce ſiecle qui ſoit veritablement à nous: mais que la ſeule diſpenſation des biens de noſtre Seigneur & de noſtre maiſtre nous eſt confiée, ou pour en vſer auec action de graces, ſelon qu'il nous ſuffit pour noſtre neceſſité, ou pour le diſtribuer à ceux qui ſont ſes ſeruiteurs comme nous, ſelon que chacun d'eux en a beſoin: & qu'il ne nous eſt pas permis d'abuſer indiſcrettement du bien qu'il nous a donné à ménager; ou de l'employer en des dépenſes ſuperfluës: puis que nous ſerons obligez de rendre compte de noſtre adminiſtration à noſtre Seigneur, lors qu'il viendra nous juger. Enfin, apres auoir acheué la parabole il adjouſte: Et moy ie vous dis: Faites vous des amis auec les richeſſes d'iniquité, afin que lors que vous ſortirez de ce monde, ils

vous reçoiuent dans les tabernacles eternels; c'eſt à dire, faites vous les pauures amys auec vos biens terreſtres, que l'iniquité de l'auarice des hommes ſe reſerue pour ſoy-meſme comme propres, afin de ne rien diſtribuer aux ſeruiteurs de Dieu des biens qui ſont à Dieu, & non pas aux hommes. Il faut donc faire part de ſes richeſſes à ceux qui ſont pauures, ſi nous voulons ſuiure l'ordonnance de Dieu noſtre createur, parce qu'elles ne nous appartiennent point comme propres, & que nul auare ne les retient pour luy ſeul ſans iniquité, & ſans ſe ruiner ſoy-meſme en ce qui concerne ſon ſalut.

CHAPITRE XXX.

MELANIE L'AYEVLE

I.

Cette sainte ayant quitté Rome, fait de grandes charitez aux solitaires d'Egypte.

ON NE PEVT *lire sans admiration & sans edification tout ensemble, les memorables & prodigieux exemples de pieté & de charité, qui ont paru dans l'illustre vie de la grande Melanie, durant prés de quarante ans. Et parce que ses voyages de deuotion, où elle a respandu ses aumosnes auec vne magnificence non moins romaine que chrestienne, sont celebres dans l'histoire Ecclesiastique, il est necessaire pour la satisfaction des pieux lecteurs d'en marquer auec quelque soin les circonstances les plus importantes.*

Elle estoit, *selon saint Hierosme & Pallade Euesque d'Helenople*, fille du consul Marcellin, ou sa petite fille, *selon saint Paulin Euesque de Nole son parent, & Ruffin prestre d'Aquilée, compa-*

gnon de ſon voyage en Egypte. Elle perdit ſon mary homme de tres-grande autorité, *dont Pallade dit*, qu'il n'a pas retenu le nom, & deux de ſes fils : *& ſaint Hieroſme eſcriuant à ſainte Paule, dit ces paroles d'elle lors qu'elle eſtoit encore viuante.*

Pallad. hiſt Lauſiac. c. 117

Hier. Ep. 25.

SAINTE MELANIE, qui eſt en noſtre ſiecle le modele de la vraye nobleſſe parmy les chreſtiens, auec qui ie prie Dieu de nous vnir vous & moy, quand il nous tirera de ce monde, perdit deux de ſes fils en meſme temps, lors que le corps de ſon mary eſtoit encore tout chaud, & eſtoit à peine enſeuely, (ou comme dit ſaint Paulin dans l'eſpace d'vne année) Cependant par vne grandeur de pieté qui ſemble incroyable ; mais que ie puis aſſeurer en preſence de IESVS-CHRIST eſtre tres-vraye ; elle ne reſpandit pas vne larme : elle demeura immobile, & ſe jettant aux pieds de IESVS-CHRIST elle luy dit, comme ſi elle l'euſt veu viuant deuant elle, & qu'elle euſt tenu ſes pieds adorables auec vn eſprit pluſtoſt gay que triſte : Ie ſeray plus libre mainte-

Paulin. Ep. 10

nant pour vous ſeruir, ô mon Seigneur & mon Dieu ; puis que vous m'auez dechargée de tant de ſoins, & d'vn fardeau ſi peſant.

Le fils vnique qui luy reſtoit eſtant encore dans l'enfance, elle luy fit créer vn tuteur ſelon Pallade ; & le tirant d'entre ſes bras maternels, *dit ſaint Paulin*, elle le mit entre les bras de IESVS-CHRIST, & le luy recommanda, auec vne telle confiance qu'il l'auoit pris en ſa garde & en ſon ſoin, & le feroit nourrir & éleuer comme ſi elle euſt eſté touſiours auec luy, qu'elle bannit de ſon eſprit le ſoin de ſon education, & ne pria vn ſeul de ſes parens de s'en charger. Ce qui reuſſit, *comme il remarque*, ſelon ſa foy & ſon aſſeurance. De ſorte que n'ayant que vingt-deux ans, *comme dit Pallade*, elle entreprit d'aller demeurer toute ſa vie en Ieruſalem ſans rien declarer de ſon deſſein à perſonne, *ainſi qu'il le dit*. *Mais elle ne ſurprit pas neantmoins tout le monde par ſon partement. Car S. Paulin dit* : Qu'elle eut à ſouſtenir de

Paulin. Ibid.

Paulin. Ibid.

grands combats contre l'enuie de son ennemy, qui ne luy permit pas de sortir facilement ny paisiblement de Rome : mais tascha d'empescher son dessein par toute la puissance de ses parens nobles & illustres, qui estoit armée pour la retenir, & qui s'efforça d'en venir à bout. Mais qu'elle, qui estoit desia fortifiée pour resister à toutes ces tentations, rompit les liens de l'affection charnelle, & entra gayement dans le vaisseau, lors que tous ses proches pleuroient de la voir partir ; & qu'ainsi renonçant au siecle, & passant dans vn autre monde, elle choisit pour demeure la ville de Ierusalem, où par la grace du ciel elle deuoit viure comme separée de son propre corps.

Vers l'année 372.

Elle partit de Rome la dixiesme année de l'empire de Valens, ainsi que *le dit saint Hierosme dans sa chronique*, & laissant à son fils ses fonds de terre & ses seigneuries, & prenant auec soy tous ses biens meubles, elle nauigea vers Alexandrie

où elle vendit ses meubles, *selon Pallade*, & en fit vne tres-grande somme d'argent, ayant resolu d'aller visiter & assister ces admirables solitaires de l'Egypte, dont la sainteté & la pauureté si sublime & eminente respandoit vne odeur precieuse dans toute l'Eglise. Elle passa dans la montagne de Nitrie, où elle vit les saints Peres Pambon, Arsise (ou Orsise) le grand Serapion, Paphnuce, de Scethé, Isidore Confesseur & Euesque d'Herbipole, & Dioscore, & elle donna à cet Isidore qui la conduisoit, trois cens liures d'argent, pour estre employez aux besoins & aux necessitez des solitaires, auec lesquels elle demeura enuiron six mois, faisant le tour de cette grande solitude, & visitant tous les saints.

II.

Des assistances qu'elle rendit aux Catholiques d'Egypte, persecutez par l'Empereur Valens, & comme elle nourrit durant trois iours cinq mille solitaires cachez.

En svite de ce pelerinage de deuotion, elle trouua que la mort de saint Athanase arriuée en ce mesme temps auoit donné lieu à l'Empereur Valens Arien, de bannir saint Pierre Patriarche d'Alexandrie, qui auoit esté éleu pour luy succeder, & d'establir en sa place Luce Arien, *que saint Gregoire de Nazianze dans cette belle Oraison*, qu'il a composée en l'honneur d'Heron Philosophe d'Alexandrie, chrestien catholique, qui fut foüetté & banny pour la foy, *appelle* vne seconde playe de l'Egypte, vn second Arius, vn pasteur des loups, vn ennemy de la verité, vn vsurpateur d'vn saint siege: qui estant joint dans vn mesme fureur auec ce Prince heretique, persecuta non seulement l'Euesque S. Pierre qui se refugia à Rome, & le Clergé catholique d'Alexandrie ; mais

Or. in laud. Heron.

estendit sa rage & sa violence jusques sur les solitaires d'Egypte, lesquels estoient au nombre de trois mille, *dit Ruffin*, qui rapporte ce qu'il a veu, dont les principaux Peres estoient les deux Macaires, Isidore, Heraclide, & Pambon disciples de S. Antoine, qui demeuroient à Nitrie, *desquels il raconte cette action memorable.* Ils conduisoient, *dit-il*, l'armée catholique du Seigneur, qui estoit armée non de traits mortels; mais de la foy de la religion : vne armée, qui ne deuenoit victorieuse qu'en mourant; & qui par l'effusion de son sang suiuoit IESVS-CHRIST dans le ciel toute triomphante : qui attendant en leurs cellules & en prieres ceux qui les deuoient égorger, guerirent vn homme perclus de deux jambes qu'on leur amena en luy disant : Qu'il se leuast & marchast au nom de IESVS-CHRIST que Luce persecutoit.

Ruffin. lib. 2 hist. c. 3. & 4.

CE FVT *en ce temps qu'il parut que Dieu, qui veille pour la consolation & le secours des deffenseurs de la verité apostolique, auoit suscité cette illustre, genereuse, & sainte femme pour leur rendre tous les assi-*

ſtances qu'ils pouuoient attendre de la charité la plus liberale & la plus magnanime qui fuſt poſſible ; & qu'ils ne pouuoient receuoir, comme il parut par la ſuite, que d'vne auſſi grande ame ſelon Dieu, qu'elle eſtoit par ſa pieté, & vne auſſi grande Dame ſelon le monde, qu'elle eſtoit par ſa condition & par ſa puiſſance.

Paulin. Ep. 10. Du temps de l'Empereur Valens, *dit S. Paulin*, lors que la fureur des Ariens, ſouſtenuë par l'Empereur, qui eſtoit le miniſtre de l'impieté, perſecuta l'Egliſe du Dieu viuant, cette femme, qui eſt ſainte & illuſtre entre les ſaints, eſtoit la premiere & la protectrice de tous ceux qui combattoient pour la foy, & elle prenoit part à tous leurs combats. Elle receuoit ceux qui fuyoient : elle accompagnoit ceux qui eſtoient pris : Mais apres qu'elle eut retiré en ſecret ceux qui pour leur foy & leur reputation plus inſigne eſtoient pourſuiuis par les Ariens auec vne animoſité plus violente, elle ſe trouua enueloppée dans vne ſedition, où on l'arreſta pour l'amener priſonniere auec menaces de luy faire ſouffrir, comme à vne perſonne deſobeyſſante

à l'Edit public de l'Empereur, les mesmes peines qui estoient ordonnées contre ceux qu'elle cachoit, si elle ne les découuroit : mais elle partit aussitost auec vne constance intrepide, souhaittant la couronne du martyre, & se resiouyssant de l'injure qu'elle souffroit; & sans attendre qu'on la trainast en justice, elle preuint les archers, qui la vouloient mener de force, & se presenta deuant le Iuge, qui estant confus & touché de veneration, la voyant si ferme, fut retenu d'executer la passion violente de son infidelité & de son erreur par l'admiration qu'il eut de la foy si magnanime & si constante de cette Sainte.

Et en mesme temps, *dit-il ensuite*, elle nourrit durant trois iours cinq mille solitaires qui estoient cachez : IESVS-CHRIST s'estant seruy de la main de cette bien-heureuse femme, pour nourrir encore cinq mille personnes dans le desert, comme il fit estant viuant icy bas ; auec vne bonté d'autant plus tendre enuers ces Saints persecutez pour la foy, qu'on n'auoit pas la mesme liberté de les nourrir en

ſecret, que ces troupes qui eſtoient venuës vers luy volontairement & en pleine paix. Mais elle ne craignoit point d'eſtre ſurpriſe dans ces offices de charité qu'elle leur rendoit auec vne confiance inébranlable, quoy qu'ils luy fuſſent interdits par les Magiſtrats : Et d'vn autre coſté elle ne vouloit point eſtre connuë par la gloire de ſes bonnes œuures, mais la grandeur de ſes aumoſnes la découurit ; & autant qu'il y auoit de perſonnes deuant Dieu qu'elle faiſoit viure, autant il y auoit teſmoins de ſes actions ſi glorieuſes deuant les hommes. Si nous voulons en examiner l'excellence & le merite, conſiderons s'il y a lieu de douter, que puis que dans l'hiſtoire des regnes des Roys d'Iſraël celuy qui retira & nourrit cent hommes de Dieu, qui eſtoient pourſuiuis par vn Roy impie, eſt loüé de ſa charité, elle n'ait tiré le centuple pour fruit de ſes bonnes œuures, ayant conſerué la vie, non à cent ſeruiteurs de Dieu, mais à pluſieurs mille.

III.

Auec quelle charité & quelle constance elle assista des Solitaires bannis pour la foy.

NOVS APPRENONS d'vne lettre circulaire, que S.Pierre Patriarche d'Alexandrie escriuit alors à toutes les Eglises du monde, *qui est rapportée par Theodoret dans son histoire Ecclesiastique,* que Magne tres-cruel officier de justice bannit vnze Euesques d'Egypte, qui s'estoient retirez dans les solitudes depuis plusieurs années, & auoient combattu vigoureusement l'erreur Arienne, & les relegua à vne ville de Palestine nommée Diocesarée, qui estoit habitée par les Iuifs meurtriers de IESVS-CHRIST. *Theodoret lib.4. hist. c. 20.*

Mais Pallade raporte plus amplement cette histoire dans l'abregé qu'il a fait de la vie de Melanie. Le gouuerneur d'Alexandrie, *dit-il*, ayant enuoyé en exil Isidore, Pisime, Adelphe, Paphnuce, Pambon, Ammon qui n'auoit qu'vne oreille & s'estoit coupé l'autre de peur d'estre Euesque, douze Euesques, quelques Prestres, plusieurs Ecclesiastiques, & quelques Anacho- *Pallad. histor. Lausiac. c. 117.*

retes iuſqu'au nombre de ſix vingt, cette ſainte femme le ſuiuit en Paleſtine aux enuirons de Diocesarée, où elle les aſſiſtoit de ſon bien, & leur donnoit generalement tout ce qui leur eſtoit neceſſaire. Les ſaints Piſime, Iſidore, Phanuce, & Ammon, que i'allay voir, me conterent que ceux qui les gardoient empeſchant que des perſonnes conſiderables ne les viſitaſſent, cette genereuſe femme s'habilla comme vne ſimple ſeruante & leur portoit le ſoir tout ce dont ils auoient beſoin.

Le gouuerneur de Paleſtine en eut aduis, & croyant qu'en luy faiſant peur il tireroit d'elle quelque grande ſomme d'argent, il la fit arreſter & mettre en priſon, ſans ſçauoir quelle eſtoit la grandeur de ſa condition & de ſa naiſſance. Mais elle luy declara en ces termes: Ie ſuis fille d'vn tel, & i'ay eſté femme d'vn tel, qui tous deux ont eſté tres-eleuez dans le monde, & maintenant ie ſuis humble ſeruante de IESVS CHRIST. Ne penſez pas me meſpriſer parce que vous me voyez mal veſtuë. Car ie puis l'eſtre

magnifi-

magnifiquement quand ie voudray: ny aussi m'épouuanter pas vos menaces, ayant assez de credit pour vous empescher de me rauir la moindre partie de mon bien. I'ay bien voulu vous donner cet aduis ; afin que par ignorance vous ne vous engagiez point dans quelque injustice & quelque crime. En quoy elle se conduisit sans doute tres-sagement, puis que lors qu'on traite auec des personnes indiscrettes & insolentes, il faut leur témoigner la grandeur de courage, afin de rabattre leur orgueil & leur vanité. Ce Magistrat l'ayant veu parler de la sorte luy fit de grandes excuses: luy rendit de tres-grands honneurs ; & commanda qu'on luy permist de visiter tant qu'il luy plairoit ces saints personnages. *Puis que cet éleuement, qui estoit plustost dans les paroles que dans le cœur, estoit necessaire à cette Sainte, afin qu'elle pust librement exercer sa charité enuers ces genereux Confesseurs de la foy orthodoxe & catholique, on peut croire qu'elle fut conduite en cette action par le mesme saint Esprit, qui inspira autrefois à S. Paul de declarer qu'il estoit citoyen Ro-*

main, pour confondre l'audace des persecuteurs de IESVS-CHRIST, *& arrester la violence des Magistrats.*

IV.

De sa demeure en Ierusalem durant plus de 25. ans. Elle y fonde vn monastere de cinquante Religieuses. Ses charitez s'estendent par tout.

APRES que ces Confesseurs eurent esté r'appellez d'exil, elle passa en Ierusalem, où elle demeura vingt cinq ans selon saint Paulin, & vingt-sept *selon Pallade.* Elle y establit vn monastere (*continuë ce dernier auteur*) où elle retira auec elle cinquante vierges Religieuses ; Et fit subsister le Clergé de Ierusalem par ses liberalitez & par ses aumosnes. Elle a tissu elle-mesme de ses propres mains par ses bonnes œuures vne robe d'immortalité, dont elle a heureusement reuestu son corps, & par les incroyables largesses de son or & de son argent vne couronne d'vne gloire incorruptible, dont elle a magnifiquement paré sa teste lors qu'elle a comparu deuant le Seigneur. Le temps me manqueroit si j'entreprenois d'es-

crire tout ce que ie ſçay de ſes admirables actions. Et pour ce qui eſt de ſes aumoſnes, ie croy qu'à peine vn grand feu pourroit conſumer autant de bien, que le feu de ſon ardente & toute celeſte charité en a conſumé pour aſſiſter les pauures & les miſerables. Auſſi n'eſt-ce pas moy ſeul qui en doit parler; mais encore ceux qui habitent la Perſe, la grande Bretagne, & les Iſles meſmes les plus reculées; puis que l'orient & l'occident, le ſeptentrion & le midy ſe ſont tous reſſentis des bienfaits & des liberalitez de cette Sainte, dont la memoire ſera immortelle.

Elle receuoit tous ceux qui venoient de tous les coſtez du monde en Ieruſalem, ſans leur riẽ refuſer de ce qui leur eſtoit neceſſaire. Elle n'exerçoit pas moins ſa charité enuers les Egliſes, les monaſteres. les hoſpitaux, & les priſons; & pour dire tout en vn mot, perſonne n'a iamais eu recours à ſon aſſiſtance, ſans l'auoir receuë: ſon fils, ſes proches, & ceux qui auoient le ſoin de ſes affaires luy enuoyant tous les ans de tres-grandes ſommes d'ar-

gent, qui estoient comme de l'huile qu'ils fournissoient à cette grande & feconde lampe de sa charité, afin qu'elle éclairast tousiours tout le monde par la lumiere si fauorable de ses aumosnes. Durant qu'elle exerçoit ainsi l'hospitalité, elle ne voulut iamais posseder seulement vn pouce de terre : & comme le desir de reuoir son fils vnique ne pût la tirer de sa chere solitude, aussi l'affection qu'elle auoit pour luy ne pût refroidir l'amour qu'elle auoit pour IESVS-CHRIST.

De sorte que c'est auec sujet que S. Hierosme dit dans sa Chronique sur la dixiéme année de l'empire de Valens, que ses vertus (*qui comprenoient toutes ses bonnes œuures & ses aumosnes*) & principalement son humilité, y parurent si miraculeuses, qu'on luy donna le surnom de Thecle, *de cette sainte vierge qui a esté la fille aisnée de S. Paul, & la premiere martyre entre les femmes, dont le corps estoit reueré à Seleucie dans vne basilique ou Eglise de son nom, laquelle estoit trés-celebre dans l'orient, comme S. Gregoire de Nazianze le dit dans ses vers,* y estant allé luy-mesme en deuotion

apres la mort de son pere & y ayant demeuré quelque temps, *ce qui establit l'honneur des reliques des Saints contre l'heresie des Caluinistes.*

V.

De la visite qu'elle rendit à S. Paulin retournant en Italie: & des eloges que ce Saint donne à sa vertu, à sa charité, & à son mespris du monde.

LE FILS vnique de Melanie, *dit Pallade*, par le merite des prieres d'vne si vertueuse mere deuint l'vn des sçauans hommes de son siecle: il éclata en toutes sortes de vertus, il fut éleué à de grands honneurs, il épousa vne femme d'illustre naissance, & en eut deux fils, qui sont comme deux precieuses marques du bonheur de son mariage.

Apres plusieurs années, *continuë le mesme auteur*, Melanie ayant appris que sa petite fille, *nommée comme elle Melanie, & qui a esté depuis encore plus sainte qu'elle*, fille de son fils vnique, & mariée à l'illustre Pimien, l'vn des plus riches & des plus nobles Seigneurs de l'Empire, auoit dessein de se retirer du monde, & craignant

qu'elle ne se laissast aller à quelque mauuaise doctrine, ou heresie, ou desordre, elle s'embarqua à Cesarée, & en vingt jours arriua à Rome.

Mais auant que rapporter les saintes actions qu'elle fit à Rome, & la benediction merueilleuse que Dieu donna à ses exhortations, ie croy deuoir marquer icy, pour l'edification des deuots lecteurs, son arriuée à Nole chez S. Paulin son parent, sorty d'une race patricienne & consulaire, prestre retiré du monde auec sa femme Therese, deuenuë sa chaste & sainte sœur, qui l'a décrite luy-mesme auec vne eloquence merueilleuse dans vne lettre à S. Seuere Sulpice, que nous auons desia citée plusieurs fois.

Paulin. Ep. 10.

Il luy mande d'abord: Qu'ayant receu chez luy cette sainte femme, qu'il appelle, *tam viriliter Christianam*, d'vne vertu si masle & si chrestienne, la dignité de cette personne, ou plustost la grace de Dieu demande de luy qu'il ne luy parle pas d'vne si grande ame seulement en passant, mais auec estenduë & auec soin. *Il luy dit ensuite*: Que c'est auec raison qu'il luy veut marquer sa haute noblesse: parce, *dit-il*,

que Dieu s'en est seruy, pour rehausser la gloire de son ouurage ; afin de confondre dauantage le monde, qui se glorifie de ces aduantages de naissance ; & qu'au lieu que la vanité des hommes s'en sert pour mespriser & oublier Dieu, cette Princesse s'en seruit au contraire pour oublier & mespriser plus le monde; afin qu'vn exemple si salutaire eust plus d'autorité & plus de force pour faire baisser les yeux aux superbes, lors qu'ils verroient qu'vne personne, qui estoit dans vn si haut comble de grandeur, en estoit descenduë pour l'amour de IESVS-CHRIST, & par vn rabaissement si sublime & si releué auoit embrassé vne vie humble & abiecte; afin qu'vne femme genereuse se rehaussant par dessus la foiblesse de son sexe, condamnast par son exemple la lascheté des hommes du monde; & qu'vne veuue si riche, qui s'estoit appauurie volontairement, & si noble qui s'estoit humiliée iusqu'à la derniere & plus vile condition, fist rougir la vanité des riches & des nobles de l'vn & de l'autre sexe.

Il décrit en suite son arriuée en ces termes. Elle aborda à Naples, *dit-il*, où elle fut receuë de ses fils & de ses petits fils. Par ces fils *il entend* son fils vnique qui a esté gouuerneur de Rome, & auoit espousé Albine, dont il auoit eu deux fils, *comme dit Pallade*, qui estoient petits fils de Melanie, & vne fille nommée Melanie comme elle. Elle se hasta, *dit-il*, de venir visiter nostre humble & petit logis, estant accompagnée du faste & de l'éclat de ses enfans, qui estoient tres-riches: Nous visimes la gloire du Seigneur dans l'indifference de l'équipage de la mere & des filles (*sçauoir* de Melanie ayeule, *qu'il appelle mere*, d'Albine femme de son fils, & de Melanie sa petite fille, *qu'il appelle ses filles.*) La mere estoit montée sur vne mazette, plus maigre & plus vile que des asnes, & elle estoit suiuie par des Senateurs, qui marchoient auec toute la pompe, dont la splendeur de leur condition & leur opulence estoient capables, le chemin d'Appie estant couuert & tout reluisant de chars suspendus, de cheuaux superbement harna-

harnachez, de caroſſes dorez, & de chariots. Mais la grace de l'humilité chreſtienne reluiſoit dauantage que tout cet éclat de la vanité. Ces riches admiroient cette ſainte pauure, & cette pauure ſe mocquoit d'eux. Nous viſmes là vne humiliation du grand monde, laquelle eſtoit digne de Dieu, puis que nous y viſmes la pourpre, la ſoye, & les habillemens bordez d'or s'abaiſſer deuant de la ſerge noire & vſée. Nous beniſmes le Seigneur, qui rend ſages ceux qui ſont humbles, & dont l'humilité veritable eſt vne ſolide eleuation, qui remplit de ſes biens & raſſaſie de ſes mets ſacrez ceux qui ont faim de ſa grace & de ſa iuſtice, & ne donne rien aux riches.

Il eſt vray pourtant que nous eſtions eſtonnez de voir en vn meſme iour ces meſmes riches teſmoigner vn eſprit de pauureté & d'affection pour la pauureté, dans l'eſtime qu'ils faiſoient des biens de leur grande Melanie. Car ils ſe glorifioient plus de la ſainte indigence de leur mere, que de leur abondance humaine & viſi-

ble. Et nous voyons pour la gloire du Seigneur les richesses de cette illustre pauure dans ses enfans ; puis qu'elle mesme recueilloit dés cette rencontre le fruit de sa foy, lors qu'elle consideroit la victoire que Dieu luy auoit fait remporter sur le faste & la vanité du siecle, en voyant deuant elle toutes les choses qu'elle auoit quittées, & tousiours depuis méprisées pour IESVS-CHRIST. Toutes ces personnes de l'vn & de l'autre sexe, qui estoient si richement vestues ou de longues robes, ou de magnifiques cymares, se resiouyssoient de toucher de la main vne tunique d'vne grossiere & crasseuse estamine, & vn petit manteau d'estoffe tres-vile. Ils iettoient à ses pieds leurs riches habillemens, ou estoient rauis de les couurir des siens si pauures, & qui n'estoient que des haillons, estimans qu'ils se purifieroient de la contagion de leurs richesses, s'ils pouuoient recueillir quelque poussiere ou quelque crasse de ses vestemens.

Apres que ce Saint a descrit sa maison de Nole où le vint voir Melanie, il reuint

à cette parfaite colombe du Seigneur, *comme il l'appelle, & dit:* Que la force de Dieu estoit si grande en elle dans la foiblesse de son sexe, que sa nourriture estoit le jeusne, ses delices l'oraison, son banquet la parole de Dieu, son lit vn cilice mis sur la terre & vne couuerture de plusieurs laines & de pieces ramassées, qu'elle employoit vne partie de la nuit à lire l'Escriture sainte, que son lit, qui estoit dur par luy-mesme luy deuenoit doux par la lecture, & que cette ame se reposoit lors qu'elle veilloit au Seigneur.

Au reste le lecteur catholique & pieux me pardonnera si ie dis en passant, que Melanie, pour rendre à S. Paulin la visite qu'elle luy fit plus spirituelle & plus precieuse, voulut recompenser ce Saint hoste de son hospitalité, en luy faisant vn insigne don d'vn morceau du bois de la vraye croix de nostre Sauueur, que Iean Patriarche de Ierusalem, luy auoit donné. *Ce que S. Paulin tesmoigne qu'il receut*, comme vn tres-riche present; dont il donna vne partie à l'Eglise de S. Felix de Nole, *ainsi qu'il le decrit en vne lettre au mesme S. Seuere Sul-* Paulin. Ep. 10.

pice, l'appellant en ses vers vn souuerain bien venu par Melanie de Ierusalem, *& marquant*, qu'on l'auoit enchassée sous l'autel auec les reliques des saints
Id. Ep. 11. martyrs; & vne autre partie à Bassule belle-mere de S. Sulpice, *comme il le dit dans vne autre lettre celebre du mesme Saint, où il en décrit les particularitez merueilleuses, & entr'autres*, L'ADORATION qu'on luy rendoit tous les ans vers Pasques, l'Euesque de Ierusalem la presentât au peuple pour l'adorer; la vertu viuante qu'elle auoit dans vne matiere inanimée, & le miracle par lequel elle ne diminuoit point quelque partie que l'on en coupast. *Ce qui sert à confondre l'heresie des Nouateurs, qui tient profane & indigne de tout honneur ce qui a esté tenu pour sacré & mesme pour* ADORABLE *par l'ancienne foy des Peres.*

VI.

Son arriuée à Rome, où elle fit des charitez spirituelles & corporelles. Qu'il est croyable, qu'ant esté quelque temps broüillée auec saint Hierosme sur le sujet d'Origene, elle se reconcilia depuis auec luy.

MELANIE *passa de Nole à Rome, &*

S. Paulin parlant en la mesme lettre du sejour qu'elle y faisoit, il dit : Ierusalem qui est la fille de Sion, l'a euë iusques à cette heure durant vingt-cinq années, & elle desire de l'auoir encore. Mais la fille de Babylone l'a maintenant, & l'admire : parce que Rome est elle mesme fille de Sion en plus de personnes que fille de Babylone. Elle admire vne femme, qui parmy l'ombre obscure de l'humilité vit dans la lumiere de la verité & de la justice, qui donne aux riches des exemples de foy & de vertu qui les animent ; & aux pauures des aumosnes & des assistances qui les soulagent & les consolent. Mais elle cependant se voyant parmy la foule de Rome souspire apres sa retraitte si tranquille, & sa cellule si cachée de Ierusalem, & dit auec le Prophete : Helas que mon pelerinage est long ! C'est pourquoy nous ne deuons pas tant nous réjouyr de ses vertus, que nous ne craignions pour elle la demeure de la ville. Nous deuons souhaiter qu'vne ame si excellente fasse plus de bien à Rome, qu'elle n'en tire de mal, qu'elle soit

Paulin. Ibid.

tellement assise sur les fleuues de Babylone, qu'elle se souuienne de Sion, & que tenant les sens & les organes de son corps suspendus & remparez contre les embusches & les attraits de cette ville, qui combat la vertu par ses tentations & par ses charmes, elle demeure tousiours ferme dans sa premiere maniere de vie: que sa pieté estant semblable à des saules tousiours verds & nourris d'vne humidité feconde, elle soit tousiours viue & fleurissante; & que la constance de sa foy & la grace de sa vertu estant tousiours arrosée du ciel, ses fueilles ne se sechent point.

PAR où *l'on void combien les heretiques, pour faire croire faussement & contre les témoignages formels de tous les anciens Peres & historiens, que S. Pierre n'a iamais esté à Rome, ont tort de soustenir, que ce Prince des Apostres, lors qu'il dit dans sa premiere Epistre* : L'Eglise qui est assemblée en Babylone & mon fils Marc vous salüent, *n'entend pas* Rome allegoriquement par Babylone, *quoy qu'Eusebe & saint Hierosme le disent en termes exprés : puis que saint Hierosme*

1. Petr. 5. 13.

Euseb 2. hist. c. 14.

mesme en diuers endroits, & saint Paulin en cette lettre, quatre cens ans depuis saint Pierre, lors qu'elle estoit, non pas idolatre comme alors, mais presque toute chrestienne, l'appellent encore Babylone, *& la reconnoissent neantmoins auec tous les Peres* pour la teste & le chef de l'Eglise aussi bien que de l'Empire, & pour fille de Sion en sa plus grande partie. *Ce qui monstre aux plus aueugles qu'ils ne veulent marquer par ce terme en cet endroit comme S. Hierosme l'exprime formellement en sa lettre à sainte Marcelle, que* la confusion, le tumulte, & les delices de cette grande ville, *aussi remplie de luxe & de richesses & aussi celebre en occident, qu'estoit & qu'auoit esté la vraye Babylone en orient, & qu'à vne personne riche, illustre, & romaine, comme Melanie, le sejour de Rome parmy tous ses parens estoit moins tranquille & moins fauorable pour sa vie de retraite & de solitude, que le monastere où elle s'estoit retirée en Ierusalem: quoy que d'ailleurs il y eut d'aussi grandes saintes, & peut estre mesme de plus grandes que Melanie qui viuoient & sont mortes à Rome, comme estoit cette sainte Marcelle, qui s'opposa gene-*

Hier. de script. Eccl. in Marco. Ire. 27 Ip. & Ep. 128. ad Fabiol. Hier. Ep. 5. ad Damas. Ep. 16. ad Principiam. lib. 2. contra Iouinian.

Hier Ep. 17 ad Marcellam.

reuſement à Melanie meſme, lors qu'elle fauoriſoit ſon amy Ruffin fauteur des Origeniſtes, auant que toute l'Egliſe par ſes Conciles & par le Pape Anaſtaſe euſt condamné les hereſies d'Origene. Ce qui ſans doute retint cette pieuſe & humble fille de l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine dans la foy de ſa diuine mere & de la mere de tous les fidelles; puis que nous voyons qu'elle a eſté hautement loüée & reuerée comme Sainte par ſaint Paulin & ſaint Auguſtin depuis ces decrets & ces Conciles, comme nous dirons plus bas; & qu'il paroiſt ſelon la remarque iudicieuſe de Baronius que ſaint Hieroſme meſme (qui eſtoit amy intime de S. Pammaque parent de cette ſainte femme, *comme dit Pallade, & grand deffenſeur à Rome de la doctrine Apoſtolique cõtre Ruffin*) ſe reconcilia depuis auec elle : comme on le iuge par vne lettre qu'il eſcrit à S. Auguſtin, où il luy fait des recommandations d'Albine belle fille de Melanie, de la jeune Melanie & de Pinien ſon mary venus en Ieruſalem, *n'y ayant point d'apparence, qu'il ait eſté ſi vny auec les enfans, ſans s'eſtre reuny auec la mere, qu'il auoit tant loüée & admirée,*

An 409

Pallad. 1 hiſt Lauſia. c. 122. Hier. Ep. 79. ad Aug.

& que saint Paulin, & saint Augustin, cōme nous allons voir dans la suite de ce chapitre, n'ont iamais cessé de loüer & admirer.

VII.

Elle gagne à IESVS-CHRIST *Apronien mary de sa niepce. Et elle persuade à Albine sa belle fille, à Melanie sa petite fille, & à Pinien son mary de vendre ce qu'ils auoient de bien à Rome & de se retirer ailleurs.*

PALLADE *décrit en particulier le succés qu'eut à Rome le sejour qu'y fit Melanie.* Elle porta, *dit-il*, l'illustre Apronien qui estoit idolatre à se faire chrestien, & à viure en continence auec sa femme nommée Auite, qui estoit fille de sa sœur, *& par consequent sa niepce.* Et quant à ce qui auoit esté la premiere & principale cause de son voyage, *selon cet auteur, voicy ce qu'il en dit.* Elle confirma Melanie sa petite fille & Pinien son mary dans leurs bons desseins, & instruisit Albine sa belle fille dans la crainte & le seruice de Dieu: puis leur persuada à tous de vendre tout ce qu'ils auoient. Ainsi en les faisant sortir de Rome, elle les tira comme du milieu de la tempeste

Pallad. Ibid.

pour les mener dans vn port, y passer le reste de leur vie en repos & en asseurance. Voila de quelle sorte cette bien-heureuse femme combattit contre les bestes farouches du siecle, c'est à dire contre les principaux Senateurs, les principales Dames de Rome, qui ne pouuoient souffrir qu'elle abandonnast ainsi ses palais. Mais cette seruante de IESVS-CHRIST leur disoit ces belles paroles. Mes enfans, il y a plus de quatre cent ans qu'il est escrit: Voicy la derniere heure qui s'approche. Comment donc voulez vous tousiours demeurer dans les vanitez de cette vie? N'apprehendez vous point la venuë de l'Antechrist, & tous ces mal-heurs qui ne vous permettront plus de jouyr de ces richesses que vos ancestres vous ont laissées? Ces paroles donc ayant touché si puissamment le cœur de ses proches dont i'ay parlé, qu'elles les auoient fait resoudre à rompre tous les liens qui les attachoient au monde, elle les fit tous passer dans vne vie religieuse.

VIII.

Constance de Melanie dans la perte de son fils vnique, qu'elle ne pleura que pour estre mort, estant encore engagé dans les dignitez du siecle, quoy qu'il fust d'ailleurs fort vertueux & fort charitable.

NOVS APPRENONS *de saint Augustin & de saint Paulin*, que le fils de Melanie l'ayeule l'estant venu trouuer en Afrique, où estoit sa femme Albine, il y mourut peu apres. S. Augustin ayant esté luy-mesme tesmoin de la sagesse & de la pieté vrayement chrestienne dont cette sainte mere auoit porté cette extreme affliction, *il en escriuit à saint Paulin*, comme à vn parent de cette illustre famille, & à vn amy particulier de ce deffunct fils de Melanie. *S. Paulin dans sa réponse, qui est parmy les lettres de saint Augustin, luy escrit ces belles paroles.* Ep. 44. Paulini quæ est 249. apud Aug.

Que puis-je respondre estant tout terrestre à cette sagesse diuine, par laquelle vous nous enseignez en esprit de verité à garder dans la mort de nos proches la moderation, auec laquelle vous auez veu, que la bien-heureuse mere & ayeule Melanie a pleuré la

mort temporelle de son fils vnique, son affliction s'estant retenuë dans le silence, quoy que sa douleur ait respandu quelques larmes maternelles. Car vostre esprit a sceu penetrer par la viuacité de sa lumiere dans le replis de cette grande ame. Vous auez bien jugé qu'vne raison plus releuée que la commune a tiré de ses yeux des larmes si graues & si modestes. Et comme vostre vertu est dans vne aussi haute assiette que celle de cette femme parfaitement chrestienne, vous auez reconnu par les mouuemens de vostre cœur, que ce cœur de mere a conserué la force & la generosité d'vne ame masle, ayant veu que d'abord elle a esté emeuë de l'affection du sang & de la nature, mais qu'en suite elle a esté touchée d'vn regret qui luy venoit d'vne cause toute spirituelle, & qu'elle a pleuré non tant de ce qu'elle a perdu pour ce monde son fils vnique, ce qui estoit tout humain: mais de ce que la mort l'a preuenu lors qu'il estoit encore dans sa condition seculiere: de ce qu'il n'auoit pas renoncé encore à l'éclat de la dignité de Senateur, de

ce que Dieu n'a pas attendu pour le prendre, qu'il euſt accomply le deſir qu'elle auoit eu pour ſon ſalut, & comme raſſaſié, pour le dire ainſi, cette ſainte & inſatiable auarice des vœux & des ſouhaits de cette pieuſe mere, qui ne demandoit que de le voir tout à Dieu auant qu'il ſortiſt du monde, & paſſer de la gloire d'vne parfaite conuerſion à la gloire de la reſurrection, où il auroit merité de receuoir la meſme couronne qu'elle, ſi eſtant encore en cette vie il euſt, à l'exemple de ſa mere, preferé le cilice à la robe de ſa magiſtrature, & la ſolitude d'vn Monaſtere à la ſplendeur du Senat.

Mais neantmoins il a eſté aſſez heureux pour ne point partir, qu'eſtant tellement enrichi de bonnes œuures, ce qui eſtoit le bonheur que voſtre ſainteté luy ſouhaittoit, que s'il n'a pas repreſenté au dehors par ſon habit de nobleſſe & l'eleuation de l'humilité de ſa mere, il l'a porté dans ſon ame, ayant eſté parfaitement doux & humble de cœur, & ayant accomply, non ſeulement par des ſen-

rer la memoire de ce seruiteur de IESVS-CHRIST qui m'estoit tres-cher, & dont ie vous ay desia parlé dans vne autre lettre. Et quant à cette bien-heureuse Melanie, qui est la mere de ce fils, & la racine de ces saintes branches, ie n'en puis parler plus dignement que vostre sainteté en a parlé au lieu de moy : Dieu ayant voulu reparer le defaut de l'impureté de mes levres, comme estant pecheur & tres-esloigné des merites de sa foy, & des vertus de son ame, en vous suscitant comme vn homme de Dieu & de IESVS-CHRIST, & comme Docteur de la verité dans l'Eglise, par vne prouidence & vne grace qui dispose tout pour le mieux, pour estre vn plus digne panegyriste de cette ame si fidelle & si courageuse, en vous rendant spectateur par vne lumiere égale à la sienne de la fermeté de son esprit soûtenuë par la puissance diuine ; & vous faisant loüer auec vn riche & magnifique eloquence, la tendresse & la pieté de son amour, meslée auec vne force & vne constance extraordinaire.

Cette lettre de S. Augustin à S. Paulin a esté perduë.

IX.

Mort de Melanie en Ierusalem, enuiron le temps du saccagement de Rome, dont elle auoit tiré, comme par vn esprit de Prophetie, son fils & ses petits fils.

La mort *de ce fils de Melanie estant arriuée en 409. selon le Cardinal Baronius, il ne reste plus que de rapporter icy ce que Pallade escrit du reste de sa sainte vie, quoy qu'il n'en dise que peu, ayant mesme obmis son sejour en Afrique où elle perdit son fils.* Lors qu'elle eust, *dit-il*, instruit encore dans la pieté son petit fils Publicole, elle le mena en Sicile, où elle vendit tout le reste du bien qu'elle y auoit, & en ayant receu le prix s'en alla auec son petit fils en Ierusalem, où elle distribua cét argent aux pauures; & mourut dans vne heureuse vieillesse & vne extréme douceur & humilité, au bout de quarante jours qu'elle y fut arriuée: laissant apres elle vne reputation, que la grandeur de ses aumosnes & l'establissement du monastere qu'elle y fonda, & qu'elle pourueut de suffisans reuenus, rendra pour jamais pretieuse & venerable.

Pallade rapporte en suite la prise & le

sacca-

saccagement de Rome par Alaric, qui arriua en 410. & confirma l'estime que l'on auoit de la sagesse de Melanie, qui sembloit auoir preueu cette horrible desolation de la premiere ville du monde, d'où elle auoit tiré ses enfans comme par vn esprit éclairé de l'aduenir. Apres qu'ils eurent tous quitté Rome, *dit-il*, vne inodation des peuples du Nord, predite long-temps auparauant par les Prophetes, ainsi qu'vne grande tempeste, vint accabler cette ville imperiale, & auec vne insolence barbare la traitta si cruellement, qu'elle n'épargna pas mesmes ses statuës de bronze, & demolit l'enceinte de ses murailles. Ainsi cette Rome, qui durant douze cent ans auoit esté si peuplée & si superbe, fut depeuplée & deserte, & reduitte en tel estat, comme la Sybille l'auoit predit, que ce n'est plus Rome, mais Rumi (ῥύμη) c'est à dire vn bourg, ou vn grand village non fermé de murs. Alors ceux qui auoient adjousté foy aux paroles & aux instructions de la sainte, rendirent des actions de grace à Dieu, qui par vn si épouuentable changement auoit contraint les plus

incredules de reconnoiſtre, que tous les autres eſtant reduits à vne deplorable ſeruitude, & regrettant inutilemẽt d'auoir rejetté les aduis, qui pouuoiẽt leur procurer le ſalut, il n'y auoit que les ſeules familles, qui auoient conſacré leurs perſonnes & leurs biens à IESVS CHRIST par l'entremiſe & par le zele de la biẽ-heureuſe Melanie, qui ſe fuſſent ſauuées de ce naufrage.

Ce qui monſtre combien c'eſt vne haute ſageſſe, ſelon l'Euangile, de vendre ſes biens, quand on le peut, en ſuiuant les regles de la charité & de la prudence chreſtienne, pour en diſpoſer le prix entre les mains de IESVS-CHRIST *& des pauures; puis qu'on ne poſſede ſeurement que ce qu'on luy donne, & que les voleurs ou les armées peuuent rauir tout l'argent que l'on garde dans les lieux les plus cachez, & ruiner les maiſons ſituées dans les plus puiſſantes villes: mais ne peuuent rien ſur les depoſts de la pieté, & les threſors d'aumoſnes & de bonnes œuures qu'on amaſſe dans le ciel; & que la felicité eternelle, qui eſt l'vnique but que l'on doit auoir, eſt ſouuent precedée des benedictions temporelles, & du centuple, que* IESVS-

CHRIST nous promet dés cette vie, comme est la deliurance des grandes miseres & des calamitez publiques, qui desolent les villes & les prouinces.

CHAPITRE XXXI.

SAINTE MELANIE LA IEUNE.

I.

Charitez de cette sainte en Afrique: Et l'eloge que S. Augustin fait d'elle & de PINIEN son mary.

L'HISTOIRE des charitez de SAINTE MELANIE la jeune, dont le Martyrologe Romain fait la feste, & de l'illustre PINIEN son mary, sorty comme elle d'vne race de Consuls, est si edifiante & si agreable; & elle a esté si fidellement rapportée non seulement par Pallade Euesque d'Helenople, qui viuoit de son temps, & qui n'en a fait qu'vn abregé, mais par vn ancien auteur grec, qui en a marqué auec soin les circonstances particulieres, & dont mesme quelques relations sont confirmées par Phoce Patriarche de Constantino-

ple dans sa bibliotheque, que ce seroit dérober à cette Tradition l'vn de ses plus riches ornemens, que de n'y pas tracer vne peinture des actions de cette sainte Princesse, dont l'humilité & la charité ont esté l'admiration des Empereurs & des Imperatrices,
2. *ces, & la gloire de l'Eglise catholique.*

Estant fortifiée, *comme nous auons veu,* dans ses mouuemens de pieté par les exhortations feruentes, & plus encore par le vif exemple de Melanie son ayeule reuenuë de Ierusalem à Rome, apres que Dieu luy eut donné deux enfans qu'il tira bien-tost du monde, & que l'ayant conduite jusqu'aux portes de la mort dans son dernier accouchement, elle enuoya dire à Pinien son mary qui la croyoit preste d'expirer, & prioit pour elle dans vne Eglise, que s'il vouloit se resoudre à viure en continence auec elle, selon les frequentes prieres qu'elle luy en auoit faites, elle esperoit que Dieu la gueriroit, & l'eut fait resoudre à cette grande épreuue de la vertu chrestienne : Pinien n'ayant que vingt-quatre ans, & elle que vingt, elle ne pensa plus qu'à se separer du monde,

& à quitter Rome auec son mary & sa mere Albine.

Nous apprenons de S. Augustin, qu'ils passerent d'abord en Afrique, où ils auoient de grands biens, *comme dit cet ancien auteur de sa vie*, & qu'ils arriuerent d'abord à Carthage, *où il marque*, qu'ils enrichirent plusieurs pauures: Ils allerent en suitte à Tagaste, *qui estoit la patrie de S. Augustin*, dont S. Alype son amy intime estoit Euesque, & ils y demeurerent assez de temps. *Pendant le sejour qu'ils y firent S. Augustin leur escriuit*: Que sans l'extréme rigueur du froid de l'hyuer qui luy estoit insupportable, & le trouble où se trouuoit alors la ville d'Hippone, il seroit desia party pour voir des personnes, qui estoient venuës de si loin pour le visiter, & vers lesquelles il ne deuroit pas seulement courir estant proches comme elles estoient, mais mesme voler en passant au delà des mers, pour voir en elles des exemples de vertu, qui le consoloient dans les maux & les douleurs que luy causoient la corruption du siecle & les vices des faux Chrestiens: pour voir

Vita S. Melaniæ apud Surium. 31. Ian.

Aug. Ep. 137.

des lumieres ſi ardentes, que la ſouueraine lumiere auoit allumées, & qui eſtoient d'autant plus hautes qu'elles s'eſtoient reduites à vne humilité plus baſſe, & d'autant plus éclatantes qu'elles auoient meſpriſé l'éclat du monde, & la ſplendeur du luxe & des dignitez. Qu'il ſe réjouyſſoit auec la ville de Tagaſte ſa chere patrie, du bonheur ſpirituel qu'elle auoit de jouyr de leur preſence, & de voir des ſeruiteurs & des ſeruantes de Dieu, dont ayant appris de la renommée combien ils eſtoient nez grands par le ſang & par la nobleſſe, & combien ils eſtoient deuenus grands par la grace de IESVS-CHRIST; quoy qu'elle le creuſt comme veritable, parce que la charité croit tout, elle n'oſoit neantmoins alors le raconter aux autres, comme trop extraordinaire & trop ſublime, de peur qu'on ne le creuſt pas,

II.

Que la vertu & la charité de ces saints porta le peuple d'Hippone à vouloir contraindre PINIEN *de se laisser ordonner Prestre.*

PINIEN *qui viuoit en continence auec sa femme, & estoit riche en aumosnes & en bonnes œuures, cõme il l'auoit déja fait voir à Tagaste*, ayant eu peur que S. Augustin ne l'ordonnast Prestre malgré luy, *comme faisoient alors les Euesques à l'égard des hommes eminens en pieté, ainsi qu'il estoit arriué à S. Paulin son parent*, tira parole de S. Augustin par S. Alype qu'il n'vseroit enuers luy d'aucune violence pour ce point. *Humilité qui est bien éloignée de nostre presomption en ce dernier siecle, & qui est appellée bien justement par les Conciles vne marque de sainteté, puis qu'elle a seruy à sanctifier tant de grands saints, que Dieu vouloit d'autant plus pour Prestres & pour Euesques dans son Eglise, que ces saints ne le vouloient pas eux-mesmes, s'en croyant indignes.*

Ep. Conc. Valent. I ad Cler. Foroiul.

Sur cette asseurance Albine, Pinien, la jeune Melanie, (*l'ayeule n'y estoit pas*) & S. Alype viennent voir S. Augustin à Hippone. Mais leur ve-

nuë fut suiuie d'vn grand tumulte parmy le peuple, qui voyant Pinien si pieux & si digne du Sacerdoce, demanda à S. Augustin auec instance, qu'il le fist Prestre, & contraignit Pinien de jurer, que si iamais il receuoit la Prestrise, laquelle il declara humblement & fermement ne vouloir pas accepter, il ne l'exerceroit que dans l'Eglise d'Hippone. *Cette émotion les surprit & les fascha*; *& parce qu'Albine creut*, que S. Augustin s'estoit entendu secrettement auec son peuple, & que le peuple auoit esté plustost touché du desir d'auoir vn aussi grand & aussi riche seigneur que Pinien pour Prestre de leur Eglise, que de celuy d'en auoir vn vertueux & saint; *ce sage & humble Pere entreprit la justification de son peuple & la sienne propre & consola Albine par vne excellente lettre, où il releue auec vn eloquence merueilleuse la vertu de Pinien.*

Aug. Ep. 225. ad Albin.

Comment pouuez-vous croire, *dit-il*, que les habitans d'Hippone ayent esté poussez par vne honteuse passion d'auarice; puis que ces laïques qui demandoient par leurs cris que vostre

gendre

gendre fust Prestre, n'y pouuoient auoir aucun interest pecuniaire? Car comme le peuple de Tagaste n'a rien receu de tout ce que vous auez donné à cette Eglise, & n'en a rien recueilly que la joye de ces bonnes œuures que vous auez faites: ainsi le peuple d'Hippone & tout autre que ce soit ne recueillira rien de tout ce que vous donnerez aux Eglises pour accomplir le precepte euangelique. Et ainsi lors qu'il demandoit auec tant d'instance, que l'Eglise d'Hippone se pourueut d'vn si grand homme, il n'a pas recherché en luy son interest temporel: mais il a aimé en luy le mespris des richesses temporelles. Car s'ils ont aimé en moy-mesme ce qu'on leur auoit dit de moy, que j'auois mesprisé quelques petits heritages paternels, & auoit embrassé le pur & libre seruice de Dieu, sans qu'ils ayent eu aucun mouuement d'enuie contre l'Eglise de Tagaste, où ie suis né, & à qui j'auois donné le peu que ie possedois, mais m'ont assiegé & m'ont enleué par force dans la premiere

occaſion qu'ils en ont trouuée, auant que l'Egliſe de Tagaſte m'euſt appellé à la clericature, combien ont-ils pû aimer auec plus d'ardeur noſtre cher & illuſtre Pinien de ſi grandes magnificences du monde, de ſi grandes richeſſes, de ſi grandes eſperances, qu'ils voyoient ſi glorieuſement vaincuës, & ſi ſaintement étouffées par vne ſi grande conuerſion? Car ſi l'on juge de moy ſelon le ſentiment ordinaire de pluſieurs, on peut croire que ie n'ay pas tant quitté qu'acquis des richeſſes par le ſacerdoce, mon patrimoine n'ayant pas eſté la vingtieſme partie du bien de l'Egliſe, dont on me regarde comme poſſeſſeur & comme maiſtre. Au lieu qu'en quelque Egliſe d'Afrique que Pinien ſoit, ie ne dis pas Preſtre, mais Eueſque, quand il agiroit en maiſtre abſolu des biens eccleſiaſtiques, il ſeroit touſiours trespauure, ſi l'on compare l'eſtat auquel il ſeroit alors, auec celuy auquel il eſt maintenant.

C'eſt donc auec plus de raiſon & plus d'aſſeurance, que l'on ayme la

pauureté chreſtienne en vne perſonne, en qui l'on ne peut ſoupçonner aucun deſir d'vne fortune plus aduantageuſe. C'a eſté cette conſideration qui a échauffé l'eſprit de ce peuple, & qui a produit la violence & la perſeuerance de ſes acclamations. Ne les accuſons point d'vne baſſe conuoitiſe ; mais permettons leur au moins d'aymer ſans crime dans les autres le bien qu'ils n'ont pas eux-meſmes. Car encore qu'il ſe ſoit meſlé parmy cette multitude quelques pauures & quelques mendians, qui crioient comme les autres, & qui croyoient receuoir de voſtre abondance & de voſtre liberalité venerable le ſoulagement de leur indigence, ce deſir meſme, ſelon mon aduis, ne peut pas eſtre appellé honteux.

Il paroiſtra par ce teſmoignage de S. Auguſtin, que l'hiſtorien grec de la vie de ſainte Melanie la jeune femme de Pinien, a raiſon de dire: Que demeurant à Tagaſte auec S. Alype qui en eſtoit Eueſque, ils enrichirent ſon Egliſe d'ornemens d'or & de vaſes pretieux *Apud Sur. 31. Ianu.*

couuerts de diamans & de perles: qu'ils luy donnerent des métairies, & y bastirent des monasteres qu'ils dotterent suffisamment, dont l'vn estoit de 80. Religieux, & l'autre de 130. Religieuses.

III.

Elle se retire à la campagne, & vend vne partie de son bien pour l'employer en aumosnes.

LA MORT du pere de cette sainte, *qui arriua en Afrique, comme nous auons veu cy-dessus*, luy ayant laissé la liberté qu'il luy refusoit durant sa vie, de renoncer pour iamais à Rome, elle se retira à la campagne prés des villes, où elle s'appliquoit toute aux œuures de charité, & seruoit de guide & de conductrice à son cher mary. Ils alloient voir les malades, & leur portoient des remedes. Ils receuoient à leur table les voyageurs, & exerçoient ensemble vne sainte hospitalité. Ils estoient regardez dans les prisons comme des bienfaicteurs & des liberateurs de captifs. Ils deliuroient tous ceux qui y estoient retenus par leur pauureté en payant

leurs debtes. Et ils consoloient par des paroles douces & des aumosnes considerables ceux que quelque malheur y retenoit. S'auançant tousiours dans le chemin de la vertu, ils commencerent à vendre vne partie de leurs biens, & ils en rendirent quelques pauures riches, voulant se reseruer pour leur partage de ne rien auoir, & d'esperer en Dieu seul.

IV.

Persecution que son beau-frere luy fit. Entreueuë de cette sainte & de l'Imperatrice Pulquerie.

L'ENNEMY de la charité leur suscita aussi tost vn ennemy dans leur maison mesme, en portant le frere de Pinien nommé Seuere à se rendre leur persecuteur, à s'emparer de leur bien, à recueillir les fruits de leurs terres, à insulter à leur patience, à faire des injures & des violences à leurs receueurs. Mais Dieu qui auoit assez éprouué leur détachement des richesses, & qui vouloit arrester la fureur de ce frere dénaturé, inspira à l'Imperatrice sainte Pulquerie vierge, qui gouuernoit l'Empire auec

ſon frere Theodoſe le jeune, le deſir de voir ces deux perſonnes illuſtres, & *l'hiſtoire remarque*, qu'encore que ce fuſt vne loy parmy les Romains, que nul homme & nulle femme ne ſe preſentoit deuant l'Empereur ou l'Imperatrice ayant la teſte couuerte ou voilée, elle prefera l'ordonnance de S. Paul à celle des Roys, n'ayant point voulu oſter ſon voile, ny ſa robe de pauure dont elle eſtoit reueſtuë. Et l'Imperatrice luy ayant dit : Qu'elle auoit ouy parler d'elle comme d'vne femme toute diuine, & qu'elle eſtoit rauie de la voir, elle deſcendit de ſon throſne d'or pour la baiſer & l'embraſſer. Elle luy repeta pluſieurs fois, qu'elle la tenoit bien-heureuſe de ce qu'elle s'eſtoit acquis la beatitude, que le Sauueur promet aux pauures de cœur & d'affection. Et apres qu'elle l'euſt aſſeurée qu'elle feroit chaſtier ſon beau-frere Seuere qui l'auoit ſi mal-traitté, & luy auoit rauy ce qui eſtoit à elle, la ſainte luy dit : Qu'elle loüoit ſon amour pour la juſtice, & prioit Dieu de l'en recompenſer : mais qu'il luy

suffisoit, qu'elle empeschast par son autorité imperiale qu'il ne continuast d'vsurper leurs reuenus, comme il auoit fait, luy adjoustant : Que s'ils ne consideroient que leur personne particuliere, ils souffriroient volontiers ce tort que leur frere leur faisoit : mais qu'ils regardoient les paures & les voyageurs, à qui il ostoit ce qui leur estoit destiné & affecté. L'Imperatrice ayant admiré leur dégagement pardonna à Seuere en leur consideration, & leur permit comme ils desiroient, par l'autorité de l'Empereur Theodose son frere, de vendre leurs terres sans aucun obstacle.

V.

Elle vend plusieurs terres & seigneuries, & fait charité à tout le monde.

OR ILS en auoient vn grand nombre tant prés de Rome, qu'en Italie, & en Sicile, & plusieurs encore en Espagne & en la grande Bretagne. Et la permission de l'Empereur porta plusieurs grands Seigneurs à les acheter plus librement, & à leur en payer le prix sur

le champ. En ſuite dequoy la ſainte ayant voulu faire quelques preſens à l'Imperatrice, cette ſage & ſainte Princeſſe leur reſpondit : QVE C'ESTOIT commettre vne eſpece de ſacrilege que de receuoir quelque preſent d'eux, parce que tout ce qu'ils poſſedoient eſtoit vn bien veritablement ſacré & dedié à IESVS-CHRIST.

Ils commencerent en ſuite à diſtribuer aux pauures tout l'argent du prix de ces terres : & ils l'épuiſerent en peu de temps, quoy que les ſommes en fuſſent ſi grandes qu'il n'y auoit dans tout l'Empire que l'Empereur qui fuſt plus riche qu'eux. Ils receuoient tous les ans vne quantité prodigieuſe d'argent du reuenu de leurs autres terres : mais apres ils vendirent les terres meſmes. Et le palais qu'ils auoient à Rome eſtoit ſi magnifique, qu'il ne ſe trouua aucun des Romains qui puſt l'acheter ce qu'il valoit. Mais ils en diminuerent du prix à cauſe que les barbares qui pillerent Rome en auoient bruſlé vne partie.

Au reste leur charité estoit comme vn fleuue, qui se respandoit sur diuerses prouinces de l'Orient & du Midy. La Mesopotamie, la Phœnicie, la Syrie, l'Egypte, le leuer & le coucher du Soleil en furent arrosez. Et il y en a qui disent ; Qu'ayant obtenu de l'Empereur des Isles toutes entieres qu'il leur auoit venduës en partie, & données en partie ; ils establirent dans les vnes de saints Hermites, & bastirent des monasteres de Religieux & de Religieuses dans les autres. Quant aux riches ornemens qu'ils auoient, ils les donnerent aux Euesques pour parer les Eglises. Ayant presque vendu tout ce qu'ils possedoient en Italie, ils passerent en Sicile, tant pour y vendre les terres qu'ils y auoient, que pour y voir le tres-saint Euesque Paulin, qui estoit leur pere selon l'esprit, *& l'on peut adjouster* leur parent selon la chair, *comme on le recueille de ses écrits.* Paulin. Ep. 10.

VI.

Recit que Pallade fait de ses grandes & magnifiques charitez.

Pallad. hist. Lausa. c. 119.

MAIS ESCOVTONS *l'Euesque Pallade qui l'a connuë si familierement, & qui a escrit son liure lors qu'elle estoit encore viuante & jeune.* Melanie, *dit-il*, ayant esté mariée à treize ans, & demeuré sept ans auec son mary, quitta le monde n'en ayant encore que vingt. Elle employa les étoffes de ses plus riches habits, & ses meubles les plus precieux, comme a fait aussi la bienheureuse Olympiade, à faire des ornemens pour les autels, & à parer les Eglises. Quant à son argent, l'ayant confié à vn solitaire de Dalmatie nommé Paul qui estoit Prestre, elle l'enuoya par mer en Orient. Et elle donna dix mille escus dans l'Egypte & la Thebaïde, autant à Antioche & aux enuirons, & quinze mille dans la Palestine. Dieu sçait qu'elle en distribua quatre fois dauantage de ses propres mains aux Eglises d'Occident, aux monasteres, aux hospitaux, & à tous les pauures qui eurent recours à leur charité, sa foy luy ayant fait ob-

tenir de Dieu la grace de pouuoir arracher ce bien de la gueule de ce lion rugiſſant Alaric, qui rauagea toutes les richeſſes de Rome. Elle affranchit huit mille de ſes eſclaues, qui voulurent bien receuoir la liberté, & les autres la refuſerent, aymant mieux demeurer auec ſon frere. Elle vendit auſſi toutes les terres qu'elle auoit en Eſpagne, en Guienne, en Arragon, dans les Gaules, & dans les villes de quelques autres prouinces, dont elle diſtribua le prix ſans en reſeruer choſe quelconque. Et quant à ce qu'elle poſſedoit dans la Campanie, dans la Sicile, & dans l'Afrique, elle ſe reſerua pour en pouuoir aſſiſter les monaſteres & les pauures.

Voila quelle eſt la conduite & la ſageſſe de la jeune & tres-vertueuſe Melanie, qui fait voir par la maniere dont elle vſe de ſes biens, que dans vn age ſi peu auancé, elle ne cede point à la prudence de celles qui ſont arriuées iuſques à vne grande vieilleſſe. Sa mere Albine eſt auec elle, s'exerce comme elle dans la vertu; & employe comme elle tous ſes biens en charitez

& en aumoſnes. Elles demeurent aux champs, tantoſt en Sicile, & tantoſt dans la Campanie, n'ayant pour tout train que quinze Eunuques, quelques filles, & quelques ſeruantes.

Pinien auparauant ſon mary, & maintenant ſon aſſocié & ſon aide dans les œuures de charité, pratique auſſi la vertu en la compagnie de trente ſolitaires, liſant l'Eſcriture ſainte, s'occupant auec ſoin au jardinage, & à des conferences de pieté. Lors que nous allaſmes à Rome (*Pallade qui eſtoit Eueſque & amy de S. Iean Chryſoſtome, fut enuoyé à Rome par ce ſaint Patriarche deposé & exilé, pour ſe plaindre au Pape S. Innocent I. de l'injuſtice & de la violence qu'on luy auoit faite, & y pourſuiure ſon appel & ſon reſtabliſſement*,) ils nous receurent auec toute ſorte d'honneur en conſideration du bien-heureux Eueſque Iean, & nous firent la meilleure chere du monde, ſe rendant ainſi dignes par leur hoſpitalité & par leur ſainte maniere de viure, de participer à l'eternelle vie de noſtre Seigneur IESVS-CHRIST.

VII.

Dieu le conduit dans vne Isle pour y racheter plusieurs captifs.

L'AVTEVR *tres-ancien & tres-fidelle de la vie de cette Sainte continuë le fil de son histoire, & rapporte une auanture memorable, qui marque bien clairemẽt le soin que prend la prouidence diuine, de conduire ceux qui se sont consacrez à sa charité, & de les appliquer elle-mesme par son esprit & par sa grace, comme dit S. Paul, aux bonnes œuures particulieres qu'il veut leur faire exercer.* Lors, *dit-il*, qu'estant partis de Sicile ils nauigeoient vers la Libye & vers Carthage, voulant s'en retourner en Afrique, ils furent tourmentez d'vn vent si contraire & si violent durant huit iours, que l'eau leur manqua, & que se voyant en peril, ils iugerent que leur nauigation n'estoit pas agreable à Dieu. De sorte que Melanie ordonna aux matelots de changer les voiles, & de laisser aller le vaisseau par tout où les vents le cõduiroient. Apres quoy ayant le vent en pouppe ils aborderent à vne ISLE, laquelle auoit esté pillée depuis peu par des barbares, qui viuoient en

proye & de rapine, & qui ayant pris vn grand nombre d'hommes, de femmes, & d'enfans captifs; & les ayant amenez ailleurs, auoient declaré aux habitans de cette Isle, que s'ils receuoient l'argent qu'il leur falloit pour leur rançon, ils les mettroient en liberté, & épargneroient l'Isle, & que s'ils ne le receuoient pas, ils la bruleroient & tueroient tous leurs captifs.

Lors que ce peuple estoit en vn estat si perilleux, l'Euesque vit aborder ces Saints, & estant venu les receuoir auec joye, les pria d'assister ces miserables. Ce qu'ils firent aussi-tost, luy donnant plus d'argent qu'il ne leur en demandoit, auec lequel il deliura tous ces prisonniers, & sauua l'Isle du feu. Et suite dequoy Melanie & Pinien, adjoustans vne nouuelle charité à la premiere, donnerent à ces captifs cinq cens escus d'or, auec du pain & autres choses, dont ils auoient besoin: en sorte que par la grandeur de ces dons ces pauures mal-heureux oublierent la grandeur de leur infortune.

Ces Saints eſtant remontez dans le vaiſſeau ils n'eurent plus qu'vn vent fauorable qui les mena en peu de iours à Carthage ; & auſſi-toſt ils commencerent à agir comme auparauant. Ils diſtribuerent leurs charitez en trois parties. Ils en employerent vne en des terres & des domaines qu'ils donnerent aux Egliſes, ils conſacrerent l'autre à la ſubſiſtance des monaſteres, & reſpandirent l'autre ſur les pauures.

Cette Sainte ſçachant eſcrire tres-viſte, d'vn caractere parfaitement beau ſans faire de fautes, en ſorte que les plus habiles eſcriuains ne trouuoient rien à redire à ſon eſcriture, elle vendoit ce qu'elle auoit eſcrit, & en employoit le prix à la nourriture de quelques perſonnes neceſſiteuſes. Elle ſçauoit auſſi faire du drap & de la ſarge, qu'elle mettoit entre les mains des pauures, les faiſant ainſi paſſer, ſelon le prouerbe ordinaire, d'vne main ſacrée dans vne autre main ſacrée. *Le pieux & charitable lecteur jugera ſans doute que l'application de cette maniere ordinaire de parler eſt tres-elegan-*

te & tres-edifiante en cette rencontre, parce qu'ainsi que la main des Saints peut estre justement appellée sacrée, *puis que le mesme esprit saint qui deffend la verité & parle par leur bouche, selon l'Euangile, exerce la charité, & opere toute bonne œuure par leur main, selon S. Paul,) ce qui fait que c'est veritablement la main du saint Esprit qui donne l'aumosne que donnent les Saints,) aussi* la main des pauures *peut estre legitimement nommée* sacrée; *puis que c'est la main de* IESUS-CHRIST *auteur de toute sainteté qui reçoit par celle des pauures; que c'est la teste & le chef qui reçoit par ses bras & en ses membres.*

XIII.

Elle vient demeurer en Ierusalem où elle continuë ses aumosnes. Elle confere auec Pelage, & enuoye à S. Augustin, comme au grand deffenseur de la grace, une nouuelle profession de la foy de cet heretique.

Vers l'année 416. APRES auoir demeuré sept ans en Afrique & en ces autres prouinces, ils passerent en Alexandrie dont S. Cyrille estoit Patriarche, pour aller en Ierusalem, & adorer les saints lieux. Ils

Ils ne porterent point d'argent en ce voyage outre les viures qui leur estoient necessaires, & ce qui pouuoit suffire pour peu de iours, voulant y estre parmy les pauures & les mendians. Mais ils y receurent le prix de quelque reste de bien qu'ils auoient à Rome, & qu'ils auoient fait vendre par vne personne fidelle, & le distribuerent selon leur coustume.

Nous voyons par S. Augustin, qu'enuiron vn an apres qu'ils furent establis en Jerusalem, leur pieté enuers Dieu, & leur extreme affection pour la foy catholique, leur fit exhorter le moine Pelage heresiarque, *qui s'estoit retiré en ces quartiers pour mieux respandre son heresie*, à condamner par escrit tout ce qu'on luy objectoit, que cet impie & ce fourbe prononça deuant eux quelques anathemes contre les erreurs que les Euesques d'occident luy objectoient; & qu'ils enuoyerent en suite à ce saint Prelat qui estoit à Carthage, cette nouuelle profession de foy de Pelage; *laquelle ce grand maistre de l'Eglise refuta par deux liures intitulez* : De la grace de IESVS-CHRIST, *qu'il adresse à Albi-* *Aug. de grat. Christ. l. 1. c. 1.*

ne, à Pinien, & à Melanie, en respondant à leur lettre. Par où l'on voit que ces Saints regardoient saint Augustin comme le deffenseur de la grace & l'oracle de l'Eglise en cette matiere; qu'ils n'auoient pas moins de zele pour la verité que pour la charité, parce que Dieu est l'vne & l'autre; & qu'ils n'aimoient pas moins la grace qui est la mere des bonnes œuures, que les bonnes œuures mesmes.

IX.

Elle va visiter les solitaires d'Egypte & leur fait charité. Elle se retire dans vn hermitage, & est la mere commune des Religieux & des Religieuses qu'elle establit en deux monasteres.

MELANIE voyant qu'Albine sa mere estoit abbatuë de vieillesse & d'infirmitez, elle la laissa en Ierusalem & passa auec Pinien dans l'Egypte, pour y visiter les saints solitaires qui y viuoient, & pour y assister les pauures de IESVS-CHRIST. Entre ces hermites ils en trouuerent vn nommé EPHESTION, qui estoit eminent en sainteté par dessus tous les autres, qui auoit refusé leur aumosne; & qui voyant qu'ils luy auoient laissé quel-

que or en cachete sous vne boëte pleine de sel, courut apres eux pour le leur rendre, leur disant qu'il ne s'en pouuoit seruir: & eux luy respondant, que cet or pourroit seruir à quelque autre, il leur repliqua que nul homme ne venoit luy demander l'aumosne, parce que le lieu estoit pauure & desert, comme ils voyoient, & eux ne voulant point reprendre l'argent qu'ils auoient donné, le saint vieillard le ietta dans la riuiere.

Mais comme il n'y a rien de plus vtile aux personnes pieuses, qui ont vescu long-temps dans l'exercice de la charité, que de se retirer en solitude, lors que la grace leur donne la force de la supporter, pour consacrer le reste de leurs jours à la meditation de la loy de Dieu, & pour viure dans ce saint loisir & ce silence du ciel & des Anges, où l'amour de la verité retient dans le calme de la retraitte & dans les delices de l'oraison, ceux que la necessité & la charité a retenu long-temps dans le trouble & le commerce du monde, Melanie estant reuenuë en Ierusalem se retira seule dans vn hermitage, où son mary & sa mere ne la venoient voir qu'vne fois

en cinq iours. Elle y passa plus de seize ans recluse & solitaire sans y voir personne, & se logea dans vn autre apres la mort de sa mere. Mais sa reputation ayant attiré pres d'elle plusieus filles, elle fut obligée de bastir vn monastere, où elle retira plus de 9. Vierges & mesme quelques filles penitentes. Et elle leur ordonna de ne parler iamais à aucun homme, de ne sortir iamais du monastere; & de ne receuoir iamais rien de ceux du dehors & du monde. Elle ne voulut point estre Abbesse; mais en establit vne en sa place. Elle leur fit construire vn Oratoire, où elles chantoient l'office diuin. Et apres la mort de Pinien jadis son mary, elle conceut le dessein de bastir au mesme lieu vn monastere de Religieux. Mais se trouuant dans l'impuissance d'executer sa charitable pensée, parce qu'elle manquoit d'argent, elle eut recours à Dieu, à qui elle sçauoit & disoit que rien n'estoit impossible, & qui aussi pourueut à ce besoin, luy ayant enuoyé vn homme tres-riche, qui luy donna l'argent necessaire pour bastir

cette maison religieuse, où elle receut des hommes qui viuoient selon son esprit & sa conduitte, & dont elle auoit soin comme des filles, estant la mere commune des vns & des autres, & l'Imperatrice Eudoxe mesme, femme de l'Empereur Theodose le jeune, qui vint en Ierusalem à sa persuasion, pour visiter les saints lieux & pour la voir, se glorifiant de se dire fille d'vne telle mere selon l'esprit & la grace.

CHAPITRE XXXII.

S. HIEROSME PRESTRE.

I.

Que pour acquerir les biens de l'ame, il faut estre fidelle dans la distribution des biens temporels, qui ne sont pas proprement à nous.

CE PERE *instruisant la* SAINTE *vierge* EVSTOQVIE fille de sainte Paule *dans vne lettre celebre, qui est intitulée*: De la garde de la virginité, *& luy ayant donné plusieurs preceptes pour la fortifier contre les delices & les voluptez*

Hier. Epist. 22. ad Eustoch. de custodia virgin.

ſenſuelles, il paſſe au ſecond point de ſa lettre, & luy enſeigne à meſpriſer les richeſſes.

Vous deuez auſſi vous garder, *dit-il*, du vice de l'auarice, non ſeulement pour ne pas deſirer d'vſurper le bien d'autruy (ce que les loix ciuiles meſmes condamnent & puniſſent comme illegitime) mais pour ne point garder voſtre bien, qui n'eſt pas proprement vôtre, mais eſtranger à l'égard de vous. Si vous n'auez pas eſté fidelles, dit IESVS-CHRIST, dans la diſpenſation d'vn bien qui vous eſt eſtranger, qui vous donnera la conduite de celuy qui eſt proprement à vous? Nous deuons regarder l'or & l'argent comme des richeſſes eſtrangeres, & les biens ſpirituels comme nos veritables biens, & que nous poſſedons effectiuement. Perſonne ne peut ſeruir deux maiſtres, Dieu & l'argent. Les inquietudes pour la ſubſiſtance temporelle ſont les eſpines qui étouffent la foy; & la racine de l'auarice n'eſt que le ſoin & la paſſion qu'ont les payens d'amaſſer du bien.

II.

Qu'il ne faut pas estre somptueux dans les choses saintes, & negliger d'assister les pauures.

N'IMITEZ PAS ces vierges, qui ont plusieurs robes de reserue, & en changent tous les iours, ny celles qui paroissent plus religieuses en se reuestant d'vne robe vieille & vsée, pendant qu'elles en ont des armoires toutes pleines, N'imitez pas aussi celles, qui mettent leur deuotion à parer & à enrichir des liures, qui seruent à l'office de l'Eglise. Elles dépensent beaucoup pour teindre des peaux en couleur de pourpre. Elles se seruent de l'or liquide au lieu d'ancre, pour n'y escrire qu'en lettres d'or. Elles émaillent & releuent la couuerture de ces liures de diamans & de rubis, pendant que IESVS-CHRIST est tout nud & meurt de froid à leur porte.

III.

Contre les auares, qui ne donnent point l'aumosne.

L'APOSTRE S. PIERRE dit: Ie n'ay ny or ny argent: mais voicy ce

que i'ay, & ie vous le donne : Leuez-vous au nom du Seigneur Iesus, & marchez. AV LIEV qu'aujourd'huy l'on en voit plusieurs, qui bien qu'ils se taisent de la langue, disent par leurs actions : Ie n'ay ny foy ny misericorde ; mais i'ay de l'or & de l'argent, & ie ne vous en donneray point.

IV.

Eloges que ce Saint donne à la charité enuers les pauures d'vn jeune PRINCE *nommé* NEBRIDE, *cousin des Empereurs Arcade & Honoré.*

SALVINE *tres-illustre Princesse Romaine*, fille de Gildon, qui commandoit en Afrique, estant demeurée veuue fort jeune par la mort du jeune Prince NEBRIDE, fils de la sœur de l'Imperatrice, & qui auoit esté éleuée dans le Palais imperial auec Arcade & Honoré depuis Empereurs ses cousins, *comme S. Hierôme le marque, ce Pere escriuit vne lettre à cette illustre Dame, par laquelle il l'exhorte à ne point sortir de son veuuage. Ce qu'elle fit s'estant retirée à Constantinople auec la sainte veuue Olympiade & les autres que nous auons nommées cy-dessus. C'est*

Pallad. dial de vita Chrysost.

dan

dans cette lettre qu'il releue la vertu & les charitez de Nebride son feu mary en ces termes:

Comme il repassoit, *dit-il*, tous les jours dans son esprit cette parole du grand Apostre : Que ceux qui desirent deuenir riches tomberont dans la tentation, dans les filets du diable, & en beaucoup de passions illegitimes, il distribuoit aux pauures tout ce qu'il receuoit des liberalitez de l'Empereur, & des appointemens de ses dignitez & de ses charges. Il sçauoit que Nostre Seigneur a dit : Si vous voulez estre parfait, allez, vendez tout ce que vous auez & donnez-le aux pauures, & puis venez & me suiuez. Et parce qu'il ne pouuoit accomplir cette parole ayant vne femme, de petits enfans, & vne grande famille, il se faisoit auec les fausses richesses des amys qui le receussent dans les tabernacles eternels. Quelle veuue n'a point esté assistée de son secours ? Quel orphelin n'a point trouué en luy vn vray pere ? Les Euesques de tout l'orient luy adressoient les prieres de tous les misera- *Hieron: Ep. 8.*

bles, & les requestes de toutes les personnes foibles & opprimées. Tout ce qu'il demandoit à l'Empereur estoit ou aumosne pour les pauures, ou argent pour racheter les captifs, ou charité pour les affligez. C'est pourquoy les Princes luy accordoient volontiers ce qu'ils sçauoient ne donner pas à luy seul, mais à plusieurs.

V.

Il releue la charité de S. PAMMAQUE *gendre de sainte Paule, qui apres la mort de sa femme employoit en aumosnes, les biens qu'elle luy auoit laissez.*

Hier. Ep. 26. ad Pammach. ESCRIVANT *à l'illustre* S PAMMAQUE *gendre de sainte Paule sur la mort de sa femme* PAULINE, *il descrit auec son eloquence ordinaire la conuersion & les merueilleuses charitez de ce grand Seigneur.*

APRES la mort de Pauline, *dit-il*, l'Eglise a enfanté pour Dieu & pour elle l'illustre Pammaque, & d'vn Patricien par la noblesse de son Pere & de sa femme, elle en a fait vn solitaire posthume riche en aumosnes, & sublime en humilité. L'Apostre escrit aux Corinthiens : Considerez mes

freres la grandeur de vostre vocation, & qu'il y a peu de sages & de nobles qui ayent esté appellez comme vous à la lumiere de l'Euangile (cette rareté conuenoit alors à l'estat de l'Eglise naissante, afin que le grain de moustarde croissant peu à peu deuint vn grand arbre. Mais Rome possede en ce temps ce que le monde n'auoit point veu iusques à cette heure. Les sages, les puissans, & les nobles chrestiens estoient alors rares : mais il y en a plusieurs aujourd'hy qui sont solitaires, entre lesquels reluit mon cher Pammaque, comme le plus sage, le plus puissant, & le plus noble, comme celuy qui est grand entre les grands, & le premier entre les premiers, comme le chef & le conducteur des autres.

Pauline par sa mort nous a donné les enfans, qu'elle desiroit auoir estant viuante. Resiouyssez-vous sterile, tressaillez & criez de joye, ô femme qui n'enfantiez point, puis que vous auez tout d'vn coup engendré autant d'enfans, qu'il y a de pauures à Rome. Ces diamans & ces

perles, dont voſtre teſte & voſtre col eſtoient parez, donnent maintenant du pain aux neceſſiteux. Ces robes de ſoye, entrelaſſées de fils d'or ſi deliez ne ſont plus tranſparentes, & ne découurent plus aux yeux la nudité de la chair: mais ſont changées en habillemens de groſſe laine, qui repouſſent la rigueur du froid. Tout ce qui ſeruoit aux delices & au luxe, ſert maintenant à la vertu. Cet aueugle, qui tend la main, & qui crie ſouuent lors que perſonne ne paſſe, eſt l'heritier de Pauline, & le coheritier de Pammaque. Cet eſtropié qui n'a point de jambes, & qui ſe traiſne ſur tout le corps, eſt ſouſtenu par la tendre main d'vne jeune Dame. Et cette maiſon, qui auparauant ne ſe rempliſſoit que de beau monde, eſt maintenant aſſiegée de neceſſiteux & de miſerables. Lors qu'il marche dans les ruës il eſt accompagné de cette troupe: il aſſiſte IESVS-CHRIST en eux, & il blanchit ſon ame parmy leur craſſe & leurs ordures. C'eſt ainſi que cet ambitieux des hommes & du conſulat du ciel

fait des largesses aux pauures, plus precieuses que les jeux & des spectacles, & brigue la faueur & l'affection des indigens.

VI.

Du mesme S. PAMMAQVE, *& de l'estat pauure & humble, auquel il s'estoit reduit.*

La mere (*sçauoir* SAINTE PAVLE) se resiouyt de ce que sa fille a laissé ses biens non à elle, mais à son mary. Elle n'est point faschée de les voir passer à vn autre; parce qu'elle voit qu'on les distribuë à ceux à qui sa fille desiroit qu'on les donnast. Au contraire elle se resiouyt de ce que ses vœux & ses souhaits s'accomplissent sans qu'elle en ait de la peine, cette institution d'heritier ne causant pas vn changement de possesseur de ses biens, mais seulement de distributeur. Et qui croyroit qu'vn arriere-petit fils de Consuls, & l'ornement de la race des Camilles, pust se resoudre à marcher auec vne robe noire de Religieux & de solitaire parmy la pourpre des Senateurs, & qu'il rougist si peu de paroistre en cet ha- *Hieron. Ibid.*

bit deuant les yeux de ſes confreres, qu'il ſe mocque de ceux qui s'en mocquent? Les ames nobles, & qui ont eſté eſleuées dans vn air d'honneur & de nobleſſe proportionné à leur naiſſance, ſont pluſtoſt ſurmontées par la honte que par la crainte; & la pudeur a ſouuent vaincu ceux qui eſtoient victorieux des tourmens. Ce n'eſt pas peu de voir vn homme illuſtre, vn homme eloquent, vn homme riche, éuiter dans les places publiques la compagnie des grands & des riches, ſe meſler parmy le peuple, s'approcher des pauures, ſe ioindre aux ruſtiques & aux groſſiers; & de Prince qu'il eſtoit ſe faire compagnon des moindres de la populace.

Mais plus ſon eſtat eſt humble & bas, plus il eſt eminent & releué: Le diamant ne laiſſe pas de luire parmy la poudre, & le feu d'vn rubis jette des rayons dans le fumier. On voit en ſa perſonne l'accompliſſement de cette promeſſe du Seigneur: Ie donneray de la gloire à ceux qui m'en donneront. Que les autres l'enten-

dent de la vie future, lors que les ennuys presens se changeront en vne ioye eternelle, & que le monde passant, la couronne des Saints ne passera point. Mais pour moy j'en voy l'accomplissement dés cette vie. Auant que Pammaque seruist IESVS-CHRIST de tout son cœur, il estoit connu dans le Senat : Et il est aujourd'huy comblé d'honneur & de gloire au jugement & dans l'estime de tout l'vniuers. Toutes les Eglises de IESVS-CHRIST ne parlent aujourd'huy que de Pammaque, & toute la terre qui ne l'auoit pas connu lors qu'il estoit riche, l'admire aujourd'huy le voyant pauure.

VII.

Ce qu'on doit faire pour bien accomplir cette parole de IESVS-CHRIST: *Si vous voulez estre parfait, allez & vendez, &c.*

LE MESME SAINT *exhortant dans la mesme lettre le mesme* S. PAMMAQVE à se donner tout à Dieu & à consacrer son bien au soulagement des pauures, *il luy escrit ces paroles.* IESVS-CHRIST dit: Si vous voulez estre

parfait. On ne vous impose point de necessité, afin que vostre choix estant tout libre & tout volontaire il en merite plus de recompense. Si vous voulez donc estre parfait, si vous desirez estre ce qu'ont esté les Prophetes, les Apostres, & IESVS-CHRIST mesme, vendez, non vne partie de vostre bien, de peur que la crainte de l'indigence ne vous soit vne occasion d'infidelité, & que vous ne perissiez auec Ananie & Saphire, mais tout ce que vous possedez. Et lors que vous l'aurez tout vendu, donnez-le, non aux riches & aux superbes, mais aux pauures: donnez-le, afin de soulager la necessité des miserables, & non afin d'accroistre les richesses des Ministres de l'Eglise. Et lors que vous lirez cette parole de l'Escriture: L'ouurier doit estre recompensé de son ouurage, & cette autre: Ceux qui seruent à l'autel doiuent auoir part à ce qui s'offre à l'autel, souuenez-vous aussi de cette autre: Si nous auons le viure & le vestement nous deuons estre contens. C'est vne espece de sacrilege de donner le bien des pauures à

ceux qui ne ſont pas pauures.

Et toutefois ce n'eſt pas aſſez pour eſtre parfait, de meſpriſer les richeſſes & de ſe deffaire de ſon argent, qui eſt vne choſe qu'on peut en vn moment & perdre & trouuer. Crates de Thebes, Antiſthene, & pluſieurs autres, que nous liſons auoir eſté tres-vitieux, ont fait vne pareille action. Vn diſciple de IESVS-CHRIST doit aller plus loin qu'vn Philoſophe du monde, vn animal de vanité & de gloire, vn vil eſclaue de la reputation publique, & des applaudiſſemens populaires. Il ne vous ſuffit pas de meſpriſer les richeſſes ſi vous ne ſuiuez IESVS-CHRIST. Or on ſuit IESVS-CHRIST, lors qu'on quitte les vices & les pechez, & qu'on ſe range en la compagnie des vertus.

VIII.

D'vn hoſpital que S. PAMMAQVE *fit baſtir dans le port de Rome.*

IL LVY PARLE *en ſuite d'vn hoſpital qu'il auoit fondé à Rome, & releue fort le merite de cette œuure de charité enuers les pauures.* I'ay appris, *dit-il*, que

vous auez basty vn hospital dans le port de Rome, & que vous auez fondé sur le riuage de Tybre vn petit Bethleem comme le nostre, c'est à dire, selon le sens hebraïque, vne maison de pain, où vous rassasiez par vostre abondance les pauures voyageurs, qui ont esté long-temps affamez. Ie me resiouys de ce que vous passez au delà de vos foibles commencemens : de ce que vous embrassez vne vie tres-releuée, de ce que vous montez si tost du pied de la montagne au sommet ; & qu'estant le premier entre les Religieux & les solitaires, vous imitez le premier des Patriarches dans la premiere ville du monde. Mais souuenez-vous qu'Abraham, qui exerçoit auec soin l'hospitalité, & receuoit charitablement les hommes, merita de receuoir Dieu mesme; quoy qu'il eust vne si grande famille, ne commandoit pas à ses seruiteurs & à ses seruantes de seruir les voyageurs & les passans, & en diminuoit pas le merite de son action si bonne en les exerçant par l'entremise des autres, mais com-

me s'il eust rencontré quelque proye & quelque dépoüille, il s'appliquoit luy-mesme à cette œuure auec sa femme Sara: il leur lauoit les pieds: il apportoit sur ses épaules le veau gras qu'il alloit choisir dans son troupeau: il se tenoit debout en les seruant pendant qu'ils mangeoient, & leur presentoit les viandes, que sa femme auoit apprestées de ses propres mains.

IX.

Se donner à Dieu en luy donnant de son bien; & quoy qu'on fasse pour le seruice des pauures, on ne s'humiliera iamais tant que N. Seigneur a fait.

Ie vous donne cet aduis, mon tres-cher frere, par l'affection que ie vous porte, afin que vous n'offriez pas seulement vostre argent à IESVS-CHRIST, mais aussi vostre ame, comme vne hostie viuante, sainte, agreable à Dieu que vostre culte & vostre seruice soit spirituel, que vous imitiez le fils de l'homme qui n'est pas venu pour estre seruy, mais pour seruir, & qui a fait à ses disciples & à ses seruiteurs, estant le Seigneur & le

maiſtre, ce que ce Patriarche faiſoit aux perſonnes eſtrangers. Noſtre ancien ennemy ſçait, qui eſt plus difficile de garder la continence, que de donner de l'argent: qu'on ſe défait aiſément de ce qui eſt exterieur; mais qu'on a plus de peine à ſouſtenir vne guerre interieure. Si nous offrons à IESVS-CHRIST nos richeſſes auec noſtre ame il les receura volontiers: mais ſi nous donnons à Dieu le bié qui eſt au dehors, & au diable le cœur qui eſt au dedans, nous faiſons vn partage inégal, & il nous dira comme à Caïn ſelon l'edition des 70. Vous pechez ſi voſtre offrande eſt juſte, & voſtre partage injuſte. L'éclat de la race Patricienne, dont vous eſtes deſcendu, & le premier rang d'honneur que vous tenez entre les premiers Religieux & ſolitaires, ne vous doiuent pas eſtre vn ſujet d'eſleuement, mais d'humilité; puis que vous ſçauez que le fils de Dieu s'eſt fait fils de l'homme. Vous auez beau vous abaiſſer, vous ne ſerez iamais ſi humilié que IESVS-CHRIST. Vous auez beau marcher nuds pieds, eſtre veſtu d'vne robe noire; vous

rendre compagnon des pauures, entrer auec respect dans les cabanes des derniers du peuple, estre l'œil des aueugles, la main des foibles, le pied des boiteux, porter de l'eau, fendre du bois, faire du feu, où sont en tout cela les liés, les soufflets, les crachats, les coups de foüet? où est le gibet? où est la mort? Et lors mesme que vous aurez fait tout ce que i'ay dit, vostre Paule & vostre Eust[ochi]uie auront tousiours de l'aduantage sur vous, sinon en ce que leurs œuures seront plus saintes, au moins en ce que leur sexe est plus foible que le vostre.

Nous apprenons de Pallade en peu de paroles quel fut le succez de ces exhortations de S. Hierome, & quel fruit elles produisirent par la benediction du ciel dans le cœur de S. Pammaque. Apres auoir, *dit-il*, renoncé au monde, il mena vne vie tres-sainte ; & ayant distribué vne partie de ses richesses aux pauures durant sa vie, il leur laissa le reste par sa mort *dans son testament.* Ce qui arriua, *selon que le marque saint Hierome*, vers l'année 4[1]0. où Rome fut prise & saccagée.

Pallad. hist. Lausia. c. 122.

Hier. præf. in lib. 1. comment. in Ezech.

X.

Des Veuues, qui n'ont point d'enfans, & du choix qu'on doit faire entre les pauures, preferant ceux qui sont plus à Dieu.

VNE ILLVSTRE VEVVE *de France nommée* HEDIBIE sortie d'vne race d'Orateurs & de Poëtes tres-celebres, s'estant fait connoistre à S. Hierome par la reputation de sa haute pieté, quoy qu'il fust en Bethleem, & elle aux extremitez de la Gaule, & luy ayant enuoyé vn homme exprez, *comme à vn Oracle de toute l'Eglise*, pour le consulter sur douze questions, *les vnes de pratique, & les autres de science, dont la premiere estoit*: De quelle sorte
Ep.150. ad Hedib. on peut arriuer à la perfection chrestienne ; & comment doit viure vne Veuue qui n'a point d'enfans, *voicy sa response.*

Le jeune homme ayant fait à nostre Seigneur dans l'Euangile la mesme question que vous me faites, ie ne puis vous respondre autre chose que ce qu'il luy respondit, & vous dire en empruntant ses paroles : Si vous voulez estre parfaite, porter vostre

croix, ſuiure le Sauueur ; & imiter ſaint Pierre qui dit : Seigneur, nous auons tout quitté, & vous auons ſuiuy: allez, vendeztout ce que vous poſſedez, & donnez-le aux pauures & ſuiuez le Sauueur. Il ne dit pas : Donnez à vos proches : mais donnez aux pauures, ou pluſtoſt à IESVS-CHRIST, qui eſt nourry dans les pauures, & qui eſtant riche s'eſt fait pauure pour l'amour de vous.

Au reſte il eſt eſcrit dans vn Pſeaume : Heureux celuy qui agit auec ſoin & auec intelligence pour le ſoulagement de l'indigent & du pauure. Il eſt beſoin d'intelligence pour reconnoiſtre qui eſt le vray pauure à qui il faut faire charité. Car ce vray pauure n'eſt pas celuy, qui eſtant couuert d'habits déchirez, & portant dans ſon viſage & ſur tout ſon corps les marques de la neceſſité, ne ſe retire pas neantmoins des vices : mais c'eſt celuy qui eſt du nombre de ceux, dont l'Apoſtre diſoit, qu'il ſe reſeruoit le ſoin des pauures ; & pour qui S. Paul & S. Barnabé recueilloient les charitez des Egliſes chreſtiennes

conuerties à Dieu du paganiſme : qui auoient accomply la volonté du pere, & auoient ouy le Sauueur qui auoit dit : Ma mere & mes freres ſont ceux qui font la volonté de mon Pere. Ce que nous ne diſons pas neantmoins pour deffendre d'aſſiſter les pauures des Iuifs, & des Payens, & de quelque autre nation que ce ſoit : mais pour preferer les chreſtiens & fidelles aux infidelles ; & pour marquer la grande diuerſité qui ſe rencontre entre les chreſtiens meſmes, les vns eſtant pecheurs, & les autres juſtes & ſaints. C'eſt pourquoy l'Apoſtre approuuant la charité qui eſt generale, la rend neantmoins particuliere en diſant : Principalement enuers les domeſtiques de la foy. Or le domeſtique de la foy eſt celuy, qui eſt ioint auec vous par vne meſme religion, & que les pechez & les vices ne ſeparent pas de la fraternité ſpirituelle que vous auez auec luy par le ſaint Eſprit.

Le meſme Pere eſcriuant à Furie Veuue tres-illuſtre, fille de Lete Conſul & Patrice de la race des Camilles qui

Ep.10.ad Furiam.

eſtoit

estoit Chrestien, & belle fille du grand Anice Probe Consul, le plus noble & le plus celebre des Romains, luy prescrit des regles pour viure chrestiennement dans son veuuage, & gouuerner son bien en veuue pieuse & charitable, qui n'a point d'enfans: A qui laissere z-vous, *luy dit-il*, tant de richesses? à IESVS-CHRIST qui ne meurt point & ne peut mourir. Qui aurez-vous pour vostre heritier? Celuy-la mesme que vous auez, pour vostre seigneur & vostre maistre? Vostre pere s'en attristera: mais IESVS-CHRIST s'en resiouyra: vostre famille en sera affligée: mais les Anges en seront rauis. Que vostre pere fasse ce qu'il voudra de ses biens: vous n'estes pas à celuy à qui vous estes née; mais à celuy à qui vous estes renée, & qui vous a rachetée par le prix infini de son sang.

Il l'exhorte en suite à lire l'Escriture sainte, & les liures des peres Orthodoxes & Catholiques, & à transferer son amour pour la soye, les diamans, & les perles en celuy de la science sacrée. *Et parce qu'elle estoit en France il*

adjouste : Vous auez S. EXVPERE Euesque de Toulouze, d'vn age meur & d'vne foy éprouuée, qui vous pourra conduire par de frequens & salutaires aduis Employez les fausses richesses à vous faire des amys qui vous reçoiuent dans le palais eternel. Distribuez vos biens à ceux qui ne mangent pas des phaisans, mais du pain bis, lequel chasse seulement la faim, & n'accroist pas le feu des dissolutions & des débauches. Agissez auec soin & auec intelligence dans vos aumosnes. Donnez à tous ceux qui vous demanderont ; mais principalement aux domestiques de la foy : habillez les nuds, nourrissez les affamez, & visitez les malades. Toutes les fois que vous estendez la main pour donner à vn pauure, remettez-vous IESVS-CHRIST deuant les yeux. Souuenez-vous de la veuue de Sarepte, qui prefera le soulagement de la faim qu'auoit Elie, à la nourriture d'elle-mesme & de ses enfans : qui choisit plustost de s'exposer au danger de mourir auec son fils, que de ne pas assister vn si saint hoste, & qui aima mieux perdre la vie

que la charité & l'aumosne.

XI.

Mettre IESVS-CHRIST *au nombre de ses enfans, & que nostre superflu est deu aux pauures.*

QVE SI vne veuue a des enfans, principalement si elle est de noble famille, qu'elle ne laisse pas ses enfans dans l'indigence, mais qu'elle les aime auec égalité & auec iustice: en sorte pourtant qu'elle se souuienne premierement de son ame, & que la considerant comme l'vn de ses enfans, elle partisse plustost son bien entre elle & eux, que de laisser tout à eux & rien à elle: ou plustost pour parler plus selon le style de l'Euangile, qu'elle rende IESVS-CHRIST coheritier dans sa succession auec ses enfans. Vous me respondrez, que cela est difficile, que cela est dur, que cela est contre la nature: Mais ie vous oppose le Seigneur qui vous replique; Que celuy qui peut entendre ces veritez les entende.

Quant à ce que le Seigneur dit: Que celuy qui a deux tuniques ou deux robes, en donne vne à celuy qui n'en a

point, puis qu'il y a des froids comme sont ceux de Scythie & des neiges des Alpes, qu'on ne peut repousser non seulement auec deux & trois robes, mais à peine mesme auec des fourures & des peaux de bestes: il faut entendre par vne seule robe tout ce qui peut suffire pour couurir la nudité de nostre corps & secourir la foiblesse humaine: comme tout ce qui est necessaire pour viure dans le temps present doit estre appellé le viure d'vn jour. C'est pourquoy l'Euangile nous ordonne de ne nous point troubler de peine & d'inquietude pour le lendemin, c'est à dire pour le temps à venir. Et l'Apostre dit: Soyons contens si nous auons le viure & le vestement. Si donc vous auez plus que ce qui vous est necessaire pour estre nourrie & vestuë, donnez-le aux pauures; & sçachez qu'en ce poinct vous estes obligée comme à vne debte.

XII.

Charitez de SAINTE FABIOLE.
De L'HOSPITAL *qu'elle fit baſtir.*

IL N'Y A *rien de plus chreſtien, ny de plus edifiant que les exemples celebres des charitez merueilleuſes, qu'il rapporte de quelques Dames romaines illuſtres en ſaincteté. Voicy ce qu'il dit de* SAINTE FABIOLE *Princeſſe de la race des Fabiens,*

Eſtant receuë dans la communion des fidelles à la veuë de toute l'Egliſe, apres ſa penitence accomplie, ſon bonheur preſent ne luy fit point oublier ſes afflictions paſſées; & apres auoir fait vne fois naufrage elle ne voulut plus ſe mettre au hazard de tomber dans les perils d'vne nouuelle nauigation: mais elle vendit tout ſon patrimoine, qui eſtoit tres-grand & proportionné à ſa naiſſance, & en deſtina tout l'argent à aſſiſter les pauures dans leurs beſoins, ayant eſté la premiere qui eſtablit vn hoſpital, pour y raſſembler les malades abandonnez, & ſoulager tant de miſerables conſumez de langueur, & accablez de neceſſitez

Mais elle n'vsa pas d'vne moindre charité enuers les ecclesiastiques, les solitaires, & les vierges. Quel monastere n'a point esté secouru par ses bien-faits? Quels pauures nuds ou retenus continuellement dans le lict par leurs maladies, n'ont point esté reuestus & couuerts par les largesses de Fabiole? Et à quel besoin ne s'est porté auec vne promptitude incroyable plaisir qu'elle prenoit à faire du bien, qui estoit tel, que Rome se trouua trop petite pour receuoir les effets de sa charité? Elle couroit par toutes les Isles & par toute la mer de Toscane. Elle visitoit toute la prouince des Volsques; & faisoit ressentir les effets de sa liberalité aux monasteres bastis sur les riuages les plus reculez qu'elle visitoit tous elle-mesme, ou y enuoyoit des personnes saintes & fidelles.

XIII.

De la mesme sainte Fabiole & de saint Pammaque. De leur charité enuers les Estrangers.

ELLE disoit que c'estoit vne espece d'infidelité que de distribuer son argent auec trop de precaution; Et elle souhaittoit, non pas de mettre vne partie de son bien entre les mains des autres pour l'employer en des charitez, mais apres auoir tout donné, & n'ayant plus rien à soy, de receuoir elle-mesme l'aumosne en l'honneur de IESVS-CHRIST.

Mais ie ne sçaurois loüer vne femme si illustre sans me souuenir de PAMMAQVE mon amy intime, qui ayant herité de tout le bien de sa femme en mit les pauures en possession. Ils contestoient saintement Fabiole & luy, à qui planteroit plustost sa tente sur le port de Rome, pour y receuoir les estrangers à l'imitation d'Abraham; & disputoient à qui se surmonteroit l'vn l'autre en charité. Chacun fut victorieux & vaincu dans ce combat. Ils acheterent vn lieu pour receuoir les estrangers & les voyageurs, &

soudain l'on y vint en foule. Car la charité doit veiller à ce qu'il n'y ait point d'affliction en Iacob, ny de douleur en Israël, comme dit l'Escriture. Toute la terre sceut qu'on auoit estably vn hospital dans le port de Rome; Et les Egyptiens & les Parthes l'ayant sceu au printemps, l'Angleterre le sceut l'esté.

On éprouua dans la mort d'vne femme si admirable la verité de ce que dit S. Paul : Que toutes choses cooperent en bien à ceux qui aiment & qui craignent Dieu. Elle auoit, comme par vn presage de ce qui luy deuoit arriuer, escrit à plusieurs solitaires de la venir voir, pour la décharger d'vn fardeau qui luy estoit fort penible, & afin d'employer ce qui luy restoit d'argent à s'acquerir des amis qui la receussent dans les tabernacles eternels. Ils vinrent, ils furent faits ses amis, & apres s'estre mise en l'estat qu'elle auoit desiré, s'endormit du sommeil des justes, & déchargée de ses richesses terrestres, qui ne luy seruoient que d'empeschement, s'enuola auec plus de legereté dans le ciel.

XIV

XIV.

De SAINTE PAVLE. *Qu'elle empruntoit pour donner l'aumosne.*

EN DESCRIVANT *les merueilleuses charitez de* SAINTE PAVLE *il fait voir en elle vne vraye image d'vne vraye Princesse chrestienne, d'vne Princesse de Dieu, pour vser du terme de l'Escriture & non de la Cour & du monde, qui brulant d'vne noble ambition d'imiter son diuin époux, vouloit imiter cette genereuse & royale humilité du Sauueur, qui s'est rendu pauure pour enrichir les autres par sa pauureté.*

Il dit dans sa lettre 26. à S. Pammaque son gendre, que cette mere ayant distribué ses biens entre ses enfans leur auoit enseigné, pour son mespris des richesses, quel objet ils deuoient aimer. *Et dans sa lettre 27. à* SAINTE EVSTOQVIE SA FILLE, *où il la console de la mort de cette sainte, il dit d'elle.* Lors qu'elle rencontroit des pauures, elle leur faisoit du bien; & lors qu'elle rencontroit des riches, elle les exhortoit à les assister. Entre toutes ses vertus il n'y auoit que la seule liberalité où elle passoit au delà des bornes communes. Car el- *Ep. 27. ad Eustoc.*

le prenoit de l'argent à intereſt, & changeoit ſouuent de creanciers, afin d'eſtre en eſtat par ce moyen de ne refuſer l'aumoſne à perſonne. C'eſt icy où ie dois confeſſer ma faute & reconnoiſtre mon erreur, en ce que luy voyant faire tant de charitez ie l'en reprenois & luy alleguois, qu'elle deuoit prendre garde à ne ſe mettre pas dans l'impuiſſance de faire touſiours le bien qu'elle faiſoit de ſi bon cœur. A quoy elle reſpondoit en peu de paroles & auec grande modeſtie, que Dieu luy eſtoit teſmoin qu'elle ne faiſoit rié que par l'amour qu'elle auoit pour luy: qu'elle ſouhaittoit de mourir en demandant l'aumoſne, de ne laiſſer pas vn eſcu à ſa fille, & d'eſtre enſeuelie dans vn drap qui luy fuſt donné par charité. Enfin elle adjouſtoit cette parole tres remarquable: Si j'eſtois reduite à demander, ie trouuerois pluſieurs perſonnes qui me donneroient: mais ſi ce pauure meurt de faim faute de receuoir de moy ce que ie luy puis ayſément donner en l'empruntant, à qui eſt-ce que Dieu demandera compte de ſa vie?

Ainsi ie desirois qu'elle agist auec plus de circonspection & de retenuë dans le gouuernement de son bien: mais estant emportée par vne foy plus ardente elle s'vnissoit toute entiere à son Sauueur: elle vouloit estre pauure & l'estre d'esprit & d'affection pour suiure IESVS-CHRIST pauure, & luy rendre ainsi ce qu'elle auoit receu de luy en se reduisant dans l'indigence pour l'amour de luy. En quoy elle obtint enfin ce qu'elle auoit desiré, ayant laissé sa fille chargée de beaucoup de debtes qu'elle n'a pas encore payées, mais qu'elle espere acquitter vn iour, se confiant pour cela, non pas en des moyens humains qui dependent d'elle, mais en ceux que la misericorde de Dieu luy pourra donner.

XV.

De la grande discretion de la mesme sainte à faire l'aumosne.

PLVSIEVRS Dames ont accoustumé de faire des dons à quelques personnes particulieres lesquelles publient par tout leurs loüanges; & de ne faire aucun bien aux autres estant prodigues enuers ceux-là. Mais Pau-

le estoit tres-esloignée de ce defaut, distribuant ses charitez selon la necessité de ceux à qui elle les faisoit; & pouruoyant seulement à leur besoin sans se porter à vn excez qui leur auroit esté prejudiciable. Nul pauure ne s'en retourna jamais d'aupres d'elle les mains vuides ; & ce n'estoit pas la grandeur de ses richesses, mais sa prudence à bien distribuer ses aumosnes, qui luy donnoit moyen de faire ainsi du bien à tous. Elle ne vouloit point employer d'argent en ces prieres qui passeront auec la terre, & auec le monde : mais en ces prieres viuantes, qui marchent dessus la terre, & dont saint Iean dit dans l'Apocalypse que la ville du grand Roy est bastie, & que l'Escriture nous apprend deuoir estre changées vn jour dans la gloire du Paradis en saphirs, en émeraudes, en jaspe, & en autres pierres precieuses.

XVI.

Que l'aumosne doit estre accompagnée des autres vertus chrestiennes.

MAIS toutes ces actions de charité luy pouuoient estre communes auec

plusieurs personnes qui en font comme elle : & le diable sçait que le comble des vertus ne se rencontre pas toûjours necessairement où elles se trouuent. Nous en sçauons plusieurs qui ont donné l'aumosne de leur bien, mais qui n'ont rien donné de leur corps ; c'est à dire de leur sensualité & de leurs plaisirs : qui ont ouuert leur main liberale aux pauures ; mais qui ont esté vaincus par la volupté de la chair, & qui se sont rendus semblables à ces sepulchres, dont il est parlé dans l'Euangile, en blanchissant & en parant le dehors pendant que le dedans est plein de vers & de pourriture. Paule a esté exempte de ce defaut. En quoy ce saint nous tesmoigne, comme S. Gregoire de Nazianze, le grand maistre de ce grand disciple, parlant de sa sœur Gorgonie, comme nous l'auons veu cy-dessus, que l'aumosne doit estre la campagne des autres vertus chrestiennes, ou au moins vn aide pour les acquerir, & non pas vn voile qui couure les vices & vne simple couleur de la charité qui soit seulement superficielle, & ne serue

qu'à faire paroistre viuantes & animées de l'esprit du Christianisme les ames qui n'ont point de veritable charité ny pour Dieu, ny pour leur prochain, n'en ayant point pour elles mesmes & pour leur propre salut, & estant non seulement mortes mais enseuelies dans leurs habitudes viticuses.

XVII.

Deux paroles remarquables de S. Hilarion rapportées par saint Hierosme.

Vita S. Hilar. c 6

NOVS *apprenons deux choses remarquables touchant l'aumosne, en deux paroles celebres que saint Hierome rapporte de cet admirable solitaire* SAINT HILARION: *l'vne qui regarde l'excellence & l'vtilité de cette vertu, l'autre qui concerne la dispensation de son esprit.*

Les solitaires, *dit-il*, qui demeuroient auec la sainte luy ayant amené de Facidie, qui est vn canton de Rhinocurare ville d'Egypte, vne femme aueugle depuis dix ans; laquelle luy dit, qu'elle auoit employé tout son bien à se faire traitter

par les medecins, le ſaint luy reſpondit : Si vous l'euſſiez donné aux pauures, IESVS-CHRIST qui eſt le veritable medecin, vous auroit guerie.

Orion poſſedé du diable, ayant eſté deliuré par le ſaint il luy offrit des preſens ; & le ſuppliant de les receuoir pour les diſtribuer aux pauures, le ſaint luy reſpondit : Vous le pouuez mieux faire que moy ; puis que vous allez dans les villes, & connoiſſez ceuxqui en ont beſoin. Mais ayant abandonné tout ce que j'auois, pourquoy deſirerois-je le bien d'autruy ? Il y en a beaucoup, qui employent le nom des pauures pour seruir de pretexte à leur auarice : La veritable charité n'eſt point artificieuſe, & perſonne ne diſtribuë mieux ſon bien aux pauures que celuy qui ne ſe reſerue rien pour luy-meſme. *Ibid.*

CHAPITRE XXXIII.

HISTOIRE MEMORABLE

Arriuée du temps de Syneſe Eueſque de Ptolemaïde, qui viuoit au V. ſiecle, rapportée par vn ancien Auteur eccleſiaſtique.

Prat. Ioan. Moſch. n. 185.

NOVS *liſons vne hiſtoire memorable touchant le fruit & l'excellence de l'aumoſne dans vn liure des vies des Peres composé par vn ancien auteur Eccleſiaſtique Preſtre & ſolitaire fameux qui viuoit il y a mille ans, lequel eſtant à Rome eſcriuit les vies des plus grãds ſaints de ſon temps, & les choſes les plus remarquables & les plus edifiantes qu'il auoit appriſes par la relation des perſõnes pieuſes & fideles. L'inſigne recueil qu'il en a fait a eſté ſi eſtimé dans l'antiquité, que le 2. Concile de Nicée touchant les images qui eſt le 7. Concile general tenu en 787. en a cité pour l'eſtabliſſement de la foy catholique vne hiſtoire qu'il rapporte, & que Iean Diacre, S. Iean de Damas, Phoce Patriarche de Conſtantinople dans ſa bibliotheque, & Nicephore releuent les relations & les exem-*

Act. 4. Ioan. Diac. Vita Vit. Greg. l. 1. c. 45. Ioan. Dam lib. 3. circa fin. Phot. cod. 99. Niceph l. 8. c. 41.

ples qu'il produit les tenant tres fidelles & tres veritables. Et le Cardinal Baronius a jugé digne de ses annales Ecclesiastiques comme certaine & authentique celle que j'ay creu meriter d'estre inserée en ce lieu, estant illustre & miraculeuse, & l'vn des plus riches ornemens de la tradition de l'Eglise sur cette matiere. Baron. an. 411. n. 61.

Lors que nous estions, *dit-il*, à Alexandrie, Leonce d'Apamie homme religieux & tres-fidelle y vint du pays des cinq villes appellé Pentaple: car il auoit demeuré plusieurs années à Cyrene ou Ptolemaïde, & il y vint du temps de S. Euloge Patriarche d'Alexandrie, estant destiné de Dieu pour estre Euesque de Ptolemaïde, comme il le fut depuis. Or nous entretenant vn jour familierement auec luy, il nous raconta ce que ie vay dire.

Il y auoit du temps du bien-heureux Theophile Patriarche d'Alexandrie, vn Euesque de Cyrene ou Ptolemaïde nommé Synese, qui auoit esté Philosophe. (*C'est celuy dont il nous reste beaucoup de lettres, & entre autres ouurages vn excellent discours*, De la royauté *qu'il prononça estant encore laïque, deuant le jeune Empereur Arcade fils de Theo-*

dose, en luy apportãt vne couronne d'or que la ville de Ptolemaïde luyenuoyoit par present, & qui depuis fut fait Euesque de la mesme ville.) Synese ayant trouué à Cyrene vn Philosophe nommé Euagre, qui auoit esté son compagnon dans l'estude des lettres humaines, & estoit encore son amy intime, mais Payen de religion & tres-attaché à l'idolatrie, il trauailla de tout son pouuoir à le faire chrestien: l'extréme affection qu'il auoit tousiours euë pour luy, portant à luy procurer vn si grand bon-heur. Mais ce Philosophe ne pouuoit souffrir les exhortations de cet Euesque, ny gouster la doctrine du Christianisme. Ce qui toutefois ne rebuta point ce saint Prelat, la grandeur de sa charité pour son amy, empeschant qu'il ne s'ennuyast d'employer en vain & sans aucun fruit visible toutes les remonstrances qu'il luy faisoit, toutes les instructions qu'il luy donnoit, & toutes les raisons qu'il luy alleguoit, pour luy persuader de croire en IESVS CHRIST, & de receuoir ses sacremens, sçauoir le baptesme & les autres.

Lors qu'il persistoit tousiours à luy

inspirer l'amour de la religion chrestienne, le Philosophe luy dit vn jour. Il faut que ie vous auouë, Monseigneur, qu'vne des choses qui me déplaisent dans la foy des Chrestiens, est ce qu'ils disent, que le monde finira; & qu'apres la fin du monde tous les hommes qui sont nez depuis sa creation resusciteront dans leur mesme corps: que leur chair deuiendra incorruptible & immortelle: qu'ils viuront ainsi eternellement, & receuront la recompense des actions qu'ils auront faites, lors qu'ils estoient reuestus de leur corps mortel. Et ce qu'ils disent encore, que celuy qui fait charité au pauure preste à Dieu à interest, & que celuy qui distribuë son bien aux indigés & aux miserables, s'asseure & s'amasse des thresors dans le ciel, & qu'il receura de IESVS-CHRIST dans la resurrection derniere le centuple de ce qu'il aura donné, auec la vie eternelle. Il faut que ie vous auouë que toutes ces choses me paroissent des illusions, des tromperies, & des fables. A quoy l'Euesque Synese respondoit que tous les points de la foy des chrestiés estoiét veritables, & ne contenoient rien de

faux ny de contraire à la verité. Ce qu'il justifioit & tâchoit de luy persuader par plusieurs preuues qu'il luy apportoit.

Enfin apres vn long-temps luy ayant persuadé de se faire chrestien, il le baptiza, & auec luy ses enfans & ses domestiques. Euagre peu apres sõ baptesme mit entre les mains du S. Euesque trois cent escus d'or, pour estre employez au soulagement des pauures, & luy dit: Receuez cet or & distribuez le aux pauures; & faites moy vne promesse escrite de vostre main par laquelle vous vous engagiez à me faire rendre par IESVS CHRIST au siecle auenir la recompense de cette aumosne. L'Euesque ayant receu l'or, luy fit sur le champ la promesse qu'il demandoit.

Le Philosophe vescut quelques années apres sõ baptesme & enfin deuint malade à la mort. Estant prés de mourir il ordonna à ses enfans de luy mettre apres sa mort cette promesse dans les mains, & de l'enseuelir auec elle: Ce que ses enfans executerent. Trois jours apres qu'il eut esté enterré il apparut à l'Euesque Synese la nuict

durant ſon ſommeil, & luy dit : Venez à mon ſepulchre pour receuoir voſtre promeſſe; car il ne m'en eſt plus rien deu. Elle a eſté acquittée & i'ay receu tout ce que ie deuois receuoir. Et afin que vous en ſoyez aſſeuré, i'ay eſcrit la quittance de ma propre main au bas de cette promeſſe. Or l'Eueſque ignoroit que l'on euſt enſeuely cette promeſſe auec le corps.

Le iour eſtant venu il enuoya querir les enfans de ſon amy ; & leur ayant demandé s'ils auoient mis quelque choſe dans le tombeau de leur pere, eux croyans qu'il entendiſt de l'argent, ils luy dirent qu'ils n'y auoient rien mis hors les linceuls ordinaires. Mais ſur ce que l'Eueſque leur demanda s'ils n'y auoient pas mis quelque papier : Ils ſe ſouuinrent de cette promeſſe, & luy dirent que leur pere leur auoit donné vn papier en mourant, & leur auoit ordonné de le mettre entre ſes mains apres ſa mort, ſans que perſonne le ſceuſt. Alors l'Eueſque leur raconta le ſonge qu'il auoit eu cette nuict, & prenant auec ſoy ces enfans du mort, les

Ecclesiastiques de son Eglise, & quelques-vns des principaux de la ville, il alla droit au tombeau du philosophe : lequel ayant fait ouurir, ils le trouuerent tenant en ses mains cette promesse escrite de la main du saint Euesque, & l'ayant ouuerte ils virent quelques lignes qui auoient esté escrites depuis peu de la main du philosophe au pied de cette promesse, & voicy ce que contenoient ces lignes.

Moy Euagre Philosophe, à vous monseigneur l'Euesque Synese salut.

I'ay receu ce que ie deuois receuoir selon qu'il estoit porté par cette promesse escrite de vostre main. I'en ay esté satisfait entierement & ie n'ay plus d'action contre vous pour l'or que ie vous ay donné, & que i'ay donné par vous à IESVS-CHRIST nostre Dieu & nostre Sauueur.

Ceux qui furent presens à ce spectacle en eurent l'admiration & l'estonnement que l'on peut croire, & en rendirent graces à Dieu durant plusieurs heures par des hymnes de loüange. Or Leonic qui nous raporta cette histoire, nous asseura, que cette promesse

où ces lignes auoient esté escrites de la main de ce philosophe chrestien apres sa mort, estoit encore gardée alors dans la Sacristie de l'Eglise de Cyrene, & que toutes les fois qu'vn nouueau Sacristain entroit en charge, en luy donnant les vases & les ornemens sacrez on luy marquoit particulierement cet escrit, pour le garder auec soin, & le conseruer de main en main à leurs successeurs.

CHAPITRE XXXIV.

L'ILLVSTRE ANICE PROBE, ET SAINTE PROBE FALTONIE sa femme.

I.

Pieté & charité de ce grand Seigneur & de toute sa famille.

COMME IL *n'y a point eu de race dans tout l'Empire romain qui ait eu plus d'éclat & plus de splendeur que celle des* PROBES *& des* ANICIENS, *où le consulat & les plus grandes charges de l'Empire estoient si ordinaires, qu'il y a*

en deux freres de cette auguste maison qui ont esté Consuls en mesme temps, aussi il n'y a point eu de famille à Rome, sur qui Dieu ait versé plus de grace en ces premiers siecles de l'Eglise, qui ait plus releué l'honneur de la religion chrestienne, & acquis plus de gloire à DIEU *& à* IESVS-CHRIST.

Prudence Poëte Chrestien escriuant contre Symmaque idolatre, & luy marquant les plus illustres Senateurs Romains, qui auoient embrassé les premiers le christianisme, met à la teste ANICE & sa race, qu'il appelle des Probes & des Anniades. *C'est en ces vers, où il descrit la conuersion de plusieurs du Senat de Rome que i'ay creu deuoir traduire en françois.* Vous voyez, *dit-il*, ces augustes Peres, ces éclatantes lumieres du monde, cette assemblée de graues & venerables Catons se resiouyr & se tenir honorez de porter la robe blanche du saint baptesme, & de renoncer aux ornemens de la sacrificature payenne. La Cour d'Euandre n'en a laissé que peu dans le Capitole; & s'est venuë ranger presque toute dans les Eglises des chrestiens & aux fontaines

Prud. lib. 1. adu. Symmach.

taincs apostoliques. La race des ANICIENS & l'illustre posterité des PROBES a esté la premiere qui en la personne d'ANICE, chef de ces deux celebres maisons, a releué la gloire de Rome, & donné sujet à cette ville maistresse du monde de se glorifier de ces premices de la conuersion du Senat & des Senateurs.

Mais le plus illustre de ceux de cette maison a esté ANICE PETRONE PROBE, qui apres la diuision que Constantin fit de tout l'Empire romain en quatre grandes Prefectures Pretoriennes, ou quatre principaux gouuernemens, d'où furent nommez les prefets du Pretoire, c'est à dire grands maistres du Palais de l'Empereur, ou plustost de l'empire mesme, fut choisi par l'Empereur Valentinien en 369. pour grand maistre ou gouuerneur de l'Italie, de la Sicile, des Isles voisines, & de l'Afrique. Ce fut luy qui procura le gouuernement du Milanois, du pays de Genes, & d'vne partie de la Lombardie à S. Ambroise, lors grand Seigneur romain, fils d'Ambroise grand maistre des

Gaules, & qui luy recommanda de gouuerner cette prouince non en Magistrat, mais en Euesque: Il fut aussi Consul auec l'Empereur Gratien, & il estoit si celebre, non seulement dans tout l'Empire Romain, mais iusques dans les royaumes estrangers, que deux des plus puissans & des plus sages Seigneurs de Perse vinrent en Italie, pour y voir comme deux miracles du monde, à Milan le grand S. Ambroise fameux entre les Euesques Catholiques, & à Rome le grand Anice Probe, illustre entre les Princes & les Senateurs romains.

Ep. Secundini ad Augustin. To. 6.

Que si la grandeur humaine de Probe & le superbe Palais des Aniciens, aux marbres duquel *Secondin Manicheen compare* l'eloquence de S. Augustin, *estoit vn ornement de Rome, ses vertus religieuses, & ses charitez saintes estoient vn ornement du christianisme Claudien tout payen qu'il estoit les a admirées & décrites elegamment en ses vers.*

Claudian. de consulatu Olybr. & Probi.

Ce Probe, *dit-il*, s'est éleué au dessus de l'éclat & du faste de sa condition & de sa fortune par l'eminence de ses vertus. Son cœur ne s'est point

enflé & éleué dans la haute éleuation de ses grandes prosperitez : mais quoy qu'il fust tout enuironné de luxe & de magnificence, il sçauoit conseruer entiere & inuiolable la vigueur & la pureté de son esprit parmy la corruption & la mollesse des vices. Il n'a point caché ses richesses dans des grottes obscures, comme font les autres. Il n'a point condamné ses monceaux d'or & d'argent à ne voir iamais la lumiere : mais comme le ciel arrose la terre de ses pluyes, de mesme il auoit accoustumé d'arroser l'aridité sterile & indigente d'vn nombre infiny de personnes par les influences de ses charitez. Il respandoit sans cesse des dons & des aumosnes dans sa maison, qui se remplissoit de peuples, & dont on voyoit sortir accommodez & pourueus de tout ce qui estoit necessaire pour subsister ceux qui y estoient entrez accablez d'incommoditez & de miseres. Sa main versoit plus d'or dans celle des pauures, que les fleuues d'Espagne n'en iettent sur le sable & sur leurs bords.

Virtutibus ille
Fortunam domuit : nunquamque leuantibus altè
Intumuit rebus : ſed mens circumflua luxu
Nouerat intactum vitio ſeruare vigorem.
Hic non diuitias nigrantibus abſtulit antris,
Nec tenebris damnauit opes : ſed largior imbre
Sueuerat innumeras hominum ditare cateruas.
Quippe velut denſo currentia munera nimbo
Cernere ſemper erat populis vndare penates,
Aſſiduos intrare inopes, remeare beatos.
Præceps illa manus fluuios ſuperabat Iberos
Aurea dona vomens.

Que ſi la charité a eſté eminente dans cette maiſon Patricienne & Conſulaire, la pureté de la foy y a eſté telle, que Dieu l'a preſeruée de toute erreur & de toute hereſie depuis qu'elle eſt entrée ans l'Egliſe, *en ſorte que ſelon le teſmoi-*

gnage qu'en rend vne sainte dans S. Augustin, elle a esté tousiours aussi parfaitement catholique pour la creance, que parfaitement chrestienne pour les mœurs. *Ce qui fait voir que l'amour du prochain & le soin des pauures estant fondez, cõme il estoit, en cette glorieuse famille sur vn inuiolable amour de Dieu, & vne genereuse humilité au milieu des grandeurs du monde, il attire les benedictions du ciel; & par la charité pure & sincere y conserue la pure & sincere verité.* Aug. Ep. 143.

II.

SAINTE PROBE FALTONIE *femme de Probe. Grandes terres dont elle donna le reuenu aux Eglises & aux monasteres.*

MAIS LE *Cardinal Baronius a raison de dire:* Que l'vn des plus insignes ornemens de cette maison a esté la sainteté de deux illustres veuues, & d'vne vierge encore plus illustre: *Et ie croy pouuoir adjouster, que la sainteté de la belle fille & de la petite fille a esté le fruit de la pieté solide & de la charité magnifique de ce pere & de cette mere: qu'ayant ouuert dans leur Palais vne fontaine publique de liberalitez & d'aumosnes qu'ils faisoient* Anno 390. n. 628.

aux hommes, ils se sont ouuert dans le ciel vne source particuliere de graces & de faueurs que Dieu leur a faites: que leur charité si feconde enuers les pauures a esté la mere qui les a rendu si riches, en leur enfantant des Saints, qui ont esté des thresors viuans & sacrez de IESVS-CHRIST, *& des diamans & des perles, qui ont enrichy la double couronne de la sainteté & de la virginité de l'Eglise.*

La premiere de ces saintes femmes a esté SAINTE PROBE FALTONIE fille de Consul, femme de Consul, mere de Consuls, *& qui n'ayant pas esté moins noble n'a pas esté moins illustre & moins charitable que son mary. Ie ne rapporteray point icy* cette haute charité & hospitalité qu'elle exerça enuers les legats, que S. Chrysostome chassé de Constantinople enuoya à Rome porter ses lettres au Pape S. Innocent. *Car encore que S. Chrysostome fust alors* Chrys. Ep. 168. *pauure, comme il le marque dans quelques lettres qu'il a escrites durant son exil, neantmoins cette action, dont luy mesme la remercie, estoit plustost d'vne Princesse sainte & genereuse qui aymoit l'Eglise, & reueroit l'eminente sainteté & la diuine*

ſcience de ce grand homme, que d'vne femme charitable enuers les pauures. Et cette charité qu'elle rendoit à ce Saint par ſes ſollicitations enuers le Pape, pour remettre ſur le chandelier cette lampe luiſante & ardente de toute l'Egliſe, que ſes perſecuteurs vouloient eſteindre dans l'obſcurité d'vn exil iniurieux, eſtoit d'vn plus haut prix & d'vn degré de merite plus releué, que l'affection ordinaire des chreſtiens pour le ſoulagement des affligez & la protection des foibles.

Il vaut mieux paſſer au teſmoignage glorieux, que le Pape S. Celeſtin I. luy a rendu dans vne lettre qu'il a eſcrite depuis ſa mort à l'Empereur Theodoſe le jeune, touchant vne notable fondation qu'elle auoit faite en faueur de l'Egliſe Romaine d'vne partie du reuenu de ſes terres & de ſes ſeigneuries en Aſie pour l'aſſiſtance des pauures. Il eſt à propos, *dit ce ſaint Pape*, de joindre à la cauſe de la foy celle de l'Egliſe & du bien des pauures, afin qu'apres que vous auez conſerué l'integrité de l'vne, vous procuriez l'intereſt des autres. L'illuſtre Princeſſe Probe de ſainte memoire, a voulu &

Celeſtin Ep. 2. ad Theodoſ. iun. Aug.

ordonné, que la plus grande partie du reuenu des terres & des seigneuries qu'elle auoit dans l'Asie fust distribuée tous les ans aux pauures Ecclesiastiques & aux monasteres. Mais ces biens ont esté si mal gouuernez pour le profit des pauures, par la negligence de celuy qui en a l'administration, pour ne dire pis, que non seulement on n'en receuoit pas la rente ordinaire, mais mesme on en auoit voulu diuertir ailleurs la proprieté du fonds par vn don subreptice, qu'on a tasché d'obtenir de vostre majesté imperiale. Nous supplions donc vostre pieté, que vous protegiez en sorte la maison pieuse & illustre qui les tient, & l'Eglise Romaine à qui ce droit a esté laissé, que ny l'vne ny l'autre ne puisse estre inquietée par les surprises & les vexations de qui que ce soit, & qu'elles soient toutes deux maintenuës dans la proprieté & dans la rente. *Et il finit cette lettre par cette parole remarquable touchãt les Rois & les Reynes, qui employent leur autorité en des actions pieuses & chrestiennes.* Ce qui reuiendra par vostre protection

rection pour la nourriture des pauures sera consideré comme viuant de vostre majesté mesme.

III.

De la lettre que S. Augustin escriuit à cette sainte veuue touchant la priere, & auec quelle prudence il la porte à vne plus grande perfection touchant la distribution de son bien.

CETTE SAINTE s'estant retirée en Afrique l'année mesme que Rome fut prise, pillée, & saccagée par Alaric, & ayant veu S. Augustin à Carthage, elle le pria de luy donner quelque instruction touchant la priere. Ce que ce Saint fit quelque temps apres par vne fameuse lettre, *où il traitte excellemment ce sujet. Il luy tesmoigne d'abord:* Qu'il la croit du nombre de ces riches, à qui IESVS-CHRIST apres son Ascension a inspiré le mespris du monde, en les animant de son esprit saint, & qu'il a rendus plus riches qu'ils n'estoient auparauant, en leur faisant perdre l'amour qu'ils auoient pour les richesses. Car comme, *luy dit-il*, auriez-vous vn si grand soin de prier Dieu si vous n'esperiez en luy: *Aug. Ep. 121. ad Probam. de orando Deo,*

& comment espereriez-vous en luy si vous esperiez en l'instabilité des richesses, & mesprisiez cette ondonnance salutaire de l'Apostre : Ordonnez aux riches du monde de n'auoir point de pensées d'orgueil & d'éleuement, de ne mettre point leur confiance dans l'instabilité des richesses perissables, mais dans le Dieu viuant, qui fournit à tous auec abondance ce qui est necessaire à la vie, de s'employer aux actions vertueuses, de se rendre riches en bonnes œuures, de donner volontiers l'aumosne aux pauures, de s'acquerir vn thresor, & de s'establir vn fondement solide pour l'auenir, afin de pouuoir arriuer à la veritable vie?

Apres ces paroles il luy represente la vanité des grandeurs & des voluptez du monde, *& pour la porter encore à vne plus grande perfection selon le conseil euangelique, qui ne se contente pas d'employer en charitez le reuenu des biens immeubles, qui estoit ce qu'elle faisoit, mais qui passe iusqu'à vendre de ses fonds de terre mesme, pour employer le prix à nourrir les pauures, il adjouste*: Plusieurs saints &

plusieurs saintes voulant se garder de ces delices terrestres qui corrompent les ames, & rendét les veuues mortes, quoy que viuantes, se sont dépoüillez des richesses, qui sont les meres de ces delices, en les distribuant aux pauures; & de cette sorte les ont mises en reserue dans les thresors du ciel auec plus de seureté, qu'ils ne les auroient gardées dans la terre. Que si vous ne pratiquez pas la mesme chose en estant peut estre retenuë par quelque obligation & quelque deuoir de pieté & de charité, vous sçauez les raisons que vous auez de vous en tenir dispensée au iugement de Dieu, à qui vous deuez rendre compte de vos actions. Car personne ne sçait ce qui se passe dans l'homme que l'esprit de l'homme qui est en luy, & nous ne deuons pas iuger auant le temps, mais attendre que le Seigneur vienne exposer au iour & à la lumiere ce qui est caché dans les tenebres, & découurir aux yeux de tous les pensées les plus secrettes des cœurs.

Il y a de l'apparence, ou plustost de la certitude à croire, comme nous verrons plus

bas, que cette ſainte ne laiſſa pas tomber à terre ces paroles de grace qui ſortoient de cette plume ſacrée. Et qu'ainſi que ſainte Demetriade petite fille de ſainte Probe, qui eſtoit fort jeune & preſte à marier, eſtant animée par cet homme Apoſtolique à conſacrer, non ſeulement ſes biens, mais ſa perſonne & ſa virginité à Dieu, receut de l'influence du ciel le fruit bien-heureux de ces diuines ſemences, qu'il auoit reſpanduës dans cette ame ſi noble & ſi genereuſe, & peu de temps apres cette conference auec ce ſaint Eueſque, executa cette haute & glorieuſe reſolution; *de meſme ſainte Probe ſon ayeule, qui eſtoit deſia tres-charitable, conceut vn nouueau feu de charité par cette judicieuſe & modeſte remonſtrance de ce Pere, qui en eſtoit tout brulant & tout conſumé, & qui par cette raiſon eſtoit d'autant plus propre à eſchauffer cette veuue deſia ſi feruente.*

CHAPITRE XXXV.

SAINTE IVLIENNE BELLE-FILLE DE Ste PROBE,

ET SAINTE DEMETRIADE SA PETITE FILLE.

I.

Charité de sainte Iulienne. Admirable conuersion de sainte Demetriade sa fille.

SAINTE IVLIENNE *paroist auoir égalé ou plustost surpassé sa belle-mere en vertu.* Saint Chrysostome luy escrit ainsi qu'à l'autre, *comme nous auons veu cy-dessus*, pour les remercier toutes deux de leur charité : *& saint Augustin sur la fin de la lettre* 121. *touchant la priere, releue sa pieté en disant à sainte Probe* : Si parmy vos grandes richesses vous deuez tousiours prier, comme pauure des veritables richesses du ciel, vostre belle-fille qui est tres-religieuse & tres-deuote, & toutes les autres saintes veuues & vierges qui sont sous vostre conduite doiuent pratiquer le mesme. Car

Chrys. Ep. 169.

plus vous gouuernez ſaintement voſtre maiſon, plus vous deuez vous appliquer à la priere, ne vous occupant point aux affaires temporelles, qu'autant que celles de la pieté vous y obligent.

C'eſtoit cette maiſon, qui eſtoit deuenuë vn monaſtere par la charité de ces deux ſaintes, *que ſaint Auguſtin dans ſa lettre* 143. *à ſainte Iulienne dit,* n'eſtre pas vne petite, mais vne grande & conſiderable Egliſe de IESVS-CHRIST. *Mais parce que ce ſaint Docteur, ſaint Hierome, & le Pape S. Innocent I. qui l'a loüée & traitée auec grand honneur par vne lettre, n'ont eſcrit ces eloges d'elle qu'apres la merueilleuſe conuerſion de ſa fille Demetriade, il faut la rapporter icy en peu de paroles, & ne pas craindre, que le recit d'vn ſi grand ouurage du ciel, & d'vn chef-d'œuure de la grace,* qui fut admiré non ſeulement de toute l'Afrique, mais de tout l'Empire Romain, qui conſola les plus ſaintes ames de la priſe & du pillage de Rome; & rendit pluſieurs filles imitatrices d'vn ſi rare & ſi noble exemple, *ſoit en-*

Innoc. Ep. 33. ad Iulianam.

nuyeux aux pieux Lecteurs , à qui les grands changemens du monde ſont de grandes niaiſeries , *comme les appelle ſaint Auguſtin , & les grands changemens des ames & des enfans de l'Egliſe ſont de grands* miracles, *qui eſt le terme , dont ſaint Hierome vſe en cette rencontre , & les ſpectacles les plus agreables aux yeux des Anges & des vrays fidelles.*

NOVS *voyons dans vne lettre de* ſaint Auguſtin à ſainte Probe & à ſainte Iulienne, *qui luy auoient mandé*, que leur fille & petite fille Demetriade auoient pris le voile de vierge Religieuſe , & luy auoient enuoyé vn petit preſent de nopces , comme vn gage de ſa conſecration , *auec quelle reuerence & quelle joye il receut vne nouuelle ſi glorieuſe à l'Egliſe Catholique , & à la grace toute-puiſſante de* IESVS-CHRIST.

Qui peut repreſenter par des paroles aſſez eloquentes , *dit ce Pere*, combien il eſt incomparablement & plus vtile, & plus glorieux à voſtre race de donner à IESVS CHRIST

Aug Epi 179.

des filles vierges, que de donner au monde des hommes Consuls? Car si c'est vne marque d'honneur bien insigne & bien precieuse, de marquer la reuolution des temps par la dignité de son nom, combien est il plus grand & plus magnifique de s'éleuer au dessus des temps & de la vicissitude des choses humaines, par la pureté de son ame & de son corps? C'est pourquoy cette fille, qui est si noble par sa naissance, & qui l'est encore plus par sa sainteté, doit se resiouyr beaucoup dauantage, de ce qu'elle meritera par vne vnion diuine vne place eminente dans le ciel, que si elle deuoit par vn mariage humain engendrer des enfans eminens parmy les grands de l'Empire. Car cette posterité des Anciens a fait vn choix plus excellent & plus genereux de sanctifier vne famille si illustre par le renoncement au mariage, que de la multiplier par le fruit du mariage; & d'imiter, estant encore reuestuë de la chair, la vie des Anges, que d'augmenter par la chair & le sang le nombre des hommes.

Ce n'est pas vn estat fort heureux à vne fille de grossir du corps, mais de grandir de l'esprit : de receuoir la blancheur du lait dans des mammelles charnelles, mais de receuoir celle de la virginité dans le cœur intelligible, & d'enfanter la terre par ses entrailles, mais d'enfanter le ciel par ses prieres.

Et nous apprenons d'vne response, que saint Augustin fit à la mesme sainte Iulienne, ensuite d'vne letre qu'il luy auoit escrite sur le sujet de celle que Pelage heresiarque auoit enuoyée à sa fille, que Dieu se seruit d'vne exhortation, que luy fit ce Pere, pour luy toucher le cœur, & luy inspirer le desir de demeurer vierge & d'épouser IESVS-CHRIST. *Aug. Ep. 143.*

Nous sommes, *dit-il*, asseurez, que vous sçauez de quelle affection de pieté & de charité nous deuons estre touchez enuers vous, & quel soin nous deuons auoir de ce qui vous regarde, soit deuant Dieu, soit deuant les hommes. Car encore que nostre petitesse premierement par vos

lettres, & puis par la presence de vostre personne vous ait reconnu pour vne femme pieuse & catholique, c'est à dire vn membre veritable de IESVS-CHRIST, toutefois lors que par nostre ministere vous eustes receu les paroles que nous auions ouyes de Dieu, vous les receustes, selon l'Apostre, non comme la parole d'vn homme, mais comme la parole de Dieu mesme, ainsi qu'elles l'estoient veritablement; puis que par l'assistance de la grace & de la misericorde du Sauueur, nostre exhortation a produit vn si grand fruit dans vostre maison, que sainte Demetriade a preferé courageusement à ses nopces humaines & corporelles, qui estoient toutes prestes, les embrassemens spirituels de cet espoux, qui est appellé le plus beau des hommes, & à qui les vierges se marient pour acquerir vne riche fecondité de l'esprit, sans perdre la pureté de la chair. Nous eussions ignoré, de quelle sorte nostre discours auoit esté receu de cette fidelle & illustre vierge,

si lors qu'elle eust publiquement consacré sa virginité à Dieu peu apres que nous fusmes partis de Carthage, nous n'eussions appris par vos lettres que ce grand don du ciel, lequel Dieu plante & arrose par ses seruiteurs, & fait croistre par soy-mesme, auoit germé & fleury dans son ame par nostre entremise. Ce qui nous a esté vne nouuelle aussi agreable lors qu'elle est venuë à nous, qu'elle estoit veritable venant de vous.

MAIS S. HIEROME *a marqué tres-eloquemment dans sa lettre à Demetriade*, de quelle sorte cette sainte fille, par vne incroyable force d'esprit & de cœur, *comme dit ce Saint*, estant parmy les diamans & la soye, parmy le grand nombre de ses eunuques & de ses damoiselles, parmy les flateries & les sousmissions de tant de seruiteurs & de seruantes, parmy les festins & la bonne chere d'vne maison si riche & si magnifique, conceut l'amour de l'austerité des jeusnes, de la vilité des habillemens, de la sobrieté d'vne exacte temperance,

Hier. Ep. 8. ad Demetriad.

& ne craignoit en se declarant, que de fascher sa mere & son ayeule: parce qu'encore qu'elle fut animée par leur exemple à embrasser vne vie parfaite, elle estoit neantmoins retenuë par des mouuemens d'vne crainte respectueuse: ausquels elles donnoient lieu toutes deux par le desir qu'elles tesmoignoient de la voir mariée, non que le saint vœu de virginité leur dépleust; mais parce qu'il leur paroissoit vn si grand miracle, qu'elles n'osoient le souhaiter en leur fille.

I'ay sceu, *dit ce Pere*, par la relation de quelques femmes deuotes & nobles qui l'ont veuë & qui la connoissent, lesquelles fuyãt la tempeste cruelle des ennemis de l'Empire (*il entend les Goths qui pillerent Rome & l'Italie, & non la violence des vents, comme a creu Baronius*) s'estoient retirées en Afrique, & delà en France, d'où elles estoient parties pour venir habiter les saints lieux de Ierusalem où ie suis, que durant la nuit en cachettes & sans se découurir qu'à quelques vierges

de Dieu, qui estoient en la compagnie de sa mere & de son ayeule, elle ne s'estoit jamais seruie de draps de toile, ny de lict de plume: mais qu'elle se couchoit tousiours sur vn cilice estendu sur la terre nuë: qu'elle trempoit son visage de ses larmes, & inuoquoit à genoux la misericorde du Sauueur, afin qu'il benist son dessein, qu'il accomplist son desir, & qu'il adoucist l'esprit de sa mere & de son ayeule; & qu'enfin lors que le jour de ses nopces s'approchoit & qu'on preparoit le lit nuptial; elle conceut durant la nuit & estant seule vne derniere & genereuse resolution, de n'estre pas timide durant la paix, puis qu'elle seroit obligée d'estre hardie durant la guerre & dans le martyre: de soustenir sans trembler la presence de ses proches, puis qu'elle deuroit soutenir sans trembler les menaces des tyrans, & d'imiter sainte Agnes, qui auoit vaincu la tendresse de son age & la rage des bourreaux, & auoit consacré la virginité par l'effusion precieuse de son sang. Qu'aussi-tost elle quitta ses ri-

ches habillemens, ſes diamans & ſes perles: qu'elle ſe veſtit d'vne robe tres-vile & tres-ſimple, & d'vn petit manteau qui l'eſtoit encore plus, & que s'eſtant miſe en cet eſtat, elle ſe vint jetter ſubitement aux pieds de ſon ayeule, & luy teſmoigna par ſes larmes qui elle eſtoit.

Cette femme ſi ſainte & ſi graue fut toute ſurpriſe de voir ſa petite fille en cet habit, qui luy eſtoit ſi nouueau & ſi extraordinaire. Sa mere, qui eſtoit auſſi preſente, demeura toute eſtonnée & comme tranſportée hors d'elle-meſme, & la baiſant toutes deux auec des larmes, que leur extréme joye tiroit de leurs yeux, elles la releuerent & l'embraſſerent, la raſſeurant & luy declarant qu'elles eſtoient rauies, de ce qu'elle auoit choiſi la profeſſion de vie qu'elles luy ſouhaittoient; & que demeurant vierge elle apporteroit vn nouuel eſclat à la nobleſſe & à la ſplendeur de leur famille.

Il marque en ſuite: Que la conſecration de Demetriade fut comme vne racine feconde qui produiſit pluſieurs

vierges : que les filles qui la seruoient suiuirent l'exemple de leur maistresse : que l'amour de la virginité s'eschauffa dans la ville où ils estoient : que toutes les Eglises d'Afrique en triompherent de joye : que le bruit de cette grande nouuelle se respandit dans les Isles : que l'Italie quitta sa robe de dueil : & que Rome demy ruinée par l'armée d'Alaric, sembla reprendre son premier éclat, jugeant par cette parfaite conuersion de cette fille, qui estoit née dans son sein, que Dieu luy estoit encore fauorable : que ce bruit passa jusqu'aux riuages de l'Orient : que le triomphe de la grace de IESVS-CHRIST fut oüy dans les villes mediterranées : que toutes les vierges chrestiennes se glorifierent d'auoir Demetriade pour leur compagne dans leur maniere de vie : que toutes les meres publierent & enuierent le bon-heur de Iulienne d'auoir porté cette fille dans ses entrailles ; & que Dieu luy auoit rendu plus d'honneur qu'elle ne luy en auoit donné ; puis qu'au lieu qu'vne seule prouince sçauoit qu'elle deuoit estre l'épouse d'vn

homme, tout l'vniuers auoit sceu, qu'elle estoit l'épouse de IESVS-CHRIST.

II.

Excellente action de charité pour Dieu & pour les pauures, que firent sainte Probe & sainte Iulienne enuers Demetriade.

L'ORDRE *que ce pere a suiuy dans sa lettre m'a obligé de rapporter ce qu'il dit de la conuersion & de la consecration de Demetriade; pour seruir de fondement à vne action d'vn feruent amour enuers Dieu, & d'vne ardente charité enuers les pauures, qu'il tesmoigne que firent sainte Probe & sainte Iulienne enuers leur fille, & qu'il represente comme vne action rare, heroïque, & extraordinaire.*

Il y a des peres & des meres, *dit-il*, qui bien que chrestiens sont si miserables, & ont si peu de foy chrestienne, que s'ils ont quelques filles qui soient laides & difformes, & qui ayent quelque defaut notable en quelque partie du corps, ce sont celles qu'ils consacrent à Dieu; parce qu'ils ne trouuent pas d'homme tel qu'ils desirent qui veüille

veüille épouſer leur fille. Et ceux qui veulent paroiſtre plus conſcientieux & plus deuots dõnent à leurs filles qu'ils font Religieuſes quelque petite penſion ou quelque rente qui à peine leur ſuffit pour viure ; & diſtribuent tout le reſte de leurs biens à leurs autres enfans de l'vn & de l'autre ſexe qu'ils tiennent au monde.

Nous auons veu depuis peu en cette ville vn preſtre qui auoit eſté marié, & auoit eu des enfans auãt ſa preſtriſe, lequel a laiſſé dans la pauureté & dans l'indigence deux filles, qui auoient conſacré leur virginité à Dieu, afin de laiſſer ſes autres enfans dans le luxe, dans les delices, & dans l'abondance. Il s'eſt trouué meſme pluſieurs meres veuues, qui bien que retirées du monde ont fait la meſme choſe; & ie deſirerois que ces exemples fuſſent auſſi rares, qu'ils ſont ordinaires. Ce qui rend ſainte Probe & ſainte Iulienne d'autant plus heureuſes & plus loüables, qu'elles n'ont pas ſuiuy l'exemple de pluſieurs autres.

On raconte vne action d'elles, qui eſt celebrée & releuée par les loüan-

ges de tous les Chreſtiens du monde: que ces deux grandes ſeruantes de IESVS-CHRIST ont donné à leur fille Demetriade tout le bien qu'elles auoient reſolu de luy donner en mariage, de peur de faire iniure à IESVS-CHRIST ſon nouuel époux: voulant qu'elle apportaſt à ce diuin mary des vierges, tout le dot & toutes les richeſſes qu'elle euſt apportée à l'homme qu'elle deuoit épouſer, & que ce qui deuoit perir & eſtre conſumé dans l'vſage profane des choſes du monde, fuſt employé à ſoulager la neceſſité & l'indigence des ſeruiteurs & des ſeruantes de Dieu.

Ainſi par vne generoſité qui paroiſt preſque incroyable, cette Probe qui porte le nom le plus illuſtre de tout l'Empire Romain, & pour la nobleſſe de la naiſſance, & pour la ſplendeur des dignitez & des charges: dont la ſainteté & la bonté reſpanduë ſur toutes ſortes de perſonnes a eſté reuerée parmy les barbares meſmes: que les trois Conſulats ordinaires de ſes enfans Probe, Olybre, (*c'eſtoit le pere de ſainte Demetriade qui eſtoit mort peu*

auparauant) & Probin, n'ont point détournée de ses liberalitez & de ses aumosnes: quoy que la prise de Rome ait tant ruiné de maisons, & tienne tout dans la captiuité & dans l'esclauage, elle ne laisse pas, comme on me l'a dit, de vendre presentement les anciennes terres de ses peres qu'elle possede; & se fait auec ces fausses & ces trompeuses richesses des amis qui la reçoiuent dans le ciel: confondant ainsi par son exemple tous les ordres du Clergé & ceux d'entre les Religieux qui le sont plus de nom que d'effet, lesquels achetent des terres & des heritages pendant qu'vne personne de la plus haute noblesse qui soit dans le monde vend les siens.

Le pieux Lecteur voit en ces paroles de S. Hierome touchant sainte Probe, vne preuue de la benediction que Dieu auoit donnée à cette sage & douce remonstrance, que S. Augustin fit à cette sainte dans sa lettre qu'il luy escriuit touchant la priere, comme nous auons marqué cy-dessus. Vn si grand & rare effet ne pouuoit venir d'vne cause premiere qui fut plus diuine qu'est la grace du Fils de Dieu, ny d'vne cause secon-

de qui fust moins terrestre & plus celeste, qu'estoit la sainteté & la charité du saint Docteur de la mesme grace.

III.

Instructions que S. Hierome donne à sainte Demetriade touchant l'administration de son bien, & l'exercice de la charité.

VOYONS *maintenant ce que S. Hierome escrit d'important & de remarquabl à sainte Demetriade touchant l'administration de ses biens. (Car il paroist pa l'histoire Ecclesiastique, que les vierges Religieuses ioüissoient du bien qu'elles auoiẽt comme les personnes seculieres.)* Il est superflu, *luy dit-il,* de vous fortifier con tre l'auarice; puis que c'est vne qu lité propre à ceux de vostre maison c posseder des richesses, & de les foul aux pieds. Mais souuenez-vous cette parole si sage, que la Sagesse m me a prononcée : Si vous voulez est parfait, vendez tout ce que vous au & donnez le aux pauures. Elle ne pas, donnez-le à des personnes ches, ou à des parens ; pour entre nir le luxe, mais pour soulager la cessité & l'indigence. Soit prestre,

parent, ſoit allié, ne conſiderez en luy autre choſe que la pauureté. Il faut que les pauures, qui raſſaſient leur faim par la nourriture que vous leur donnez, vous loüent & vous beniſſent, & non ceux qui s'engraiſſent dans la bonne chere, & dont vous ne feriez par vos liberalitez que rendre les banquets plus ſomptueux. Souuenez vous, que lors que le ſang du Seigneur eſtoit encore tout chaud, & que la foy des premiers Chreſtiens eſtoit dans la ferueur de ſa nouueauté, ils vendoient toutes leurs terres, & en jettoient le prix aux pieds des Apoſtres, pour monſtrer que l'argent doit eſtre foulé aux pieds, & qu'on le diſtribuoit à chacun ſelon ſes beſoins.

Depuis le jour que vous vous eſtes conſacrée à vne virginité perpetuelle, voſtre bien n'eſt plus à vous, ou pluſtoſt il eſt veritablement à vous, parce qu'il a commencé d'eſtre à IESVS-CHRIST, & vous le deuez gouuerner ſelon le conſeil & la prudence de voſtre ayeule & de voſtre mere durant leur vie. Que ſi elles s'en vont à Dieu auant vous, & s'endorment du

ſommeil des ſaints, ſelon le deſir qu'elles ont de vous laiſſer viuante en partant du monde, alors comme voſtre age ſera plus meur, voſtre eſprit plus graue, & vos reſolutions plus ſolides & plus fermes. vous ferez ce que vous jugerez plus à propos, ou pluſtoſt ce que IESVS-CHRIST ordonne; puis que vous deuez ſçauoir, que vous n'emporterez rien auec vous, lors que vous irez comparoiſtre deuant luy, que ce que vous aurez employé en bonnes œuures.

IV.

S. Hierome luy enſeigne que les vierges religieuſes doiuent pluſtoſt nourrir & aſſiſter des pauures, qu'orner des Egliſes: Et luy recommande de conſacrer à la meſme charité les ouurages de ſes mains.

QVE les autres baſtiſſent des Egliſes, encrouſtent de marbre des murailles, y faſſent apporter de grandes colomnes, dont ils dorent les chapiteaux: qu'ils couurent de ſuperbes ornemens des pierres qui ne peuuent les ſentir: qu'ils enrichiſſent d'argent &

d'yuoire de grandes portes; & qu'ils émaillent de rubis & de diamans des autels dorez, ie ne les reprens point: ie ne m'y oppose point. Que chacun abonde en son sens. Il vaut mieux faire ces dépenses pour les Eglises, que de garder de l'argent dans des coffres inutilement. Mais vostre profession vous engage à vne conduite plus excellente. Vous deuez reuestir IESVS-CHRIST dans les pauures, le visiter dans les malades, les rassasier dans ceux qui ont faim, le receuoir dans ceux qui n'ont point où se loger, & sur tout dans les domestiques de la foy: nourrir des monasteres de vierges: auoir soin des seruiteurs de Dieu & de ceux qui sont pauures de cœur & d'affection: qui seruent jour & nuit vostre seigneur & vostre maistre: qui viuans dans la terre imitent la vie des Anges: qui ne parlent que pour glorifier Dieu: qui ayant le viure & le vestement se resiouyssent & se contentent de ces richesses, & qui n'en veulent pas auoir dauantage. S'ils conseruent cét esprit, & ne s'en departent point, ils meritent que vous les assistiez:

mais s'ils desirent plus que le viure le vestement, ils se rendent indign de receuoir mesme ce qui leur est n cessaire.

Et apres peu de lignes. Quelque distr bution que vous puissiez faire de tou vostre bien aux pauures, rien ne sera precieux à IESVS-CHRIST, qu ce que vous luy offrirez du trauail d vos propres mains, ou pour vostr vsage particulier, ou pour serui d'exemple aux autres vierges, ou de c que vous presenterez à vostre mere & à vostre ayeule, qui vous en payeront le prix au double pour estre employé à nourrir les pauures.

V.

Des veuues que sainte Iulienne retiroit chez elle : où il est parlé de la charité enuers les filles & les veuues pour les faire subsister dans la chasteté.

SAINT AVGVSTIN *a escrit à Iulienne mere de Demetriade l'excellent liure* Du bien & de la profession du veuuage, *où il marque tacitement les charitez & les aumosnes que sainte Probe sa belle-mere & elle faisoient dans leur maison mesme (selon que S. Hierome y auoit exhorté*

porté leur ſainte fille lors qu'elle ſeroit plus agée) en marquant : qu'elle exhortoit toutes les veuues à ne point ſe remarier ; qu'elle les retiroit chez elle ; & qu'elle en auoit composé vne Egliſe domeſtique , *laquelle ne ſubſiſtoit, comme il eſt viſible, que par ſes charitez ſpirituelles & temporelles. Et le ſaint refutant vne vaine accuſation de quelques-vns*, qui demandoient, comment le monde pourroit durer ſi toutes les filles & les veuues gardoient la continence & le celibat , *luy dit cette parole remarquable* : Que la fin du monde n'eſtoit retardée que juſqu'à ce que le nombre des ſaints predeſtiné de Dieu fuſt accomply que d'autant pluſtoſt qu'il le ſeroit, d'autant pluſtoſt finiroit le monde : que le nombre des perſonnes qui deuroient eſtre mariées eſtoit ordonné , & que ſi pluſieurs embraſſoient la virginité & la continence, il paroiſtroit, que Dieu auoit jugé que les mariages des autres eſtoient ſuffiſans pour peupler la terre.

D'où l'on peut conclure auſſi bien que du diſcours de ſaint Hierome à ſainte

Demetriade, que les plus grandes de to tes les charitez sont celles qui seruent faire subsister de pauures filles vierges penitentes, & de pauures veuues dans vertu & la chasteté, en leur ostant tou les malheureuses occasions, où l'indiger & le besoin des choses necessaires à la peuuent les engager à blesser leur conscie & leur pudeur; qu'ainsi toutes les pers nes pieuses les doiuent exhorter selon precepte & l'exemple des saints Per demeurer continentes & à ne se p marier, si Dieu leur en inspire la gr & le mouuement, & toutes les perso riches doiuent contribuer par leurs aum nes à conseruer ce thresor qu'elles p tent dans des vases d'argile, *comm l'Apostre.*

VI.

Excellent discours de la lettre à De triade touchant le deuoir des riches.

IE NE PVIS *passer icy quelqu roles excellentes qui se lisent dans lettre celebre à la mesme Demetriade auoit esté attribuée premierement à Ambroise, & depuis à saint Pr mais qui est plustost d'vn autre Per*

on ne sçait pas le nom, lequel ne l'a pas escrite en 413. comme le dit le Cardinal Baronius, qui est le temps de celle de S. Hierome *à la mesme Vierge, mais plus de vingt ans depuis & apres la mort de saint* Hierome *& de saint Augustin, tant parce qu'il y parle des Semi-Pelagiens, que parce qu'il declare, que cette Vierge estoit alors d'un age & d'un esprit meur, & qu'il y auoit desia long-temps qu'elle s'estoit donnée toute à Dieu.*

CE SAINT *Docteur refutant l'heresie des Pelagiens*, qui n'admettoient au salut que les pauures volontaires qui vendoient tous leurs biens, & en excluoient ceux qui conseruans leurs possessions & leurs terres, vsoient chrestiennement de leurs richesses, & en faisoient de grandes aumosnes, *il dit*: Quoy que toute la vie de l'homme soit vne tentation sur la terre, & que l'abondance aussi bien que l'indigence soit d'ordinaire vne occasion de peché, lors que le riche s'éleue dans l'orgueil & dans le faste, & que le pauure se jette dans le murmure & dans les plaintes: neantmoins il y a eu en tout temps, & il y a encore en nostre sie-

Ep. ad Demetriad. c. 5

cle, & de bons pauures, & de bons
ches. Et ce n'est pas sans sujet que
bien-heureux Apostre S. Paul don
cét aduis à Timothée. Ordonnez a
riches de ce monde de n'auoir po
de pensée d'orgueil & d'éleuement
ne mettre point leur confiance d
les richesses incertaines & perissabl
mais dans le Dieu viuant, qui fo
nit à tous auec abondance ce qui
necessaire à la vie : de s'employer a
actions vertueuses : de se rendre ric
en bonnes œuures : de donner vol
tiers l'aumosne aux pauures, de fa
part de leurs biens à ceux qui sont
necessité : de s'acquerir vn thresor
de s'establir vn fondement solide p
l'aduenir, afin de pouuoir arriuer
veritable vie.

Or il est sans doute, que cela s
complit dans l'Eglise vniuerselle
panduë dans tout le monde, & qu
pauures de IESVS-CHRIST
sont pas seulement secourus par
biens de ces personnes, qui pour su
le Seigneur auec plus de liberté se
dépoüillez tout d'vn coup de leur
chesses, mais aussi par les charite

ceux, qui ne gouuernent leur bien que comme eſtant plus le bien des pauures, que le leur propre, & qui ſeruent l'Egliſe dans ſes beſoins, comme s'ils eſtoient receueurs & administrateurs de ſes reuenus: trauaillans tous chacun ſelon ſa force & ſon pouuoir, afin qu'il ne manque rien à la famille de Dieu de ce qui eſt neceſſaire pour le viure & le veſtement; & ayant ſoin auſſi que toutes les perſonnes qu'ils ont dans leurs maiſons ſoient entretenuës par la charité, & retenus par la diſcipline ſous vn iuſte & ſaint gouuernement, ſelon cette parole de l'Apoſtre: Que ſi quelqu'vn n'a pas ſoin des ſiens, & ſur tout de ſes domeſtiques, il renonce à la foy, & eſt pire qu'vn infidelle.

CHAPITRE XXXVI.

S. HONORAT FONDATEV[R] DE L'ANCIEN MONASTERE D[E] l'Isle de Lerins en Prouence, & A[R]cheuesque d'Arles.

I.

Charitez de ce saint & de S. Venant s[on] frere dans le commencement de leur conuersion.

IL N'Y A *peut estre point dans tou[te] l'antiquité ecclesiastique d'oraison fun[e]bre qui égale en esprit & en eloquence ce[lle] que S. Hilaire Archeuesque d'Arles a fa[i]te en l'honneur de* S. HONORAT *son Ab[bé] & son predecesseur. C'est dans cette exce[l]lente piece que rapportant la conuersion [de] ce saint & de S. Venant son frere, & le[ur] premiere forme de vie, il dit ce qui suit.*

Dans cette vie toute spirituelle [&] euangelique ils exerçoient comm[e] vne espece d'episcopat, non publ[ic] & d'vne ville; mais priué & renfe[r]mé dans vne seule maison. Plusieu[rs] Euesques qu'ils receuoient honor[a]blement, ont appris d'eux à pratiqu

l'hoſpitalité; & ceux d'entre les Prelats, qui n'ont pas eſté effrayez de la ſeuerité de leur vie, ſe ſont tenus plus heureux de la nourriture ſpirituelle qu'ils en auoient remportée, que de la corporelle qu'ils auoient receuë. Ils ſeruoient de cette ſorte d'ornement à leur patrie. Ils auoient ſoin des corps des vns & des ames des autres; & ſoulageoient la pauureté & l'indigence de tous, en reueſtant les nuds, nourriſſant les mendians, & inſtruiſant les ſimples & les moins habiles. Les voyageurs qu'ils logeoient croyoient eſtre arriuez dans leurs pays & dans leur propre maiſon, tant ils y trouuoient de cordialité & de bien-veillance; & lors qu'ils en partoient ils croyoient quitter leur patrie & leur demeure, leurs concitoyens, leurs proches, & leurs amis.

II.

Ces deux ſaints vendent tout leur bien pour en diſtribuer l'argent aux pauures.

QVI peut aſſez admirer, Seigneur, la profonde ſageſſe de voſtre conduite, & le ſoin merueilleux de voſtre bonté, qui ne ſouffre pas que ces lam-

pes viuantes que vous auez allumée
& qui luisent & brulent du feu de
foy demeurent fixes en vn mesme lie
mais les remuez d'vn lieu à vn autr
afin qu'elles en éclairent plusieurs ; &
leur inspirez pour cét effet le desir c
passer en d'autres contrées, & de fu
la gloire, laquelle neantmoins au lie
de diminuer s'augmente encore d
nouueau par cét effort de vertu & d
courage!, qu'ils font paroistre en s
bannissant eux-mesmes volontaire
ment de leur patrie.

Ils auoient desia consumé vne parti
de leur bien dans les œuures de chari
té qu'ils auoient exercées en tant d
rencontres : mais il leur en restoit en
core beaucoup, qu'ils vendirent au
plus offrant & dernier encherisseur
receuant également les estrangers &
leurs proches à l'enchere, & ne vou-
lant non plus que leurs parens y fissent
quelque gain & y eussent quelque ad-
uantage, que si ces possessions & ces
domaines n'eussent point esté à eux,
mais à quelques-vns de leurs amis. Ils
vendirent, pour distribuer de l'argent
aux pauures, les terres & les herita-

ges, dont les reuenus jusques alors n'auoient esté employez que pour les pauures. Tout le pays leur donna mille benedictions, & recompensa par vne publique effusion de larmes de joye cette publique effusion d'aumosnes & de charitez.

III.

Admirables charitez de saint Honorat dans le Monastere qu'il auoit fondé à Lerins.

APRES *auoir rapporté la fondation du tres-celebre & tres-ancien Monastere de l'Isle de Lerins, qui s'est faite sur la fin du quatriéme siecle par S. Honorat, il descrit en cette maniere sa conduite toute apostolique en ce qui regarde la charité.*

Il auoit grand soin, *dit-il*, des hostes & des estrangers, dont vn grand nombre le venoit souuent visiter. Car y auoit-il quelqu'vn qui passast sans descendre dans son Isle : qui desirant de voir ce grand personnage n'interrompist le cours de sa nauigation, quelque heureuse qu'elle fust, & ne laissast passer à l'anchre les vents les plus fauorables pour satisfaire vne si loüable curiosité ? Il receuoit ceux

qu'il n'auoit iamais veu auec le mes
visage que ses amis, & auec la mes
joye que s'il eut attendu leur venuë;
par cét accueil si ciuil & sa presenc
agreable, il sembloit changer la f
de ce desert aride & sauuage en c
d'vn paradis de delices. Il leur fais
en suite la meilleure chere qu'il p
uoit, & auec vne grande foy q
ne manqueroit jamais de rien p
exercer l'hospitalité. Aussi estoit
secouruë par les liberalitez de p
sieurs personnes, qui suiuant ce
parole de IESVS-CHRIST: V
dez tout ce que vous auez & donn
le aux pauures: puis venez &
suiuez, luy enuoyoient tout ce qu
donnoient à Dieu pour le distrib
selon sa prudence: croyans qu'ils p
uoient confier auec seureté la disp
sation de leurs biens, à celuy dont
auoient suiuy l'exemple en les qu
tant tous.

Cette charité si magnifique a
roit dans son Isle plusieurs estr
gers. Et veritablement il n'estoi
serré ny timide dans la dispe
tion de cét argent: & quoy qu

Congregation ſe multipliaſt de iour en iour ; neantmoins la veuë des beſoins futurs ne le portoit point à garder vne partie de ce qu'on luy enuoyoit. Il faiſoit du bien d'autruy ce qu'il auoit fait du ſien propre. Il n'en reſeruoit rien ny pour ſoy, ny pour les ſiens, hors la neceſſité du viure & du veſtement. Et quoy que le fond de cét argent & de ſon reuenu ait eſté quelquefois épuiſé, celuy de ſa foy & de ſa confiance en Dieu ne le fut jamais.

IV.

De ſa grande foy en Dieu, ne ſe reſeruant rien dans les occaſions que Dieu luy offroit d'aſſiſter les pauures.

VN jour qu'il ne luy reſtoit plus qu'vn eſcu d'or d'vne grande ſomme qu'il auoit toute employée, il ne laiſſa pas de le donner hardiment à vn homme, qui luy vint demander vne charité, encore que ſon Monaſtere euſt bien beſoin alors de celle des autres. Et il me dit & à ceux qui eſtoient preſens : Il ne faut point douter que nous ne ſoyons

Cette parole & cette action celebre de ce fondateur d'vn des plus illustres & des plus saints monasteres de l'occident, doit seruir pour échauffer & fortifier la pieté des Religieux & des Religieuses, qui ayment mieux suiure la vigueur & la vertu masle des anciens Peres, que la mollesse & le relaschement de leur siecle, & nourrir plustost le feu de la charité par des actions d'vn zele ardent & d'vne foy viue, que nourrir celuy de l'auarice sous les cendres froides d'vne prudence ménagere & reserrée. Cette conduite & cette sentence de S. Honorat nous apprend, que la charité religieuse enuers les pauures doit estre magnanime & non timide, qui est vne qualité que S. Paul & S. Iean donnent aux faux chrestiens : qu'elle doit estre constante & non passagere : qu'elle doit estre liberale & non sordide : qu'elle doit estre catholique & generale sur tous ceux du dehors qui ont recours à son assistance, & non monastique & particuliere pour ceux du dedans. C'est ainsi que les maisons saintes se sont fondées. C'est ainsi qu'elles se conseruent aux yeux de Dieu & des Anges. Et lors que sans vne necessité raisonnable & par des mouuemens du seul interest humain, elle ar-

restent le cours de leurs aumosnes enuers l
pauures familles, qui subsistent par leur ass
stance, Dieu arreste le cours de ses benea
ctions & de ses graces enuers elles. Car
donne à ceux qui donnent, & il est aua
de ses biens enuers ceux qui sont auares d
leur. Les enfans doiuent donc prendre gard
à ne pas renoncer aux instructions & au
exemples de leurs Peres si saints & si ven
rables: de suiure plustost la voix de leu
premiers pasteurs que des estrangers; de
pas loüer la charité heroïque de ceux do
ils portent le nom glorieux en mesme tem
qu'ils la condamnent par vne pratique to
te contraire.

CHAPITRE XXXVII.

S. AVGVSTIN EVESQV D'HIPPONE.

I.

La mort miserable de ceux qui ne fõt po d'aumosne durant leur vie dépeinte dan celle du mauuais riche.

SAINT AVGVSTIN expliquant l'. uangile du mauuais riche qui brûl dans les flammes de l'enfer, décrit en sa p

ſonne le malheur des riches auares, qui ne font point charité aux pauures. Ce riche, *dit-il*, eſt vn ſuperbe du ſiecle pendant ſa vie: mais apres ſa mort c'eſt vn mendiant de l'enfer. Car le pauure ne pouuoit trouuer vne miette de pain, & ce riche ne pouuoit trouuer vne goutte d'eau. Or dittes moy maintenant lequel de ces deux du pauure & du riche eſt bien mort, ou eſt mal mort? N'interrogez pas vos yeux, mais conſultez voſtre cœur. Car ſi vous n'interrogez que vos yeux ils vous feront vne reſponſe qui vous portera dans le faux & dans l'erreur, n'ayant rien paru que d'honorable & de pompeux dans la mort du riche. Si vous interrogez vos yeux il eſt tres-bien mort: que ſi vous interrogez voſtre foy & voſtre eſprit interieur, il eſt tres-mal mort. Que ſi les ſuperbes conſeruateurs de leur bien, & qui n'en donnent rien aux pauures, meurent ſi miſerablement, comment meurent ceux qui s'enrichiſſent du bien d'autruy? Ie vous ay donc annoncé vne verité importante lors que ie vous ay dit: Viuez bien de peur

Serm. 24. in Luc.

que vous ne mouriez mal. Il n'y a que le temps & l'estat qui suit la mort qui prouue si la mort a esté bonne ou mauuaise. Soyez donc charitables, mes freres. Considerez les pauures, soit qu'ils soient couchez par terre, soit qu'ils marchent. Que le nombre des aumosnes croisse, puis que le nombre des fidelles croist. Vous ne voyez pas encore le bien que produit la charité. Lors que le laboureur seme il ne voit pas encore les bleds tout venus: mais il met sa confiance en la terre. Pourquoy, donc ne mettez-vous pas vostre confiance en Dieu? Le temps de nostre recolte & de nostre moisson arriuera.

II.

Qu'il faut quitter les pechez mortels, & expier les veniels par des aumosnes qui ne cessent point, comme ces pechez ne cessent point.

De decem chordis c. 11. Tom. 9.

DIEV qui est doux & clemen[t] voyant nostre fragilité a estably de[s] remedes contre nos maux. Quels so[nt] ces remedes? Les aumosnes, les jeu[s]nes, & les prieres. Mais les aumo[s]nes ne doiuent pas estre imparfaite[s]

& leur perfection consiste en deux poincts, l'vn à donner de ce que l'on a de trop à celuy qui n'en a pas assez; l'autre à pardonner à celuy qui nous offense. Mais ne croyez pas, mes freres, qu'il n'y ait qu'à commettre tous les jours des adulteres, & à les expier tous les jours par des aumosnes. Les aumosnes ordinaires & journalieres ne suffisent pas pour expier ces grands pechez. Il y a difference entre vne vie que l'on tolere, & vne vie que l'on change: or celle-là se doit changer. Si vous estiez adultere, fornicateur, homicide, vous deuez ne l'estre plus. Croyez-vous que ces pechez puissent s'expier par les aumosnes journalieres & ordinaires, si l'on ne cesse de les commettre? Ce sont les offenses venielles telles que sont les intemperances de la langue pour la parole, ou de la bouche pour le manger, les ris immoderez & les vsages excessifs des choses permises, qui s'expient par les aumosnes journalieres & ordinaires. Mais ces aumosnes ne doiuent non plus cesser, que ces offenses qui ne cessent point.

III.

Qu'on ne doit pas s'imaginer estre fort c ritable, parce qu'on l'est plus que d' tres, mais considerer, combien nous s mes obligez de l'estre par la loy de Di

Mt 6,12. LORSQVE vous faites l'aumos ne la faites pas auec vanité, comme Pharisien de l'Euangile, & ne pri pas comme luy. Cependant escout ses paroles : Ie jeusne, dit-il, de fois la semaine, & ie donne le dixi me de tout ce que ie possede ; & to tefois le sang du Seigneur n'auoit p encore esté respandu. Nous auons r ceu vn grand prix de nostre salut : nous ne donnons pas seulement a tant que ce Pharisien. Neantmoi IESVS-CHRIST dit ouuerteme en vn autre endroit: Si vostre justice r surpasse celle des scribes & des ph risiens, vous n'entrerez point dans royaume des cieux. Ces Iuifs dor nent la dixiéme partie de leur reuent & vous si vous donnez seulement l centiéme, vous vous en glorifiez com me si vous auiez fait vne grande & memorable action. Car vous vou reglez sur ce que les autres font, &

non pas sur ce que Dieu vous a commandé de faire. Vous vous mesurez sur l'exemple des plus mauuais chrestiens, & non sur les ordonnances du legislateur infiniment bon. Vous ne deuez pas juger de ce qu'vn tel & vn tel ne fait rien du tout, que vous fassiez quelque chose de grand, parce que vous faites quelque peu de chose: Et cependant vous vous resiouyssez de vos moindres œuures de vertus, vostre sterilité estant si grande qu'elle se glorifie des plus petites choses qu'elle produit. Vous entrez dans vne confiance presomptueuse, lors que vous considerez quelques grains d'aumosnes que vous respandez, & vous oubliez les monceaux de pechez que vous amassez.

Si vous donnez en aumosne ce qu'vn autre ou n'a pas eu, ou n'a pas donné lors qu'il l'auoit, n'ayez point d'égard à ce que ne fait pas celuy qui est apres vous, mais à ce que vous estes obligé de faire par la loy de Dieu. Dans les possessions mondaines & seculieres, vous ne vous contentez pas de ce que vous en precedez plusieurs,

mais vous voulez estre riches & est
égaux aux plus riches, sans voulo
considerer combien vous en preced
qui sont moins à leur aise que vou
Vous desirez surpasser les plus rich
en richesses. Il n'y a que dãs les aume
nes, où vous voulez garder vne medi
crité d'epargne & de retenuë. C'est i
où l'on dit: Combien fais-je plus d'au
mosnes que tels & tels. Et on ne d
point là: Combien suis-je plus ricl
que tels & tels. Pourquoy touchai
l'aumosne ne se propose t'on poi
l'exemple de Zachée, qui donna
moitié de son bien aux pauures? Ma
nous sommes reduits à souhaitter seu
lement, qu'on se propose l'exemple d
Pharisien, qui donnoit le dixiéme c
tout ce qu'il possedoit.

IV.

Considerer IESVS-CHRIST *en la per sonne des pauures, comme vn de ses en fans, & luy laisser vne part dans s succession comme à vn de ses heritiers.*

SAINT AVGVSTIN, *comme S. Cy prien, S. Basile, S. Chrysostome, & autre Peres, a tousiours conseillé à son peuple* d considerer IESVS-CHRIST en la

personne des pauures comme vn de leurs enfans, & de luy laisser vne part dans leur succession comme à l'vn de leurs heritiers. *Ie me contenteray d'en citer un seul endroit. C'est en l'un de ses sermons.* Ie declare, *dit-il*, que ie ne refuseray pas les offrandes & les donations qu'on fera à l'Eglise, pourueu qu'elles soient saintes. Mais receuray-je vne succession qu'vn pere, qui est en colere contre son fils, luy oste en mourant par vne exheredation testamentaire? S'il estoit encore viuant ne deurois-je pas tascher de l'adoucir, ne deurois-je pas le reconcilier auec son fils? Et comment procurerois-je sa reconciliation auec son fils, si ie desirois d'auoir sa succession au lieu de son fils? Mais si vn pere fait ce que ie les ay souuent exhorté de faire, si ayant vn fils, il tient IESVS CHRIST pour son autre fils; si en ayant deux il tient IESVS-CHRIST pour le troisiéme; si en ayant dix, il tient IESVS-CHRIST pour l'onziéme, & luy donne l'onziéme partie de sa succession en la laissant à l'Eglise, ie la receuray.

Serm. 49. de diuers.

V.

De la vaine excuse de ceux, qui ne nent point l'aumosne, parce qu'ils des enfans.

De decem chord. c. 12. N'ESPARGNEZ point des thi terrestres & passagers, ny des thi vains & perissables: Et ne vous urez pas d'vne fausse apparen bonté & d'affection naturelle & stienne, pour ne trauailler qu'à tiplier vostre reuenu & vostre ar Ie garde mon bien pour mes en dites-vous. C'est la grande excus quelle nous deuons examiner. Q vostre pere vous a gardé ce bien, le gardez à vos enfans, & vos e le garderont à leurs enfans, & ce le garderont encore à leurs su seurs; & il passera ainsi par les de tous les descendans de cet mille, sans qu'aucun d'eux ac plisse les commandemens de I Que ne donnez vous plustost t que vous pouuez à celuy qui v creé de rien? C'est celuy qui v creé qui vous nourrit, & qui rit aussi vos enfans des choses q creées. Vous ne pouuez pas n

voſtre bien en meilleures mains qu'en celles de voſtre createur.

Cependant les hommes ne laiſſent pas de dire; l'auarice eſt vne paſſion mauuaiſe, & ils ſe trompent eux-meſmes. Ils veulent pallier, blanchir, & comme farder du nom de cette affection naturelle & chreſtienne leur amour inſatiable du bien; afin qu'il ſemble que les hommes gardent pour leurs enfans ce qu'ils gardent pour l'auarice. Car pour vous juſtifier cette verité, lors qu'on demande à quelqu'vn, pourquoy il ne donne pas l'aumoſne, on reſpond, parce qu'il garde ſon bien pour ſes enfans. Il arriue qu'vn de ſes enfans vient à mourir, ſi c'eſtoit pour ce fils qu'il gardoit vne partie de ſon bien, que ne l'enuoye-t'il donc à Dieu apres ſon fils qui eſt allé à Dieu? Pourquoy la retient-il encore dans ſon coffre, & qu'il ne penſe plus à ce fils? Que ne luy rend il ce qui eſtoit à luy, & ce qu'il gardoit pour luy? Il eſt mort, me reſpond il. Et moy ie dis qu'il eſt allé à Dieu auant vous, & que ſa part eſt deuë aux pauures: Elle eſt deuë à

V.

De la vaine excuse de ceux, qui ne nent point l'aumosne, parce qu'ils o des enfans.

De decem chord. c. 12. N'ESPARGNEZ point des thr terrestres & passagers, ny des thr vains & perissables : Et ne vous urez pas d'vne fausse apparen bonté & d'affection naturelle & c stienne, pour ne trauailler qu'à tiplier vostre reuenu & vostre ar Ie garde mon bien pour mes enf dites-vous. C'est la grande excus quelle nous deuons examiner. Q vostre pere vous a gardé ce bien, le gardez à vos enfans, & vos e le garderont à leurs enfans, & ce le garderont encore à leurs su seurs; & il passera ainsi par les n de tous les descendans de cet mille, sans qu'aucun d'eux ac plisse les commandemens de D Que ne donnez vous plustost t que vous pouuez à celuy qui v creé de rien ? C'est celuy qui v creé qui vous nourrit, & qui rit aussi vos enfans des choses q creées. Vous ne pouuez pas n

voſtre bien en meilleures mains qu'en celles de voſtre createur.

Cependant les hommes ne laiſſent pas de dire; l'auarice eſt vne paſſion mauuaiſe, & ils ſe trompent eux-meſmes. Ils veulent pallier, blanchir, & comme farder du nom de cette affection naturelle & chreſtienne leur amour inſatiable du bien; afin qu'il ſemble que les hommes gardent pour leurs enfans ce qu'ils gardent pour l'auarice. Car pour vous juſtifier cette verité, lors qu'on demande à quelqu'vn, pourquoy il ne donne pas l'aumoſne, on reſpond, parce qu'il garde ſon bien pour ſes enfans. Il arriue qu'vn de ſes enfans vient à mourir, ſi c'eſtoit pour ce fils qu'il gardoit vne partie de ſon bien, que ne l'enuoye-t'il donc à Dieu apres ſon fils qui eſt allé à Dieu? Pourquoy la retient-il encore dans ſon coffre, & qu'il ne penſe plus à ce fils? Que ne luy rend il ce qui eſtoit à luy, & ce qu'il gardoit pour luy? Il eſt mort, me reſpond il. Et moy ie dis qu'il eſt allé à Dieu auant vous, & que ſa part eſt deuë aux pauures: Elle eſt deuë à

Dieu vers lequel il est allé : ell
deuë à IESVS-CHRIST, de
lequel il est allé comparoistre.
luy qui a dit : Ie tiendray pour
moy-mesme ce qu'on fera au mo
de ces petits, & pour refusé à
mesme ce qu'on leur refusera.

Mais vous repliquez : Ie ga
part pour ses freres. S'il estoit vi
ne luy donneriez-vous pas sa par
eux ? O que vostre foy est bien n
puis que vostre fils est mort si ab
ment pour vous. Quoy que vo
siez, vous deuez à vostre fils m
que vous luy gardiez lors qu'il
viuant. Si IESVS-CHRIST
pas mort pour vostre fils, vost
est vrayement mort. mais si
est en vous, vostre fils est viuant
tes il est veritablement viuant.
pas tout decedé, comme il vous
cedé dans le départ de ce mon
auec quel front viendrez-vous
uer vostre fils qui est party
vous, puisque vous ne luy en
point sa part dans le ciel ? Ne
uez-vous pas enuoyer dans l
puis que IESVS-CHRIST ne

horte à amaſſer des threſors dans le ciel ? Si donc ce threſor eſt mieux gardé dans le ciel, pourquoy ne l'enuoyez vous pas à voſtre fils, puis qu'il ne perira point ſi vous le luy enuoyez? Pourquoy le retenez vous icy, où il peut perir, & ne l'enuoyez-vous pas là, où IESVS-CHRIST eſt pour le garder? A qui en donnez-vous la garde icy qu'à des œconomes, à des commis, à des ſeruiteurs ? Vous aymez mieux leur donner à garder la part de voſtre fils, qui eſt allé à Dieu deuant vous, qu'à IESVS-CHRIST vers lequel il eſt allé deuant vous. Eſt ce que vous tenez que vos gens d'affaires ſont plus ſeurs & plus fidelles pour vous en reſpondre que IESVS-CHRIST meſme?

Vous voyez, mes freres, que ce que *Ibid. c. 13* diſent les hommes: Ie conſerue mon bien pour mes enfans, eſt vn pur menſonge. C'eſt vn pur menſonge, mes freres, c'eſt vn menſonge. Et la verité eſt, que les hommes ſont auares. Apres cela qu'ils confeſſent y eſtant contraints ce qu'ils ne veulent pas auoüer: & que rougiſſans de taire & de diſſimuler ce qu'ils ſont veritable-

ment, qu'ils respandent & qu'ils vo
missent dans vne confession sincere l
venin de l'auarice, qui charge & pre
se leur conscience. Qu'ils se décha
gent de cette corruption: mais qu'i
ne retournent pas à leur vomisseme
comme les chiens. Soyez chrestier
mes freres, soyez-les veritablemer
Car ce n'est rien d'estre appellez tel
& de ne l'estre pas en effect. Combi
donnez vous aux bouffons & aux fa
ceurs? combien à des chasseurs? con
bien à des personnes infames? con
bien à vos meurtriers, puis que p
ces spectacles & ces comedies vo
ptueuses, ils tuent vos ames, & c
pendant vous vous piquez d'honn
à qui donnera dauantage. Ce qui
encore vn plus grand excés que
vous vous piquiez d'honneur à c
amasseroit dauantage; puis que c
auarice de disputer à qui en ama
ra plus, & profusion de dispute
qui en donnera plus. Or Dieu
vous veut ny auare, ny prodig
Il veut que vous employiez vtilem
vostre argent, & non pas que v
le dissipiez. Vous combattez e

vous à qui se vaincra l'vn l'autre dans le mal & l'iniquité. Vous ne trauaillez point à deuenir meilleurs que les autres: & plust à Dieu que vous ne trauaillassiez pas à deuenir pires. Et apres cela vous ne laissez pas de dire, que vous estes chrestiens. Pour gagner la faueur du peuple, en le diuertissant par des comedies & par des spectacles, vous prodiguez vostre argent, & contre le commandement de IESVS-CHRIST vous le retenez. Encore vous ne commande t'il pas tant, qu'il vous prie de le secourir en la personne des pauures, ayant voulu estre pauure pour l'amour de vous, afin que vous puissiez semer vos charitez dans le ciel, & que pour des biens terrestres vous puissiez recueillir la vie eternelle. Ne vous laissez pas aller à vne froideur molle & insensible & à vne mauuaise securité. Changez de vie: rachetez vos pechez, & apres cela rendez graces à Dieu de qui vous aurez receu cette vie chrestienne & vertueuse. En pratiquant ainsi les bonnes œuures, les prieres, les jeusnes, les

aumoſnes pour les moindres pechez
& vous abſtenant des grands, vous ſ
rez d'accord auec la regle du legiſl
teur, qui eſt l'aduerſaire des pecheur
vous marcherez auec confiance,
ſans craindre les larcins & les voleri
du diable, dans la grande & roya
voye, que IESVS-CHRIST no
a tracée, qui n'eſt autre que luy-m
me, & par laquelle il nous conduit à
celeſte patrie, où les œuures de mi
ricorde ceſſeront, parce qu'il n'y au
plus là aucune indigence de miſe
bles.

VI.

*Que l'aumoſne ne ſe doit pas faire
biens mal acquis, mais de ceux qu'o
poſſede legitimement.*

IL FAIT *voir que les aumoſnes d
uent eſtre faites des biens qui nous app
tiennent legitimement, & non pas de c
qu'on a mal acquis: parce que la ch
nous oblige à faire part aux pauures
vns; au lieu que la juſtice nous oblige,
à donner ſeulement quelque partie des
tres, mais à les reſtituer entierement.
lors que ne ſçachant pas à qui on les
reſtituer, on les donne aux pauures ou*

hospitaux, cela n'empesche pas que ce ne soit tousiours vne restitution & non vne simple aumosne.

Quelques-vns, *dit-il*, entendent mal ces paroles de IESVS CHRIST dans l'Euangile : Faites-vous des amys auec les richesses d'iniquité, rauissent le bien d'autruy, & en donnent quelque portion aux pauures, estimans accomplir ainsi cette ordonnance du Sauueur. Car ils disent, que rauir le bien d'autruy est amasser des richesses d'iniquité, & qu'en donner quelque chose, principalement aux personnes pieuses & saintes, qui se trouuent dans l'incommodité & dans l'indigence, c'est faire des amys auec les richesses d'iniquité. Cette explication, mes freres, doit estre non seulement reformée & corrigée, mais entierement effacée des tables de vostre cœur. Faites l'aumosne de vos iustes trauaux, selon l'Escriture, & donnez du bien que vous possedez legitimement. Car vous ne corromprez pas IESVS-CHRIST qui est vostre juge; & il rendra justice contre vous aux pauures, à qui vous aurez

Serm. 35 in Luc.

fair injuftice, & qui vous accuferoi
deuant luy, Ne vous figurez pas c
Dieu qui foit corruptible; & n'éleuc
pas vn tel idole dans le temple de vc
ftre cœur. Voftre Dieu n'eft pas t
que vous ne deuez pas eftre vous me
me. Vos deuez eftre jufte dans vos ju
gemens; & voftre Dieu eft meillei
que vous, eftant plus jufte que voi
& la fource de la juftice mefme.

Ne faites donc pas des aumofn
de l'argent qui vous eft venu d'
fure. Ie le dis aux infidelles. Ie le dis
ceux à qui nous donnons le corps c
IESVS-CHRIST. Soyez touche
d'vne crainte falutaire, & corrigi
vous. Que ie ne dife plus deformai
vous tel, & vous tel, vous le fait
encore. Que fi ie vous le dis, vous i
deuez pas vous en mettre en colei
contre moy, mais contre vous mefm
afin que vous vous en corrigiez. Ca
c'eft en ce fens que vous pouuez vi
lement pratiquer ce qui eft dit dai
le pfeaume: Mettez-vous en coler
& ne pechez plus. Ie defire, que vo
vous mettiez en colere, mais pour i
plus pecher: Et afin que vous ne p

chiez plus, contre qui deuez vous vous mettre en colere sinon contre vous-mesme? Car vn homme penitent n'est-ce pas vn homme, qui est en colere contre soy-mesme, & qui afin de receuoir le pardon de Dieu s'impose la peine à soy-mesme? Faites vous donc des amys auec les richesses d'iniquité, c'est à dire que l'iniquité appelle richesses, & qui ne sont pas les veritables richesses, quoy qu'elles ayent esté acquises legitimement. Vous ne deuez pas mesme leur donner ce nom. Car si vous les appellez richesses, vous les aymerez; & si vous les aymez, vous perirez auec elles.

VII.

Que la premiere aumosne est celle que l'on fait à soy-mesme en se donnant à Dieu.

IL REPRESENTE *excellemment, que la premiere & la plus veritable aumosne sans laquelle toutes les autres sont infructueuses, est celle que l'on fait à soy-mesme en se conuertissant à Dieu, & en passant du vice à la vertu chrestienne.*

Faites, *dit-il*, vne veritable aumosne: Qu'est-ce qu'vne veritable au- *Serm. 30. in Luc.*

mosne ? C'est vne œuure de miser
corde. Or escoutez l'Escriture qı
vous dit : Exercez vostre pieté & vo
stre misericorde enuers vostre ame,e
vous rendant agreable à Dieu. Fait
donc l'aumosne à vostre ame, qui e
mendiante deuant vous. Qui que vo
soyez qui viuez mal, qui viuez inf
dellement, reuenez à vous & à vo
stre conscience, & là vous trouue
vostre ame qui est mendiante, qı
est necessiteuse, qui est pauure, qı
est abbatuë, & peut estre mesme
que vous ne la trouuez pas deman
dant l'aumosne, mais muette par so
indigence. Car si elle demande
charité, elle a faim de la justic
Quand donc vous aurez trouué vo
stre ame en cet estat, donnez luy l'au
mosne au dedans de vostre cœur : don
nez luy du pain.

Nostre Seigneur dit en effet au Pha
risien : Donnez l'aumosne à vostr
ame : mais le Pharisien ne l'entendi
pas, lors qu'il racontoit les aumos
nes qu'il faisoit, & qu'il croyoi
estre ignorées de luy : Car il luy dit
Ie sçay ce que vous faites : vous don

nez le dixiéme des moindres herbes, mais ie demande d'autres aumoſnes. Vous mépriſez la juſtice & la charité. C'eſt auec juſtice & auec charité que vous deuez faire l'aumoſne à voſtre ame. Qu'eſt ce que cette iuſtice? Regardez & vous trouuerez : déplaiſez-vous à vous meſme, & prononcez vn jugement contre vous. Et qu'eſt-ce que cette charité & cét amour? Aymez le Seigneur voſtre Dieu de tout voſtre cœur, de toute voſtre ame, de tout voſtre eſprit, & voſtre prochain comme vous meſme, & alors vous aurez fait la premiere œuure de miſericorde enuers voſtre ame dans voſtre conſcience. Que ſi vous manquez à cette aumoſne, donnez tant que vous voudrez : retranchez de voſtre reuenu, non le dixiéme, mais la moitié : donnez-en meſme iuſqu'à neuf parts, & n'en gardez que la dixiéme pour vous, vous ne faites rien, puis que vous ne faites pas l'aumoſne à vous-meſme, & que vous eſtes tousjours pauure dans vous-meſme. Que voſtre ame ſoit nourrie, de peur qu'elle ne periſſe de faim.

VIII.

Des charitez enuers les Ministres l'Eglise.

IL A *marqué en diuers endroits l'e me soin que doiuent auoir les fidelles d ster les Ministres de l'Eglise & les p cateurs de la parole de Dieu, qui se uent en necessité.*

In Psal. 103. Vous deuez rechercher, *dit-il* n'ont pas besoin de vostre secour ne dire pas : Ie leur donneray s'il demandent. Vous attendez donc c ministre de IESVS-CHRIST demande, & vous voulez traitt seruiteur & vn officier de Dieu co vn mendiant qui passe. Vous don ce mendiant, parce qu'il est e Donnez à quiconque vous dem ra. Mais qu'est il escrit de l'autre: reux celuy qui prend soin du p & de l'indigent, qui preuient la v celuy qui est en necessité. Si les ciers de IESVS-CHRIST so duits à vne telle indigence p vous, qu'il faut qu'ils vous de dent la charité, prenez garde qu vous jugent, auant qu'ils vous l mandent.

Quelle recherche feray-je? me respondrez-vous. Soyez curieux : soyez preuoyant. Examinez , considerez, dequoy chacun d'eux vit ; & d'où ils peuuent auoir ce qui est necessaire pour leur subsistance. On ne vous blasmera point de cette curiosité. Que les autres viennent à vous pour vous demander , mais preuenez ceux-là afin qu'ils ne vous demandent pas. Car comme il est escrit de celuy qui vous recherche: Donnez à quiconque vous demandera : il est escrit de celuy que vous estes obligé de rechercher: Que vostre aumosne demeure dans vostre main , jusques à ce que vous ayez trouué vn homme juste , à qui vous la donniez. Il est visible que l'on doit donner aux pauures qui mendient publiquement, Dieu n'ayant pas deffendu de leur donner l'aumosne, puisque IESVS-CHRIST dit d'eux: Quând vous faites vn banquet , appellez y les aueugles, les boiteux les infirmes, qui n'ont point moyen de vous le rendre, & vous en serez recompensé dans la resurrection des justes. Appellez-les donc ; nourrissez-les ;

réjouyssez-vous en les voyant
grande chere ; prenez plaisir à les
rassasier, eux de vostre pain, &
de la iustice de Dieu. Que person
vous dise : Il a esté commandé
IESVS-CHRIST de donner
seruiteur de Dieu, & de ne pas
ner à vn mendiant. Reiettez cette
le comme vne parole d'impie. Do
au mendiant ; mais donnez b
coup plustost à ce seruiteur de I
Celuy-là demande, & dans la
de celuy qui demande vous deue
connoistre à qui vous donnez.
d'autant moins que demande l'a
d'autant plus vous deuez veiller
preuenir toute demande qu'il
pourroit faire, & qu'il pourro
vous faire pas. Car peut estre qu
vous demandera rien, & qu'il ne l
ra pas de vous condamner vn j
C'est pourquoy, mes freres,
curieux dans cette recherche, &
découurirez l'indigence & les be
de plusieurs seruiteurs de Dieu. p
ueu seulement que vous desiriez
découurir. Mais parce que vous a
à vous excuser, parce que vous v

dire: nous les ignorons, vous ne les découurez pas.

IX.

Sur le mesme sujet des charitez enuers les Ecclesiastiques qui en ont besoin.

Ce mesme Pere confirme cette mesme maxime touchant l'aumosne dans vn autre endroit des Pseaumes. Vous sçauez, *dit-il*, que IESVS-CHRIST dit dans l'Euangile: Que l'ouurier est digne de receuoir la recompense de son trauail; Et ie vous parle d'autant plus librement sur ce sujet, que ie ne recherche rien de tel de vous. Prenez donc garde de n'estre pas steriles, & de rendre de la fecondité pour la pluye que vous receuez, de peur que vostre sterilité ne soit condamnée. Car Dieu menace du feu la terre qui est sterile, & qui produit des espines; au lieu qu'il prepare ses greniers pour celle qui produit des fruits. Exigez donc vous mesmes de vous mesmes ce que IESVS-CHRIST en se taisant exige de vous; quoy qu'on ne puisse pas dire qu'il se taise, puis que sa voix se fait entendre dans son Euangile lors qu'il dit: Faites vous des amys auec les ri-

In Psal. 146.

chesses d'iniquité, afin qu'ils vous
çoiuent dans les tabernacles etern
Escoutez donc sa voix & suiuez
lontairement son ordonnance ;
que personne ne peut exiger de v
ces actions de charité ; & qu'il se
honteux d'ailleurs, que ceux qui v
seruent dans la predication de l'E
gile, fussent obligez de vous dema
leurs besoins pour les obteni
vous. S'ils sont reduits à cette
niere necessité de vous les deman
prenez garde que vous ne soyez
duits au malheur de demander i
lement à Dieu ce que vous luy de
dez. Soyez donc exacteurs sur
mesmes, afin que ceux qui vou
noncent la parole de Dieu, non s
ment ne soient pas contraints de
demander ce qui leur est nece
(car peut-estre qu'y estant m
contraints ils ne vous le demand
pas) mais qu'ils ne vous accusen
mesmes par leur silence.

C'est de cet indigent & de ces
ures que vous deuez auoir soin,
l'Escriture. Et vous n'en aurez j
le soin que vous en deuez auc

vous ne retranchez quelque ſomme d'argent ſur voſtre reuenu à proportion qu'il eſt ou grand ou petit, laquelle vous mettiez en reſerue, comme vne partie deuë au fiſque du ciel, & comme confiſquée au threſor & au domaine de IESVS CHRIST. Car puis que IESVS-CHRIST a vn royaume, il a auſſi ſon fiſque, ſon domaine, & ſon threſor. Ce fiſque n'eſt rien qu'vne bourſe commune & publique, & IESVS-CHRIST viuant ſur la terre en auoit vne. Car il ne demandoit pas de porte en porte, & celuy que les Anges ſeruoient, & qui nourriſſoit tant de mille perſonnes auec cinq pains, n'auoit pas beſoin de mendier. Pourquoy donc a-t'il voulu viure dans la pauureté & dans l'indigence, ſinon pour donner vn exemple aux montagnes de produire de l'herbe & du foin, comme dit Dauid, & de n'eſtre pas ſteriles apres auoir eſté arroſées de la pluye diuine? Retranchez donc quelque partie de vos reuenus, & impoſez vne taxe fixe & arreſtée, ou ſur le reuenu annuel de vos fonds de terre, ou ſur voſtre gain iournalier

& ordinaire. Voulez vous que ce s
dixiéme, ie le veux bien : quoy q
soit peu, puis que les Pharisiens l
noient, & que si nostre justice ne
passe celle de ces Iuifs, nous n'e
rons point dans le royaume des ci

X.

De bono viduit. c.22.t.4.

Que les personnes continentes d
prendre garde, que retranchant
passion de la volupté, elles ne se
jettent en celle de l'argent.

IL DONNE *vn aduis importan*
Veuues chastes, pour les fortifier cont
uarice, & les rendre charitables. Ie
haite, *dit-il*, que vous ne changie
de passion: que vous ne vous l
pas posseder du desir des riches
lieu du desir du mariage ; & que
vostre cœur l'amour de l'arge
succede pas à l'amour d'vn ho
Car comme dans les sens du
ceux qui ont perdu la veuë ont
plus subtile, & discernent plu
choses en les touchant, parce
ont l'attouchement plus vif qu
qui voyent bien clair : d'où il p
que les yeux ne pouuãt faire leu
ction, la puissance qui remue le

agit auec plus de force & plus de pointe ſur les autres organes corporels, comme ſi elle s'efforçoit d'accomplir par eux ce qu'elle ne peut accomplir par l'autre. Ainſi ſouuent la concupiſcence eſtant arreſtée comme par vne digue qui la priue des voluptez de la chair, ſe reſpand auec plus de violence ſur le deſir des richeſſes, & ſe voyant détournée des delices ſenſuels, ſe tourne vers l'intereſt & le bien auec vne impetuoſité plus ardente. Mais vous deuez auoir ſoin, que l'amour des richeſſes ne ſe refroidiſſe pas moins en vous que l'amour du mariage, & que l'employ des biens que vous poſſedez ſe termine tout à des delices ſpirituelles : afin que voſtre liberalité ſe porte pluſtoſt à aider les pauures, qu'à enrichir des auares Car les dons que l'on fait à ceux qui ſont paſſionnez pour le gain ne ſe mettent point dans le threſor qui s'amaſſe dans le ciel : les ſeules aumoſnes, que l'on fait aux perſonnes indigentes & neceſſiteuſes, y ſont receuillies, & elles aident infiniment es vœux & les prieres des Veuues.

Excellente instruction, non seulement po les Veuues, mais aussi pour les Vierges re. gieuses, & pour toutes les personnes qui v uent dans vn parfait celibat & vne exac continence : à qui le Demon de chair & sang paroist d'ordinaire aussi horrible aussi infame qu'il leur doit estre, au lieu q celuy d'argent & d'auarice leur semble so uent beaucoup moins difforme qu'il ne a uroit, & corrompt d'autant plus leur a qu'elles fuient moins son impureté, & qu' les le regardent couuert du faux masque l'épargne legitime & du ménagement r. sonnable.

XI.

Ce saint estant absent exhorte son peu par lettre à continuer ses charitez ordinaires.

CE GRAND EVESQVE s'estant trou *hors de son diocese, sçauoir à Carthage, les affaires de l'Eglise l'auoient appellé escrit vne lettre à son Clergé & à son peu d'Hippone, où il les fait souuenir d e charitables.*

On m'a rapporté, *dit-il*, que vo auez oublié de vestir des pauures lon vostre coustume ordinaire : à quelle, lors que i'estois present, i eu soin de vous exhorter, & ie vo

y exhorte maintenant, de peur que vous ne vous laiſſiez vaincre par la laſcheté & par la pareſſe, dans l'abbattement que vous pourroient cauſer les fleaux & les playes qui deſolent l'vniuers, que noſtre Sauueur qui ne peut mentir, a predites deuoir arriuer au monde auant qu'il finiſſe. Vous ne deuez donc pas, mes freres, en exercer moins les œuures de miſericorde: mais vous deuez meſme les exercer plus que vous n'auez accouſtumé iuſques à cette heure. Car comme ceux qui voyent que la ruine d'vne maiſon eſt proche à cauſe que les murailles s'entr'ouurent, ſe haſtent de ſe retirer en quelque logement plus ſeur & plus ferme; ainſi d'autant plus que les cœurs des chreſtiens ſentent approcher la ruine de ce monde, à cauſe des malheurs que Dieu enuoye, d'autant plus doiuent-ils ſe haſter de transferer dans les threſors du ciel les biens qu'ils diſpoſoient d'amaſſer & de ſerrer dans la terre; afin que s'il arriue quelque calamité publique, celuy qui eſt ſorty d'vn lieu dangereux & ruineux ſe reſiouyſſe; & s'il n'en arriue

point, que celuy qui estant mortel donné ses biens en depost au Dieu im mortel, deuant lequel il doit compa roistre vn iour, ne s'en estime pas ma heureux.

C'est pourquoy, mes tres che freres, que chacun de vous selon so bien & ses forces qu'il connoist lu mesme, exerce cette œuure de chari que vous auez accoustumée, & l'exe ce auec plus grande ferueur que vo n'auez mesme accoustumé. Parmy l maux de cette vie retenez dans le cœ cette exhortation de l'Apostre, lo qu'il dit: Le Seigneur est proche: vous mettez en peine de rien. Que qu'on me rapportera de vous me fa connoistre, que ce n'est pas à cause ma presence, mais à cause du co mandement de Dieu qui n'est iam absent, que vous faites cette aumos laquelle vous auez faite durant pl sieurs années, & en ma presence & mon absence.

XII.

Exhortation de ce saint à son peuple pour le porter à estre liberal enuers les pauures.

IL FAVT *que ie finisse ce recueil de S. Augustin, par vne excellente & viue exhortation qu'il fit à son peuple d'estre liberal enuers les pauures, & qui fut receuë de ses auditeurs auec des loüanges & des acclamations publiques.*

Ie ne veux pas, *dit-il*, contraindre les riches d'vser de viandes aussi grossieres que font les pauures. Ie leur permets par condescendance de suiure cette necessité qu'ils ont contractée par leur habitude & par leur foiblesse: mais ils doiuent auoir regret de ne pouuoir faire autrement. Car ils feroient mieux s'ils faisoient autre chose que ce qu'ils font. Si donc le pauure ne s'éleue pas de presomption à cause de son indigence; pourquoy, vous riche, vous glorifierez-vous à cause de vostre foiblesse? Vsez de viandes delicates & precieuses, puis que vous y estes accoustumé, puis que vous ne pouuez faire autrement, puis que vous deuenez malade lors que vous changez vostre coustume ordinaire.

Serm 5. in Matth. c. 11.

On vous accorde d'vser des cho
superfluës : mais donnez les necess
res aux pauures. Vsez des precieus
& donnez les viles & les plus simp
aux pauures.

Le pauure attend son assistance d
vous, comme vous attendez la vost
de Dieu. Il attend vne aumosne de l
main qui a esté faite auec luy; & vous
vous l'attendez de la main qui vous
fait, & ne vous a pas fait seule-
ment; mais qui a fait le pauure auec
vous. Dieu vous a mis dans cette vie
comme dans vn mesme chemin. Vous
vous y rencontrez tous deux, & vous
y marchez ensemble. Or il se trouue
qu'il ne porte rien, & que vous au
contraire vous portez plus qu'il ne
vous est necessaire pour la vie. Vous
estes trop chargé : donnez luy de ce
que vous auez, vous luy donnerez
moyen de viure, & vous diminuerez
vostre charge.

Ib. c. 11. Donnez donc aux pauures : Ie vous
en prie; je vous en aduertis; je vous
l'ordonne; je vous le commande. Don-
nez leur tout ce que vous voudrez.
Car ie ne cacheray pas à vostre chari-

té le ſujet qui m'a obligé de vous parler de l'aumoſne. C'eſt que lors que nous paſſons, ou en venant à l'Egliſe, ou en retournant à l'Eueſché, les pauures nous prient de vous recommander leur pauureté, afin qu'ils reçoiuent quelque aſſiſtance de vous. Ils nous ont aduertis de vous parler; & lors qu'ils voyent que vous ne leur donnez pas, ils croyent que c'eſt en vain que nous trauaillons pour vous rendre charitables. Ils attendent auſſi quelque liberalité de nous. Et nous leur donnons ſelon ce que nous auons & que nous pouuons. Mais noſtre pouuoir peut-il ſuffire pour les ſecourir dans toutes leurs neceſſitez? Et ainſi parce que nous ne pouuons pas tous ſeuls ſatisfaire à leurs beſoins, nous venons vers vous, comme leurs ambaſſadeurs, pour vous ſupplier de faire le reſte.

Ce fut icy que ſes auditeurs eſtant égallement rauis de ſa charité ſi humble, & de sõ eloquence ſi ſainte & ſi apoſtolique, teſmoignerent leur admiration par leurs applaudiſſemens. Apres qu'il les eut laiſſé frapper des mains durant quelque temps, il leur dit

ces belles & excellentes paroles, que sur le champ luy mit en la bouche.

Vous auez ouy mon exhortat vous l'auez honorée de vos loüan Dieu en soit beny. Vous auez r vne sentence diuine; & vous auez produit des paroles d'edification pieté. Mais ces loüanges que vous donnez nous sont onereuses & d: reuses. Nous les tolerons, & elles font trembler. Toutefois, mes fi quelques grandes que soient loüanges, elles ne sont encore qu fueilles des arbres de l'Euangile, sont des fruits que ie vous dema

CONCLVSION.

SI LES *auditeurs des Augus des Chrysostomes, ceux qui ont ou cher les Basiles, les Ambroises & le Peres touchant l'aumosne, ont esté p dez par leurs raisons, & emportez p eloquence, ie croy pouuoir esperer q prit de Dieu, & qui anime encore le de ces grands hommes aussi bien q os & leurs reliques, fera quelque sion pareille sur ceux qui liront au*

& auec respect leurs celestes discours, & leurs feruentes exhortations; & qu'encore que ie n'aye pû leur conseruer toute la grace & toute la beauté de l'original, ils seront assez saints & assez graues pour toucher des chrestiens, & produire en nostre siecle vne riche effusion de charitez & d'aumosnes, qui puisse seruir de soulagement à tant de miseres publiques & particulieres, & qui soit vne image quoy qu'imparfaite de ces heureux deluges, & de ces fauorables inondations, que la charité des premiers seruiteurs de IESVS-CHRIT a respandu dans toute la terre pour la gloire de son nom, pour l'establissement de son regne, pour la confusion de ses ennemis, & pour la ruine de l'idolatrie.

Que si tant de personnes honorables & vertueuses de l'vn & de l'autre sexe ont esté depuis vn an si saintement & si viuement touchées de compassion & de tendresse pour les seuls motifs de la charité, & par la connoissance que leur ont donnée de tres fidelles Relations des maux si funestes & si deplorables, que les passages des gens de guerre, les maladies, & la sterilité ont causé dans les prouinces de Normandie, de Champagne, & de Picardie, & aux fauxbourgs &

aux enuirons de Paris; & s'ils ont creu uoir donner de tres grandes sommes d gent pour secourir tant de pauures& de lades, il y a sujet de croire qu'elles se échauffées d'vn nouuel amour pour la belle des vertus Chrestiennes, lors qu en verront des tableaux si accōplis tr de la main des Peres, qui en ont conce desseins si riches sur les grandes idées l'Esprit de Dieu en a peintes dans leur & qui dans ces ouurages qu'ils nou laissez ont porté les hōmes à l'imitati leur Zele, non seulemēt par la force de paroles plus qu'humaines, mais encor l'exemple de toutes leurs actions diui

Quant à ceux qui n'estant pas ass struits, & estant trop attachez à leur ont suiuy iusques à presēt la voye lar enfans du siecle, qui mene à la mort l'Euangile, i'espere que leur foy leur ra quelque admiration & quelque rence pour tant de maximes saintes lutaires que cette lecture pourra leur les yeux, & la grace en mesme temp ouurira le cœur.

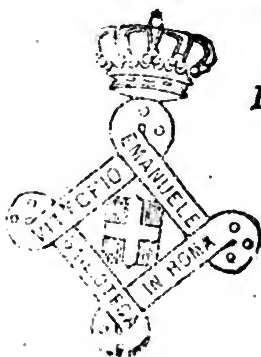
Certainement on peut croire aue que vray-semblance, que si Dieu petit ouurage, comme il y a sujet de

rer, beaucoup de ceux qui viuent dans le luxe & les delices du monde, & ne peuuent bannir de leur cœur la crainte si iuste de ces flammes vangeresses de l'inhumanité des mauuais riches, & de cette horrible prison, où les bourreaux qui tourmentent ne se lassent point, & où les criminels qui sont tourmentez ne meurent point, *penseront serieusement à leur conscience & à leur salut, & seront frappez d'une salutaire terreur, en apperceuant le peril & le panchant du precipice où se trouuent les fidelles, qui ne font que peu ou point d'aumosnes, dõt la foy n'agit point par l'amour, & ne se monstre point par les œuures, comme disent les Apostres, & dont la charité ne semble pas tant refroidie que morte.* August.

Ie prie Dieu, qu'il leur donne ces yeux inuisibles, ces yeux chrestiens, *selon le langage de S. Augustin, afin qu'ils reconnoissent auec une humilité profonde & digne de disciples des saints Peres, & d'enfans de l'Eglise catholique, la sainteté de ces principes diuins & inebranlables de leur morale toute euangelique, & toute uniforme dans la Tradition de tous les siecles:* QV'ENCORE qu'ils soient tres justes proprietaires & tres absolus maistres

dits au feu eternel : Car i'ay eu faim, & vous ne m'auez pas donné à manger, & le reste. Qu'on n'est pas dispensé de faire l'aumosne autant qu'on le peut sous pretexte qu'on a des enfans ; & que le conseil le plus chrestien que les Peres puissent suiure est de compter IESVS-CHRIST pour vn de leurs enfans mesmes, & de luy laisser vne part en la personne des pauures, comme à l'vn de leurs heritiers : Que c'est du bien legitimement acquis qu'on doit faire l'aumosne, & non des voleries & des rapines, lesquelles on doit restituer par iustice plustost que donner par charité : Qu'il est dangereux de n'en point faire durant sa vie, & de remettre apres sa mort par des legs testamentaires, lors qu'on n'a pas de bien ny de vie, l'accomplissement d'vn deuoir perpetuel & indispensable de tous les chrestiens pendant qu'ils viuent : Que l'inhumanité des auares est plus grande que celle des bestes farouches, & si odieuse à Dieu, qui remplit sans cesse toute la terre de ses bien-faits & de ses aumosnes, qu'il a attaché dans l'E-

uangile la damnation à ce ſeul crime & au defaut de charité, tenant pour enfans baſtards & dignes d'eſtre eternellement desheritez & priuez de l'heritage des ſaints, ceux qui n'ont que des entrailles de fer & de bronze pour les miſeres & la pauureté de leurs freres : Et qu'enfin dans les grandes & extraordinaires neceſſitez les riches ne ſe doiuent pas contenter de leurs aumoſnes communes & ordinaires : mais ſe porter à de nobles & de genereux efforts, pour rauir par de ſaintes violences le ciel qui eſt ouuert en ces rencontres à ceux qui ouurent leur cœur & leurs mains liberales à la charité.



FIN.

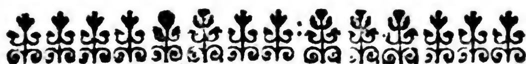


TABLE DES CHAPITRES.

Chap. I. L'ESCRITVRE SAINTE.
I. Commandement de faire l'Aumosne. pag. 1
II. Aduis du Sage. 2
III. Le Prophete Isaïe. 3
IV. Le Prophete Daniel à vn grand Roy. 4
V. Tobie. ibid.
VI Iesus fils de Sirach. 5
VII. Saint Iean Baptiste. 6
VIII. IESVS-CHRIST. ibid.
IX. SAINT PAVL. Parlant des Aumosnes qui se recueilloient dans les Eglises des Payens conuertis à la foy, pour assister les pauures de Ierusalem. 10
X. L'Apostre saint Iean. 14
XI. L'Apostre saint Iacques. ibid.
Chap. II. S. CLEMENT Pape, disciple des saints Apostres. Exemple de la charité des premiers Chrestiens. 15
Chap. III. L'Epistre Grecque attribuée à S. BARNABE' APOSTRE Exhortation à l'Aumosne. 16
Chap. IV. SAINT IVSTIN martyr. 17
I. Il represente la charité des Chrestiens de son temps. ibid.
II. Ordonnances de IESVS-CHRIST touchant l'aumosne. 18

III. Excellente idée de la vertu chrestienne. 1

Chap. V. S. Clement d'Alexandrie. 2

I. Que l'Aumosne est enfermée dans le commandement d'aymer son prochain comme soy mesme. ibid

II. Que le retranchement du desir du bien est le propre effect de la grace chrestienne. 23

Chap. VI. Tertullien. 25

I. Que le détachement du bien est la source de la charité enuers les pauures. ibid.

II. Image de la charité enuers les pauures du temps de Tertullien. 30

III. De la mesme charité des premiers Chrestiens, confirmée par Minuce Felix. 33.

Chap. VII. Banquets de charité, dans les quatres premiers siecles de l'Eglise. 36

I. De ceux qu'on appelloit Agapes. ibidem.

II. Banquets de charité aux funerailles des morts. 41

Chap. VIII. I. S. Gregoire Thaumaturgue. 45

II Exemples & instructions de ce Saint, rapportez par saint Gregoire de Nysse. 47

III. De saint Alexandre Charbonier, & depuis Euesque & martyr. 49

Chap. IX. S. Cyprien Euesque de Carthage. 50

I. Combien les Vierges Chrestiennes doiuent auoir soin d'employer leur bien en aumosnes. ibid.

II. Du soin que ce saint Martyr a eu

d'assister les pauures. 53

Chap. X. EVSEBE dans son Histoire Ecclesiastique. Exemple rare de la charité des Chrestiens d'Alexandrie, durant la famine & la peste. 55

Chap. XI. L'Ancien Auteur Grec de la vie de S. PACOME Abbé de Tabenne, en 316. Que la feruente charité des Chrestiens d'vne ville de l'Egypte porta S. Pacome à se faire Chrestien. 58

Chap. XII. LACTANCE deffenseur de la Religion Chrestienne. 60

I. Que la liberalité deuant estre toute gratuite, ne peut estre mieux employée qu'enuers les pauures. ibid.

II. Response à vne Obiection : Qu'on ne peut pas suffire à assister tous les pauures. 64

III. Difference entre les riches & les pauures, selon le vray esprit du Christianisme. 70

Chap. XIII CONSTANTIN premier Empereur Chrestien, & SAINTE HELENE Imperatrice, sa mere. 72

I. Belle loy de cet Empereur pour faire assister les peres, qui n'auoient pas le moyen de nourrir leurs enfans. ibid.

II. Autre charité du mesme Empereur enuers toutes sortes de personnes. 73

III. Autre loy pour empescher que les peres ne fussent reduits par leur pauureté à engager ou à vendre leurs enfans. 76

IV. Remise de la quatriéme partie des tailles & son extreme soin afin que le reste fut imposé également.

V. Charitez qu'il fit le iour de Pas-

ques, & ſes grandes aumoſnes aux Egliſes pour faire aſſiſter les orphelins, les veuues & les vierges. 80

VI. Charitez de ſainte Helene ſa mere. 81

Chap. XV. S. HILAIRE Eueſque de Poitiers. Que l'argent n'eſt vtile aux riches que lors qu'ils l'employent en charitez. 83

Chap. XV. Belle action d'vn GOVVERNEVR DE ROME Chreſtien. Sage ordonnance du SENAT DE ROME, auſſi Chreſtien. 85

Chap. XVI. S. CYRILLE Eueſque de Ieruſalem. Qu'il ne faut point chercher d'explication aux paroles claires de IESVS-CHRIST, qui nous menace de l'Enfer, ſi nous ne faiſons part aux pauures du bien, dont il nous a fait les diſpenſateurs. 87

Chap. XVII. L'Empereur IVLIEN L'APOSTAT. 89

I. Que cét Empereur, qui auoit eſté inſtruit parmy les Chreſtiens, a fait tout ce qu'il a pû pour porter les Payens à donner l'aumoſne. ibid.

II. Teſmoignage auantageux que cét Apoſtat a eſté contraint de rendre à la charité des chreſtiens. 94

III. Autre endroit où il teſmoigne la meſme choſe. 97

Chap. XVIII. S. BASILE Archeueſque de Ceſarée en Cappadoce. 101

I. Exemple de la grande charité de S. Baſile dans le Pont; n'eſtant encore que Preſtre. idid.

II. Extraordinaires aumoſnes que le ſaint fit de ſon bien, & fit faire aux autres durant vne grande famine. 104

III. Que nous ne ſommes proprement que les diſpenſateurs de noſtre bien, & que c'eſt voler les pauures de ne leur donner pas ce qui nous eſt ſuperflu. 108
IV. Combien les riches ſe trompent, qui ſe perſuadent de n'auoir point de ſuperflu qu'ils ſoient obligez de donner aux pauures, lors qu'ils employent leur argent en luxe & en ſuperfluitez. 112
V. De ceux qui ont de l'argent en reſerue pour les accidens inopinez. 115
VI. Contre les femmes, qui par leurs folles dépenſes engagent leurs marys à ne point faire d'aumoſnes. 117
VII. De ceux qui s'excuſent de donner l'aumoſne ſur ce qu'ils ont des enfans. 120
VIII. Que ceux qui n'ont point d'enfans ſont encore plus coupables. 123
IX. De ceux qui ne voulant point faire d'aumoſnes durant leur vie, attendent à leur mort à en faire par leur Teſtament. 124
X. Que dans les grandes neceſſitez chacun doit faire l'aumoſne ſelon ſon pouuoir. 128
XI. Combien c'eſt vne grande barbarie de laiſſer mourir des hommes de faim. 130
XII. Que les riches auares ſont plus impitoyables que les beſtes. 131
XIII. Que les riches deuroient regarder la vie preſente & la vie celeſte, comme deux filles qu'ils doiuent au moins partager également. 132
XIV. Fruits des exhortations de ce Saint, rapportez par ſaint Gregoire de Nazianze. 134

XV. Deux Aduis importans que ce Sa
donne pour faire l'aumosne. Le I. qu'or
doit faire par l'entremise de ceux qui cc
noissent les vrays pauures. 1

XVI. II. Aduis, Que l'on ne doit
faire des aumosnes du bien mal acquis;m
que celuy que nous possedons le plus ius
ment se change en vn bien de rapine &
volerie, si nous n'en faisons l'aumosne. 1

Chap. XIX. SAINT EPHREM Diacre d
desse de Syrie. Charité de ce saint dur
vne grande famine.

Chap XX. S GREGOIRE DE NAZIA
ZE, Patriarche de Constantinople.

I. Que les riches doiuent d'autant p
assister les pauures, qu'ils sont eux-mes
pauures à l'égard de Dieu.

II. Qu'il faut, ou renoncer à son b
pour IESVS-CHRIST, ou le parta
auec IESVS-CHRIST en secouran
miserables.

III. Que c'est faire vne prouision sa
pour l'aduenir, que d'employer vne pa
de son bien en aumosnes.

IV. Contre ceux qui se couurent
precepte de la prouidence de Dieu, pour
cuser leur dureté.

V. Que l'aumosne est de precepte, &
seulement de conseil.

VI. Ingenieuse response de ce Sain
faueur des pauures.

VII. Testament de ce Saint, qu'il exe
de son viuant.

VIII. Combien toute sa famille e
affectionnée à la charité enuers les
ures.

Chap. XXI L'Imperatrice FLACCILLE premiere femme du ſaint Empereur Theodoſe. 160

I. Eloge de la charité de cette Princeſſe par S. Gregoire de Nyſſe. ibid.

II. Soin merueilleux qu'elle auoit des pauures & des hoſpitaux, au rapport de Theodoret. 163

Chap. XXII. L'Empereur THEODOSE I 167

I. Il ordonne que les Idoles des faux Dieux ſoient employées au ſoulagement des pauures. ibid.

II. Il diminuë les tributs dans la preparation d'vne grande guerre. 168

III. Reglemens pour empeſcher les exactions des ſoldats. 171

IV. Pardon des iniures, qui eſt la plus grande des aumoſnes, ſelon les Peres. 173

V. La pieté & les bonnes œuures de ce Prince obtiennent de Dieu des victoires miraculeuſes. 174

VI. Il confirme par ſon teſtament la remiſe d'vn tribut, & le pardō des rebelles 178

VII. Que les actions de miſericorde & de charité, ſoit enuers les pauures, ſoit enuers ſes ennemis, viennent de l'amour de Dieu & du prochain. 183

Chap. XIII. S. GREGOIRE Eueſque de Nyſſe. 185

I Des pauures payſans que la neceſſité contraint de ſortir de leurs villages. ibid.

II. Aſſiſter ſes voiſins, & auoir ſur tout grand ſoin des malades. 187

III. Que tous doiuent aſſiſter les pauures chacun ſelon ſon pouuoir, & qu'on les doit honorer comme eſtant reueſtus de

IESVS-CHRIST. 189

IV. Fruits de la charité des Riches, fontaines publiques. 190

V. Que les biens de la nature estant pour tous les hommes, on ne peut sans injustice les retenir pour luy seul. 192

VI. Charitez de la famille de ce Saint. Et ce qu'il rapporte de son frere Naucrace. 193

VII. Admirable charité de S. PIERRE son frere qui auant qu'estre Euesque s'estoit retiré au dehors d'vn monastere de filles, d'où sa sœur sainte Macrine estoit superieure. 196

VIII. Charité & pieté admirable de SAINTE MACRINE sa sœur. 197

Chap. XXIV. S. AMBROISE Archeuesque de Milan. 199

I. Que c'est voler les pauures de ne leur donner pas ce qui nous est superflu. ibid.

II. Que ceux qui par foiblesse ne peuuent jeusner durant le caresme, en doiuent faire d'autant plus d'aumosnes. 200

III. Qu'il faut conuertir en charitez l'instrument de l'auarice. 202

IV. Regles de discretion pour bien faire l'amosne. 203

Chap. XV. VIES DES SAINTS PERES DES DESERTS. 206

I. Que la crainte qu'il ne nous arriue quelque maladie ne nous doit point empescher de donner l'aumosne. 206

II. Liure des Euangiles vendu pour donner l'aumosne. 208

III. A qui l'on doit laisser son bien quand on s'en veut dépoüiller pour Dieu. 210

IV. Charité qu'vn solitaire fit faire à vne Vierge auare par vne sainte tromperie

dont elle luy sceut gré depuis. ibid.
V. Deux obiets de nostre compassion, les pauures & les pecheurs. 215
VI. De deux Solitaires, dont l'vn quitta tout son bien: & l'autre le retint pour l'employer en de continuelles charitez enuers les pauures. 217
Chap. XXVI. S. IEAN CHRYSOSTOME Patriarche de Constantinople. 222
I. Excellence de l'Aumosne. ibid.
II. Vtilité de l'aumosne pour flеschir la colere de Dieu. 224
III. Que c'est prester à Dieu à interest, que de donner l'aumosne. 226
IV. Qu'on donne à IESVS-CHRIST en donnant aux pauures, & que l'on fait plus que les saintes femmes, que l'ont nourry lors qu'il viuoit en ce monde. 229
V. Que l'obligation de faire l'aumosne est renfermée dans le commandement d'aymer son prochain comme soy mesme. 232
VI. Qu'au regard de Dieu, & de l'obligation de faire charité aux pauures, les seculiers ne sont que les dispensateurs de leur bien, non plus que les beneficiers des biens de l'Eglise. 234
VII. Que nostre bien propre est vn bien commun, que Dieu nous a confié pour en assister les autres dans leurs besoins, & que Dieu punira ceux qui ne l'auront pas fait. 236
VIII. Quelle ioye ce nous doit estre d'auoir vn moyen de racheter nos pechez. Contre ceux qui employent plus en dépenses inutiles, qu'en charitez necessaires. 237
IX. Que celuy qui jeusne sans faire l'au-

mosne est pire que celuy qui s'enyure. 239

X. Que ceux qui viuant bien d'ailleurs manquent à donner l'aumosne, sont semblables aux vierges folles de l'Euangile. 240

XI. Que toutes les autres bonnes œuures ne seruent de rien sans l'aumosne. 242

XII. Qu'on dépense plus librement pour le diable, que pour Dieu. 245

XIII. Qu'on ne doit pas estre reserré, mais liberal en donnant l'aumosne. 246

XIV. Que ce n'est pas assez de faire l'aumosne, si on ne la fait abondamment, tousiours, & autant qu'on le peut. 248

XV. Qu'on doit faire l'aumosne auec ioye & plenitude de cœur. 251

XVI. Vehemente reprehension des riches, qui par leur luxe & leur auarice manquent aux deuoirs de la charité. 254

XVII. Discours plein de zele de ce saint contre les femmes, qui employent en vanitez & superfluitez le bien dont elles deuroient assister les pauures. 256

XVIII. Contre ceux, qui ne pouuant souffrir, qu'on les obligeast aux deuoirs de vrays chrestiens, menassoient de se faire heretiques. 262

XIX. Contre ceux qui par leurs exactiōs s'enrichissent aux despens des pauures, & ne pensent qu'a entretenir leurs folles & excessiues dépenses, 265

XX. Contre ceux qui s'estant accommodez du bien d'autruy en donnent quelque partie aux pauures. 269

XXI. Il exhorte les peres à faire I'E-

sus-

svs-Christ vn de leurs heritiers auec leurs enfans, au moins par leur Testament. 271

XXII. Excellente exhortation de Iesvs-Christ aux chrestiens, pour les porter à donner l'aumosne. 276

XXIII. Qu'on ne doit point se lasser de recommander l'aumosne. 282

Chap. XXVII. Sainte Olympiade veuue. 284

I. Charitez de cette Sainte estant encore jeune.. ibid.

II. Que la jouyssance de ses biens luy ayant esté ostée, toute l'instance qu'elle fist, fut qu'ils fussent distribuez aux pauures & à l'Eglise. 286

III. Remonstrance que luy fit S. Iean Chrysostome, d'estre moins liberale enuers les personnes accommodées, pour estre plus charitable enuers les pauures. 209

IV. Son amour pour la pauureté & ses admirables charitez enuers toutes sortes de personnes. 291

V. Des persecutions qu'elle souffrit pour S. Iean Chrysostome, & de l'argent qu'elle luy enuoya durant son exil pour estre employé en charitez. 293

VI. Pourquoy S. Iean Chrysostome l'a traitée de vierge : & combien, selon ce pere, les vierges Religieuses doiuent auoir soin de ioindre la charité & l'aumosne à la virginité. 296

Chap. XXVIII. Sainte Nicarete vierge. De ses aumosnes dans le peu de bien que la persecution luy auoit laissé, & de

son soin à assister les malades, qu'elle guerissoit elle-mesme sans l'assistance de medecins. 299

Chap. XXIX. S. GAVDENCE Euesque de Bresse. 304

I. Que ce ne sont pas les richesses, mais l'abus qu'on en fait, & la dureté enuers les pauures qui damnent les riches. 304

II. Ne commettre point de pechez mortels & esteindre le feu des autres pechez qui s'amassent peu à peu, par le fleuue des aumosnes. 308

III. Suppleer par les aumosnes au defaut des jeusnes qu'on ne peut pas faire. 309

IV. Contre ceux qui disent qu'ils gardent pour eux & pour leurs enfans ce qu'ils refusent aux pauures. 311

V. Contre les hommes & les femmes, qui employent en luxe & en vanitez ce qu'ils deuroient donner aux pauures. 312

VI. Que la parabole de l'Oeconomie nous apprend, qu'au regard de Dieu nous ne sommes que les administrateurs de nostre bien. 314

Chap. XXX. MELANIE l'Ayeule. 317

I Cette sainte ayant quitté Rome, fait de grandes charitez aux solitaires d'Egypte. ibid

II. Des assistances qu'elle rendit aux Catholiques d'Egypte, persecutez par l'Empereur Valens, & comme elle nourrit durant trois iours cinq mille solitaires cachez. 322

III. Auec quelle charité & quelle constance elle assista des solitaires bannis pour

la foy. 327

IV. De sa demeure en Ierusalem durant plus de 25 ans. Elle y fonde vn monastere de cinquante Religieuses. Ses charitez s'estendent par tout. 330

V. De la visite qu'elle rendit à S. Paulin retournant en Italie : & des eloges que ce Saint donne à sa vertu, à sa charité, & à son mespris du monde. 333

VI. Son arriuée à Rome, où elle fit des charitez spirituelles & corporelles. Qu'il est croyable, qu'ayant esté quelque temps broüillée auec saint Hierosme sur le suiet d'Origene, elle se reconcilia depuis auec luy. 340

VII. Elle gagne à IESVS-CHRIST Apronien mary de sa niepce. Et elle persuade à Albine sa belle fille, à Melanie sa petite fille, & à Panien son mary de vendre ce qu'ils auoient de bien à Rome & de se retirer ailleurs. 345

VIII. Constance de Melanie dans la perte de son fils vnique, qu'elle ne pleura que pour estre mort estant encore engagée dans les dignitez du siecle, quoy qu'il fust d'ailleurs fort vertueux & fort charitable. 347

IX. Mort de Melanie en Ierusalem, enuiron le temps du saccagement de Rome, dont elle auoit tiré, comme par vn esprit de Prophetie, son fils & ses petits fils. 352

Chap. XXXI. SAINTE MELANIE la jeune. 355

I. Charitez de cette sainte en Afri-

que : Et l'eloge que S. Augustin fait d'elle & de PINIEN son mary. ibid.
II. Que la vertu & la charité de ces saints porta le peuple d'Hippone à vouloir contraindre PINIEN de se laisser ordonner prestre. 359
III. Elle se retire à la campagne & vend vne partie de son bien pour l'employer en aumosnes. 364
IV. Persecution que son beau frere luy fit. Entreueüe de cette sainte & de l'Imperatrice Pulquerie. 365
V. Elle vend plusieurs terres & seigneuries, & fait charité à tout le monde. 367
VI. Recit que Pallade fait de ses grandes & magnifiques charitez. 370
VII. Dieu le conduit dans vne Isle pour y racheter plusieurs captifs. 373
VIII. Elle vient demeurer en Ierusalem où elle continuë ses aumosnes. Elle confere auec Pelage, & enuoye à S. Augustin, comme au grand deffenseur de la grace, vne nouuelle profession de la foy de cet heretique. 376
IX. Elle va visiter les solitaires d'Egypte & leur fait charité. Elle se retire dans vn hermitage, & est la mere commune des Religieux & des Religieuses qu'elle establit en deux monasteres. 378
Chap. XXXII. S. HIEROME Prestre. 381
I. Que pour acquerir les biens de l'ame, il faut estre fidelle dans la distribution des biens temporels, qui ne sont pas proprement à nous. ibid.
II. Qu'il ne faut pas estre somptueux

dans les choses saintes, & negliger d'assister les pauures. 393

III Contre les autres, qui ne donnent point l'aumosne. ibid.

IV. Eloges que ce Saint donne à la charité enuers les pauures d'vn jeune PRINCE nommé NEBRICE, cousin des Empereurs Arcade & Honoré. 384

V. Il releue la charité de S. PAMMAQVE gendre de sainte Paule, qui apres la mort de sa femme employoit en aumosnes, les biens qu'elle luy auoit laissez. 386

VI. Du mesme S. PAMMAQVE, & de l'estat pauure & humble, auquel il s'estoit reduit. 389

VII. Ce qu'on doit faire pour bien accomplir cette parole de IESVS-CHRIST: Si vous voulez estre parfaits allez & vendez, &c. 391

VIII. D'vn hospital que S. PAMMAQVE fit bastir dans le port de Rome. 393

IX. Se donner à Dieu en luy donnant de son bien; & quoy qu'on fasse pour le seruice des pauures on ne s'humiliera iamais tant que N. Seigneur a fait. 285

X. Des Veuues, qui n'ont point d'enfans, & du choix qu'on doit faire entre les pauures, preferant ceux qui sont plus à Dieu. 398

XI. Mettre IESVS-CHRIST au nombre de ses enfans, & que nostre superflu est deu aux pauures. 403

XII. Charitez de SAINTE FABIOLE. De l'HOSPITAL qu'elle fit bastir. 405

XIII. De la mesme sainte Fabiole & de

faint Pammaque. De leur charité enuers les Estrangers. 407

XIV. De SAINTE PAVLE. Qu'elle empruntoit pour donner l'aumosne. 409

XV. De la grande discretion de la mesme sainte à faire l'aumosne. 411

XIV. Que l'aumosne doit estre accompagnée des autres vertus chrestiennes. 412

XVII. Deux paroles remarquables de S. Hilarion rapportée par S. Hierome. 414

Chap. XXXIII. Histoire memorable arriuée du temps de Synese Euesque de Ptolemaïde, qui viuoit au V. siecle, rapportée par vn ancien Auteur ecclesiastique. 416

Chap. XXXIV. L'illustre ANICE PROBE, & SAINTE PROBE FALTONIE sa femme. 423

I. Pieté & charité de ce grand Seigneur & de toute sa famille. ibid.

II. SAINTE PROBE FALTONIE femme de Probe. Grandes terres dont elle donna le reuenu aux Eglises & aux Monasteres. 429

III. De la lettre que S. Augustin escriuit à cette sainte veuue touchant la priere, & auec quelle prudence il la porte à vne plus grande perfection touchant la distribution de son bien. 433

Chap. XXXV SAINTE IVLIENNE belle-fille de SAINTE PROBE, & SAINTE DEMETRIADE sa petite fille. 374

I. Charité de sainte Iulienne. Admirable cõuersion de sainte Demetriade sa fille. ibid.

II. Excellente action de charité pour Dieu, & pour les pauures, que firent sainte Probe & sainte Iulienne enuers Deme-

triade. 448
III. Instructions que S. Hierome donne à sainte Demetriade touchant l'administration de son bien, & l'exercice de la charité. 452
IV. S. Hierome luy enseigne que les Vierges religieuses doiuent plustost nourrir & assister des pauures qu'orner des Eglises: Et luy recommande de consacrer à la méme charité les ouurages de ses mains. 454
V. Des veuues que sainte Iulienne retiroit chez elle : où il est parlé de la charité enuers les filles & les veuues pour les faire subsister dans la charité. 456
VI. Excellent discours de la lettre à Demetriade touchant le deuoir des riches. 458
Chap. XXXVI. S. HONORAT Fondateur de l'ancien Monastere de l'Isle de Lerins en Prouence, & Archeuesque d'Arles. 462
I. Charité de ce saint & de S. Venant son frere dans le commencement de leur conuersion. ibid.
II. Ces deux saints vendent tout leur bien pour en distribuer l'argent aux pauures. 463
III. Admirables charitez de S. Honorat dans le Monastere qu'il auoit fondé à Lerins. 465
IV. De sa grande foy en Dieu, ne se reseruant rien dans les occasions que Dieu luy offroit d'assister les pauures. 467
Chap. XXXV. S. AVGVSTIN Euesque d'Hippone. 470
I. La mort miserable de ceux qui ne font point d'aumosne durant leur vie dépeinte dans celle du mauuais riche. ibid.
II. Qu'il faut quitter les pechez mor-

tels, & expier les veniels par des aumosnes qui ne cessent point, comme ces pechez ne cessent point. 472
III. Qu'on ne doit pas s'imaginer estre fort charitable, parce qu'on l'est plus que d'autres : mais considerer, combien nous sommes obligez de l'estre par la loy de Dieu. 474
IV. Considerer IESVS-CHRIST en la personne des pauures, comme vn de ses enfans, & luy laisser vne part dans sa succession comme à vn de ses heritiers. 476
V. De la vaine excuse de ceux, qui ne donnent point l'aumosne, parce qu'ils ont des enfans. 478
VI. Que l'aumosne ne se doit pas faire des biens mal acquis, mais de ceux qu'on possede legitimement. 484
VII. Que la premiere aumosne est celle que l'on fait à soy-mesme en se donnant à Dieu. 487
VIII. Des charitez enuers les Ministres de l'Eglise. 490
IX. Sur le mesme sujet des charités enuers les Ecclesiastiques qui en ont besoin. 493
X. Que les personnes continentes doiuent prendre garde, que retranchant la passion de la volupté, elles ne se jettent en celle de l'argent. 496
XI. Ce saint estant absent exhorte son peuple par lettre à continuer ses charités ordinaires. 498
XII. Exhortation de ce saint à son peuple pour le porter à estre liberal enuers les pauures. 501

FIN.

